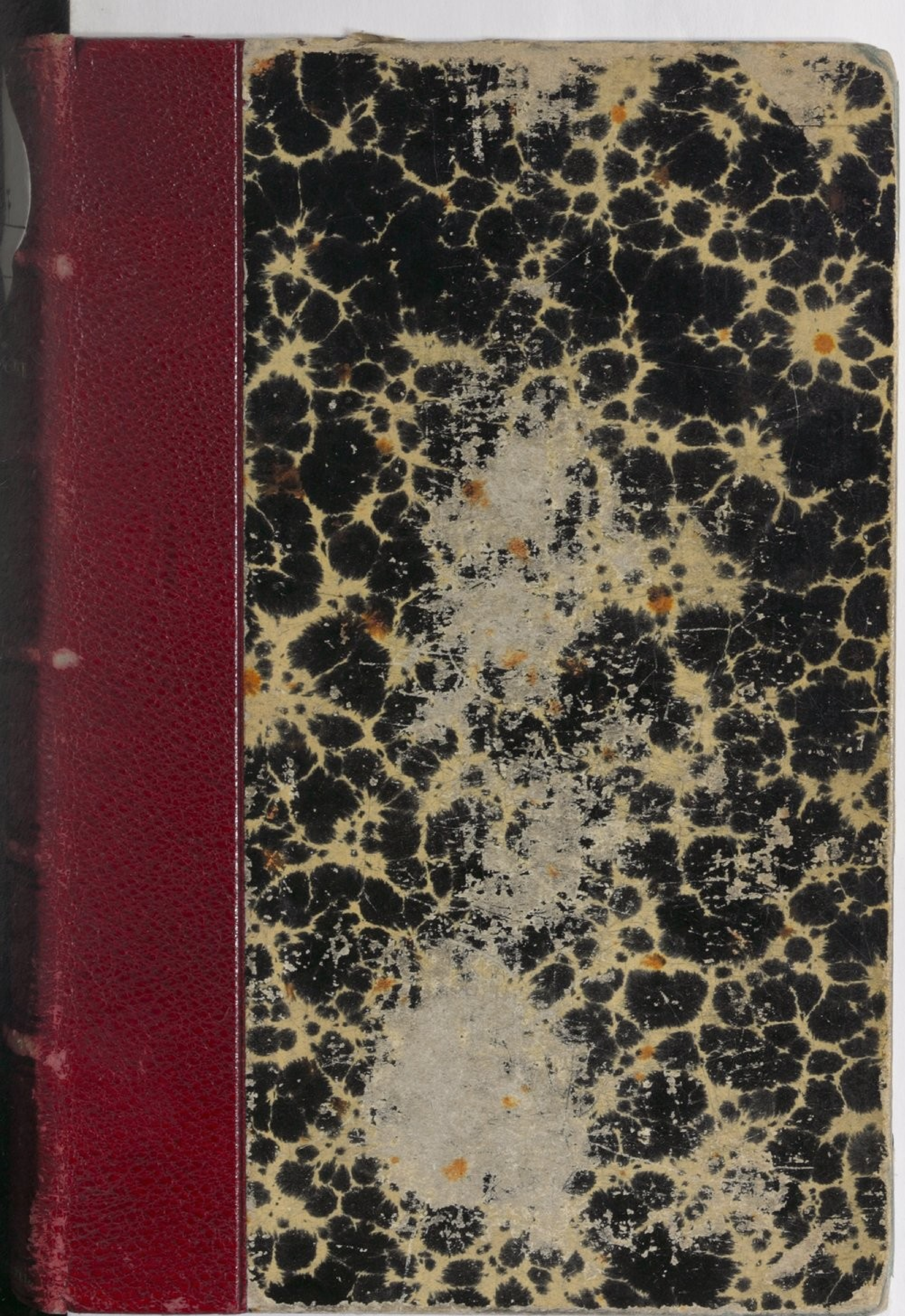
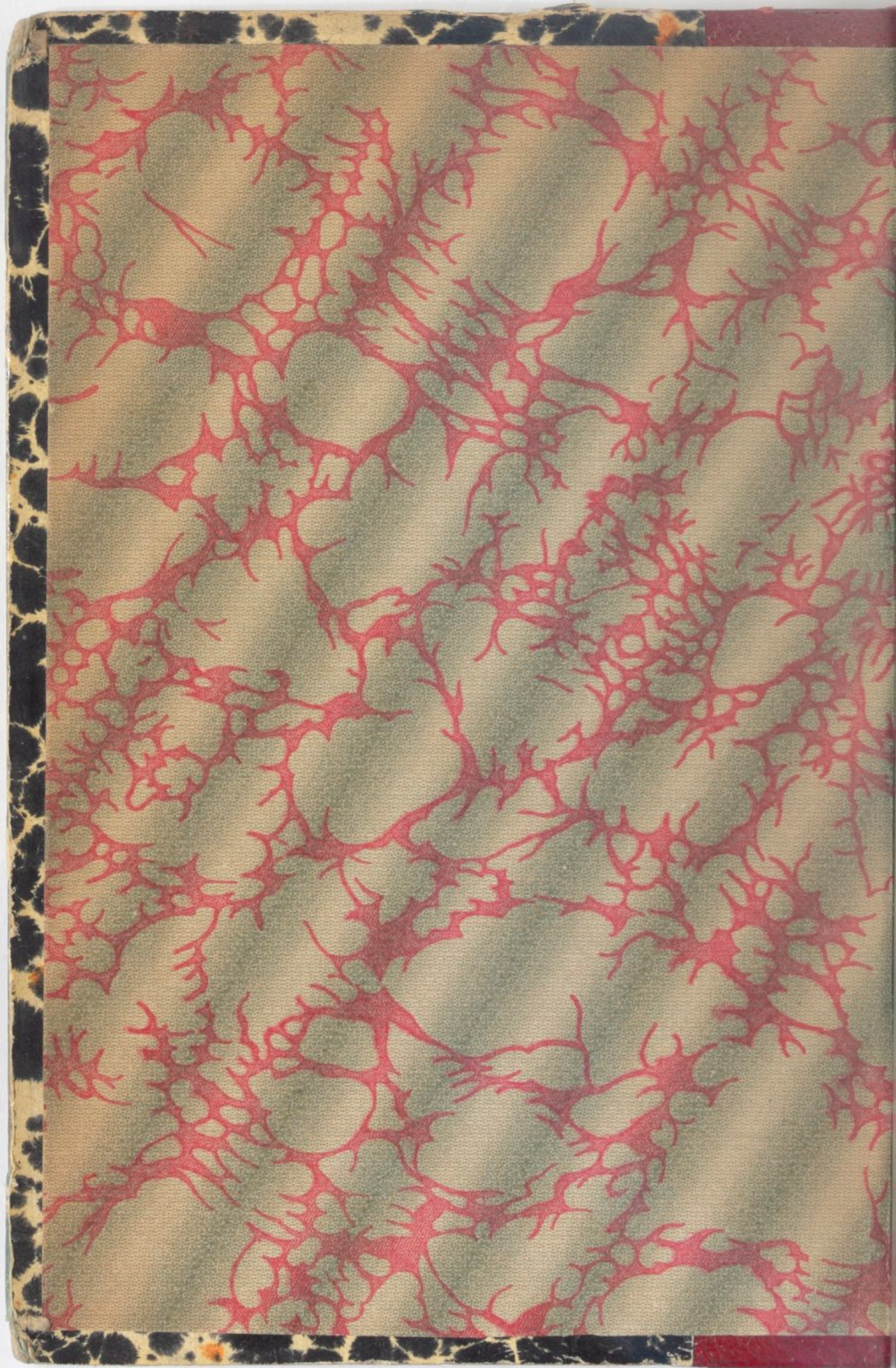
Correspondance







LE LIVRE DU DIVAN

STENDHAL

—

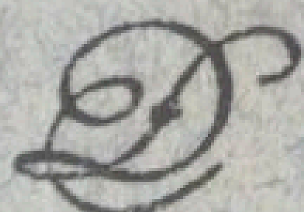
CORRESPONDANCE

(1830-1832)

VII

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE ET PRÉFACE PAR

HENRI MARTINEAU



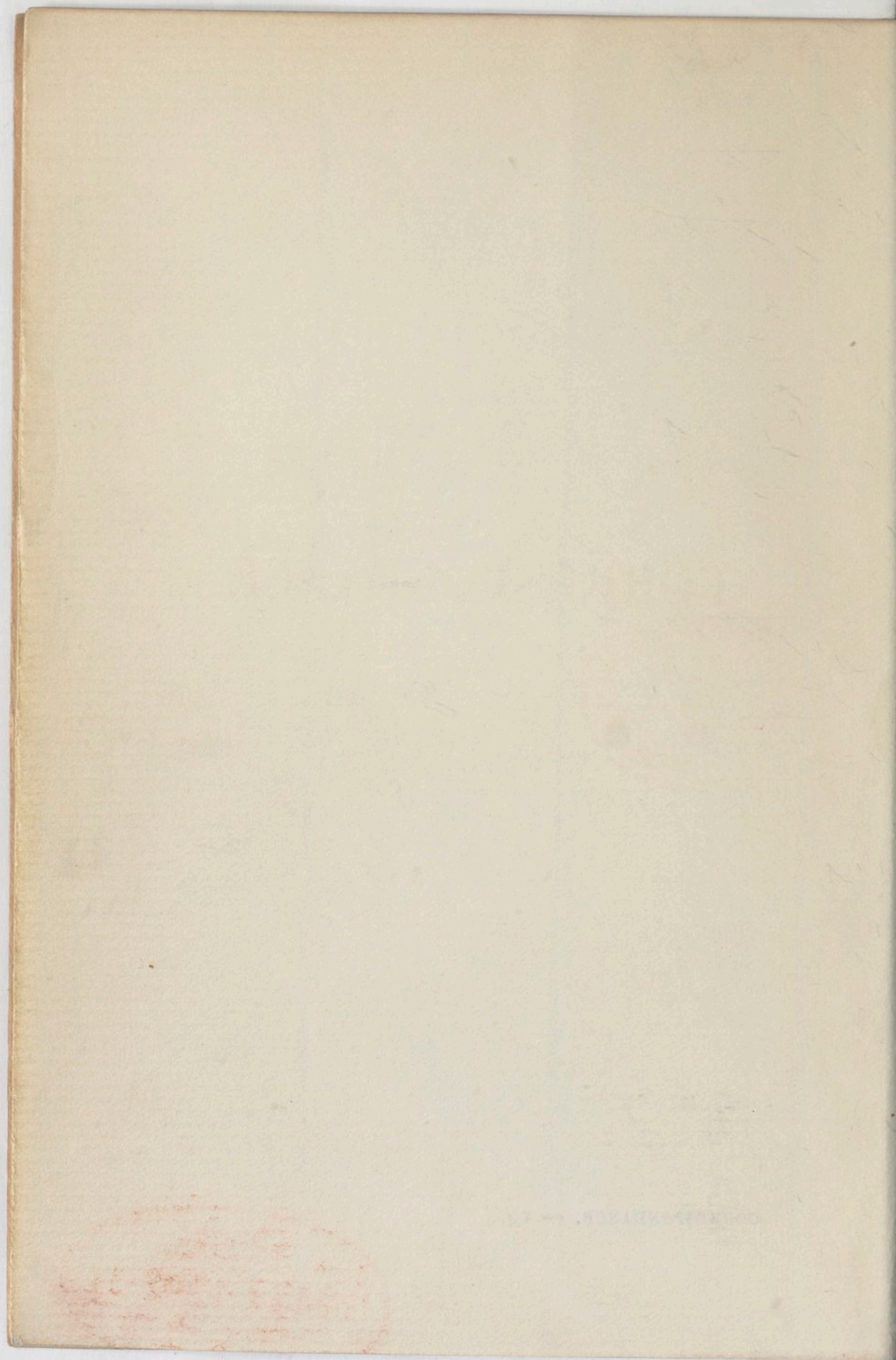
PARIS

LE DIVAN

37, Rue Bonaparte, 37

—

MCMXXXIV



CORRESPONDANCE

VII

STENDHAL

CORRESPONDANCE

(1830-1832)

VII

𝒟

PARIS
LE DIVAN
37, Rue Bonaparte, 37

MCMXXXIV

CORRESPONDANCE

861. — T

AU MARÉCHAL MAISON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1]

[*Trieste*], le 26 Novembre 1830.

Monsieur le Maréchal [2],

Arrivé à Trieste hier 25, j'ai pris aujourd'hui la gestion du Consulat de Trieste [3]. Grâce au zèle éclairé et aux soins de M. Chevalier, gérant, j'ai trouvé dans un ordre parfait les papiers et documents de la chancellerie. Je vais

1. Ministère des Affaires Étrangères. — 1re Direction. Affaires Commerciales. N° 48.

Pour bien comprendre la correspondance administrative de Stendhal à Trieste, on consultera avec fruit le livre si documenté et si précieux de M. René Dollot : *Les journées adriatiques de Stendhal*, Paris, Argo, 1929.

On y verra notamment le détail des différents déplacements de Stendhal durant les quelques mois de son consulat ; car certaines lettres insignifiantes, transmissions de bulletins, etc., ont été parfois expédiées à des dates où Stendhal ne se trouvait pas à sa résidence.

2. Le maréchal Maison était ministre des Affaires Étrangères depuis le 2 novembre 1830.

3. Nous savons que Beyle était parti de Paris le 6 novembre sur l'ordre qui lui en avait été adressé le 27 octobre par le comte Molé, alors ministre des Affaires Étrangères.

m'occuper d'en dresser un inventaire dont j'aurai l'honneur d'adresser un double à Votre Excellence. Je suis avec respect, etc.....

862. — T

A M. SCHWEBEL,

CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A VIENNE [1]

Le 26 Novembre 1830.

Monsieur,

Arrivé à Trieste hier 25, j'ai pris aujourd'hui la gestion du Consulat de France. Grâce au zèle éclairé et aux soins de M. Chevalier, gérant, j'ai trouvé dans un ordre parfait, les papiers et documents de la chancellerie. Pour être reconnu en qualité de Consul de France par S. A. M. le Prince Porcia, Gouverneur, l'exequatur de S. M. l'Empereur d'Autriche est nécessaire. Il importe au bien du service d'obtenir cet exequatur aussitôt qu'il sera possible.

1. Le comte Molé, ministre des Affaires Étrangères, dans sa lettre privée du 27 octobre, avait écrit à H. Beyle : « J'adresse le brevet de votre nomination à l'Ambassade de France à Vienne ; M. Schwebel, chargé d'affaires du Roi dans cette capitale, le fera revêtir de l'exequatur du gouvernement autrichien, et vous le transmettra ensuite directement à Trieste. » Cf. R. Dollot : *loc. cit.*

Je vous serai infiniment obligé, Monsieur, si vous avez l'extrême bonté de faire à ce sujet les démarches nécessaires.

Je suis avec la plus haute considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

863. — T

A M. DECRUSY,

DIRECTEUR DES AFFAIRES CRIMINELLES AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

27 Novembre [1830].

Tout le monde s'est bien conduit à l'égard de M. Armet. Arrivé à pied à Trieste le 25 novembre vers les 7 heures du soir, M. Armet s'est logé dans une petite auberge. Bientôt après il s'est jeté par la fenêtre d'un troisième étage peu élevé. Le Consul s'est empressé de se rendre auprès du lit de M. Armet. Je l'ai trouvé très bien soigné à l'hôpital civil. Pas de détails.

La police a donné reçu au domestique de M. Armet de vingt-cinq napoléons et de cinq sequins trouvés chez lui [1].

1. Le 30 novembre Beyle a adressé aux Affaires Étrangères (Direction des Archives, n° 5) l'inventaire des Archives de la chancellerie du Consulat de Trieste en double expédition.

864. — E

AU COMTE SÉBASTIANI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1]

Trieste, le 2 Décembre 1830.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de remettre ci-joint à Votre Excellence trois exemplaires du Bulletin des Céréales sur le marché de Trieste, sous la date du 30 novembre dernier.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

1. A Son Excellence M. le Comte Sébastiani, Ministre secrétaire d'Etat au département des Affaires Étrangères, etc., etc., etc., à Paris.

Le comte Horace Sébastiani della Porta avait succédé, depuis le 17 novembre, au maréchal Maison comme ministre des Affaires Étrangères.

865. — E et T

AU COMTE SÉBASTIANI[1]

Le 7 Décembre 1830.

Monsieur le Comte,

Il est possible que la dépêche que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence paraisse superflue. J'ai pensé que peut-être il pourrait être utile au commerce de France de connaître les opérations du commerce anglais.

Les Anglais ont fait acheter sur cette place 20.000 ornes d'huile de la Pouille. (L'orne pèse 59 kilogrammes 92/100.) Les achats ont été commencés le 3 décembre et continuent. On pense qu'ils pourraient s'élever à 25.000 ornes.

Le commerce anglais achète uniquement des huiles de Pouille, qui se conservent, et ne veut point de celles de Corfou et de Dalmatie, qui ne sont pas de garde. On dit qu'il vient d'acheter 75.000 ornes d'huile dans le Royaume de Naples. Il fait aussi des achats anglais, mais jusqu'à présent ils ont peu d'importance. Il y a

1. Ministère des Affaires Étrangères. — Sous-Direction. Affaires Commerciales. N° 50.

un approvisionnement très considérable de blé à Gênes et à Livourne.

Les négociants de Trieste ont la terreur de la guerre. Les affaires reprenaient en mars dernier avec une activité étonnante, on entreprenait des expéditions lointaines, tout est paralysé depuis la fin d'août.

La politique fait presque seule l'occupation de la Bourse, on est fort triste.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

866. — T

AU COMTE SÉBASTIANI[1]

Le 7 Décembre 1830.

Monsieur le Comte,

Le Gouvernement Autrichien a fait acheter 40.000 stares (45.000 hectolitres) de blé destiné, assure-t-on, à l'approvisionnement de Mantoue. On rassemble beaucoup de munitions dans cette place. On a vu passer à Goritz vers le 2 ou 3 décembre 25 chariots chargés de fusées à la Congreve.

1. Ministère des Affaires Étrangères. — 1re Direction. Affaires Politiques. N° 13.

Les routes que j'ai parcourues de Paris à Udine (22-25 novembre), sont encombrées de troupes et de transports militaires. Malheureusement je ne puis pas donner un chiffre exact. Rien ne serait plus difficile. Les employés ont peur et tout ce qui touche le Gouvernement est enseveli dans le plus profond secret.

Le régiment Prince Léopold des Deux-Siciles n° 22, environ 1.300 hommes, qui tient garnison à Trieste, Udine et les environs a reçu l'ordre de se pourvoir d'effets de campement, chevaux et voitures et l'avertissement qu'il allait partir pour l'Italie où il serait sous les ordres du général Frimont.

Votre Excellence trouvera peut-être que la réflexion suivante s'écarte de ma mission toute commerciale.

Beaucoup de gens nous veulent du bien dans ce pays, mais ils ne peuvent puiser des nouvelles de France que dans la *Quotidienne*, la *Gazette* et le *Moniteur*. Les réflexions de ces journaux présentent nos affaires sous le jour le plus défavorable. Peut-être le *Moniteur* ferait-il bien de donner de temps en temps des articles qui puissent soutenir nos amis dans l'étranger.

867. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Trieste, le 12 décembre 1830.

Je n'ose vous écrire vu la grandeur des événements qui peut-être vous entourent. J'espère la paix vers le 30 novembre. Figurez-vous que je suis à Hambourg et vous vous figurerez bien. Les logements coûtent deux mille deux cents francs ; un appartement de sept pièces au second. Tel est l'appartement de mon prédécesseur, que je ne veux pas prendre vu le malheur du temps ; tout coûte deux fois autant qu'à mon regretté Livourne.

J'ai trouvé, grâce à M. Meyerbeer, que je vous prie de remercier, une femme fort aimable, pleine de naturel, presque aussi sincère que Mme Azur[1], qui a beaucoup d'idées, trente-six ans et un grand salon peint à fresques, avec tapis, où, à dix heures, arrivent vingt verres de vin de Chypre et trente de limonade, avec des tranches excellentes de gâteau de Savoie. Je vais dans ce salon quatre fois la semaine et finirai par

1. Mme Azur est une cousine d'Eugène Delacroix, Alberthe de Rubempré, qui était appelée ainsi parce qu'elle habitait rue Bleue. Elle était la maîtresse de Mareste, après l'avoir été de Stendhal.

y aller six fois [1]. Il n'est pas et ne sera jamais question de *love* ; mais enfin, dans le grand Paris, je n'avais pas une maison comme celle-là. Je la dois à lady Morgan.

Tâchez de mettre vos lettres aux Affaires Étrangères ; autrement elles vous coûteront 16 sous et à moi 57. Je n'ai pas reçu une seule lettre de Paris, depuis le 26 novembre.

Il y a double vitre partout ici, à cause de l'abominable *Bora*, qui me donne de l'humeur ce soir. Toutes les rues sont comme la *Via larga* de Florence ; il n'y a ni volets ni persiennes ; tout le monde a une veilleuse à ce qu'il paraît ; cela se met entre deux vitres, de façon que la nuit, dès dix heures, la ville a l'air illuminée. — Trottoirs partout, séparés par de petites colonnes. Mer et collines magnifiques. — On ne parle en Lombardie que du théâtre Carcano, où Mme Pasta va chanter. Le duc Litta, M. Marietta et un autre y perdent quarante mille francs chacun.

Tâchez de savoir l'adresse de Lambert. Je me rappelle souvent le sourire de Mme Azur.

1. Il s'agit ici du salon de Mme Reyer née Milesi. Cf. R. Dollot : *loc. cit.*

868. — E et T

AU COMTE SÉBASTIANI [1]

Trieste, le 13 Décembre 1830.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu la lettre par laquelle Votre Excellence me fait l'honneur de m'annoncer Sa nomination au Ministère des Affaires Étrangères. Je la prie de croire au zèle et à l'activité avec lesquels je m'occuperai de l'exécution de Ses ordres ; heureux si je puis mériter l'approbation d'un juge aussi éclairé.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

1. Ministère des Affaires Étrangères. — 1re Direction. Affaires Commerciales. N° 52. Accusé de réception de la dépêche du 22 novembre 1830.

869. — E et T

AU COMTE SÉBASTIANI[1]

Trieste, le 14 Décembre 1830.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu hier les ordres de Votre Excellence relativement au Bulletin du prix des céréales.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint 3 exemplaires du Bulletin des Céréales sur le marché de Trieste à la date d'aujourd'hui 14 décembre.

Sous peu de jours j'aurai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un rapport sur les blés du Banat. J'ai établi des relations à Fiume et à Segna. Le transport augmente tellement le prix des blés du Banat, que l'on n'y a recours, à Trieste, que lorsqu'il est impossible d'en tirer de la mer Noire. Il existe actuellement dans le Banat une énorme quantité de blé. On suppose qu'une partie de la récolte de 1825 n'a pas encore été battue et existe en

1. Ministère des Affaires Étrangères. — 1re Direction. Affaires Commerciales. N° 51. — Envoi d'un bulletin sur le prix des grains à Trieste par 3 exemplaires.

gerbes. Il faut à un navire 20 à 24 jours pour aller de Fiume à Marseille.

Les négociants de Trieste croient qu'il existe une forte quantité de blés à Gênes.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

870. — E et T

AU COMTE SÉBASTIANI [1]

Trieste, le 21 Décembre 1830.

Monsieur le Comte,

J'AI l'honneur d'adresser à Votre Excellence trois exemplaires du Bulletin du prix des Céréales sur le marché de Trieste, à la date du 20 décembre.

Je suis avec respect, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

1. Ministère des Affaires Étrangères. — 1re Direction. Affaires Commerciales. N° 53. — Envoi du bulletin sur le prix des grains à Trieste, trois exemplaires.

871. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Trieste, le 24 Décembre 1830.

QUE *George vive ici puisque George y sait vivre !*

Voilà ce que je disais en quittant Paris. Je place mes filets trop hauts. Ma nomination n'a fait aucun plaisir à mes amis. Ai-je des amis ? *Facta loquantur.*

Je reçois à l'instant une lettre de M. le marquis Maison, ambassadeur à Vienne[1], qui me dit que M. de Metternich a refusé l'*exequatur*, et a donné l'ordre à M. l'ambassadeur d'Autriche à Paris de protester contre ma nomination. La première idée de ma misanthropie a été de n'écrire à personne. La lettre de M. le marquis Maison est datée du 19 décembre et m'arrive le 24.

J'écris cependant aux amis qui m'ont servi réellement, *facta loquantur.* J'écris à Mme Victor de Tracy ; M. de Tracy, ancien aide de camp de M. le comte Sébastiani, et toujours ami, pourra m'être utile. Je

1. Le maréchal Maison, précédemment ministre des Affaires Etrangères, avait été nommé Ambassadeur à Vienne le 17 novembre 1830.

supplie Mme Victor, à qui vous savez combien je dois, de *décider* pour moi [1].

Je ne spécifie rien ; je sens de plus en plus que la *chaleur* est pour moi, avec mes quarante-sept ans et le mercure passé, un élément de santé et de bonne humeur. Donc, consul à Palerme, Naples, ou même Cadix ; mais, au nom de Dieu, pas de Nord ! Je n'entre dans aucun détail avec Mme de Tracy, la priant de *décider.*

M. le comte d'Argout a été dix ans mon ami ; mais un jour j'ai dit que l'hérédité de la *pairie* rendait bêtes les fils aînés. Que dites-vous d'une telle gaucherie ?

J'étais pétrifié d'étonnement d'avoir réussi ; mais le port où je comptais trouver un refuge assuré est accessible au vent du nord. J'ai été cependant d'une prudence parfaite. Je n'ai pas vu l'amie de l'ami auquel vous m'avez présenté. Si Mareste me veut du bien, *ce dont vous jugerez*, il peut parler à M. le comte d'Argout.

La besogne de consul, toute paternelle, me plaît infiniment. Donc la chose à désirer est consul à Palerme. Peut-être la mauvaise humeur, dont la lettre du 19 décembre me fait part, peut-elle être conjurée. Mme Victor de Tracy est amie de MM. Désages, esprits droits et fermes,

1. Sur les Tracy et particulièrement Mme Victor de Tracy, voir les *Souvenirs d'Égotisme*, édition du Divan pp. 37-70

qui lui diront ce qu'il faut espérer et craindre. Mais il faut dix jours, *au moins*, pour qu'une lettre de Paris arrive à Trieste.

Adieu, je suis noir. Peut-être notre protecteur pourra-t-il vous dire ce qu'il faut penser et demander. Ah ! si Mareste me veut du bien, il pourrait le dire à M. le comte d'Ar[gout].

POVERINO.

872. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Trieste, le 26 Décembre 1830.

JE suis réellement inquiet de ce qui se sera passé du 18 au 26 décembre. Peut-être rien ; alors vous vous moquez de moi. La prudence est ridicule en France, à moins qu'elle ne prenne le masque de l'affectation. J'ai tiré cette maxime de Grimm. Dominique va voyager. Il est résigné. Cependant recommandez-le à Apollinaire [1], si toutefois il est encore à l'ancre. Vu la rapidité des passages d'Apolli[naire], vous aurez 4 ou 5 amis ou connaissances. Faites bien vite

1. Le comte Antoine-Maurice-Apollinaire d'Argout.

une petite chose pour chacun des 4 ou 5.

Politesse extrême des habitants. Dominique a à se louer de tout le monde sans exception. Mais cette ville est Hambourg. Si on rapproche D[ominique] de *Solive*[1], il sera heureux. Lisez mon épître à Mme Azur.

M. Previdali, pair, anciennement, par 3 ou 4 années de simple soldat, fait le *Figaro* de Milan. Son journal, qui s'appelle ... [2], rend compte de 54 théâtres ouverts le 26 décembre. Si vous êtes curieux lisez-le.

A Trieste, on sent le voisinage de la Turquie ; des hommes arrivent avec des culottes larges, sans aucun lien au genou, des bas, et le bas de la cuisse nu ; un chapeau qui a deux pieds de diamètre et une calotte d'un pouce de profondeur. Ils sont beaux, lestes et légers. J'ai parlé à cinq ou six ; je leur paie du punch, ce sont des demi-sauvages aimables ; mais leurs barques sentent diablement l'huile pourrie ; leur langage est une poésie continuelle.

Je me préparais à apprendre le grec moderne. Au printemps, le devoir me conduira à Cataro. Bellini est à la mode sur les 54 théâtres ou 48 de musique.

1. Est-ce le roi Soliveau ?
2. En blanc dans la lettre.

873. — E et T

AU COMTE SÉBASTIANI [1]

Trieste, le 28 Décembre 1830.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence trois exemplaires du Bulletin du prix des Céréales sur le marché de Trieste, à la date du 28 décembre 1830.

Les blés de Taganrog sont à six florins le star, 17 fr. 44 c. l'hectolitre.

Je suis, avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

874. — T

AU COMTE SÉBASTIANI [2]

Le 28 Décembre 1830.

Monsieur le Comte,

Le 24 décembre la frégate autrichienne la *Médée*, 60 canons, 320 hommes d'équipage a jeté l'ancre sur cette rade. La *Médée* est arrivée d'Algésiras en

1. Ministère des Affaires étrangères. — 1re Direction. Affaires Commerciales. N° 54. — Envoi d'un bulletin du prix des grains à Trieste, trois exemplaires.
2. Ministère des Affaires Étrangères. — 1re Direction. Affaires Politiques. N° 14.

16 jours. Elle est sous les ordres de M. le Chevalier Bandiera, capitaine de corvette. M. Bandiera était un des envoyés autrichiens près la Cour du Maroc.

Le 26 décembre est arrivé à Trieste la gabarre, l'*Abbondanza,* commandée par M. Matticola, lieutenant de vaisseau. *L'Abbondanza* arrive d'Algésiras après une traversée de 40 jours. Elle apporte les présents du Sultan de Maroc pour S. M. l'Empereur d'Autriche : 8 chevaux arabes, 1 panthère, 1 gazelle, etc.

Je suis avec respect...

875. — A

A Mme VIRGINIE ANCELOT, A PARIS

Trieste, le 1er Janvier 1831.

HÉLAS ! madame, je meurs d'ennui et de froid. Voilà ce que je puis dire de plus nouveau aujourd'hui 1er janvier 1831. Je ne sais si je resterai ici. Je ne lis que la *Quotidienne* et la *Gazette de France;* ce régime me rend maigre. Pour être *digne* et ne pas me perdre, comme il m'était arrivé à Paris, je ne me permets plus la moindre plaisanterie. Je suis moral et vrai comme le *Télémaque.* Aussi l'on me

respecte. Grand Dieu ! quel plat siècle, et bien digne de tout l'ennui qu'il ressent et qu'il transpire !

Je touche ici à la barbarie. J'ai loué une petite maison de campagne qui a six pièces grandes, à elles six, comme votre chambre à coucher ; elles n'ont d'agréable que cette ressemblance. Là, je vis au milieu de paysans qui ne connaissent qu'une religion, celle de l'argent. Tout ce que la *vanité* fait au pays où vous êtes, ici c'est l'argent. Les plus grandes beautés m'adorent au prix d'un sequin (onze francs soixante-trois centimes). — Diable ! il s'agit de paysans et non de la bonne compagnie. Je mets ceci par respect pour la vérité et pour les amis qui ouvriront ma lettre.

Si vous avez la charité de m'écrire, envoyez la longue lettre (de grâce, qu'elle soit longue comme mon mérite), numéro 35, rue Godot de Mauroy, à M. R. Colomb, ancien directeur des contributions. Il y a dans la maison voisine, un vicomte Colomb, amant malade de Mme Bucary, qui ouvre les lettres de mon parent, quand le numéro **35** n'est pas aussi grand que ceci. — J'ignore tout dans ce séjour enchanté ; vous comprendrez l'excès de mon marasme, quand je vous avouerai que je lis les annonces de la *Quotidienne*. Si jamais j'en

rencontre les rédacteurs dans les rues de Paris, il est sûr que je les étrangle. Demandez l'explication de ce sentiment de vengeance, que jamais votre cœur de colombe ne comprendrait, au sombre et profond Mérimée.

Je n'ai su qu'il y a huit jours l'apparition du *Rouge*. Dites-moi bonnement tout le mal que vous pensez de ce plat ouvrage, non conforme aux règles académiques, et, malgré cela, peut-être ennuyeux. Écrivez-moi une fois par mois. Si je reste ici, je vous donnerai une description de mes rochers. Tout est original ici, même la cuisine, ce dont bien me fâche.

Daignez envoyer l'exemplaire d'*Henriette*[1], que l'aimable auteur m'a promis, rue Saint-Marc, numéro 1, à M. Briche. Je dis rue Saint-Marc, nº 1, mon écriture est si mauvaise. Écrivez sur la première page d'*Henriette* : « A Madame Judith Pasta, à Milan. » Par ce moyen, *Henriette* deviendra un opéra, perdra en esprit, et gagnera une actrice digne de ses profondes et variées émotions. Voilà du nouveau style. Quel style emploierai-je pour vous peindre les pensées que je vous consacre ? — Un pauvre diable qui meurt de soif dans les déserts derrière Alger comment

1. Vaudeville de Mme Ancelot.

se peint-il un verre d'eau ? — Je finis par cette idée limpide.

Mes respects ou amitiés, selon l'ampleur du personnage, à chacun de vos aimables amis. Par exemple, respects à Mme la baronne du Mercredi[1], et à tout ce qui lui est cher. Écrivez-moi l'histoire secrète de M. Clara Gazul [2] et de M. de Mareste.

Agréez avec bonté l'hommage d'un exilé. Ah ! que n'ai-je une chaumière et quinze cents francs dans la rue Saint-Roch [3] ! Bien des choses à votre mari.

CHAMPAGNE.

876. — E et T

AU COMTE SÉBASTIANI [4]

Trieste, le 4 Janvier 1831.

Monsieur le Comte,

J'AI l'honneur d'adresser à Votre Excellence les états désignés ci-après :

1° L'état en double expédition des

1. La baronne Gérard qui recevait tous les mercredis en son appartement de la rue Saint-Germain-des-Prés.
2. Pseudonyme transparent de Mérimée.
3. Mme Ancelot habitait alors rue Saint-Roch.
4. Ministère des Affaires Étrangères. — 1re Direction. Affaires Commerciales. — Consulat de Trieste. N° 55. — Envoi des états du 4e trimestre 1830. 8 pièces. Refus de quittance de la part de l'Administration de la Poste aux lettres de Trieste.

dépôts existant dans la chancellerie de ce Consulat au 31 décembre 1830.

2° Le double des registres des actes de l'état-civil pendant l'année 1830.

3° L'état des droits perçus en ce Consulat pendant 1830.

4° L'état des cours des changes de cette place pour le quatrième trimestre 1830.

5° Trois exemplaires du Bulletin des Céréales sur le marché de Trieste à la date de ce jour, 4 janvier 1831.

L'Administration des Postes a refusé nettement de donner reçu des sommes reçues de ce Consulat. Je vais écrire à cette Administration pour tâcher d'avoir son refus par écrit. Je ne suis pas sûr d'obtenir encore cette pièce. Il a été impossible de faire davantage pour les exigences de la Cour des Comptes.

Je ne pourrai obtenir que dans quelques jours deux quittances que je m'empresserai d'adresser à Votre Excellence. La 1re quittance de 20 fr. 36 représente l'abonnement aux *Prix courants des marchandises et cours des changes*. La seconde quittance de 9 fr. est pour l'abonnement au *Bulletin de la Santé maritime*.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

877. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Trieste, le 4 janvier 1831 [1].

Je suis comme *Auguste*, j'ai souhaité l'empire, mais, en le souhaitant, je ne l'ai pas connu. Je crève d'ennui, et personne ne se conduit mal avec moi ; cela aggrave le mal. Cependant l'héritage de mon père ayant passé en expériences, il faut tâcher de s'accoutumer à ce manque absolu de communication de la pensée.

J'ai cherché à ne pas faire une seule plaisanterie depuis mon arrivée dans cette île ; je n'ai pas dit une chose cherchant à être amusante ; je n'ai pas vu la sœur d'un homme ; enfin, j'ai été modéré et prudent, et je crève d'ennui.

Adieu, la poste part. Tâchez d'intéresser en ma faveur Mme ... [2]. *I date ever a month back* [3]. Bien des choses *to lady*

1. Cette lettre était datée du 4 décembre 1830. Beyle en usait ainsi pour dépister les curiosités policières. Il l'indique plus bas : *I date ever a month back*. Malheureusement il oublie parfois sa décision et ceci ne facilite pas le classement de sa correspondance à cette époque.

2. Sans doute Mme Victor de Tracy, qui avait déjà beaucoup fait pour le consulat de Beyle.

3. Je date toujours un mois en arrière.

Azur and to my sister [1]. Dites-lui que je m'ennuie.

Recommandez-moi à Apolli[naire], si toutefois il y est encore et s'il m'a pardonné la non-hérédité de la p[airie] [2]. Il peut me rendre 2 services.

878. — D

A Mlle SOPHIE DUVAUCEL [3]

[*Trieste*, 4 *Janvier* 1831 [4]].

Mademoiselle,

Je n'ai pas encore pu remettre votre lettre de recommandation à Mme Albri[zzi] [5]. Elle est à Milan. Mais je l'ai lue, cette lettre, et j'ai été saisi d'un fou rire. Ce n'est pas votre style, digne de mon collègue Cicéron, qui produit cet effet, mais la louange sérieuse à moi appliquée. Le blâme me fâcherait, mais rien ne me

1. A Mme Azur et à ma sœur.
2. Voir l'explication de cette phrase dans la lettre du 24 décembre 1830.
3. Mademoiselle, Mademoiselle Sophie Duvaucel, chez M. le baron Cuvier, au Jardin des Plantes, Paris.
4. Cette lettre est datée de « Corfou, 4 décembre ». Mais elle est en réalité du 4 janvier et de Trieste.
5. La comtesse Isabelle Albrizzi (Corfou 1770 — Venise 1836 avait à Venise un salon célèbre.

semble burlesque comme la louange. C'est peut-être par excès d'orgueil. C'est comme si on me recevait bien dans une maison parce que mon nom commence par un B. Donc on me recevrait mal s'il commençait par un C. A propos de nom, avez-vous vu la méchanceté noire des *Débats* du commencement de décembre ? On a marié ensemble deux noms. Ce mariage pourra bien me faire voyager [1]. J'ai été reçu ici avec une politesse parfaite. J'ai trouvé ce qui manque à Paris : une femme riche de 38 ans, qui a un grand salon et reçoit ses amis *tous les soirs*. Cette machine sociale est si commode que l'on fait tout au monde pour se faire présenter chez elle. Je me serais fait présenter quand même elle eût vécu seule. Elle n'a aucune affectation. C'est presque l'Italie à mes yeux. J'y vais tous les jours [2]. Le public d'ici s'est mis à croire sur mon compte que je suis marié. Je ne parle que de l'amabilité de ma fille aînée.

A force de donner des détails sur l'aînée et sur la cadette, j'en suis venu à regretter de ne pas avoir une fille aînée ou deux.

1. Le *Journal des Débats* du 4 décembre 1830 avait annoncé que la Cour de Vienne avait refusé « l'*exequatur* à M. Bayle de Sthendall ».

2. M. Dollot dans les *Journées adriatiques de Stendhal*, 1829, nous a appris que ce salon était celui de Mme Reyer, née Milesi.

Si l'uniforme dure, je me marierai. Vous n'avez pas idée combien le titre de feu Cicéron noblifie et rajeunit un homme. Cela m'inspire un dégoût complet et augmente l'ennui qui m'écrase. Cet ennui serait-il de la même force si j'étais en Italie ? Voilà la question que je me fais souvent et qui vous semble absurde à vous qui aimez Paris. Je continue à le trouver bien ridicule. Vous n'avez pas d'idée, Mademoiselle, de l'effet produit par deux mois de vie au milieu de gens si différents. Il y a mille lieues de Corfou au Palais Royal. Je juge 1830 comme si j'étais en 1840. Si je ne voyage pas, offrez mes services pour du poisson à M. Valenciennes [1]. Je m'ennuie tant qu'une commission de poisson est capable de me jeter dans l'histoire naturelle.

Ceci me sert de transition (chose si capitale pour les littérateurs français). Présentez l'hommage de ma reconnaissance à M. votre père. Je n'oublierai jamais les lettres qu'il eut la bonté d'écrire aux animaux des Bibliothèques qui me préférèrent un M. Paris [2]. Avez-vous vu la

1. Achille Valenciennes, aide naturaliste au Muséum, collaborateur de Cuvier pour son *Histoire naturelle des poissons*.

2. C'est au début de juin 1829 que Paulin Paris avait obtenu cette place de bibliothécaire à la Bibliothèque royale, vacante depuis le décès de Méon, survenu le 5 mai précédent,

traduction du *D[on] Juan* de Lord Byron par ce M. Paris ? A propos, j'ai toujours une lettre dudit égoïste sombre qui est à vous. Je suis désolé de voir finir mon papier. Je vous parle sans affectation, ce qui doit donner à ma lettre un grand caractère d'originalité. Ce matin, je suis tout ému. Un de mes collègues avait une fille de 16 ans. Elle meurt il y a trois jours. On la garde 24 heures. Ensuite on la met dans une chapelle pour 24 heures. Après 48 heures, on la porte au cimetière. Après la cérémonie, le fossoyeur jette de la terre sur le cercueil ; il entend un cri. Mais — voyez l'avantage de la religion — il croit de son devoir de venir en ville (il y a une demi-lieue) chercher un prêtre. Le prêtre l'envoie promener ; il y a tant de boue ! Enfin, deux heures après, le prêtre arrive, on ouvre le cercueil. La pauvre jeune fille s'était déchiré les joues avec les ongles et venait d'expirer. Elle s'appelait Mlle Viber.

I date ever a month back [1].

Agréez avec bonté, Mademoiselle, l'hommage de mon respect.

G[al] PELLET.

et pour laquelle Beyle avait postulé en vain. Cf. à ce sujet l'intéressante étude de M. Louis Royer : *Stendhal candidat à la Bibliothèque royale*. Éditions du Stendhal-Club, n° 32. Voir à ce sujet les lettres 832, 833 et 834 de la présente édition.

1. Je date toujours un mois en arrière.

Daignez raconter cela à Clara Gazul.

A l'occasion de la nouvelle année, veuillez présenter mes hommages à M. et Mme Cuvier, à M. et à Mme Brac [1]. Ne m'oubliez pas quand vous écrivez à M. Martial [2]. Ce qui veut dire que je voudrais que Mme Martial se souvînt assez de moi pour que je puisse lui parler si, en allant à mon nouveau poste, je passe par Bordeaux [3].

Voudrez-vous, Mademoiselle, samedi prochain, parler de moi aux personnes que je voyais chez vous. Toujours à propos du premier janvier.

879. — T

AU COMTE SÉBASTIANI [4]

Le 4 Janvier 1831.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence l'état de dépenses faites en ce Consulat pour le service du Roi pendant le quatrième trimestre de 1830. Cet état s'élève à Fr. 835, 77.

1. Mme Brac était la sœur de Mme Cuvier.
2. Martial Duvaucel, frère de Sophie, était inspecteur des Domaines à Bordeaux.
3. Beyle pensait que de Trieste il serait envoyé en Espagne.
4. Ministère des Affaires Étrangères. — Cabinet. — Bureau

Je prie Votre Excellence d'avoir la bonté d'en faire acquitter le montant à mon profit suivant l'usage établi, après avoir reconnu et approuvé ces dépenses.

Je suis avec respect...

880. — T

A M. GUYS [1]

Le 5 Janvier 1831.

Monsieur et cher Collègue,

AGRÉEZ tous mes remerciements de l'envoi que vous avez eu la bonté de me faire le 19 octobre 1830 par M. le Capt. Péripol.

J'ai l'honneur de vous renvoyer la note explicative de l'envoi revêtue de mon récépissé.

Je suis avec la plus haute considération, etc...

de la Comptabilité. — Consulat de Trieste. N° 31. — Envoi de l'état des frais de service du 4e trimestre 1830.

1. M. Guys, Consul Général, Agent du Ministère des Affaires Étrangères à Marseille. — Par le Cap. Monsieur (illisible).

881. — T

A M. DECRUSY[1]

Le 5 Janvier 1831.

Monsieur,

Je viens de recevoir seulement votre première lettre du 7 décembre. J'ai reçu les suivantes. Les lettres sont ouvertes et retardées. Elles arrivent plus facilement sous le couvert du Ministère des Affaires Étrangères.

Le malade va aussi bien que possible mais ne parle point[2].

La Police s'est fort bien conduite, le Chef est un homme plein de lumières. La montre de M. Armet qui avait été perdue au moment de la chute vient d'être retrouvée. Il n'y a nulle inquiétude à avoir pour les pièces d'or, avec le temps elles nous seront rendues.

Je viens de remettre 100 francs à M. Coupard. Mon banquier est M. Hérard, nº 333, rue Saint-Honoré. En lui remettant 101 ou 102 francs, je toucherai ici

1. A M. de Crusy, Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces au Ministère de la Justice, etc., etc., à Paris. — Sous le couvert de S. E. le Ministre de la Justice à Paris. — Deux lettres pour M. Colomb à Paris.

2. Voir la lettre du 27 novembre 1830.

100 francs. Je remettrai à M. Coupard tout ce dont il aura besoin. Je soutiens une négociation fort compliquée depuis un mois pour arriver à être considéré par les autorités du pays comme le Tuteur né des Français qui sont ici. Ces Messieurs prétendent que les sujets autrichiens ne sont pas traités en France comme je demande que les Français le soient à Trieste. Cette question de réciprocité a été soulevée il y a deux ou trois ans.

Votre position élevée au Ministère de la Justice pourrait, Monsieur, faire faire un pas à cette affaire.

Je vous engage à faire rédiger par un commis intelligent un petit mémoire d'une page ou deux. Il s'agirait de répondre à ces questions :

1° D'après les Codes et usages français, quand un sujet autrichien décède à Marseille, par exemple, quelles fonctions est appelé à remplir M. le Consul autrichien ? qui fait l'inventaire des effets du décédé ? etc., etc...

2° Quand il y a apparence et .... de suicide commis ou tenté par un sujet autrichien quelles fonctions remplit le Consul de sa nation ?

(J'ai soutenu que le Tribunal du pays doit se limiter à constater *s'il y a crime ou délit.*

Le Tribunal doit répondre à cette question. Le suicide est-il réel ? un inconnu n'a-t-il point tenté de procurer la mort du prétendu suicidé ?)

3° En France le Consul autrichien aurait-il l'administration des biens délaissés par un sujet autrichien qui tomberait à l'état de démence ?

Peut-être, Monsieur, que le moment est mal choisi pour solliciter un nouveau travail auprès de MM. les employés du Ministère. Si toutefois il entrait dans les possibilités que je pusse avoir une réponse non-officielle à mes questions, ma négociation serait hâtée : J'obtiendrais plutôt des autorités du pays la remise des pièces d'or trouvées sur la table de M. Armet. Ces autorités, fort savantes d'ailleurs, m'objectent le manque de réciprocité. Mon but est de prouver que l'on en agit en France, envers les sujets autrichiens et les Consuls de cette nation, comme je demande que l'on agisse envers le Consulat de France à Trieste.

On a tous les soins possibles de M. Armet.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc...

882. — T

AU MAIRE DE MARSEILLE

Le 6 Janvier 1831.

Monsieur le Maire,

PERMETTEZ-MOI de vous recommander M. Vicentini, ancien lientenant adjudant-major au 37e régiment de ligne. M. Vicentini fut nommé à cet emploi le 25 septembre 1813 et est membre de la Légion d'honneur et sert la France depuis 1797. M. Vicentini me semble digne, Monsieur le Maire, de toute votre protection. Je vous le recommande comme un parfait honnête homme et un bon militaire, vous priant de lui faciliter les voyages qu'il sera dans le cas de faire en France.

Recevez, Monsieur le Maire, l'hommage de la plus parfaite considération.

Le Consul de France.

883. — E et T

AU COMTE SÉBASTIANI[1]

Trieste le 10 Janvier 1831.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence trois exemplaires du Bulletin du prix des céréales sur le marché de Trieste à la date du 10 janvier 1830.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

884. — A

AU BARON DE MARESTE

Trieste, 11 Janvier 1831.

Vous connaissez, mon cher ami, mon dévouement à la cause de l'ordre et mon profond respect pour le Roi ? Je crève de curiosité. Écrivez-moi toutes

1. Ministère des Affaires Étrangères. — 1re Direction. Affaires Commerciales. N° 56. — Envoi d'un bulletin sur le prix des grains à Trieste, 3 exemplaires.

les nuances des faits. Il faut faire deux adresses. Écrivez sur votre lettre M. Kaltschmidt, Triest. Faites une enveloppe et sur cette enveloppe écrivez : M. Philippe de Fâger, officier des postes impériales et royales à Venise. Il est important pour mon commerce de coloniaux de connaître les nuances des faits. Et avec le *gloria patris* ci-dessus inséré, tout arrive. Ne négligez aucune nuance. Tout est dans les nuances. Et, pour affranchir les lettres de M. Philippe de Fâger, cachetez avec 2 pains à cacheter : jamais de cire, elle donne trop de peine à qui décachette. Je vous recommande les censures théâtrales de M. Luigi Previdali à Milan. Il censure la Giuditta [1]. Il n'est pas vide et insignifiant.

COTONET.

1 Mme Judith Pasta.

885. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Trieste, le 17 Janvier 1831 [1].

QUELLE bonne semaine ! Jeudi une lettre de la divine Clara [2], aujourd'hui une de vous. La rue de Jérusalem [3] de ce pays a pris copie de la lettre de la jeune fille et pour cela l'a gardée trois jours. Ne mettez jamais de noms propres ; à cela près, dites tout, absolument, et je recevrai vos benoîtes lettres trois jours plus tôt. Je ne me croyais pas si curieux ; il est drôle de faire des découvertes sur soi-même à quarante-huit ans, que j'aurai demain. En être réduit au régime de la *Quotidienne* m'assomme.

Je n'ai jamais mieux senti le malheur d'avoir un père qui se ruine. Si j'avais su, en 1814, le *father* ruiné, je me serais fait arracheur de dents, avocat, juge, etc.

1. Cette lettre est datée de Corfou le 17 décembre 1830, mais est d'un mois postérieure. Beyle, il nous en a averti, antidate par prudence, mais quelquefois il n'y pense pas. Le doute ici n'est pas permis, car le 17 décembre 30 Beyle était à Venise, et le voyage à Fiume dont il parle ici eut lieu du 4 au 10 janvier 1831. Le 17 janvier il était de retour à Trieste.
2. Prosper Mérimée.
3. La police autrichienne.

Être obligé de trembler pour la conservation d'une place où l'on crève d'ennui ! Je n'ai à me plaindre de personne ; j'ai trouvé des amis, pour ainsi dire, uniquement à cause de lady Morgan (dont je ne partage point les opinions jacobines). Toute ma vie est peinte par mon dîner ; mon haut rang exige que je dîne seul : premier ennui. Second ennui : on me sert douze plats ; un énorme chapon qu'il est impossible de couper avec un excellent couteau anglais qui coûte ici *moins* qu'à Londres ; une superbe sole qu'on a oublié de faire cuire, c'est l'usage du pays ; une bécasse tuée de la veille, on regarderait comme un cas de pourriture de la faire attendre deux jours. Ma soupe au riz est salie par sept à huit saucisses, pleines d'ail, qu'on fait cuire *avec le riz*, etc. Que voulez-vous que je dise ? C'est l'usage, on me traite comme un seigneur, et certainement le bon homme d'aubergiste [1], qui ne me rencontre jamais dans sa maison sans s'arrêter, se découvrir et me faire un salut jusqu'à terre, ne gagne pas sur mon dîner qui me coûte quatre francs deux sous, le logement, six francs dix sous. Ma qualité d'oiseau sur la branche (Clara ne comprend pas cette légère métaphore)

1. L'aubergiste de *l'Aquila nera*, nous apprend M. Dollot, se nommait Conrad Dornbusch.

m'empêche de prendre une cuisinière. Je suis empoisonné à un tel point, que j'ai recours aux œufs à la coque ; je n'ai inventé cela que depuis huit jours, et j'en suis tout fier.

Racontez mon malheur à Mme Azur, et dites-lui, si elle sait les mathématiques, de multiplier toute ma vie par le malheur du dîner. L'absence de cheminée me tue ; je gêle en vous écrivant. Dans l'autre chambre j'ai un poêle qui donnerait mal à la tête au plus grossier Auvergnat. — Je suis prudent et ne vois point Mme *** [1], dont bien me fâche. Elle a l'entregent d'Ancilla [2], une gaieté constante et de la hauteur ; elle a une cheminée ! J'aurais pris racine auprès d'une construction si précieuse. — J'ai trouvé un ami véritable dans un capitaine au même régiment ; il est incroyable combien nous nous convenons. Mais, Monsieur, combien de temps aurai-je la patience de monter cette garde ? Deux ou trois ans au plus.

Je m'occupe beaucoup de mon métier ; il est bon, honnête, agréable en soi, tout paternel. Ma correspondance s'occupe du commerce *of Corn* [3]. Ne croyez point que Paris soit le plus fertile en ce genre. C'est

1. Il s'agirait encore ici de Mme Reyer-Milesi.
2. Mme Ancelot.
3. Du blé.

le Banat, Monsieur. Je me suis rapproché du dit Banat pour étudier la partie, j'ai fait un voyage à Fiume ; c'est tout à fait le dernier endroit de la civilisation. Un étranger, capitaine [1], est reçu comme feu Mlle Jeek, l'éléphant à Paris. Cinq jours passés là furent cinq *carnavaux*. On m'aimait tant qu'on m'a dit : « Vous ne faites pas de dettes criardes et des banqueroutes, comme un de vos prédécesseurs, mais il avait deux croix et vous point. — Je l'ai refusée », ai-je répondu [2]. — Dans cette charmante ville de six mille âmes, un homme qui a un capital de quarante mille francs est dans l'abondance, la considération, etc. Il a un logement que le soleil dispense du poêle ; il adore l'usurpateur et lit l'histoire de ses amours avec des gravures *enluminées*; il veut absolument me prêter ce livre *rare*, qu'il a fait venir *à grands frais*. Toutes les fois que je l'allais voir, il me faisait faire à l'instant du chocolat. « Combien vous coûte cette vie délicieuse, lui ai-je dit, le dernier jour, en le surprenant à dîner avec sa maîtresse ? — Je me ruine ; mais que voulez-

1. Un consul.
2. On a déjà vu et on aura encore plus l'occasion de voir que Beyle à cette époque se préoccupait fort d'être décoré. Cf. Louis Royer : *La légion d'honneur de Stendhal. Le Divan*, avril-juin 1934.

vous ? la vie est courte ; je dépense trois mille six cents francs. »

Dans mon voyage, en venant ici, j'ai trouvé Port-Maurice, près de Gênes, absolument comme la ville dont je vous parle ; chaleur et situation à souhait. A cause du cabotage, le vice-consul encaisse, tout compris, neuf mille francs. Voilà l'homme le plus aisé de tous les employés de France. — J'ai trouvé l'aimable et amabilissime M. Masclet, consul à Nice, au milieu d'un jardin rempli de rosiers en fleurs, le 15 novembre. Le serpent de l'envie a aussitôt sifflé dans mon cœur. A cause du grand mot *cabotage*, Nice vaut vingt-deux mille francs. Mais *the conquest !* N'êtes-vous pas content de ma belle écriture ? Je vais doucement pour plaire à vos beaux yeux et mériter une longue réponse.

Je pense que le *great* cit[oyen] [1] sera *all in six months* [2] et que la Chambre actuelle, tout en se donnant le plaisir, nouveau en France, de *mâcher* le mépris, nous conduit à cet état abominable de république, horrible partout ailleurs qu'en Amérique ; voilà le véritable choléra-morbus. A propos, c'est cette horrible

1. Lafayette. — La Fayette avait été le chef de toutes les gardes nationales de France ; une loi ne lui laissant que le commandement de la garde nationale de Paris, il avait donné sa démission.

2. Sera tout dans six mois.

maladie qui, dans deux ans au plus tard, mettra fin à mes jours. Je maintiens qu'elle est inévitable ici ; quand vous verrez le bon et aimable docteur Edwards, priez-le de m'envoyer un préservatif au plus tôt. Un capitaine, mon collègue, a vu mourir de cette affreuse manière : l'homme, Monsieur, devient un tire-bouchon, par la force de la douleur ; il est fort malpropre par en haut et par en bas. Enfin, c'est mon mal, dont deux fois le docteur m'a délivré ; à l'exception que je n'étais pas malpropre, bien au contraire.

Les cloches m'assourdissent pour la nomination du pape. Si c'est M. le cardinal Giustiniani, il est de la taille d'Apollinaire[1], j'ai dîné plusieurs fois avec lui, chez cet homme si poli, M. de Laval, à Rome. Il revenait d'Espagne et portait en sautoir un grand cordon blanc et bleu clair. Il avait été ami intime de sa douce Majesté Ferdinand VII. Vous en verrez de grises, et Dominique aussi, s'il va à Civita-Vecchia. Le bruit général, ici, est qu'il restera où il est.

Quant à moi, je suis si abasourdi de m'ennuyer à ce point, que je ne désire rien ; mes vœux ne vont pas plus loin qu'une cheminée.

1. M. d'Argout.

Il y a bien peu d'esprit à Ap[ollinaire] d'avoir mal pris la note sur les Cardinaux [1]. Quand on l'écrivait avait-on lu les journaux de Paris ? C'est l'abrégé d'une note de 8 pages que je remis à Pastor[et], il y a 20 mois [2]. Je crois qu'il a la copie et la donne pour sienne. Quand, à 200 lieues de distance, on reçoit une note inutile, on la jette au feu. Ap[ollinaire] est également bien modéré s'il ne profite pas des 2 mois qu'il a à passer dans cette maison pour faire un petit cadeau à chacun de ses amis, méritant ou non. Je vais plus loin.

Le premier ministre de l'Intérieur qui aura un peu d'esprit, considérant l'état de dégradation où est la ✠ donnera cette croix à MM. Béranger, Clara Gazul, Dubois, moi, Artaud [3] ; cela relèvera la dite croix. Mais jamais un gouvernement, quel qu'il soit, ne peut protéger sincèrement que la littérature *plate*, *id est* élégante et *vide d'idées*. Les *idées* sont le croquemitaine des gens au pouvoir. Cet ornement me serait fort agréable, mais mon opinion sur l'hérédité !... N'y pensons plus.

1. Beyle écrit Kar[dinaux]. Peut-être pourrait-on lire aussi Kon[claves].

2. Ceci confirme ce que nous a appris Colomb, qu'en 1829, à la mort du pape Léon XII, de Pastoret, ancien collègue de Stendhal au Conseil d'Etat, avait demandé à ce dernier pour la remettre au roi Charles X une note sur les cardinaux papables.

3. Sur Artaud, voir la lettre de Beyle de mars 1827.

C'est le 12 du mois que, pour la première fois, on m'a parlé du *Rouge*. C'est Clara. Elle pense comme Mme Azur, sur le second volume et en lisant votre lettre, qui est plus incisive que celle de Méri[mée], je me suis trouvé presque de l'avis de Mme Azur.

Cette fin me semblait bonne en l'écrivant, j'avais devant les yeux le caractère de Méry, jolie fille que j'adore. Demandez à Clara si Méry n'eût pas agi ainsi [1]. Les jeunes Montmorency et leurs femelles ont si peu de *force de volonté*, qu'il est impossible de faire un dénouement non plat, avec ces êtres élégants et effacés. Voyez en juillet (1830), quand dix mille canailles se battent Dieu sait pourquoi, pas un Montmorency ! *Un seul*, et il y allait de tout pour eux. Tous se seraient battus en duel ; mais le bon ton n'ordonnait pas, sous peine d'éternelle infamie, de se battre dans la rue. Cette vue du manque de caractère, dans les hautes classes, m'a fait *prendre une exception;* c'est un tort ; est-il ridicule ? C'est bien possible. Le comment, c'est que j'ai pensé à Méry. Je ne saurais que faire dans un roman d'une jeune Rohan-Chabot réellement de bon ton. Raphaël lui-même,

1. Allusion à Mary de Neuville qui a inspiré Beyle en partie pour le caractère de Mathilde de la Môle du *Rouge et Noir*. Voir à ce sujet la préface de M. Parturier aux lettres de Mérimée aux Grasset.

comment aurait-il peint une *nuit complète?* La convenance exacte, c'est la présence *continue* du convenable, l'absence complète de l'individualité... Et un auteur sifflé se réfugie dans la métaphysique. Je ne doute pas de la haine des ennemis intimes ; je vois les figures que l'on fait chez *Mammouth* [1], mais on acquiert de nouveaux amis, comme mon aimable T... d'ici. Clara dit que j'ai un caractère abominable dans les débats [2]. Dans un mois peut-être, après vingt démarches, je parviendrai à lire mon caractère ; et alors ça ne me fera aucun plaisir ; il n'y aura plus de piquant, de nouveauté, d'*imprévu*.

Vous devez travailler jour et nuit. Je viens de lire la lettre de M. Odilon. Je ferais comme lui et je l'aime. Mais, avec de telles lettres, vous devez être au bureau à 6 h. du matin. Vous me parlez de la colique de M. Apo[llinaire] ; mais il me semble que vous l'avez tous. Il n'y avait de paix pour mon frère [3] que dans la plus absolue bonne foi. Moi, j'aurais couché avec le grand Cit[oyen] [4]. Il a fusillé

1. Cuvier.

2. Phrase difficile à expliquer. Paupe avait imprimé : dans les *Débats*. Mais Mérimée n'écrivait pas dans les *Débats* où le 26 décembre 1830 avait paru l'article de Jules Janin sur *le Rouge*.

3. Louis-Philippe.

4. Lafayette.

la canaille au champ de Mars, jadis. Cette ligne devait enfanter le salut de mon frère et, peut-être, de la France. Mais M. Guizot ne veut pas des gens d'esprit, comme je l'ai noté au 2e vol. du *Rouge*, le jour même que vous me l'avez notifié en dînant chez vous avec de fort bon vin. C'était, ce me semble, le 11 août. Mon audience est du 3, dix jours après mon affiche[1]. Cette affiche était admirable. Voilà ce qu'il fallait dire, en baisant le grand Cit[oyen] 4 fois par jour. Il fallait faire Conseiller d'État, l'auteur de l'affiche. Mais son propos de bon sens irrita le père Réal et probablement Apolli[naire]. Qu'y faire ? Le chemin indiqué par l'affiche paraîtra excellent en 1832. Dès 1831, votre méchanceté ne pourra pas s'empêcher de reconnaître *in petto* que cela valait mieux que ce qu'on a fait.

La demande de 18 mille, surtout, m'a bien fait rire. L'envoi à Civita-Vecchia n'est pas si beau que vous pensez. C'est un trou abominable. La tempête m'y jeta en revenant de Naples. La fièvre y règne. Cela est inférieur en rang et émoluments à

1. Note du chapitre XIII au tome II du *Rouge et Noir* qui, grâce à M. Parturier, doit être déchiffrée ainsi : « Esprit perdant préfecture Guizot. 11 août 1830. » Sur le désir de Beyle à cette époque d'être nommé préfet, sur ses démarches, sur l'affiche qu'il avait composée à l'avance, voir les *Mélanges de politique et d'histoire*, édition du Divan, t. I, p. 215.

la préfecture actuelle. Enfin, l'ami de l'aimable La ✠ [1] m'a dit que cela serait supprimé.

Vous dites la littérature morte parce que le froid a tué les chenilles et autres insectes nuisibles, vivant par la faveur du *Journal des Débats*. Rien de plus heureux, de plus fertile que cette mort apparente ; cela ôte-t-il le talent des Clara, des Musset ? Il est vrai que vos amis Lamar[tine] et Cie perdent 80 %. Tâchez de me mitiger l'Apo[llinaire]. M. Molé, qui ne me connaît pas, m'a jeté à la tête *fifteen thousand* [2]. Quand il y aura une promotion, qu'il me pousse !

MÉQUILLET.

886. — T

AU COMTE SÉBASTIANI

Le 18 Janvier 1831.

ENVOI fait ce jour, au Ministère des Affaires Étrangères à Paris, d'un Bulletin, en double expédition, du prix des grains à Trieste, sans lettre d'avis, sous le nº 1.

1. Eugène Delacroix.
2. Quinze mille. — Le comte Molé protégeait Beyle grâce aux recommandations de di Fiore.

887. — T

A M. DECRUSY[1]

Le 18 Janvier 1831.

Les Autorités de Trieste ont reconnu qu'il y avait tentative de suicide, sans aberration mentale[2]. Elles me disputent la qualité de tuteur né de tous les Français. Je réclame et m'étaie de notes. M. le Président du Tribunal, homme sage, a fini par me promettre qu'il n'y aura pas nomination de tuteur. Toujours on m'objecte la conduite des tribunaux français envers les sujets autrichiens, dans une ville où il y aurait Consul autrichien.

J'ai feuilleté le Code. Je ne puis croire que la conduite de nos tribunaux s'écarte du raisonnable. Leur affaire est de constater la réalité de la tentative de suicide. Cela fait, le soin des intérêts du malade doit être laissé au Consul.

Vous rendriez service à l'administration, Monsieur, si vous pouviez trouver le temps de faire rédiger une note (non officielle,

1. A M. de Crusy, Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces à Paris.

2. Voir les lettres du 27 novembre 1830 et du 5 janvier 1831.

non signée). Cette note décrirait *bien exactement* la conduite légale que tiennent l'administration et les tribunaux français. dans la supposition d'une tentative de suicide par un sujet autrichien à Marseille

Le malade va bien. Je sais encore que tout le monde mît de l'amour-propre à le bien soigner. On rendra sans difficulté à M. A[rmet] les pièces d'or trouvées lors de l'accident aussitôt qu'il les demandera, et certainement dans tous les cas, au moment de son départ.

Mon devoir est de protéger les Français et je l'accomplirai dans toute son étendue. Ce qui me manque c'est la connaissance *exacte* de ce qu'on fait en France en pareille occurrence.

Je vous ai annoncé, Monsieur, il y a quelques jours que j'avais remis cent francs à Coupard. Je lui remettrai tout ce dont il aura besoin.

J'aı l'honneur, etc., etc...

888. — D

A Mlle SOPHIE DUVAUCEL [1]

[20 *Janvier* 1831].

Mademoiselle,

Une chose qui m'étonne c'est de me trouver un animal reconnaissant. Remerciez dans l'occasion M. C[uvier] des lettres qu'il écrivit dans le temps pour me placer sur l'échelle d'un bibliothécaire. Cela valait 1.500 francs. J'en ai dix fois plus. Mais, hélas ! Je péris. Je me consume comme Phèdre, non pas par amour, plût à Dieu ! C'est l'ennui qui va me rendre fluet comme M. Roulin. C'est un des hommes dont je regrette le plus la conversation [2]. La conversation est ma partie de whist, faute de quoi je languis. Il me semble que vous ne languissez guère à Paris. Peut-on être plus bête que votre Chambre qui vous mène tambour battant à la République par peur de la République ? J'espère qu'on vous aura

1. Mademoiselle, Mademoiselle Sophie Duvaucel, chez M. le Baron Cuvier, au Jardin des Plantes, Paris.

2. François-Désiré Roulin (1796-1874), docteur en médecine, explorateur, puis journaliste au *Globe*. Il fut nommé bibliothécaire à la bibliothèque de l'Institut en 1836.

envoyé une rhapsodie de ma façon [1]. Cela vous fera horreur et à MM. les membres de l'Académie. Je ne vous engage point à lire ce plaidoyer contre la politesse qui *use la force du vouloir*. Ne voyez dans ce livre qu'un hommage et un remerciement pour les soirées aimables que j'ai passées au Jardin. Tous vos hommes puissants ou plutôt *au pouvoir* doivent être bien polis, car leur faculté *de vouloir* est furieusement usée. Un malheureux Français, surtout s'il est noble et riche, quand il tire son mouchoir de la poche gauche de son habit, est assailli par la *terreur* de manquer aux 19 règles sur la façon de se moucher. Ce qui le met au désespoir c'est que plusieurs de ces règles sont ou semblent contradictoires. Rien d'*individuel*, rien de fort par conséquent dans la conduite des hommes au pouvoir. De loin, *sans journaux*, je pencherais à croire qu'ils ont doublé le pouvoir de M. de la F[ayette] en voulant le diminuer. Figurez-vous, Mademoiselle, l'excès de ma misère, je suis réduit à lire et étudier la *Quotidienne*.

Auguste dit :

J'ai souhaité l'Empire et j'y suis parvenu,
Mais en le souhaitant, je ne l'ai pas connu.

1. *Le Rouge et le Noir*, paru en novembre précédent.

Ce serait une charité grande, de votre part, Mademoiselle, de m'écrire. Envoyez la lettre par la poste à M. Colomb, nº 35, rue Godot-de-Mauroy. C'est mon ambassadeur. Soyez le mien auprès de M. de Mirbel[1], et priez-le de se souvenir de moi. Il peut m'être utile. Mais soyez ambassadeur tout à fait, *viz discret.* N'allez pas lui dire que je n'admire pas les maîtres de nos destinées. Ils peuvent m'envoyer dans quelque endroit froid, obscur et où l'on n'aime pas. Ce serait un enfer pour moi qui ai l'âme de sainte Thérèse. Le bruit public à V. est qu'on me laisse où je suis. J'aimerais mieux Rome, Naples ou Florence. C'est aussi le nom de mon péché.

Agréez mes respects.

COTONET.

Qu'est-ce que le φιλοσοφε M. Frédéric fils[2] pense du *Noir et du Rouge?*

Mes respects sincères et sentis à M. Frédéric père[3].

Veuillez, Mademoiselle, ne pas oublier de

1. Charles-François Brisseau de Mirbel (1776-1854), botaniste, professeur au Muséum, avait été secrétaire du ministère de l'Intérieur sous M. Decazes. Stendhal avait fréquenté le salon de sa femme, Mme Lisinka de Mirbel, célèbre miniaturiste, dont il avait vanté le talent dans son *Salon de* 1824.

2. Frédéric Cuvier (1803-1883), neveu de Georges Cuvier.

3. Frédéric Cuvier (1773-1838), frère du grand Cuvier. Il était garde de la ménagerie du Jardin des Plantes.

présenter mes hommages à Mme votre mère et aux principaux chanteurs de vos soirées : le sublime Koreff, le savant baron de Hügel, le tendre Le Brun, l'aimable Achille [1], etc...

889 [2]

A Mme O'REILLY

Trieste, 21 Janvier 1831.

L'AUTEUR parle d'abord de politique et se plaint que l'on jette des défiances entre les Parisiens et le meilleur des Rois. Puis il parle de Trieste, qu'il trouve trop tranquille. Il préfère les Italiens avec leur tempérament orageux. A Trieste, quand on tue, c'est pour voler de l'argent et non par jalousie. Il termine en demandant à sa correspondante ce qu'elle pense du *Rouge* et si elle a pu aller jusqu'au bout...

Signé : Mérimée-Musset.

1. Achille Valenciennes.
2. Catalogue Charavay. Vente du 18 décembre 1909.

890. — A

A M. DI FIORE, A PARIS

Venise, le 25 Janvier 1831.

Je viens d'entendre Velutti ; c'était dans un salon de la place Saint-Marc, au midi, par un beau soleil. Jamais Velluti n'a mieux chanté. Il a l'air d'un jeune homme de trente-six à trente-huit ans, qui a souffert, et il en a cinquante-deux ; jamais il n'a été mieux. Le divin Perucchini l'accompagnait. Il y avait vingt-quatre femmes, mais pas un chapeau de bon goût.

Mauvaises nouvelles des succès de la Judith. Carcano est abandonné. On fait des caricatures. La Scala triomphe ; on voit les acteurs de la Scala à table, mangeant de la Pasta, et le duc Litta qui paye l'excellent Velutti, a trouvé un fiasco à la Fenice ; il était malade et a voulu s'efforcer.

Ne dites à personne que je suis ici, excepté à notre protecteur s'il vous parle de moi. A propos, trouve-t-il qu'il y a quelque réalité, quelque *connaissance des petits hommes* ayant un petit pouvoir, dans *le Rouge* ? C'est une partie du talent qu'il

faut dans le lieu où il m'a mis. Le tapage des masques sur la place Saint-Marc m'empêche de vous envoyer des phrases polies ; je vous écris du café Quadri.

Vous savez que Machi a eu l'exclusion *par insinuation* de la France. Giustiniani avait déjà vingt-deux voix ; on continuait à ouvrir *le schede* [1], quand il reçut l'exclusion formelle de l'Espagne. Si vous savez déjà cela ne vous moquez pas de moi comme Besançon. Albani porte toujours Pacca, qui ne réussira pas. — Votre ami aura-t-il Civita-Vecchia, avec quinze mille francs ? Adieu, je vous écris comme à un père ; ne me répondez pas.

891. — A

AU BARON DE MARESTE

Venise, le 3 Février 1831.

Grand Sbaglio [2]

DOMINIQUE n'a jamais été assez saugrenu pour *ask* la ✠ aux Affaires Étrangères. Il a dit : « Tôt ou tard un ministre de l'Intérieur *homme d'esprit*,

1. Billet. — Ce sont là des allusions aux voix obtenues par ces cardinaux lors du conclave de 1831 où le cardinal Bartolommeo fut élu sous le nom de Grégoire XVI.

2. Grande bévue.

dira au *King* : « Les Bignon, les Ancelot[1], les Malitourne, tous les gens de lettres, un tant soit peu au-dessus de la médiocrité, ont eu la ✠ de Charles X. Je propose à V. M. de la donner à MM. Béranger, Thiers, Mignet, Dubois, du *Globe*, Artaud, traducteur d'*Aristophane*, Beyle, Mérimée et Vatout. »

Voilà toute l'étendue de ma présomption, comme dit Othello. Par le ministère de l'Intérieur uniquement. — Tant mieux si Apolli[naire] a parlé au général Sébastiani. Sûrement à mon ministère, *si l'on compte les campagnes* (à moins que votre envie ne me nie Moscou), j'aurais un peu droit ; mais jamais je n'ai eu cette idée. — Toujours par un ministre de l'Intérieur, *homme d'esprit*, et je parie qu'avant deux ans, nous aurons des gens d'esprit. Les bêtes ne peuvent pas durer dans une machine où il faut *inventer* des mesures, des arrestations de MM. Sambuc et Blanqui, et enfin des proclamations.

Ne vous plaignez pas de ma mauvaise écriture, je suis dans un pays barbare. Hier, j'achète de la cire pour cacheter une lettre à Colomb, avant d'être à la

1. C'est Louis XVIII qui décora Ancelot en 1823, mais à cette date Beyle ne connaissait guère les Ancelot. Voir Henri Martineau : *Stendhal et le Salon de Mme Ancelot*. Le Divan, 1932.

poste, la lettre s'était décachetée dans ma poche. Que vous dirai-je de l'encre, de la plume ? — Je suis de votre avis archi sur le Bal du nouveau et futur séjour de Dominique. Comme vous êtes des rétrogrades *encroûtés*, je ne vous écris rien là-dessus depuis un mois. Marie-Anne d'Autriche, ou une autre reine, disait au cardinal de Retz : « Il y a de la révolte à annoncer qu'on se révoltera. »

Je pense comme vous ; votre frère [1] n'ayant développé aucune *individualité*, ayant été convenable comme M. de Croisenois [2] et rien de plus, ne peut inspirer aucun attachement. Il n'y a pas de magie dans son nom, dirait M. de Salvandy. Donc, tout finira par six mois d'*extrême-gauche*. Donc Apollinaire, s'il a quelque bienveillance pour Dominique, ce dont il est permis de douter, profitera des moments que le destin lui laisse, pour dire au général Sébastiani :

« Le pauvre garçon vient de recevoir un fier soufflet ; il quitte la première ville de commerce du continent (900 vaisseaux entrés, 890 sortis en 1830, sans compter un immense cabotage. Cette parenthèse est pour vous). Donc, on le renvoie d'une ville superbe, pour le jeter dans un trou, qui

1. Louis-Philippe.
2. Personnage du *Rouge et Noir*.

ressemble fort à Saint-Cloud ; si ce n'est qu'il est beaucoup plus laid. C'est un ancien serviteur ; il a quarante-huit ans, dont quatorze à l'armée ; il a vu Moscou et Berlin, comme vous, général ; donc la ✠. »

Toute plaisanterie à part, vous n'avez pas d'idée de la supériorité dont jouissent les Consuls crucifiés sur les autres. Rien ne se fait que pour le bonheur d'être admis souvent aux dîners et aux soirées du Gouverneur. Je suis toujours à mon poste officiel. Je n'ai pas reçu un mot du changement. *I think that they have sended that to the* Ville éternelle, *in order to get the ex*^ur^ *before. I could not very much upon one of my neighbourly*, qui veut imiter *the G*^al^ chassé *of Antwerp* [1].

Mais les gens au pouvoir doivent exécrer les idées. Voilà une de mes nouvelles manières. Un de mes nouveaux amis est un homme du Moyen Age qui a fait assassiner plusieurs hommes pour se divertir — il est admirable.

Dites cela à M. J. Janin.

1. Je pense qu'ils ont envoyé cela à la *ville éternelle*, pour obtenir d'avance l'exequatur. Je n'avais pas beaucoup de pouvoir sur quelqu'un de mon voisinage qui veut imiter le général chassé d'Anvers. — Allusion aux événements qui amenèrent la proclamation de l'indépendance de la Belgique.

892. — A

A Mme ALBERTHE DE RUBEMPRÉ, A PARIS

Trieste, le 6 Février 1831.

SAVEZ-VOUS, Madame, ce que c'est que le général Bolivar ? Eh bien, il est mort : Savez-vous de quoi ? de jalousie du succès du *Rouge*. Il y a une autre jolie femme à Paris qui me croit l'homme le plus faux et le plus dissimulant. Et quand tous ces ridicules seraient vrais, n'êtes-vous pas trop heureuse que j'aie des ridicules ?

Si vous voulez un homme parfait, faites-vous présenter M. Rokebert par Besançon. M. Rokebert était pauvre et clerc de notaire ; par sa prud'homie et rare prudence, il a mérité de devenir factotum de son notaire et ami d'un pair de France, chevalier de la Légion d'honneur.

Je suis au comble de la joie ; je croyais que, comme un affreux cauchemar, cette Chambre, composée de Rokeberts, pèserait un an ou deux sur la France, et probablement au moment où je vous parle elle est sifflée autant qu'elle le mérite. C'est beaucoup, elle a coupé la racine *pivotante*

de l'amour des Français pour le *King.* Vous souvenez-vous du roman de *Tom-Jones?* Eh bien, il y avait dans cette Chambre beaucoup de *Blifils.* Excitez une sagacité de votre connaissance à me donner de temps en temps, le plus souvent possible, le fin mot des nouvelles. Figurez-vous la rage d'un homme curieux (et qui ne le serait pas ?) qui se voit réduit à la *Quotidienne* et à la *Gazette de France.* Par leurs mensonges sur ce qui se passe à cinquante lieues de mon île, je juge de leur véracité sur Paris.

J'observe la nature humaine ; je m'amuse de faits qui n'ont d'autre mérite que d'être vrais ; n'étant pas *en même temps piquants*, ils ne valent rien pour la curiosité parisienne, j'allais dire française ; mais ils plairaient à Toulouse, Avignon, Béziers, où il y a de l'âme ; on n'y est pas constamment occupé du *voisin.*

Avant-hier soir, j'ai vu chez la Mme Geoffrin de Trieste [1], une jeune mariée de dix-huit ans. Ma foi ! elle est parfaitement belle. Les dames du pays disent pour se dépiquer qu'elle est bête. Je le crois bien, elle vient de passer huit années au couvent, près de Vienne.

1. Sans doute s'agit-il ici d'une dame Göschen, veuve d'un négociant, femme d'idées libérales et de libre-pensée. Cf. Dollot : *loc. cit.*

Il y a ici un chef de bureau qui peut avoir cinquante ans, l'air bête, chagrin, des yeux qui pleurent toujours et malgré eux, nul esprit, pas de naissance, pas de fortune ; il vit avec sa paie, environ six mille francs ; il est désagréable, mal vêtu, envieux, méchant ; cela n'est bon qu'à enterrer. Le père de la jeune personne dont je vous parlais en a jugé autrement ; il lui a écrit en deux mots : « Prenez la diligence, arrivez à Vienne le 12, vous épouserez ma fille qui a dix-huit ans et deux cent mille francs, et vous repartirez le 14 janvier. » C'est ce qui a été fait. La jeune personne n'avait point fait d'enfant ; il n'y avait aucun cas rédhibitoire ; l'animal l'aurait épousée avec tous les cas rédhibitoires possibles. Ce vieux garçon chagrin avait été camarade de bureau du père de la beauté ; il ne reçoit jamais personne dans son taudis. Mon avis est qu'il faut causer avec cette jeune femme dans cette pièce obscure qui, dans les bals, est consacrée aux apartés des jeunes femmes. Faites-vous raconter par Besançon le gant de la Torregiani.

Dominique n'a rien de nouveau sur son destin futur, il vit à Trieste, où il s'ennuie assez ; mais il faut dire qu'il s'amuse et est enchanté de sa place. Il serait heureux d'en avoir une toute petite dans votre

cœur ; voilà un compliment à la Rokebert ; je vous en ferais bien un meilleur ; mais il ne me vient pas.

Je voudrais que quand Besançon passera avec vous dans la rue Saint-Guillaume, il entrât chez M. Deville ou Delville. Là vous vous assiérez dans un fauteuil, et quand vous y serez vous n'en voudrez plus sortir. M. Delville fait les fauteuils suivant les derrières. Malheureusement, je ne pourrais jamais sortir d'un fauteuil convenable pour vous, à supposer que j'eusse pu y entrer. M. Delville a fait un fauteuil pour Mme la baronne Apelle [1], Besançon le connaît bien ; il est dans la chambre à coucher de la dite baronne, lieu qu'il fréquente beaucoup, et Dieu sait avec quelles délices !

J'engage le dit Besançon à commander à M. Delville un fauteuil pour un personnage un peu plus *conséquent* que lui ; ce fauteuil recouvert de quelque étoffe solide, peu sujette à être salie. C'est à ce moment de la commission que je me jette à vos pieds, que j'aime toujours malgré votre injustice pour eux. Vous choisirez l'étoffe. Les chiens endormis, au milieu desquels je vis, seraient incapables de recouvrir le

1. Apelle : le plus célèbre des peintres grecs. Ce nom désigne ici le baron Gérard. — Dans sa lettre du 28 mars suivant Beyle donnera du reste le nom en clair.

fauteuil admirable, si jamais ma sacrée transpiration le gâtait. M. Colomb remettra cent cinquante francs à M. de Mareste, pour le prix de ce meuble. Le fauteuil commandé *a posta*, pour un homme gros, sera fait en mai ; alors M. Delville l'expédiera à Marseille, d'où un de mes navires me l'apportera à Trieste ou Civita-Vecchia. Je m'engage, Madame, à ne pas vous impliquer dans une autre commission pendant 1831.

On manque de tout ici, excepté de ce qui se mange, et de piqués anglais.

Bien des amitiés à M. La ✠ et à Clara [1], si vous les voyez. Dites à Besan[çon] : « Vous êtes de jolis garçons, il n'y a rien à dire. Si votre frère [2] n'est pas le dernier des hommes, il est bien près. Et après, tout de bon, vous serez obligés de lui retirer la signature de votre maison. » Daignez écrire le vrai nom de l'animal à côté de Giacinta, faire une petite enveloppe à l'adresse de M. Schnetz [3], et faire jeter à la poste.

MEYNIER.

1. Eugène Delacroix, cousin de Mme de Rubempré et Mérimée.
2. Louis-Philippe.
3. Peintre versaillais, futur directeur de la villa Médicis.

893. — A

AU BARON DE MARESTE

[*Trieste le*] 10 fév[*rier* 1831].

PAS le plus petit mot de M[aisonn]ette[1] sur mon futur séjour. J'ai écrit à Apolli[naire]. Lorsque tant de gens passent, me fera-t-il passer ? Parlera-t-il à M. de Montali[vet] [2] ? Je crains bien qu'Apolli[naire] n'y soit plus dans un mois. Mille tendresses à nos amis. Dites à Mme Azur que je ne sais pas comment elle ferait à Rome l'hiver, pour moi j'ai gelé. Le premier jour de temps doux de printemps a été le 7. Si Mme Azur voit le grand peintre Schnetz, je la prie de me recommander à lui. Je voudrais prendre un appartement via Gregoriana, à Rome. Mille tendresses à l'homme qui m'a fait, *viz* di Fiore.

1. Lingay.

2. Le comte Camille de Montalivet était ministre de l'Intérieur dans le ministère Laffitte. Or c'est de l'Intérieur que Beyle attendait la croix.

894. — A

A Mme ALBERTHE DE RUBEMPRÉ, A PARIS

Trieste, le 19 Février 1831.

Je ne crois pas être tout ce que vous dites, chère amie. Je ne désire pas tant la croix. Il viendra un jour où je voudrais ne pas l'avoir ; mais je ne sais pas si je serai en France quand votre sagesse nous aura donné la république.

Il y a trois jours j'ai reçu une lettre dans le genre de la vôtre et pire encore, car, vu que Julien [1] est un coquin et que c'est mon portrait, on se brouille avec moi. Du temps de l'Empereur, Julien eût été un fort honnête homme ; j'ai vécu du temps de l'Empereur ; donc..... Mais qu'importe ? si j'étais un beau jeune homme blond avec cet air mélancolique qui promet les plaisirs à la mode, mon autre amie ne m'aurait pas jugé si coquin.

Nous sommes vingt ici. Le consul de France est le second ou le premier dans les cérémonies. La cérémonie est tout chez ces peuples, comme une femme n'est

1. Le héros du *Rouge et Noir*.

estimée *jolie* qu'autant qu'elle a une robe *neuve* à chaque bal. Mais cinq à six consuls ont des croix ; mon prédécesseur et son prédécesseur l'avaient ; donc il faut la demander. Je la mérite à cause de Berlin, Vienne, Moscou. L'Empereur ne l'aurait pas donnée pour cela ; mais tous les nigauds à qui on l'a donnée depuis n'ont pas vu Moscou. Sans l'envie, je vous dirais qu'au retour de Moscou, à B[orisov], je crois, M. Daru m'a remercié au nom de l'Empereur, M. de Pastoret y était et M. Labiche, maintenant chef de division chez M. de Montalivet. Celui-ci est honnête homme, et le dira, s'il s'en souvient ; car alors tout le monde était pâle et songeait à soi ouvertement. Voilà, chère amie, ma pensée sur la croix, et je l'aurai d'ici à deux ans, si elle n'est pas supprimée, au premier ministre de l'Intérieur homme d'esprit. Si votre vanité est blessée par la mienne, je ne porterai pas cette future croix en France.

La ressource de l'envie quand un auteur peint un caractère énergique et, par conséquent, un peu coquin, c'est de dire : L'auteur s'est peint. Quelle réponse voulez-vous faire à cela ? Un homme se voit d'en dedans, comme on voit le Géorama de la rue de la Paix.

Le plaisir actuel l'emporte sur tout chez

moi. Si j'étais Julien, j'aurais fait quatre visites par mois au *Globe*, ou je serais allé, avec suite, chez M. le marquis de Pastoret. Répondez à cela, femme envieuse ! Je ne suis pas allé une seule fois au Luxembourg pendant que M. de Pastoret était chancelier. Or M. Dacier, de la Bibliothèque, m'avait fait entendre clairement qu'il se laisserait forcer la main par M. de Pastoret[1].

Julien eût tiré parti de tout cela, et encore plus du salon de Mme Aubernon et de l'amitié de M. Béranger. En supposant un ministre raisonnable comme l'actuel, sous le règne de Charles X, tôt ou tard M. Béranger devait être à la tête de la littérature. Clara Gazul vous dira que j'ai négligé même le *grand citoyen*, et bien à tort ; car cette famille a été héroïque pour moi. Au fait, je dois tout à Fiore et à Mme de Tracy. Et vous voyez qu'un ancien ami ou connaissance comme Apoll[inaire] va quitter la boutique sans m'avoir donné un petit morceau de son bonheur. Vous croyez que je crois que le *Rouge* a réussi, et vous voulez me punir, mais dans l'énergie de la punition je vois la grande idée que vous avez du succès.

1. Allusion à la place d'employé auxiliaire à la Bibliothèque royale sollicitée par Beyle en juin 1829 et qu'il n'obtint pas. Voir à ce sujet l'étude de M. Louis Royer : *Stendhal candidat à la Bibliothèque Royale*, *loc. cit.*, et les lettres 832-834 de cette édition.

Voyez nos peintres, Gérard, Gros, etc. ; on les vante. Vingt ans après leur mort on ne les trouvera pas égaux aux Bonifacio, aux Palma Vecchio, aux Maratte, aux Pordenone, etc., aux peintres du troisième ordre de l'heureuse Italie. Ceci est dit pour vous calmer, et, en même temps, rien de plus vrai. Je suppose, ce que j'ignore ne lisant aucun journal, sauf la *Quotidienne* et la *Gazette de France*, je suppose, dis-je, que *le Rouge et le Noir* ait du succès ; dans vingt ans les libraires et le public ne l'estimeront pas autant que *la Religieuse portugaise*, *Jacques le fataliste*, *Marianne*, etc., etc. Si vous êtes encore montée, vous croirez que je mens. Comment diable voulez-vous que je vous prouve que je ne mens pas ? — Jusqu'ici voilà trois femmes qui m'écrivent des horreurs à cause de Julien, et des femmes dont l'une a une tendre amitié pour moi. Ne me croyez donc pas si fier du succès. Ensuite, croyez que je désire la croix ; mais, si, au lieu de croix, vous voulez m'employer à Naples ou à Gênes, je serai bien plus content. Si vous voulez augmenter ma joie, faites qu'un pays de bon sens comme New-York ait l'esprit et le climat de l'Italie, ses arts, ses ruines ; envoyez-moi là et regardez-moi comme un cuistre si jamais je vous demande la croix.

Vous savez que je suis envoyé à Civita-Vecchia ; mais comment y aller ? Les révoltés ont coupé les routes à Spolette et Perugia. Autour des armées des deux partis, il y a des bandes de voleurs qui tiennent la campagne. Je vais probablement aller passer à Gênes et là m'embarquer pour Rome. Au diable les révoltés ! — Oubliez votre colère ; dans six mois personne ne parlera du *Rouge*, et je vous ferai un aveu : c'est que jamais je ne suis allé en Russie ; c'était mon frère Henri Marc, dont j'ai pris les papiers, ce qui pouvait aller, parce que je m'appelle Marie-Henri, mêmes initiales.

Mille tendresses à MM. Dela ✠, Schnetz. Priez M. Schnetz de m'indiquer son appartement à Rome. Vous avez bien raison ; c'est Besançon qui peut engager Apo[llinaire] à m'être utile. Les lettres doivent ennuyer Apo[llinaire].

895. — T

AU COMTE SÉBASTIANI[1]

Le 19 Février 1831.

Monsieur le Comte,

VOTRE Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 9 janvier dernier au sujet du Sr Adnet. M. Adnet possède à Monfalcon, près de Trieste, une propriété affermée 125 florins par an. Son beau-frère, M. Dominique Liprandi lui a fait passer exactement jusqu'en 1828 le revenu de cette terre. Depuis cette époque M. Adnet n'a reçu ni argent ni lettre de son beau-frère. Je viens seulement de recevoir communication de la réponse verbale du Sr Domenico Liprandi. Il assure n'avoir reçu aucune lettre de son beau-frère depuis 1828. Il promet de lui faire passer à Paris d'ici à un mois, et par le moyen accoutumé le total du fermage touché par lui depuis 1828. Je n'ai pu obtenir de réponse par écrit.

Je suis, etc...

1. Ministère des Affaires Étrangères. — 1re Direction. Affaires Particulières. N° 21.

896. — A

A Mme ALBERTHE DE RUBEMPRÉ, A PARIS

T[*rieste*], toujours T[*rieste*], le 20 Février 1831.

On m'écrit que, le ministère vous ayant consultée sur la paix, la guerre, etc., vous avez exigé avant de lui répondre, qu'il vous accordât des grâces pour toute votre société. En conséquence Besançon va être fait officier de la Légion d'honneur et MM. M[érimée], Dela ✠ et B[ey]le, vont avoir la croix. Pour vous remercier, je vous envoie une lithographie fort rare ; elle m'a frappé depuis longtemps comme peignant parfaitement la douleur *de femme*. N'est-ce pas que cette douleur est bien différente de la douleur d'un homme ? Je vous envoie mon exemplaire, n'ayant pu m'en procurer un autre.

En voyant les croix dans le lointain, souvenez-vous, obligeante amie, de vexer M. de Mareste, pour qu'il parle à son cousin Argout.

Il y a deux mois que la femme la plus en crédit, ici (laide, trente ans, trente-cinq mille francs de rente, excellente cuisine, meubles admirables), ayant entendu

parler de mon excellence, voulut m'avoir à dîner. Elle avait le comte Mocenigo, ancien ambassadeur ; elle me dit en entrant : « Nous allons bien bavarder pendant le dîner... » Je préparais les phrases les plus piquantes de ma gibecière, quand arrive mon collègue *of Russia*, sourd comme un pot, mais il a une croix au cou. Elle l'appela et le fit mettre à sa gauche ; personne ne trouva cela extraordinaire. L'homme n'est rien par soi-même ; il faut une marque de la spéciale protection de sa cour, un privilège.

M. A[pollinaire] ne m'aime plus à cause de ma franchise qu'il prend pour de la fausseté ; j'ai donc le plus grand besoin d'un coup de collier de Besançon.

Nous avons ici le plus beau soleil et le plus grand vent. Ce climat est le contraire de celui de Paris. Je m'ennuie. Que voulez-vous que m'inspirent des femmes qui feront un beaucoup plus grand cas de moi quand j'aurai la croix ? Quant aux hommes de tous les pays, je n'aime pas à leur parler.

Adieu, chère amie, mille tendresses à Besançon, Dela ✠ et Schnetz. Faites compliments à M. de la ✠. On dit son ..... [1] fort bien, digne de la chose.

1. Illisible. — Au salon de 1831, Delacroix avait exposé le 28 *juillet* ou *la Liberté guidant le peuple*.

897. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Trieste, le 24 Février 1831.

NE pouvant vous parler de toutes choses, parlons musique. — Les premiers jours du printemps rendent cette ville charmante. Le pavé des rues est le plus beau de l'Europe : de grandes pierres taillées d'un pied de large et de deux, trois, quatre de long, la pluie lave ce pavé ; impossibilité de la boue.

Décidément Bellini n'est qu'une sorte de Gluck ; sa musique n'est qu'un récitatif obligé, et encore il n'y a rien de piquant dans son orchestre ; pas de chant. Quand il veut faire quelque chose de chantant, il tombe dans la contredanse ou dans le chant d'église.

La grande prérogative de cette musique est de secouer les gens insensibles à la musique de Cimarosa et qui cependant sont émus par la musique militaire qui passe dans la rue. C'est ce que j'ai vu clairement hier, dans l'épaisse personne du banquier G. C'est un homme *presque* sensible aux beaux-arts ; il m'a soutenu avec une sorte d'emportement, lui homme

impassible, que la *Straniera* [1], que l'on *criait* à nos oreilles depuis une heure, était un chef-d'œuvre ; il avait raison pour lui : les chants divins des *Cantatrici villane*, que nous avions la semaine dernière, l'ennuient complètement. J'admirais devant M. G. le chant sur ces paroles : *Signor D. Marco, signor governatore, deh ! senza sposo non mi lasciate* [2]. Tout cela n'est que de la petite musique, dit-il avec mépris.

Bellini est donc fait pour *agrandir* l'empire de la musique, comme les estampes coloriées, que l'on fabrique pour les paysans, agrandissent l'empire de la peinture ; mais ce sont de tristes recrues que celles-là.

La pauvre mademoiselle Ungher [3], qui a les meilleures façons et avec laquelle je joue à un certain jeu nommé le *onze et demi*, a une voix étendue et belle à Lyon ou Marseille. Mais, pour moi, elle manque de *douceur* et de velouté. Par conséquent, le plaisir manque à l'appel. Pour des Allemands, c'est une voix encore

1. Opéra de Bellini (1828).
2. Seigneur Don Marco, seigneur Gouverneur, ah ! ne me laissez pas sans époux.
3. Caroline Ungher, hongroise (1805-1877), avait débuté dans l'opéra en 1821. Beyle fit sa connaissance à Trieste. Il devait peu après la retrouver au Théâtre Valle, à Rome. Elle chanta ensuite à Paris et à Londres. Elle épousa en 1840 un Français, Sabatier, de Montpellier. On voit au musée Fabre, de Montpellier, un portrait de Caroline Ungher par Ricard.

fort douce. Elle a fort bien chanté le *Pirate* de Bellini ; mais la *Straniera* (c'est l'exécrable roman de M. d'Arlincourt, celui où se trouve Agnès de Méranie) est remplie de cris si inhumains, que cette pauvre fille maigre est obligée de prendre un jour de repos, après chaque représentation.

Les Italiens, *en fait d'arts*, voulant du nouveau, Bellini se joue partout et les belles dames l'appellent : *Il mio Bellini.* — On parle de Rossini exactement comme on parlait de Cimarosa à Milan, en 1815. Admiration immense, mais sous la condition qu'on ne le jouera pas. Il est la ressource des théâtres de troisième ordre. — Le journal de Previdali, à Milan, donne la statistique de tout ce matériel de la musique. Combien cela m'eût intéressé en 1820 ! Actuellement, j'ai bon goût, c'est-à-dire une *difficulté de sentir.* Je crois que vous vous plaignez du même mal.

Nous avons ici un ballet délicieux pendant la première demi-heure ; il s'appelle *Guillaume Tell*, singulier sujet. A Venise, on donne la *Muette de Portici*, avec Masaniello-Bonoldi et une plate musique de M. Pavesi. La jeune fille qui joue le rôle du fils de Tell vaudrait cent mille francs au théâtre de Paris, qui saurait l'enlever à ce pays-ci. Elle est pour la *mimiquerie* ce qu'était Léontine Fay. Mlle... n'a que

dix ans, tout au plus ; elle est admirablement jolie, avec de grands traits, de façon qu'elle n'enlaidira pas en devenant potable. Nous n'avons pas de mime aussi beau que Gessler et aussi bon acteur que Guillaume Tell. Je tâcherai de me procurer les noms de tous ces grands hommes. — Je vous quitte ; il n'y a pas une *cheminée* dans ce port de mer, comme disait le général d'A[rlincourt], de Villers-Cotterets, et je gèle.

Je ne vous dis rien de ce qui remplit ma tête et même mon *Keur.* Dites-moi tout, mais renoncez aux syllabes des noms. Une lettre de Clara a fourni des idées, pour 15 jours, *to those* qui l'ont lue *before me*[1].

Mille tendresses à l'excellent Docteur Edwards, au Cte de Barral. Trieste a changé de face depuis lui ; trois magnifiques rues alignées le long de la mer ; des maisons énormes, fort hautes et cependant à trois étages seulement, mais pas le moindre ornement d'architecture. Quand ce pays a fait fortune vers 1818, l'architecture n'était pas à la mode. Rien absolument de nouveau pour Dom[inique]. Si M[aisonn]ette ne lui a jamais parlé de Civita, tâchez de persuader à Apo[llinaire]

1. A ceux qui l'ont lue avant moi.

qu'il faut faire un petit cadeau à ses amis, mérité ou non, quand, soi-même, on gagne un quine. Quand on meurt d'envie de dire *somewhat*[1] et qu'on ne peut pas, on ne sait que dire, on ne peut parler. Trouvez bon que je finisse par cet aphorisme. Présentez mes respects à Mme d'Argout et à Mme Baltedat. Que fait l'excellent Tourangin[2] ? Dites-lui que je lui ai volé une page du *Rouge*. On profite à approcher les hommes judicieux.

Apparemment on ne veut pas donner avis à Dominique avant d'avoir l'exequatur de *my friend* Barastin[3].

1. Quelque peu.
2. Denis-Victor Tourangin (1788-1880) était préfet de la Sarthe. Beyle le nomme encore, comme préfet du Doubs, dans ses *Mémoires d'un Touriste*.
3. Peut-être faut-il lire : Barberin. Ce qui signifierait : le pape. Le pape Barberini ayant été un des restaurateurs de Civita-Vecchia. Voir la lettre du 28 février 1831, n° 902.

898. — T

AU COMTE SÉBASTIANI [1]

Le 24 Février 1831.

Monsieur le Comte,

Sans compter le cabotage, le port de Trieste a reçu en 1830 1.737 navires et en a expédié 1.429. L'importation totale, le cabotage y compris, a été d'une valeur de 113 millions de francs. L'exportation de 96 millions.

L'état d'incertitude, la crainte de la guerre ont eu des effets beaucoup moins marqués à Trieste que dans la plupart des autres places de commerce. Beaucoup de riches capitalistes de Vienne et des autres parties de l'Empire d'Autriche envoient leurs fonds à Trieste ; ils sont commanditaires, bailleurs de fonds, et quelquefois associés. Ces capitalistes montrent depuis quelques mois une timidité croissante et

1. Ministère des Affaires Étrangères. — 1re Direction. Affaires Commerciales. N° 57. — Envoi des états de la navigation et du commerce du port de Trieste, pendant le 4e trimestre 1830, et l'ensemble de la même année. 16 pièces.
La même dépêche a été adressée le même jour au Ministère de la Marine et des Colonies sous le timbre de la 2e Direction, 6e Bureau Police de la navigation, n° 199.

refusent de s'engager dans des entreprises de longue durée. On pense que cette disposition pourra nuire d'une manière sensible aux opérations de 1831.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence, en double expédition, seize états, savoir :

1° Le tableau de la navigation du long-cours et du cabotage pendant le 4e trimestre 1830.

2° Idem de la navigation du long-cours et du cabotage de toute l'année 1830.

3° L'état d'importation des marchandises et leur valeur par nature pendant le 4e trimestre 1830.

4° Idem d'exportation pour le même trimestre.

5° Idem d'importation pendant toute l'année 1830.

6° Idem d'exportation pendant toute l'année 1830.

7° Idem des prix courants moyens des principaux articles de commerce de Trieste, du 4e trimestre 1830.

8° Idem, idem de toute l'année.

Les importations de l'étranger pendant l'année 1830 s'élèvent à. Fr. 93.899.277

Et les exportations à. Fr. 57.554.275

d'où il résulte que les impor-

tations de l'étranger dépassent les exportations de. Fr. 36.345.002

Le petit cabotage ou importation des ports de l'Empire d'Autriche pendant l'année 1830, s'est élevé à. Fr. 19.537.364

Et les exportations à Fr. 39.433.577

Les exportations dépassent donc les importations de Fr. 19.896.213

En 1829

Les importations de l'étranger ont été de. . . . . Fr. 75.323.183

Et les exportations pour l'étranger de . . . . . Fr. 44.829.316

Ainsi en 1829 les importations ont excédé les exportations de . . . . . . Fr. 30.493.867

Comparaison des importations et des exportations de 1830 et 1829

En 1830, les importations ont été de . . . . . . Fr. 93.899.277

En 1829 de. . . . . Fr. 75.323.183

1830 surpasse 1829 de. Fr. 18.576.094

En 1830 les exportations ont été de . . . . . . Fr. 57.554.275

En 1829 les mêmes à. Fr. 44.829.316

Différence en plus pour 1830. . . . . Fr. 12.724.959

Les relations de la France avec le port de Trieste ont donné pour 1830 une importation de. . . . . Fr. 5.834.038

Cette importation n'avait été pour 1829 que de. . Fr. 2.810.323

Ce qui donne en plus pour 1830. . . . . Fr. 3.023.715

Les exportations pour la France en 1830 ont été de. . . . . Fr. 1.067.390

En 1829 elles furent de Fr. 883.964

La différence en plus pour 1830 est de. . . . . . Fr. 183.426

La navigation de Trieste avec la France a été peu considérable pour notre pavillon pendant l'année 1830.

Sur 37 navires venus directement de nos ports à Trieste 8 seulement étaient français. Et des 35 qui ont été expédiés de Trieste sur nos ports, 9 seulement portaient notre Pavillon.

La contrebande est immense à Trieste et visible. Chaque soir l'on rencontre à une certaine heure, dans la rue près de la porte d'Allemagne, 20 à 30 contrebandiers qui partent chargés de leur petit sac. Ces

contrebandiers emportent des tissus de soie, lin et coton, du café, etc., etc...

Tout le monde connaît à Trieste plusieurs maisons qui s'occupent en grand de la contrebande. Ces maisons garantissent la valeur de la marchandise qui leur est confiée, en nantissant l'expéditionnaire de bon papier. Le droit qu'elles perçoivent est de 8, 10, 12 %, suivant la nature des objets et leur volume.

La contrebande s'exécute aussi, mais d'une manière moins visible, par les bateaux du petit cabotage qui vont aborder en Istrie et en Dalmatie.

Je n'ai pu décrire, dans les états ci-joints, que le commerce du port de Trieste. Le Consulat qui m'est confié s'étend jusqu'aux Bouches de Cattaro, mais nous n'avons point d'agent consulaire à Zara, Raguse, Cattaro et Fiume.

Il serait peut-être utile que le Consul de France parcourût ces places où le nom français est aimé, mais où il faudrait ranimer le respect pour notre Pavillon. Ces pays aiment d'abord la Russie et ensuite la France.

Trieste est une colonie où l'on vient faire fortune. Les circonstances actuelles m'autorisent peut-être à ajouter qu'il n'y a ici aucun esprit public. Le Gouvernement n'est nullement vexatoire. La police

est sage et intelligente. Les troubles d'un pays voisin ne sont absolument qu'un objet de curiosité. L'opinion de Trieste préférerait la stabilité à tout et ne demande aucun changement politique.

Je suis avec respect, etc., etc...

899. — T

A M. DE CUSSY [1]

Le 24 Février 1831.

Monsieur le Consul,

J'ai reçu ce matin votre dépêche pour S. Exc. M. le Ministre des Affaires Étrangères à Paris ; je l'expédie par le courrier de ce soir, elle arrivera à Paris le 4 mars.

Je profite avec empressement de cette occasion pour vous offrir l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Consul, votre très humble et très ob. serviteur.

1. A M. le Chevalier Ferdinand de Cussy, Consul de France à Corfou.

900. — T

A M. A. REYMOND [1]

Le 25 Février 1831.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; vous me dites que vous avez reçu une députation, laquelle vous a demandé si vous aviez autorisation pour viser les patentes de santé des bâtiments expédiés sur des ports français.

Qui vous a fait cette demande ? Est-ce la Chambre de Commerce de Fiume, ou le Gouvernement ?

Combien de bâtiments sont partis de Fiume en 1830 pour la France ? A quelle époque ?

Mon devoir est de faciliter le commerce. Je solliciterai avec plaisir auprès de S. E. M. le Ministre des Affaires Étrangères la nomination d'un Agent Consulaire à Fiume, mais je ne veux pas être exposé à solliciter pendant 6 mois la reconnaissance de cet agent par les autorités du Pays.

Vous me dites, Monsieur, « qu'un membre de la Députation vous a annoncé que

1. A M. Ant. Raymond, Propriétaire à Fiume.

le Gouvernement allait, sans délai, s'occuper de soumettre à M. le Consul de France à Trieste la nécessité absolue où la ville de Fiume se trouve d'avoir une personne qui représente M. le Consul de France, en l'invitant en même temps de nommer celle qui lui paraîtra mériter sa confiance. »

Vous savez, Monsieur, que, d'après le témoignage qui m'a été rendu de votre probité, de votre zèle, de votre dévoûment aux intérêts des négociants français, je suis disposé à vous présenter à la nomination de M. le Ministre des Affaires Étrangères.

Pouvez-vous me donner l'assurance probable que le choix d'un Agent Consulaire à Fiume recevrait l'assentiment des Autorités compétentes dans le délai d'un mois ou six semaines ?

Je vous serai obligé, Monsieur, de répondre à mes questions. Soyez bien persuadé que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour faciliter les relations commerciales ; c'est mon devoir et mon inclination.

Pendant le court séjour que j'ai fait à Fiume, j'ai pu apprécier cette ville intéressante, et je vous prie de remercier les personnes qui m'ont fait accueil.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

901. — T

AU BARON DENOIS[1]

Le 26 Février 1831.

Monsieur le Consul Général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint.

1° Le tableau de la navigation du long cours et du cabotage du port de Trieste, pendant 1830.

2° L'état des marchandises importées à Trieste pendant 1830, avec indication de leur valeur.

3° L'état des marchandises exportées, avec leur valeur.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, M. le Consul Général, votre très humble et très obéissant serviteur.

P.-S. — Je viens d'augmenter les archives des Affaires Étrangères par une quantité de beaux états dressés par M. Chevalier. Je ne puis trop me louer des soins que donne à nos petites affaires cet estimable coopérateur. Je ne sais si je resterai ici. Dans tous les cas je vous prie, Monsieur

1. A M. le baron Denois, Consul Général de France à Milan.

le Consul Général, de faire ce qui sera en votre pouvoir pour faire donner à M. Chevalier un titre officiel. Personne ne peut être plus utile que lui aux affaires de France à Trieste. Si je reste ici, je proposerai à S. Exc. Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères de nommer des Agents consulaires à Fiume, Zara, Raguse, et peut-être Cattaro. Cette mesure serait utile et il n'est pas convenable de nous laisser oublier dans ces pays.

902. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Trieste, le 28 Février 1831 [1].

INGRAT ! n'êtes-vous pas trop heureux d'avoir un ami qui vous fasse rire ? Que gagneriez-vous à correspondre avec un homme compassé, avec du *convenable* et butor comme M. de Croisenois ? Vous aussi, vous m'intéressez : votre grande envie est évidente, quand vous me faites dire ce que je n'ai pas dit. J'ai annoncé à Mme Azur que je n'écrirais plus, mais pour garder ma place, pour être bien

1. Cette lettre était datée du 28 janvier.

avec les gens du pouvoir, qui haïssent les gens qui pensent. Je disais qu'à Barcelone j'avais peur du comte d'Espagne[1] ; vous me dites que Clara n'a pas rencontré un seul voleur et que c'est à tort que je me vantais d'avoir bravé les voleurs. J'aime bien mieux que vous m'ayez écrit ces deux preuves d'envie que si vous aviez été admiratif comme Mme la baronne de Ménainville.

Si vous voyez Colomb, [dites-lui] de distribuer la deuxième douzaine d'exemplaires ; plusieurs se plaignent ; ils doivent être bien malheureux, ils n'ont pas *le Rouge!* Clara vous dira que je lui ai demandé en toute modestie, la note de ce qu'il faut changer. Je désire toujours faire moins mal à la petite *drôlerie* suivante. Mais, je le répète, pour ne pas exciter l'envie de son Exc. M. le Ministre qui le sera en 1831, *I will print no more*[2]. Pour vous plaire à vous autres, il faudrait trois ou quatre chutes bien humiliantes. Quand je ne serai rien, je ne vous plairai peut-être que trop. Dans l'abominable *absence d'idées* où je végète, je rumine, je ressasse toujours les mêmes données. Concevez un

1. C'est en 1829 que Beyle serait allé en Espagne et ne put dépasser Barcelone par crainte du comte d'Espagne qui réprimait alors la révolte de la Catalogne. Voir *Voyage dans le midi de la France*, édition du Divan, p. 63.
2. Je ne veux plus imprimer.

misérable qui ne lit que la *Gazette de France*, la *Quotidienne* et le *Moniteur*, et quatre fois par semaine. Ces journaux nous arrivent par indigestion, huit à la fois. Les mensonges ordinaires de la *Gazette* et de la *Quotidienne* nous font rire depuis quinze jours.

Votre frère n'a point *d'individualité;* il est convenable et voilà tout. Or, c'est l'individualité qui attache.

Rien n'est égal à la bêtise d'avoir renvoyé le *great citizen*[1]. Je connais, pour les avoir ouïs, 7 à 8 de vos meneurs, *your* chef, *for instance*[2], hélas !

Oui je vous conseille Port-Maurice ou Nice (le c[onsu]l, par parenthèse, a 78 ans, mais les conquêtes font supprimer cette divine résidence.) Le climat, Monsieur, le climat ! et tâcher d'aimer tous les hommes ; voilà les 2 grandes recettes de bonheur quand on a plus de 48 ans. J'ai le bonheur de ne haïr personne, pas même l'homme qui est la cause d'une de mes plus grandes sottises = Guizot. Tâchez de faire de même. Je crève d'ennui, mais ce n'est pas la faute de mes maximes.

Il fait *borra* deux fois la semaine et grand vent cinq fois. J'appelle grand vent

1. Le grand citoyen : La Fayette à qui on avait enlevé le commandement de la garde nationale de France.
2. Votre chef, par exemple.

quand l'on est constamment occupé à tenir son chapeau, et borra quand on a peur de se casser le bras. J'ai été transporté l'autre jour pendant quatre pas. Un homme sage, l'an passé, se trouvant à un bout de cette ville toute petite, *a couché à l'auberge*, n'osant pas, à cause de la borra, aller chez lui ; il y a eu en 1830 vingt bras ou jambes cassés. Je m'en moquerais absolument, vu la bravoure que j'ai montrée contre les voleurs de Catalogne ; mais, Monsieur, le vent me donne mon rhumatisme dans les entrailles. Je n'ai pas eu deux jours absolument *sans douleur* depuis le 26 novembre.

Je reçois, en même temps que votre intéressante lettre, une dépêche de mon maître ; pas plus de Civita-Vecchia que sur la main. *They have* voulu avoir *before* l'exeq[uatur] *of the Pape*[1]. Le séjour d'*Abeille*[2] est abominable. Il y a une grosse tour bâtie par le pape Barberin[3] dont les armes, comme vous savez, sont cet insecte ailé qui, dérobant aux fleurs leurs parfums les plus doux, etc., etc. Donc l'air est abominable à Abeille ; mais, avec la

1. Ils ont voulu avoir auparavant l'exequatur du Pape.
2. Civita-Vecchia. Beyle explique ici pourquoi il désigne Civita-Vecchia par le mot abeille : cet insecte figurant dans les armoiries de la ville.
3. Maffeo Barberini, pape sous le nom d'Urbain VIII.

permission d'habiter six mois la ville éternelle qui en voit de grises *to day* et avec douze mille francs et non pas dix, je serais content.

Je ne parlerai plus d'ennui, mais ce n'est pas là qu'est l'embarras. Rappelez-vous du mot du duc de Castries sur d'Alembert : « On ne parle que de ces gens-là qui n'ont pas mille écus de rente, etc. » Donc, toujours, l'homme au pouvoir fera semblant de croire qu'il y a quelqu'imprudence dans quelque ouvrage ignoré. M. Lamart[ine] en convenait avec moi. Je me hâte d'ajouter, pour garder les avenues contre la critique, que je ne suis ni d'Alembert, ni Lamartine. Ce pauvre cardinal Pacca, qui a eu 17 voix, à compte de 31, pendant un mois, a perdu 5 ou 6 voix, pour avoir imprimé ses *Mémoires*. Il y a du naturel, si vous voulez ; je vous enverrai les 2 volumes ; vous y verrez le maire Renauldon et le conseiller de préfecture Gérard. N'étiez-vous pas à Cularo dans ce temps-là [1] ? Voulez-vous que je vous fasse cadeau d'un Monti complet en un volume compact, mince, caractères assez gros et lisibles ? Quand je dis complet, comprenez collection complète de ce qui a déjà fait gémir

1. Renauldon fut maire de Grenoble de 1800 à 1815, et Gérard, conseiller de préfecture dans cette ville. Mareste, né en Savoie, avait passé son enfance à Grenoble.

la presse. Je date *ever a month* en arrière. Je sais ce que je fais. Je puis vous envoyer ces *books* à Marseille, mais à quelle adresse ?

Je tiens une anecdote égale à *Vanina Vanini*[1], pour la belle complication ; le héros s'est tué le 26 décembre 1830. Mon barbier me coûte 5 florins, près de 13 fr. par mois ; mes chemises 5 fr. 2 s. de façon. Cette ville a exporté ... [2] millions en 1830, et importé ....[2] millions. J'ai envoyé un beau rapport à Apolli[naire], que verra Clara [3]. J'aimerais mieux qu'il fût mon égal. La société de Paris est, je le crains, mortelle pour un jeune écrivain ; il voit qu'il est peut-être plus dangereux de s'écarter de la médiocrité *en dessus* qu'en dessous. Le dégoût le saisit. Pour le dégoût, Clara a déjà 45 ans ; donc, C[onsu]l à Cagliari ou Salonique. Si je reste, les besoins du service exigent que j'aille organiser ma partie, comme vous les droits réunis, dans les environs de Rome, à Fiume, Zara, Cattaro et Raguse, si cher à la belle Ancilla [4]. On nous oublie trop. Les affaires étaient joliment menées de 814 à 830,

1. *Vanina Vanini*, nouvelle de Stendhal, voir les *Chroniques Italiennes*, édit. du Divan, t. II, p. 79.
2. En blanc.
3. Clara désigne Mérimée, attaché au cabinet du comte d'Argout.
4. Ancilla, c'est Mme Ancelot qui avait été, disait-on, du dernier bien avec le maréchal Marmont, duc de Raguse.

comme disait le baron Apelle[1]. Mille tendres compliments, tous les 2 mois.

AILHAUD.

Que ne puis-je vous envoyer des gilets de piqué anglais admirables que nous avons ici, à Corfou, pour 3 fr. 8 sous le gilet ! Si vous voulez m'envoyer un vieux gilet de piqué à vous, je vous ferai faire exactement, ici, 5 gilets qui, tout faits, seront payés par moi, 60 fr. Je les enverrai à Marseille, où la douane, trouvant des gilets faits et marqués, ne saura comment mordre. Faites cette offre à Clara de ma part. *The Airith is* assez bien dans le *Galignani* du 16. Les collègues de Dom[inique] n'auront pas écrit de crainte de déplaire en disant la vérité.

Vous verrez que Clara trouvera pour obstacles, aux yeux des gens au pouvoir, sa qualité de *writer*[2]. Il sera obligé de faire entendre qu'il était bien jeune alors, et qu'il n'y retournera plus et sera bien sage à l'avenir.

Si vous, vous en convenez, racontez-moi quel est l'homme de génie, le nouvel B... qui a fait renvoyer M. Pons de l'Hérault[3]

1. Le baron Gérard.
2. La qualité d'écrivain.
3. André Pons de l'Hérault (1772-1853), directeur des

et recevoir *the ar*[*ch*]-*bishop*[1] ? Je cherche dans ma tête une plus grande sottise et ne puis la trouver. Et ensuite, cette longue insulte de la loi municipale, que les gens de moins de 30 ans ont dû avaler, pendant 3 semaines. Si le vieux Sieyès n'est pas mort, dans sa rue du Rempart, il doit bien rire.

Dites à Sharpe que la vive lumière jetée par sa lettre, en arrive jusqu'aux yeux de son ami de Corfou, lequel implore un second numéro.

Voici le nom de cette jeune merveille qui joue d'une manière si étonnante *M. Tell fils*. Il y a une idée dans ce ballet. Au 1er acte Gessler fait l'insolent, Tell brise son épée. Là-dessus, Gessler enlève son fils âgé de 10 ans. Cela jette l'attention sur cet enfant.

Vu la faiblesse de ma vue, je fais écrire par mon fils Amédée. J'ai vu un trait d'amitié dans l'*articulum* de la *G*[*az*]*ette* du 16 février, où il y a sots livres [2]. N'est-ce

mines de fer à l'île d'Elbe quand Napoléon y fut relégué, il revint avec lui en France et fut préfet des Bouches-du-Rhône durant les Cent jours. Après Waterloo il s'expatria et ne rentra en France qu'après 1830, il fut nommé préfet du Jura en 1830 et révoqué quelques mois plus tard. Il se fit alors élire député du Jura.

1. L'archevêque.

2. La *Gazette de France* avait en effet le 16 février consacré un article au *Rouge et Noir*. On y lisait : « M. de Stendhal n'est pas un sot, quoiqu'il écrive de sots livres, et les hommes

pas M. Levaux qui l'a demandé ? Vous me direz que vous n'en savez rien. N'en parlons plus. J'ai reçu votre admirable lettre du 17, pendant laquelle on vous a interrompu 3 fois ; je l'ai lue et 3 fois aussi.

Comme votre critique bilieuse a mal interprété ma résolution de ne plus *print*, pour garder toutes les avenues contre la critique, précaution qui allonge beaucoup les discours, je vous fais observer que je ne lis aucun journal mal pensant. *This was written* le 26 janvier[1]. Hélas ! je crains bien, le 28, qu'Apolli[naire] n'y soit plus. Ces honorables personnages avaient promis la *tranquillité*.

On diminue les impôts dans toute la botte. Si un de ces mécréants a déjà imprimé ce que je vous écris, je ne le copie pas, comme je n'avais pas copié le *Temps*, dans les renseignements adressés à Apolli[naire].

qui chantent ses louanges ne sont pas plus dupes que les autres... Cette honteuse production ne sert qu'à constater, par une preuve ajoutée à vingt autres, qu'il est plus que temps que M. de Stendhal change encore une fois de nom et pour toujours de manière et de style. »

1. C'est-à-dire, d'après sa convention, le 26 février.

903. — T

A MESSIEURS LES INTENDANTS DE LA SANTÉ PUBLIQUE A MARSEILLE

Le 28 Février 1831.

Messieurs,

J'ai reçu votre circulaire du 4 janvier 1831. La juste crainte qu'inspire le choléra-morbus m'a porté à faire insérer dans le *Journal de Trieste*, les trois lignes suivantes transcrites de votre circulaire.

« Les bâtiments qui ne seront point porteurs de patentes de santé délivrées ou visées par un Agent du Consulat Français, encoureront un surcroît de quarantaine qui ne pourra pas être moindre de cinq jours. »

Le Gouvernement de Trieste me demande par une note en date du 24 février, si les bâtiments partant de Fiume, *lieu où ne se trouve pas un Agent Consulaire Français*, encoureront un *surcroît de quarantaine*, qui ne pourra être moins de cinq jours, pour ne pas avoir sur leur patente de santé de visa d'un Agent français.

Vous m'obligeriez beaucoup, Messieurs,

si vous aviez l'extrême bonté de m'indiquer, aussitôt que possible, la marche que doit suivre un bâtiment partant de Fiume, pour éviter tout surcroît de quarantaine dans nos ports.

J'ai l'honneur etc...

904. — T

AU TRÈS ÉLEVÉ IMPÉRIAL ET ROYAL GOUVERNEMENT DE TRIESTE, A TRIESTE

28 Février 1831.

Le Consul de France soussigné, en réponse à la note du Très Elevé Impérial et Royal Gouvernement de Trieste en date du 24 février 1831, qui lui fait l'honneur de lui demander si, en vertu de l'avis du 22 janvier dernier, seront soumis en France à un surcroît de quarantaine les bâtiments sortant de Fiume, lieu où ne se trouve pas d'Agent Consulaire Français, et qui par conséquent n'ont point, sur leur patente de santé, de visa délivré par cet Agent, a l'honneur de répondre que pour pouvoir établir d'une manière parfaitement sûre la marche la plus avantageuse à suivre par les bâtiments

expédiés de Fiume sur la France, il écrit aujourd'hui à MM. les Intendants de la Santé Publique à Marseille. Le Consul soussigné leur demande s'ils soumettent à un surcroît de quarantaine de cinq jours, les bâtiments partant de Fiume où ne se trouve pas un Agent Consulaire Français. Le Consul soussigné s'empressera de communiquer leur réponse au Très Élevé Impérial et Royal Gouvernement de Trieste.

A Trieste, le 28 février 1831.

905. — A

A Mme VIRGINIE ANCELOT, A PARIS

Trieste, le 1er Mars 1831.

Vos beaux yeux me rendent bien malheureux, en ne m'écrivant pas. « Toutes les femmes de mes amis, se reconnaissent dans ma dernière rapsodie [1]. » Grand Dieu ! Est-ce que jamais j'ai monté à votre fenêtre par une échelle ? — Je l'ai souvent désiré sans doute, mais enfin, je vous en conjure devant Dieu, est-ce que j'ai jamais eu cette audace ? — On craint tout, on croit tout quand on bâille si loin

1. *Le Rouge et le Noir.*

de vous ; de grâce, dites-moi si vous êtes piquée comme Mathilde ou comme Rénal. J'espère que Saint-Germain-l'Auxerrois [1] vous aura fait une telle peur, que vous serez revenue aux sentiments naturels.

Mes espions me disent que vous avez fait une grande promotion d'amis. Osent-ils faire des plaisanteries *réellement mauvaises*, comme celles qui ont déshonoré quelqu'un de la place du Carrousel ?

Je ne crois au mérite qu'autant qu'il est prouvé par le ridicule ; il n'y a d'exception que pour vous. Mais, grand Dieu ! que de gens de mérite à Paris depuis un certain temps ! Il me semble que tout est possible dans ce beau pays, excepté tromper les gens sur le *fond du cœur*. Ne tremblez pas, aimable amie, il ne s'agit que des hommes. Depuis 1814, les deux partis ont été également hypocrites ; comment espérer tromper tous ces hommes qui avaient quinze ans en 1814 ?

On m'écrit de Paris qu'il faut, moi aussi, tromper et ne pas dire que je m'ennuie, et cela sous peine de passer pour un homme léger, jamais content de rien, etc., etc.

1. Le 24 février 1831, à propos d'un service célébré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour l'anniversaire de l'assassinat du duc de Berri, en 1820, le peuple entre tumultueusement dans l'église et la dévaste de fond en comble. (*Note de Romain Colomb.*) Mais la date est erronée : le pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois eut lieu le 14 février.

Hélas ! je passerai tout simplement pour un homme pauvre. Sans doute, si mon père ne s'était pas ruiné, je serais ou à vos pieds ou dans la véritable Italie. Si vous voulez que je prenne en patience la raison continue des bons Allemands, au milieu desquels on m'a fait la faveur de me placer, écrivez-moi tous les mois. Envoyez votre lettre à M. Colomb, nº 35, rue Godot-de-Mauroy et dix jours après je serai heureux. Ne perdez pas de vue que je suis réduit à la lecture de notre amie la *Quotidienne* et de la *Gazette de France*. Celle-ci ne m'a semblé amusante qu'aujourd'hui ; il y a un article, payé par mon libraire, qui dit que M. de Stendhal n'est pas un sot [1]. Mais, est-ce qu'il y a encore quelqu'un à Paris qui s'occupe de lire ?

Avez-vous vu le *Napoléon* de l'Odéon ? J'avais prédit, en 1826, qu'un tel drame serait fait, et qu'avant dix ans il se trouverait une circonstance politique pour le jouer. — Et puis, on me refuse la qualité de bonne tête ! Ce grand malheur me vient du manque de gravité.

Imitez-moi, aimable amie ou charmante ennemie, parlez-moi de vous avec des détails infinis. Si j'avais pu, je vous aurais parlé de ce qui m'entoure, mais M. A[nce-

1. Allusion à l'article du 16 février dont il a été question dans la lettre à Mareste du 28 février.

lot] vous expliquera comme quoi il n'y a pas moyen.

De quel parti êtes-vous, belle ennemie, dans le présent quart d'heure ? On dit que vous autres ultras vous faites semblant pour tout de raisonner juste ? Est-il possible ? Je profiterais de cette belle disposition, vous liriez dans mon cœur et vous verriez qu'il vous adore. Avez-vous eu une belle peur quand les ennemis de l'autel sont venus tâter celui de Saint-Roch ? — Daignez m'écrire une bien longue lettre. Je demeure chez M. Colomb, numéro 35, rue Godot-de-Mauroy. Mes respects à Mme la baronne Gérard, à Mme de Mirbel ; des respects plus tendres à Mme Mély-Janin, à Mme Heim. En un mot, faites qu'on n'oublie pas ma grosse personne.

GAILLARD.

906. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Trieste, le 1er Mars 1831.

ARCHIVES *de Mme Azur*. — Nous rirons en 1835, en buvant de l'eau-de-vie, que nous allumerons avec ce papier.) (No 2. Le no 1, en réponse à votre lettre du 17 dernier.)

« Préparez-vous à rire, Monsieur le duc de Castries, un homme qui n'a pas une terre de Montfleury ose avoir un avis. » Remarquez qu'ordinairement les bons gentilshommes qui ont un Montfleury n'ont pas signé officiellement à Frascati, Cologne et Besançon.

Mon frère Dominique[1] m'écrit une longue lettre ; il dit : « Je n'ai pas été surpris de tout l'événement de Saint-Germain-l'Auxerrois ; je m'y attendais depuis la stupide destitution de M. Pons de l'Hérault[2] ; je condamnerais l'homme qui l'a proposée à *copier deux fois de sa main* la vie de Côme, duc de Toscane, celui qui conquit Sienne. Quoi ! dans le même mois, renvoyer le grand citoyen, destituer M. Pons de l'Hérault, et recevoir Sa Grandeur l'archevêque de Paris ! » — Holà ! Les gens qu'A[polli]naire voit chaque jour n'ont réellement de bon que la protection. Que votre envie s'apprête à rire !

Dominique ne serait nullement embarrassé d'être président du conseil des ministres. Savez-vous pourquoi ? — Il serait sincère et il a son plan fait d'avance ; il ne désire que la gloire. Il prendrait pour collègues MM. Odilon Barrot, de

1. Beyle lui-même.
2. Voir la lettre précédente et la lettre à Mareste du 28 février 1831.

Tracy, Dunoyer, préfet de l'Allier, Pons, préfet de Paris, et il rendrait le grand citoyen à la garde nationale. Il présenterait une loi électorale en deux articles ; trois jours après, la Chambre ne l'adoptant pas, il la dissoudrait. Il porterait les armées à deux lieues de la frontière.

Voulez-vous savoir d'où vient le malaise des gens raisonnables ? On vous fait payer un dîner, et puis on ne vous le donne pas. Avec votre budget extraordinaire, on vous fait payer la liberté, et puis *by fear of Europe* [1], on ne vous la donne pas. Rien de plus bête que ce goujon offert à un peuple souverainement méfiant, et méfiant à bon titre, car depuis 1814, libéraux comme ultras, tout le monde a impudemment menti à la tribune.

Vous faites payer un budget extraordinaire, et en Belgique, vous vous couvrez de farine, et vous arrêtez MM. Blanqui, Plocque et Cie, quand l'alibi est prouvé, clair comme le jour, en 24 heures ; vous souffrez que mon ami Félix Faure insulte pendant 15 jours de suite tout ce qui pense et a vingt-cinq ans. Mais, me direz-vous, il plaît aux hommes qui rentrent chez eux pour prendre des chaussons de laine, quand le temps se met au froid. —

1. Par crainte de l'Europe.

D'accord. — Ces gens sont les plus riches. — D'accord. — Les plus nombreux. — Peut-être, etc. Mais ils toussent au lieu de parler ; ils rentrent chez eux dès qu'il y a tapage dans la rue. Moi, Président du Conseil, je regarderais ces gens-là comme des mineurs sous tutelle. Je ne ferais rien d'injuste à leur égard ; mais je ne m'occuperais pas plus de leurs paroles, de leurs gémissements que des beaux discours prononcés dans Charenton sous la direction de notre ami Pothey.

Les gens au pouvoir haïssent les gens qui impriment. Si vous voulez oublier cette maxime si sage, vous verrez dans le *Commentaire de l'esprit des Lois*, par mon ami M. Destutt, que la richesse se protège assez elle-même, excepté quand il y a tapage dans la rue.

Ma loi électorale qui empêcherait d'avoir la croix, si A[pollinaire] la connaissait, dit : Tout Français payant cent cinquante francs et âgé de vingt-cinq ans élit sept cent cinquante députés, pris parmi les Français âgés de vingt-cinq ans et payant cent cinquante francs. Les pairs sont nommés à vie par le *King*, parmi les dix mille Français les plus riches ; ils sont trois cents. Plus, chaque département en nomme un pour dix ans. Les négociants de Bordeaux, Lyon, Marseille, nomment,

en outre, douze députés spéciaux. Les intellectuels, si odieux à M. Humblot-Conté, nomment de même douze députés. Les six plus anciens capitaines d'infanterie, les six plus anciens lieutenants, les six plus anciens sous-lieutenant, les trois plus anciens colonels, les trois plus anciens chefs de bataillon, le plus ancien général de division sont de droit membres de la Chambre des députés. Ceci évite les dissolutions à main armée, pratiquées par feu Cromwell, par feu Napoléon, tentées au Jeu-de-Paume, etc., etc.

Mes douze maires de Paris librement élus, je serais insolent, et, à la première occasion, ferais guillotiner, après de bons jugements bien réguliers, tout homme qui aurait *réellement* tenté de renverser l'ordre. Savez-vous pourquoi je serais ferme ? C'est que je veux être pendu si j'ai une arrière-pensée. J'aurais donné, dans un journal, en arrivant au ministère, l'état de ma fortune, j'aurais promis de ne jamais porter de croix.

Tous les *Kings of England* ont toujours trahi les ministères whigs. De là la vanterie de M. Guizot qu'un ministère whig ne dure jamais plus d'un an en Angleterre. — Je n'ai pas d'écritoire commode ; j'ai froid. *I don't write* le Journal *of my life* [1].

1. Je n'écris pas le *Journal* de ma vie.

Gardez-moi le chiffon actuel, ou mieux donnez-le à Mme Azur qui a beaucoup d'ordre et peu de papiers.

M. Thouvenel m'a volé mon idée : 2 + 2 = 5 ; 2 + 2 = 4. Le milieu arrive et dit : 2 + 2 = 4 ½ et cela à la barbe de MM. Blanqui, Plocque et Cie, injustement mis à l'ombre pendant 3 semaines, à la barbe de M. Pons de l'Hérault. Entre oui et non, il n'y a de milieu que le cul par terre. *All this make me thoughtful upon a letter from the count de* Willcotner[1]. La caque sent toujours le hareng. Il suffirait d'être de bonne foi. La seule chose impossible en France après, je le répète, 16 ans d'hypocrisie des deux côtés, c'est de tromper sur le fond du cœur. De là, l'amour *for* Dupont de l'Eure et le *great* cit[oyen]. Vous ne les aimez pas, vous, M. le baron de Montfleury, et cependant vous ne direz pas que ce sont des gens à *seconda fine*, à but secret. Ils désirent la gloire et 6.000 francs de rente pour manger. Sous ce rapport, Dominique est comme eux. Être réimprimé en 1900 ; 6.000 fr. à Lutèce ; loin de Lutèce, 15.000 et la ✠. Plus, si l'on veut être généreux, le secret de b....r, *à jour fixe*, 3 fois par an. Je fais la cour à une femme ; quand je vois approcher le

1. Tout ceci me rendit songeur au sujet d'une lettre du comte de Willcotner.

moment de mon bonheur, je commence à avoir peur de n'être prêt qu'à la seconde réception. A la 3e, je suis passable.

907. — A

AU BARON DE MARESTE

Trieste, 3 Mars 1831.

Enfin, mon cher ami, nous avons la dissolution ! ! ! Je suis parfaitement content, rien ne me manque. Toutes nos démarches pour la ✠ auprès du jeune Mi[nistre][1] sont probablement flambées, mais je m'en f... Dans un si grand jour tout intérêt disparaît. La dissolution portera à l'Intérieur quelque homme raisonnable et s'il veut relever la ✠, accordée à des conducteurs de Baleine, il faut qu'il la donne à MM. Béranger, Thiers, Mignet, Dubois, Artaud, Beyle. Comme je l'ai écrit à Apo[llinaire], jamais je ne la lui ai demandée pour le Con[sul]. Il se peut que M. de Pontécoulant soit l'homme raisonnable. Je voulais vous écrire ce mot pour vous dire qu'on me fait à Trieste des

1. Montalivet, ministre de l'Intérieur, était né en 1801. Tous les journaux de l'opposition n'appelaient alors Montalivet que « le jeune ministre ».

politesses admirables. Est-ce que le M[i-nistre] serait raisonnable envers Dominique ? Ce qui me semble plus probable, c'est qu'à Lutèce on attend l'ex[equatur] *of the* Pape, avant d'annoncer ce changement. Mais, nouvel embarras, car la Ville Éternelle..... Si vous savez quelque chose, dites-le-moi. Il faudra que les B[ureau]x des Capucines[1] prennent un parti. Il y aura loisir pendant l'élection générale.

908. — E et T

AU COMTE SÉBASTIANI[2]

Trieste, le 8 Mars 1831.

Monsieur le Comte,

Je n'ai pas manqué dans le temps de solliciter auprès de l'administration de Trieste la suppression de la quarantaine de sept jours imposée aux provenances directes de Marseille et de Toulon. L'Intendance de Trieste a reconnu que ce qui se pratique réellement dans

1. Les Affaires Étrangères étaient alors boulevard des Capucines.
2. A S. E. M. le comte Sébastiani, Ministre et Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères. — 1re Direction. Affaires Commerciales. N° 58, à Paris.

ces ports, pour la provenance d'Afrique, devait lui ôter toute inquiétude, et la quarantaine de sept jours a été supprimée à partir du 28 décembre.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

909. — A

AU BARON DE MARESTE,

Trieste, le 16 Mars 1831.

ENFIN, cher ami, ce matin j'ai reçu la lettre de voyage, dont voici copie :

Paris, le 5 Mars 1831.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que le Roi a jugé utile au bien de son service de vous nommer Consul de France à Civita-Vecchia, et que S. M. par la même ordonnance, en date du 5 de ce mois, a désigné pour vous remplacer M. Levasseur, qui se dispose à se rendre prochainement à Trieste. Vous voudrez bien, toutefois, Monsieur, ne pas quitter ce poste avant l'arrivée de votre successeur, et sans lui

avoir fait la remise régulière des papiers de la chancellerie du Consulat. Je vous préviens en même temps, Monsieur, que je vais envoyer votre brevet à l'ambassadeur du Roi à Rome, en l'invitant à vous le transmettre directement à Civita-Vecchia, aussitôt que, par ses soins, il aura été revêtu de l'exequatur du gouvernement pontifical. Sa Majesté ne doute pas du zèle, etc.

« Horace SÉBASTIANI. »

Pas un mot des appointements ; sans doute, ils sont barbarement réduits à 10.000 francs ; sur quoi il faut entretenir un Chancelier. La Chancellerie rend 475 fr., au plus.

Maintenant M. de Laire Ste-Au [1] m'aimera comme M. Zotgui [2] m'a aimé. La rancune d'auteur se fera sentir. L'*Histoire de la Fronde* est fort modérée comme les écrits politiques du Zotgui.

Mais l'influence de l'excellent Apolli-[naire] me semble suffisante pour que Laire Ste ne me *fasse pas de mal*. Il passera là un an, tout au plus. Un gouvernement à bon marché aura à Rome un envoyé avec 30.000 francs et un Consul général pour

1. Le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Rome.
2. M. Guizot.

les États Romains, avec 8.000 francs. L'essentiel, comme vous l'aurez vu, si vos occupations vous ont permis de parcourir la lettre au grand peintre [1], l'essentiel est que Laire Ste que nous appelons Régime (c'est éminemment un homme de l'ancien régime) me permette de passer à Rome le carnaval et quinze jours par mois, pendant le reste de l'année, excepté dans les grandes chaleurs. M. Dumorey, consul à Ancône jadis, passait six mois à Rome. D'où est venu le retard ? Probablement on a voulu avoir l'exequatur de M. [Levasseur]. On m'a écrit de Vienne la nomination il y a un mois et plus.

Civita-Vecchia, malheureusement, est un peu révolté ; j'aurai bien à souffrir du mauvais esprit des habitants. On chassera les plus égarés. Je pense qu'on se sera assuré d'avance de l'exequatur de Dominique. On a une dent bien longue contre tout animal écrivant. Pourquoi écrire ? Si tous les imprimeurs étaient chapeliers ou tailleurs de pierre, nous serions plus tranquilles. Mais enfin, *in the walk* [2], on fait un pompeux éloge de MM. Cappellari, de Bernetti passés pape et ministre. Je suis enchanté et étonné de ce que M. Apolli[naire] a fait pour moi. Je ne désespère nullement de

1. M. Horace Vernet.
2. Dans la Marche.

la ✠. Tôt ou tard un Ministre sensé la donnera à MM. Artaud, Mignet, Beyle. Tous les consuls un peu propres l'ont ici. Nous sommes 20 en ce lieu ; mais celui de France a le second rang quand il est croisé ; autrement tous les croisés passent avant. Le Russe est couvert de ✠.

Priez Apollinaire de me recommander à M. Régime, s'il est encore à Paris. « Ce pauvre diable, dira-t-il, est tombé. Permettez-lui de se consoler en admirant les ruines de la ville éternelle. Lui-même est une ruine, quarante-huit ans d'âge et triste débris de la campagne de Russie et de dix autres, Vienne, Berlin, etc. » Mais je réfléchis : Régime a, cependant, dû être jeune une fois. Par exemple, en 1800, quand j'étais dragon, que diable était-il, lui ? Il ne peut être absolument le contemporain des héros d'Ancilla... Reçu votre lettre du 6, admirable.

910. — A

A M. LE COMTE D'ARGOUT

Trieste, le 17 Mars 1831.

Monsieur et cher Ami,

Le 5 mars dernier, j'ai perdu le tiers de mon petit avoir, j'ai été nommé consul à Civita-Vecchia. Pourriez-vous écrire à M. de Sainte-Aulaire, pour qu'il *ne me fasse pas de mal.*

Vous savez, Monsieur, qu'un jour, M. Guizot était fort bien pour moi, deux jours après il était indifférent, vingt-quatre heures plus tard hostile.

Donc j'ai *un ennemi* dans la société doctrinaire. On a toujours permis au consul de Civita-Vecchia d'avoir un pied à terre à Rome. La tempête me poussa en 1817, à Civita-Vecchia. Cela est un peu plus grand que Saint-Cloud et la fièvre y règne deux mois de l'année. Il n'y a que 14 lieues de ce beau port de mer à Rome. Aussitôt l'arrivée à Trieste de M. Levasseur, mon successeur, je partirai pour Rome. M. le comte Sébastiani m'annonce qu'il envoie mon brevet à l'ambassadeur du roi, à Rome, avec prière de me le transmettre

directement à Civita-Vecchia, aussitôt qu'il aura été revêtu de l'exequatur du gouvernement pontifical.

Si nous pouvons obtenir que M. de Sainte-Aulaire ne me fasse pas de mal, ce sera un grand point. Au bout de quelques mois, nous pouvons avoir un chargé d'affaires non doctrinaire, non hostile à mon chétif individu. M. de Latour-Maubourg, par exemple, eût été excellent pour moi ; il n'est point écrivain et écrivain dans le genre emphatique.

Je vous remercie sincèrement de ce que vous avez fait pour la ✠. Je vous demande votre bienveillance auprès du successeur, qui peut-être ne tiendra pas au *Globe*, dont j'ai eu le tort de me moquer.

Je lis vos œuvres avec grand plaisir dans le *Moniteur*.

Je vous félicite de la croix donnée à ce pauvre diable de Corréard et autres naufragés[1].

Agréez mes remerciements et mes respects.

H. BEYLE.

1. Corréard était l'un des survivants du radeau de *la Méduse*. Avec Sévigny il publia une relation du drame.

911. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Trieste, le 17 Mars 1831.

GRAND merci de votre lettre du 6 mars. Je compte partir pour Civita-Vecchia dès que mon successeur, M. Levasseur, sera arrivé. Mais, par où passer [1] ? Du côté de Ferrare, je serais pillé et volé au moins. Je vous en conterais de belles ! — Comme j'aime à courir, j'irai à Milan, et de là je m'embarquerai à Gênes pour Ostie. — Civita-Vecchia est place frontière. — Les mauvais sujets sont à Viterbe et Ponte-Félice (ainsi nommé à cause de Sixte-Quint), sur le Tibre, en avant de Civita-Castellana. Remarquez que ces coquins interceptent toutes les routes dont je pourrais me servir : celle d'Ancône et Foligno, celle de Forli, celle de Perugia ; sans cela je m'embarquerais pour Ancône.

J'écris à A[pollinaire] et à Mme d'A[rgout] pour les supplier de prier Régime [2] de ne pas me faire de mal. La cause qui a

1. Les Romagnes étaient alors en pleine révolte contre l'autorité du Saint-Siège.

2. Le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Rome.

tout gâté pour moi, dans l'esprit de M. Guizot, dira à Régime que je suis un impie, un homme qui prend la liberté au sérieux, etc., etc. Régime sera là deux ou trois mois ; mais il peut me nuire.

Je suis comme Besan[çon], je crois que nos Cons[ervateurs] vont courir un beau risque. Votre frère est faux. Le peuple qui n'est pas facile à duper va voir qu'il est bien un Louis XVI, etc. Première faute immense n'avoir pas pendu Polignac et Peyronnet.

Actuellement on pourrait sauver la boutique en exigeant cent francs de l'électeur et cent francs de l'éligible ; on fait le contraire ; donc, culbute. — N'allez pas dire cela à A[pollinaire] ; la reine Marie-Thérèse voyait dans celui qui lui annonçait la révolte la *cause* de la révolte.

La *similitude* de mon respectable chef M[ignet] me semble une niaiserie. — Similitude : si Delacroix, Clara, vous, moi, le grand Frédéric, nous jouons à cache-cache dans le bois de Boulogne, en juin 1820 ; si, dix ans plus tard, en juin 1831, nous jouons au même jeu, dans le même lieu, nous emploierons les mêmes ruses pour nous cacher, les mêmes finesses pour découvrir la cachette des autres. D'où vient cela ? — Belle finesse : *Nos caractères n'ont pas changé.*

L'aristocratie est sans énergie, sans fidélité à sa parole, pleine de faussetés

qu'elle appelle finesses, comme en 1791. — Votre frère est comme Louis XVI. Hélas ! excepté nos amis, les ministres sont faibles : ils haïssent la vérité, l'énergie.

Comment voulez-vous que deux cent mille Julien Sorel, qui peuplent la France, et qui ont l'exemple de l'avancement du tambour duc de Bellune, du sous-officier Augereau, de tous les clercs de procureurs devenus sénateurs et comtes de l'Empire, ne renversent pas les niais susnommés ? Les *doctrinaires* n'ont pas la *vertu* des Girondins. Les Julien Sorel ont lu le livre de M. de Tracy sur Montesquieu : voilà deux grandes différences. Peut-être la terreur sera-t-elle moins sanguinaire ; mais souvenez-vous du 3 septembre ; le peuple, en marchant à l'ennemi, ne voulait pas laisser *derrière lui* des abbés pour égorger ses femmes. Voilà un coup de terreur qui est à craindre le lendemain du commencement de la guerre. Le jeu d'échecs se ressemble toujours dans ses événements généraux, parce que la *reine* et la *tour* ont toujours les mêmes propriétés. — Donnez à Guizot le génie de Mozart, à votre frère la fermeté de Frédéric II, et la similitude de notre ami s'évanouit. Sa pensée se réduit à dire que les aristocrates et le *King* n'ont rien appris : d'accord.

DUPELLÉE.

912. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Trieste, le 23 Mars 1831 [1].

Je reçois la lettre du 12. L'intérêt que je prends au grand collin-maillard de Lutèce est fort tempéré par l'absence de détails [2]. Je ne vois que la *Quotidienne* et la *Gazette de France;* les effroyables mensonges que ces braves gens publient sur un pays voisin me donnent mal au cœur, comme dit le jeune ministre ; je finis par ne rien croire du tout sur Paris. Vos lettres sont un éclat de lumière dans un tableau de M. Martin (de Londres). Notre société tend à anéantir tout ce qui s'élève au-dessus de la médiocrité. Comment penser avec passion à quelque chose, quand on voit que, pour avoir du pain, il faut ne pas manquer aux mercredis de M. Dubois, du *Globe*. M. Raulin, homme d'un vrai talent, en était dégoûté.

Sous Napoléon, il fallait plaire à un

1. Cette lettre est en réalité datée de Corfou le 23 février 1831, mais elle est incontestablement de Trieste et du 23 mars.
2. Allusion à la démission du ministère Laffitte qui eut lieu le 11 mars. Le 13, Casimir Perier prenait le pouvoir et d'Argout passait de la Marine au Commerce.

grand homme ; se montrer chez l'archichancelier, sans y rien dire, pendant dix minutes, chaque semaine, *suffisait*. Tirez les conséquences de ce fait. Depuis 1814, il faut cultiver quatre ou cinq salons ; que serais-je devenu si, par goût, je n'avais cultivé le salon rue d'Anjou ? [1]

Voilà comment je m'explique le manque absolu d'hommes de talent qui est la grande plaie de votre Paris. Comment ne pas voir que l'on fait banqueroute aux journées de Juillet. On ne peut les faire oublier qu'en les usant. Donc, il fallait que votre frère, que je regarde comme de bien peu au-dessus de Louis XVI, *usât* les hommes de la gauche *dès le mois de septembre*, comme Napoléon usa Carnot qui l'importunait par sa réputation, et que j'ai vu Ministre de la Guerre, à Milan, 8 jours avant Marengo.

Si le *K*[*ing*] avait usé l'extrême gauche, en septembre, il serait moins mal. La guerre appellera les plus dignes au timon et donnera des sous-lieutenances à une quantité de *Julien*. Elle est, comme le mercure, la ressource assurée des sangs empestés. Du reste, votre frère ne peut, ce me semble, garder sa place ; il prouve, de reste, un certain proverbe relatif aux harengs et à

1. Salon de M. de Tracy.

la caque. Quoi ! Empêcher les Espagnols, les Italiens, et puis ne pas empêcher l'occupation de la patrie de l'Arioste ! Je défie tous les Maisonnettes du monde de faire une réponse à cet étonnement. Le *Temps* est si menteur, que, de temps en temps, nos feuilles nous en donnent des extraits. L'autre jour, un article de 20 lignes contenait au moins dix mensonges. Je l'ai relu par plaisir. C'est le journal le plus menteur.

Dites bien des choses pour moi à Maisonnette. Il doit trouver votre frère un bien grand homme. En général, les esprits faux s'admirent entre eux. Le peu que je vois du *National* dans la *Gazette de Berlin* me plaît infiniment.

Je relis l'allemand. Si j'étais resté ici j'allais donner un coup de collier, comme dit M. Clermont-Tonnerre, et me mettre en état de comprendre la prose. Nous avons vingt gazettes allemandes ; quelle masse de niaiseries ! Ils prennent au sérieux les *Mémoires de M. Maximilien de Robespierre.* N'est-ce pas M. Malitourne qui les a fabriqués ? Mais, comme ces pauvres Allemands pensent très difficilement, ils traduisent beaucoup. Ils prennent de grands lambeaux du *National.*

Le froid me donne mon rhumatisme dans les entrailles ; ce qui est bien pis que d'avoir manqué la ✠. Ces douleurs

internes me rendent morose. Le soir, je vais dans une maison intime, où l'on ne parle que la langue de Schiller. — J'ai perdu hier, à quatre heures du matin, Mlle Ungher, qui chante aussi bien qu'une Française très forte ; elle est admirablement jolie, elle a des idées, vingt-trois ou vingt-quatre ans ; elle a connu tous les diplomates ; mais elle est trop forte en mathématiques ; j'ai voulu lui persuader que 48 = 25 ; ce qui n'a point été admis ; elle a préféré un grand maigre de vingt-cinq ans ; hier elle nous a quittés pour Rome [1]. — Que d'histoires dans le genre de celles de Sismondi durant le XIIe siècle ! Mais je n'ai pas de courrier extraordinaire.

A propos, Clara m'ayant écrit une lettre avec les noms propres, *Lubert* au lieu de *Bertlu*, on en a pris copie ; je me suis plaint, et les lettres m'arrivent intactes depuis huit jours. L'intelligence est si chère, qu'en mettant des Bertlu au lieu de Lubert, on peut tout raconter. Clara me disait grossièrement : *Votre* roman, au lieu du *Rouge;* on en a conclu que l'homme avait fait un roman ; ce qui a

1. Caroline Ungher (1805-1877), la première chanteuse du Théâtre de Trieste, qui avait donné sa représentation d'adieu à Trieste le 26 février précédent. Peut-être Beyle la revit-il à Paris en 1833 où elle débuta au Théâtre Italien. Elle se retira de la scène en 1840, après avoir épousé M. Sabatier.

beaucoup intéressé la partie femelle du pouvoir.

Mais revenons ; toutes petites animosités rapportées par Sismondi, mais aussi chaque jour une ressource nouvelle, une tentative absurde, si vous voulez, mais hardie, un caractère absolument semblable à un Achille du moyen âge, fou, singulier, mais agissant. Par exemple, donnant à ses subordonnés qui se distinguent, un grade supérieur au sien propre. La généreuse indignation du brave Dupont de l'Eure, paraît dans un autre personnage, M. Courge. L'énergie de Danton dans un prêtre marié. En tout, 3 personnages dont je vous enverrai le portrait moral. Vices et vertus, tout est l'opposé de MM. Thiers, Berryer et autres grands hommes de Paris. Une ignorance, entre autres choses, une ignorance à faire plaisir ! Un homme de ce parti, me parlant en confidence, me disait : « Eh bien ! les Allemands sont-ils entrés à Varsovie ? » Allemands ou Russes, c'est pour lui la même chose, mais il donnerait la moitié de son argent comptant pour le succès de ce qu'il aime. En feraient-ils autant vos beaux fils de Paris ? Vous rappelez-vous ce sauvage qui devant Sertorius, je crois, étendit une peau de bœuf par terre et posa le pied en divers endroits de la peau. Tout le reste s'élevait. Il n'y

avait de dompté et de fixé au sol que la partie exactement sous son pied. On remettait les emblêmes aimés aussitôt que le pied se levait pour aller en avant ou de côté. C'est une école de hardiesse ; c'est surtout fort amusant pour le petit pays. Tandis que votre grande Galimafrée de Paris fait bâiller, et pour peu que l'on ait le feu sacré dont parlait Nap[oléon], donne envie de vomir.

Ce qui se passe est éminemment dramatique, curieux, intéressant pour les acteurs, qui en disent de belles de *your brother*[1] ! N'avez-vous jamais lu les *épîtres dédicatoires* de certaines nouvelles de Bandello ? Rien ne peint mieux la façon d'être de ce beau pays vers 1510. J'aime mieux ces petits morceaux naïfs que toutes les généralités des animaux tels que Sismondi, Roscoé, Ginguené, qui songent à faire une jolie phrase au lieu de songer à peindre d'une façon ressemblante. Plusieurs petits événements *of those days*[2] ressemblent aux petites choses, extrêmement importantes pour les acteurs, que raconte Bandello. Les résultats sont imperceptibles ; un homme après six mois de soins, parvient à émettre ½ once d'une petite liqueur visqueuse ; qu'importe au genre humain ?

1. Votre frère : Louis-Philippe.
2. De ces jours.

Rien assurément ; mais pour lui c'est le bonheur, c'est la vie. Cette comparaison de c...ll.n (comme dit Clara) me semble parfaitement adaptée à mes héros [1].

Je vous envoie ci-joint l'adresse de la véritable eau de Cologne, que j'ai enfin retrouvée et qui fait mes délices. C'est exactement celle que vous m'envoyâtes dans mes beaux jours, et qui eut l'honneur de laver... les genoux de Mme G[azzani]. Je dirai comme Hector, quand reverrons-nous des femmes de cette beauté-là ?

Dominique m'écrit qu'il est fort incertain sur la route qu'il doit prendre : tout chemin mène à Rome ; mais les brigands, Monsieur [2] ? Ils sont capables de lui sauter au cou et de lui dire : nous vous aimons. Et ce sot empesé, M. Régime peut le blâmer. Ce sot doit avoir une humeur de chien. On exècre et méprise Guizot, dont on le regarde comme le second volume. Sa petite vanité, mécontente de tout, dira à votre ami : « Monsieur, allez à votre poste et n'en bougez. » — Voilà ma seule crainte. J'ai écrit à Apo[llinaire] qui lira ma lettre comme il m'a fait donner la croix, mais enfin j'ai sacrifié une feuille de papier. C'est le héros de la réserve ; moi, je

1. On verra dans les lettres de Mérimée à Stendhal comment écrire ce mot un peu gros.
2. Voir la lettre du 17 mars.

n'en ai guère ; dès qu'il me connaîtra, il m'aimera comme Guizot m'a aimé.

J'attends le successeur avec la plus vive impatience[1], je compte trouver le printemps ; mais, irai-je le chercher en passant par Gênes, où je m'embarquerais, ou tout bonnement par Venise, Ferrare, Bologne ? Hélas ! Monsieur, comment traverser les insurgés de Viterbe et des environs de Civita-Castellana ? Comment passe-t-on de Bologne à Florence ? Voilà la question. Si le passage est intercepté, me voilà rejeté à Ancône, Foligno, Spolette, Narni et... Au diable les révoltés ! Chaque jour on répand une nouvelle contradictoire. C'est comme la retraite de Russie ; il était convenu que nous ne faisions pas retraite ; loin de là, Monsieur, *un mouvement de flanc*. Notre plus grande crainte était toujours de mettre en colère M. Daru. Si vous rencontrez M. Balthazar Marchant, sous-intendant militaire à Niort, faites-vous raconter la scène qu'il lui fit pour avoir passé à droite plutôt qu'à gauche.

Eh bien, M. Régime, qui aura de l'humeur, peut être aussi raisonnable que M. Daru. Tant il y a qu'hier j'étais résolu d'aller gagner Gênes et Milan ; aujourd'hui le raisonnable l'emporte ; j'irai droit devant

1. La remise du consulat à M. Levasseur n'eut lieu que le 30 mars.

moi par Ferrare, Bologne et Florence, si je puis. Là, si j'y arrive, je puis m'embarquer à Livourne pour Fiumicino, même pour Terracine, si le Saint-Père est à Bénévent, avec Régime. — Que ne puis-je vous développer mes histoires ! Je suis convaincu que lorsque Dominique arrivera à la ville éternelle, on lui demandera trente-six francs pour les frais du culte. Ils n'ont pas le sou, jugez du zèle qu'ils trouvent.

Je prendrai grandement mon mal en patience, si je puis prendre l'appartement du grand peintre Schnetz et aller deux fois par mois faire une promenade de 28 lieues. Avec M. de Latour-Maubourg, j'aurais trouvé bienveillance extrême. Je tremble de m'abattre, comme on dit, dans un *globule*, piqué de ce qu'on ne l'écoute pas. J'espère qu'Apo[llinaire] m'écrira et qu'après tout, au bout de 6 mois, il sera remplacé par un homme capable.

Moi, homme capable, je leur dirais : « Voici un petit bout de concordat en soixante articles, signez-le moi, je vous le payerai dix mille francs par article. Voici dix évêques raisonnables, nommez-m'en deux cardinaux ; donnez des bulles aux autres, je vous les paye cent louis pièce. » Cela dit sans phrase, on toperait en trente-six heures.

Aussitôt l'arrivée si désirée de mon

successeur, j'écrirai au charmant Koreff pour le supplier de me recommander à son envoyé à Rome. Que je serais heureux de trouver quelque bonne tête avec qui échanger mes notions et rectifier mes calculs.

Apo[llinaire] a-t-il trouvé le temps de donner la ✠ à M. Tomazin ? Compliments à Dela ✠, quand vous le verrez. Je suis enchanté de lui avoir fait injustice il y a 3 ans[1].

Si j'avais le temps, je raconterais en détails, à M[me] Azur, un voyage de 36 heures dans une petite ville voisine. Elle comprendra, ce qui est beaucoup ..... [2], que tout le monde ne soit parfait comme la rue Bleue. Si le hasard vous pousse chez M[me] Ancilla, remerciez-la d'une lettre de 4 pages qui ce matin a fait mon bonheur. Vous m'imiterez en écrivant, trop vite, 7 à 8 mots essentiels *illisibles*.

Ceci est un bavardage inutile, destiné à vous payer vos bonnes lettres de nouvelles.

1. Stendhal, dans son Salon de 1824, avait jugé très sévèrement les *Massacres de Scio* de Delacroix. Dans la *Revue Trimestrielle* de juillet 1828 il avait été plus favorable à l'envoi du jeune peintre au Salon de 1827. Sans doute est-ce à son premier jugement qu'il fait ici écho, en se trompant un peu sur les dates.

2. Un mot illisible.

913. — A

AU BARON DE MARESTE

Trieste, le 28 Mars 1831 [1].

Vos lettres me font vivre. J'attends M. Lev[asseur] [2] avec la plus grande impatience. Par où passera... ? L'ennemi est en forces sur une montagne vers la patrie de Pie VI. Je vois bien en noir ; votre pauvre frère me fait bien de la peine. Tâchez de soutenir le courage d'Apo[llinaire]. Qu'au moins il fasse une bonne figure. C'est qu'exactement il n'y a là ni Frédéric II, ni Mazarin.

Puisque notre protecteur Apo[llinaire] a les Lettres [3], j'espère qu'il me donnera ce qu'ont obtenu MM. Dubois et Jouffroy, qui n'ont pas publié 12 vol. et n'ont pas 48 ans.

Que devient Clara ? Je pense que c'est lui qui écrira mon ordonnance [4]. Ce métier

1. Cette lettre datée de Corfou le 28 février 1831 est en réalité de Trieste et du 28 mars.

2. Le successeur de Beyle au consulat de Trieste dut arriver le 29 mars. La gestion du consulat lui fut remise le 30 et Beyle partit pour Venise le lendemain.

3. Les Lettres en effet étaient rattachées au Commerce dont d'Argout était ministre depuis le 13 mars.

4. Mérimée était toujours attaché au cabinet du comte d'Argout qu'il avait suivi de la Marine au Commerce.

va donner la *phtisie* à son esprit. Il aurait trouvé de la *vigueur*, au contraire, dans le voyage *continu* en Europe. J'espère que M. d'Arg[out] aura eu la bonté de me recommander à S. Ex. M. Régime. Si cette bonne tête pense à moi, sa pensée doit être de la couleur de celle de M. Guizot. On fait de bien mauvaises plaisanteries sur *your brother*[1].

Je crains de paraître indiscret à M. le chef de bureau décacheteur de mon Ministre. Qui décachète chez Apo[llinaire] ?

Rien de plus commode pour votre serviteur que d'écrire sous l'enveloppe ministérielle. 4 ou 5 fois la semaine la rue Neuve-des-Capucines envoie des paquets àR[ome]. Une fois là, je vous suivrai d'une façon moins ennuyeuse pour vous.

Je présente une pétition à Mme Azur. Je voudrais bien que M. Schnetz m'envoyât par la poste à R[ome], une recommandation pour son hôtesse, via Gregoriana. Une recommandation fait tout en ce pays-là, et ôte la méfiance qui, comme vous le savez mieux que moi, paralyse le Romain à la vue d'un étranger.

Mon excellent si obligeant M. Manni[2]

1. Votre frère : le roi Louis-Philippe.
2. Agostino Manni était ce pharmacien de Rome qui fut l'ami de Stendhal et dont il parla maintes fois surtout dans les *Promenades dans Rome* et les *Pages d'Italie*.

est mort. Perte immense dans la présente circonstance.

Je vais tâcher de ne parler de rien en présence de la face de Régime. A ses yeux, tout doit être imprudent ou grossier. Écrivez à votre dévoué,

A. LEPRINCE DE VILLERS.

Daignez faire jeter ce mot à la poste. Je vous enverrai une lettre de change de 150 fr. payable le 1er mai. Daignez me commander un fauteuil comme celui de Mme Gérard, chez M. P. A. Deville, je crois, rue St-Guillaume.

Écrivez-moi, poste restante, dans la Ville Éternelle. 12 heures après l'arrivée de M. L[evasseur] je serai en route. J'ai brûlé une lettre que je vous adressais, ce que je n'aurais pas fait si *my father* m'avait laissé le domaine de Claix qu'il avait reçu de son père[1]. Le bavardage ci-joint est du br. de Congo. Vos lettres arriveront bien mieux à Rome. Que devient M. de la Marti[ne] ? De quel parti est-il ? Quel nouveau poème a-t-il composé ? Présentez-lui mes compliments empressés.

1. Le domaine de Claix appartenait à la famille Beyle depuis 1705, il fut vendu en 1820.

914. — T

AU COMTE SÉBASTIANI[1]

Le 29 Mars 1831.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence le récépissé ci-joint de l'acte judiciaire du Tribunal Civil de Marseille, portant la date du 6 octobre 1830, et le N° 1.006, qui intéresse les époux Chaudoin, demeurant en cette ville de Trieste, ainsi que le bulletin d'envoi du Ministère de Votre Excellence, qui accompagnait cet acte.

Je suis avec respect, etc.....

1. Ministère des Affaires Étrangères. — Direction des Archives. Affaires Particulières. N° 22. — Envoi du récépissé d'un acte judiciaire remis aux époux Chaudoin de Trieste

915. — T

AU COMTE SÉBASTIANI [1]

Le 31 Mars 1831.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence l'état des dépenses faites en ce Consulat, pour le service du Roi, pendant le 1er trimestre de 1831. Cet état s'élève à Fr. 806,56 c.

Je prie Votre Excellence d'avoir la bonté d'en faire acquitter le montant à mon profit suivant l'usage établi, après avoir reconnu et approuvé ces dépenses.

Je suis avec respects, etc...

916. — A

AU COMTE SÉBASTIANI

Trieste, 31 Mars 1831.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu le 16 mars dernier la lettre par laquelle Votre Excellence me fait connaître que S. M. a jugé utile au bien de son service de me nommer consul

1. Ministère des Affaires Étrangères. — Cabinet. — Direction de la Comptabilité. N° 32. — Envoi de l'état des frais de service du 1er trimestre 1831.

à Civita-Vecchia [1]. Votre Excellence veut bien ajouter que, dans le cas où une occasion favorable se présenterait, elle voudrait bien faire valoir mes anciens services auprès de S. M.

J'ai 14 ans et 7 mois de service, non compris les campagnes, et toujours à l'étranger. J'ai été intendant à Sagan et à Brunswick. J'ai vu et administré les étrangers à Milan, Berlin, Moscou, etc. J'ai fait avoir à l'armée de Moscou en retraite, la seule distribution de pain qui, je crois, lui ait été faite. M. le comte Daru, alors ministre secrétaire d'État, daigna me remercier au nom du général en chef.

La chute de Trieste à Civita-Vecchia est sensible [2].

J'ai remis le service du consulat de Trieste à M. Levasseur [3] le 30 mars dernier.

La voie de mer était la plus facile pour me rendre de Trieste à Ancône, que nous savions devoir ne pas tenir, et, de là, à

1. La lettre du comte Sébastiani était en date du 5 mars. Beyle en a donné précédemment copie dans sa lettre à Mareste du 16 mars. Levasseur à son arrivée à Trieste lui avait remis une seconde lettre du ministre, celle-ci datée du 7 mars et l'invitant à gagner Civita-Vecchia sitôt l'arrivée de son successeur.

2. Le traitement de Beyle à Trieste était de 12.000 francs; le traitement de son successeur fut porté à 15.000 le 21 mai suivant. A Civita-Vecchia Beyle ne devait avoir que 10.000 fr.

3. Levasseur était un ex-colonel aide-de-camp du général Lafayette, blessé en juillet 1830.

Civita-Vecchia. J'ai préféré la voie de terre, pensant que peut-être à Civita-Vecchia je trouverais un chiffre que je n'avais pas à Trieste. Je suis autorisé à croire qu'à la poste on prenait extrait des lettres par moi écrites ou reçues. Les autorités ont été sensibles à un compliment mérité que je leur adressais à la fin de la dépêche qui transmettait à Votre Excellence seize états de commerce annuels et trimestriels.

J'aurai l'honneur d'adresser un rapport à Votre Excellence, aussitôt mon arrivée à Florence.

Je suis, etc...

H. Beyle.

917 [1]

AU COMTE SÉBASTIANI

[*Florence*, 10 *Avril* 1831.]

Je ne sais si les usages du ministère permettent à un simple agent commercial de présenter autre chose dans sa correspondance que les faits politiques

1. Quand, en avril 1831, Henri Beyle de Trieste gagna Civita-Vecchia, par Venise, Ferrare, Bologne, Florence et Sienne, il trouva toute l'Italie du Nord profondément agitée. De Florence où il séjourna du 9 au 14 avril, il adressa au ministre des Affaires Etrangères quatre dépêches (voir lettre n° 922 du 18 avril 1831). N'ayant pu les retrouver

qui ont lieu dans son arrondissement. La gravité des circonstances semble m'indiquer qu'il est de mon devoir de communiquer, non pas des faits, je n'ai été témoin d'aucun fait important, mais les dispositions de l'esprit public qui peuvent conduire à des faits.

Tout le vulgaire du parti libéral en Lombardie croit fermement ce qu'il désire. Partant de la supposition, apparemment erronée, que le gouvernement français a fait des promesses, on s'indigne de l'occupation de Bologne [1].

On trouve à Venise, ville épicurienne avant tout, plus de sang-froid et de sagesse politique que dans le reste de l'Italie supérieure. Ainsi, par exemple, les Vénitiens ne se sont jamais fait illusion sur Rome qu'ils appellent *l'Espagne et l'Italie.* Les soupes distribuées à la porte des couvents, l'existence de moines mendiants qui font société avec le menu peuple, donnent toujours au clergé le moyen de lancer le bas peuple contre les Français. On n'a jamais douté à Venise de la trahison de

aux Archives des Affaires étrangères, je publie ici sous les nos 917, 918, 919, 920, les extraits qu'en a donnés M. Louis Farges dans son *Stendhal diplomate* (Plon, 1892, p. 39-74 et 95-98), ouvrage utile à consulter pour cette période de la vie de Stendhal et les événements qui se déroulèrent alors en Italie.

1. Bologne s'était soulevée le 4 février 1831 et les Autrichiens y étaient entrés le 21 mars.

certains chefs de la révolte de Bologne.

L'éloignement pour le gouvernement autrichien augmente tous les jours à Venise. Le *port-franc* qu'ils ont si longtemps et si vivement désiré a été funeste au peu de commerce que font les Vénitiens.

L'île de Saint-Georges, à dix minutes de distance de la place de Saint-Marc, était port-franc ; on obtenait, par la contrebande, tous les tissus anglais et autres dont on pouvait avoir besoin. Quelques manufactures de verroteries et autres objets qui existaient à Venise ont cessé presque entièrement de travailler, depuis que cette ville est environnée d'une triple ligne de douaniers. La misère a fait, depuis trois ans, à Venise, des progrès épouvantables.

Padoue a déjà pour les Autrichiens une haine beaucoup plus énergique que Venise.

Rovigo était exalté en quelque sorte par le petit combat de Rimini : « Que l'on dise encore, s'écriait-on, que les Italiens ne se battent pas ! » Et cependant ils étaient trahis de tous les côtés. On prétendait à Rovigo qu'il y avait eu mille Allemands tués à Rimini ; je croirais à peine au cinquième de ce nombre [1].

1. Le général autrichien Frimont avait battu à Rimini le 25 mars les libéraux italiens que commandait le général Zucchi qui se réfugia à Ancône. Mais Zucchi dès le lendemain

Ferrare était terrifiée et semblait encore plus déserte que de coutume. Tous les bourgeois et les trois quarts des nobles sentent que *légalement* ils ont encouru la peine de mort. Le voisinage de Mantoue les fait trembler ; ils se voient déjà dans les cachots malsains de cette forteresse. Ils s'attendent à des cruautés étonnantes de la part de S. A. I. et R. Monseigneur le duc de Modène[1], dont l'exemple peut influer beaucoup sur le gouvernement de Ferrare. Ils ont peur du cardinal Oppizzoni, archevêque de Bologne et légat *a latere* dans les quatre légations, autrefois fort modéré et qui semble avoir changé de caractère.

Tous les pays parcourus jusqu'ici semblent empreints de la froideur et du phlegme allemand, si on les compare à Bologne.

...On dit que l'original de la prétendue déclaration de garantie donnée par un ministre du roi est entre les mains du comte Mamiani, ministre de l'intérieur, qui n'a pas voulu signer les capitulations du traître Armandi[2].

dut signer la capitulation d'Ancône qui promettait l'amnistie aux révoltés, et, en dépit de toutes promesses, fut emprisonné.

1. François IV, détrôné par la révolution et que les Autrichiens avaient rétabli.

2. Armandi était le ministre de la Guerre du gouvernement provisoire ; c'est lui qui signa la capitulation d'Ancône. Il fut laissé en liberté, tandis que les défenseurs d'Ancône étaient jetés en prison.

De cette trahison je ne sais absolument rien, sinon qu'elle est dans toutes les bouches. Les détails varient. Voici l'historique tel que je l'ai entendu faire par les personnes les plus dignes de foi.

On prétend que M. le colonel Armandi a été séduit par M. le comte Saurau, ministre d'Autriche en Toscane, dont la conduite dans toute cette affaire semble un chef-d'œuvre d'habileté. On dit qu'Armandi est venu passer six heures à Florence. Là, il serait convenu avec M. le comte de Saurau de tout faire :

1° Pour décourager et contre-carrer le général Zucchi ;

2° Afin que les troupes autrichiennes pussent occuper les états du pape sans coup férir, et surtout *sans laisser aux guérillas le temps de se former*. Les soldats autrichiens ont grand'peur des brigands italiens.

De retour à Bologne, Armandi fit refuser des armes au général Zucchi, qui eut besoin d'employer la force pour armer sa troupe. Quelques patriotes exaltés prétendent qu'Armandi entraîna dans sa trahison M. le comte Bianchetti, et Busi, commandant d'Ancône.

Armandi parvint à séparer Zucchi de Sercognani ; il ôta à Zucchi le commandement des patriotes de Reggio, sans contre-

dit les plus braves et les plus éclairés ; Armandi retarda les fortifications de la Cattolica.

Armandi fut effrayé du succès de Rimini ; il craignit que les soldats patriotes ne formassent des guérillas. Il s'agissait de les décourager, de les isoler. Le combat de Rimini est du 25 mars ; dans la nuit du 26 au 27, Armandi et ses complices conclurent une capitulation avec le cardinal Benvenuti, qui n'avait pas un soldat, tandis qu'il était facile de stipuler cet arrangement avec un général autrichien. Par cette capitulation, le général Zucchi se trouva sans appui et sans point de retraite. Cette capitulation fut publiée par le président Vicini, qui la fit précéder de la notification dont j'ai déjà parlé à Votre Excellence... M. le cardinal Benvenuti, qui paraît de bonne foi, donna connaissance de la capitulation à M. le général Geppert, en demandant une suspension d'armes de deux jours. Le général allemand répondit fort bien que c'était la terreur de ses armes qui avait porté les rebelles à capituler et que, n'ayant rien promis, il continuerait à exécuter les ordres de son souverain.

918

AU COMTE SÉBASTIANI

[*Florence*, 11 *Avril* 1831.]

On ne peut se dissimuler, ni les talents supérieurs de M. le comte de Saurau [1], qui, depuis deux mois, conduit tout en ce pays ; ni l'extrême complaisance que montrent pour ses vues M. le comte Fossombroni et les trois autres ministres de S. A. I. et R. Mgr le Grand-Duc.

Un détail de peu d'intérêt donne la mesure du crédit de M. de Saurau. MM. Tito M... et Giuseppe R..., espions de bonne compagnie du gouvernement, semblent avoir entièrement abandonné les ministres toscans, pour suivre la direction de M. le comte de Saurau.

Les prudents Florentins trouvent qu'une révolution est une chose bien chère. Ils voudraient bien que le Grand-Duc leur donnât sans révolte de leur part le vote annuel du budget.

1. Le comte de Saurau, que Beyle avait rencontré autrefois à Milan, quand il était gouverneur de la Lombardie, était alors ministre d'Autriche en Toscane et, tout-puissant à la cour, il inspirait la politique de ce pays. Il n'est point douteux qu'en créant le comte Mosca, dans la *Chartreuse de Parme*, Stendhal n'ait quelque peu songé à lui.

D'un autre côté, ils ont beaucoup d'amour-propre et se regardent comme les Athéniens de l'Italie. Ils ne peuvent se dissimuler que leur pusillanimité sert de point de mire aux sarcasmes des Bolonais et des Romains. La prudence toscane se dit depuis longtemps : Tôt ou tard les Autrichiens occuperont l'Italie, *il faudra les payer;* ne vaut-il pas mieux payer les Français pour être libres que payer les Autrichiens pour continuer un régime qui nous expose aux plaisanteries de toute l'Italie.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai écouté ces raisonnements, comme il convient à l'agent d'un gouvernement qui, avant tout, ne veut pas de propagande.

La dernière raison citée par les Toscans me semble la plus puissante à leurs yeux : ce pays n'a point de dette publique, ils craignent que leur prince ne les grève d'un emprunt. Il y a une grande quantité de biens que dans le besoin on pourrait déclarer nationaux. Tout cela d'une façon ou d'autre... peut être donné à la branche de la maison d'Autriche qui règne à Vienne.

J'arrive maintenant à des détails plus particuliers ; il est évident que je n'ai pu vérifier leur exactitude, la prudence me recommandant d'interroger fort peu, mais je crois aux faits suivants.

A Florence, les deux tiers de la haute classe sont pour la Constitution, mais une Constitution comme la veulent les nobles du Piémont, avec une *Chambre des pairs fortement organisée.*

Tout ce qui n'est pas très haute noblesse voudrait suivre en tout l'exemple de la France.

Toute la magistrature de Florence est libérale. Le Tiers État en entier, classe riche, instruite, qui forme la vraie force de la nation, et dont l'influence remonte au règne de Pierre-Léopold, tout le Tiers État comprend la liberté comme en France.

Tout le bas peuple de Florence est pour le gouvernement actuel ; mais, chose singulière, cette classe a peur de la bourgeoisie réunie à la noblesse et jamais ne se battra.

S. A. R. Mgr le Grand-Duc, sachant bien que les deux tiers de son armée, forte de 6.000 hommes, désirent le vote annuel du budget, a formé une garde nationale, à l'époque des événements de Bologne. Cette *garde urbaine*, comme on l'appelle, n'est réellement organisée qu'à Florence. On a choisi les 4.000 citoyens les plus sages, on a soigneusement écarté tout ce qui va lire les journaux français dans les cafés, et, malgré tout le soin d'une police fort bien faite, la majeure partie de la garde nationale est pour la Constitution. « Les Autri-

chiens, disent-ils, viendront piller nos finances qui vont si bien ! » On n'a pas osé donner un uniforme à la garde urbaine : elle monte la garde en chapeau rond, et a, il faut en convenir, un aspect assez ridicule.

Tous les prêtres sont contre la Constitution. Ils ont changé de caractère depuis la révolution de Juillet. Ils ont de la chaleur, du fanatisme. Ils auraient voulu faire insulter les soldats de Sercognani qui traversaient la Toscane pour aller s'embarquer vers Livourne. (Il y a eu un essai de ce genre à Empoli.)

Les prêtres sont peut-être les seuls habitants de la Toscane qui prônent les choses avec une certaine chaleur. On les suppose dirigés par le nonce du pape, Mgr Brignole, lui-même dirigé par M. le comte de Saurau.

Plusieurs Florentins sont allés à Bologne pour se battre ; on cite publiquement MM. le comte Dolci, le marquis Nicolini, noble ruiné, le capitaine Gherardi, etc.

Livourne peut passer pour le chef-lieu du libéralisme toscan.

Pise est moins bien disposée, mais pourtant organisée.

Sienne a plus d'ardeur encore que Livourne. Ce que j'explique ainsi : il y a moins de moyens de travailler et de faire fortune, aucune carrière ne s'ouvre à Sienne pour

un jeune homme qui a cinquante louis de rente.

Pistoja fait des plaisanteries sur la grande modération des autres Toscans. Beaucoup de jeunes gens de Pistoja ont passé en Romagne dans les premiers jours de mars.

Après avoir essayé de rendre compte à Votre Excellence des dispositions du pays, j'arrive aux moyens de résistance.

Ici, on aperçoit en première ligne M. le comte de Saurau, qui, on peut le dire, a seul empêché la révolution en Toscane. Personne ne résiste à sa haute impulsion.

S. A. R. le Grand-Duc est un prince sage et rempli de vertus. On trouve chez ce prince la timidité générale en Toscane. Un Romain, homme d'esprit, disait l'hiver dernier : « Le prince est comme ses sujets, il a peur de se noyer dans un verre d'eau. » Le Grand-Duc a pris pour modèle Laurent le Magnifique ; il se met volontiers en correspondance avec les hommes distingués : il voulait que M. de Lamartine passât pour son ami lors du séjour de ce dernier à Florence. On suppose que le Grand-Duc est jaloux de la renommée européenne de Léopold Ier. Il a empêché qu'on imprimât son éloge.

La révolution de Bologne a profondément irrité les quatre ministres du Grand-

Duc, MM. Fossombroni, Corsini, Cempini et Morni. « Les Français ne veulent donc pas nous laisser mourir en paix », s'est écrié le vieux Fossombroni et il n'en est devenu que plus attentif *à décourager et lasser les mauvaises têtes.*

On cite ce propos comme de lui. M. le prince Corsini, homme d'une haute intégrité, est moins ennemi de tout ce qui se distingue. Les deux autres ne comptent guère dans les affaires de haute politique. M. Fossombroni a été jaloux, dit-on, de M. le marquis Ridolfi et l'a forcé à demander sa démission. « Nous sommes vieux, disait le prince Corsini, pourquoi décourager ce jeune homme. »

A la nouvelle de la révolution de Bologne, MM. Fossombroni et Corsini se sont unis sous la direction de M. le comte Saurau, lequel leur a, dit-on, persuadé que des libéraux français réunis en Corse feraient un débarquement vers Livourne. Effrayés et irrités, les ministres de S. A R. ont engagé ce prince, qui est fort riche, à organiser une police, qui, dit-on, pour la seule ville de Florence coûte 15.000 écus par mois, 2.000 francs par jour.

On a mis à la tête de la police M. Ciantelli, homme qui pousse l'énergie jusqu'à la férocité. Ses manières rassurent les ministres.

Comme tout le danger venait de la bonne compagnie, il a fallu choisir des espions dans cette classe : on cite MM. Tito M... et Giuseppe R..., l'âme damnée de lord Bengherst. On cite d'autres noms pénibles à répéter, des gens estimés jusqu'ici.

On suppose, mais je ne puis le croire, que, dans ce grand péril, tous les prêtres, à cela excités par Mgr Brignole, se sont faits les instruments plus ou moins dociles de M. Ciantelli.

C'est avec une force armée décidément corrompue et une garde nationale plus que douteuse que M. de Saurau a empêché la révolution d'éclater.

Je ne puis donner l'historique de cet événement ; je n'aurais pu obtenir cette confidence qu'en compromettant le caractère que je tiens des bontés du roi.

Une trahison dirigée par M. M... a arrêté les libéraux au moment où ils allaient proclamer la souveraineté du peuple. On dit vaguement que M. de Saurau voulait pousser les libéraux à faire quelque imprudence afin de donner motif aux Autrichiens d'entrer en Toscane. Le gouvernement du Grand-Duc ignore tout ce qu'a fait M. de Saurau ; cet habile diplomate est bien loin d'accorder toute confiance à MM. Corsini et Fossombroni. Il en est de même du

souverain qui, dit-on, a peur de M. de Saurau.

Les deux Grandes-Duchesses, les uniques confidentes du Grand-Duc, croient fermement que nous sommes voisins de la fin du monde.

Le Grand-Duc, dans la journée du péril, disait à tout le monde : « Je suis prêt à faire les plus grands sacrifices » ; il répétait : *les plus grands sacrifices.* Plusieurs centaines d'espions l'entouraient dans ses promenades.

Pendant plus d'une semaine, la révolution a été sur le point d'éclater tous les jours. Toute la noblesse libérale est fâchée que le prince n'ait pas donné une charte, fût-elle *la moins libérale possible.* Avec le temps, il me semble que tout le monde s'en serait contenté. Aujourd'hui (13 avril), tout le monde est consterné des mouvements de l'armée autrichienne, qui, dit-on, va occuper même Civita-Vecchia, et ainsi environner la Toscane. Le parti modéré va perdre de son crédit.

Ce parti a applaudi au Grand-Duc, qui n'a pas voulu que la *Gazette* de Florence réimprimât les lois sévères portées par M. le duc de Modène.

Au total, jamais, je pense, un prince et un peuple ne furent plus près de s'entendre. Les libéraux ne me semblent ni découragés

ni désorganisés. Peut-être ils se rapprochent des Bolonais, mais M. le comte de Saurau les empêchera de s'entendre avec leur souverain. — Je prie Votre Excellence de me pardonner un aussi long oubli de ce que doit être la correspondance d'un agent commercial.

919

AU COMTE SÉBASTIANI

[*Florence*, 12 *Avril* 1831.]

LA gravité des circonstances autorise peut-être un simple agent commercial à mander à Votre Excellence les nouvelles qui circulent à Florence le 12 avril.

A Rome, le Sacré-Collège est divisé. Le cardinal Benvenuti insiste pour que Sa Sainteté reconnaisse et maintienne la capitulation d'Ancône. Le cardinal Bernetti, pro-secrétaire d'État, s'y oppose fortement. Les caisses sont absolument vides. Le gouvernement ne trouve pas d'acquéreurs pour les biens *caméraux* qu'il met en vente. Les populations qui sont restées fidèles au Saint-Siège insistent pour ne pas payer les impôts que la présence des troupes autrichiennes va rendre nécessaires.

Le cardinal Bernetti craint que la révolution n'éclate de nouveau. Il suppose, dit-on, qu'en cas de guerre avec la France, les Autrichiens se retireraient sur la ligne du Pô. Le cardinal Bernetti désapprouve les sévérités déployées à Bologne par le cardinal Oppizoni, archevêque et légat *a latere* dans les quatre légations.

On prétend que les deux partis sont aux prises dans le duché d'Urbin. Quelques personnes soupçonneuses prétendent que M. le comte de Saurau, envoyé d'Autriche en Toscane, n'est pas étranger à ce mouvement, qui pourrait avoir pour objet de faire entourer entièrement la Toscane par les troupes impériales.

Même à Bologne, où la révolution avait eu un caractère plus sensé et moins démocratique, il était manifeste que l'obéissance au gouvernement du Saint-Siège n'était point rétablie. On n'y avait point repris la cocarde pontificale ; on y refusait de payer l'impôt pour le compte du gouvernement.

Les institutions actuelles ne peuvent compter que sur l'appui du *bas peuple.*

Voici la progression des sentiments de la dernière classe du peuple.

A Bologne, les troupes autrichiennes ont trouvé à la porte deux femmes et un portefaix (*facchino*) payé pour les applaudir. Le

lendemain, le facchino a été tué à coups de couteau. Je n'ai pas vu le cadavre, mais le fait m'a été raconté plusieurs fois par des hommes de la dernière classe à Bologne, et ils en tiraient vanité.

La basse classe en Toscane est tout à fait pour le gouvernement, mais rien au monde ne la porterait à se battre.

La basse classe à Rome désire vivement tuer des libéraux et des Français. On raconte que les Transtévérins pleurent en dételant les chevaux et les voitures du Saint-Père.

Un dernier fait peut aider à faire prévoir la conduite future de l'Italie.

Depuis trois ans, toutes les petites industries rapportant 30 ou 40 louis par an, et qui faisaient vivre la petite bourgeoisie à Venise, Padoue, Ferrare, Bologne, etc., sont entièrement tombées. La misère est affreuse. Je ne vois pas d'où peut provenir cette annihilation des petites industries.

920

AU COMTE SÉBASTIANI

[*Florence*, 13 *Avril* 1831.]

La haine pour la domination autrichienne semble redoubler dans la haute Italie. Tout ce qu'il y a de jeune et de marquant par la naissance, les richesses ou les lumières *se croit* compromis et prête à M. le duc de Modène les intentions les plus sévères. On croit que les biens de soixante et un de ses sujets sont déjà confisqués.

On frémit à Bologne du sort qui attend M. le professeur Orioli et les quatre-vingt-dix-sept autres patriotes pris avec lui dans les eaux d'Ancône et conduits à Venise.

La non-ratification de la capitulation d'Ancône rend presque probable une chose extrêmement absurde, c'est un soulèvement de légations. Tout ce qui est bien élevé, tout ce qui a de l'influence à Bologne, Reggio, Rimini, etc., croit avoir mérité la peine de mort de la part des autorités papales. La haute société, dans les pays révoltés, dispose du bas peuple. Par exemple, M. Gardabano, de Pérouse, qui vient, je crois, de s'embarquer à Livourne

et qui possède une fortune de plusieurs millions, jouit dans sa patrie d'une influence presque illimitée.

L'Italie centrale ne pourrait être pacifiée que par une mesure dont je ne prétends nullement juger la possibilité politique : une amnistie de Sa Sainteté garantie par la France.

M. le cardinal Oppizzoni, légat *a latere* à Bologne, agit avec une sévérité extrêmement impopulaire. Cependant, il a cru devoir prendre un arrêté en 47 articles, le 30 mars dernier, par lequel il organise la justice civile et criminelle d'une façon un peu plus raisonnable que par le passé. M. le cardinal Oppizzoni supprime les tribunaux fiscaux. Il a compris qu'il n'avait pas à Bologne et dans les légations une force militaire bastante pour rétablir l'ancien régime avec tous ses abus. On assure à Bologne que Sa Sainteté prétend, ce semble avec raison, que M. le cardinal Oppizzoni a outrepassé ses pouvoirs. Par exemple, le cardinal a supprimé de certains juges appelés *assesseurs* et dont le brevet de nomination était signé de la main du pape.

Le nouveau code en quarante-sept articles donné par M. le cardinal Oppizzoni peut être irrégulier dans la forme, mais au fond il est nécessaire à la pacification de Bologne.

La tranquillité de la Toscane ne sera assurée que lorsque S. A. le Grand-Duc se sera déterminé à des concessions apparentes ou réelles. J'ai toujours devant les yeux l'intention formelle du ministère du roi qui ne veut pas de propagande. Mais, sans compromettre en rien les convenances, j'ai obtenu sur l'état actuel de l'Italie une foule de détails que je m'empresserai de mettre sous les yeux de Votre Excellence, si elle le juge convenable.

921. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Civita-Vecchia, le 18 Avril 1831.

CHER ami, je suis à Civita-Vecchia depuis hier 17. Aujourd'hui j'ai pris la gestion du consulat. Demain je vais à Rome voir où en est l'*exequatur* de Dominique. Ceci est un village de sept mille quatre cents habitants, ressemblant réellement beaucoup à Saint-Cloud.

Je fais attendre le bateau à vapeur le *Sully*, pour vous écrire. J'ai passé cinq jours à Florence, sans avoir le temps de monter à la galerie ou au palais Pitti. J'ai voulu faire le métier en conscience, et

sans en compromettre les nombreuses convenances. Le résultat a été quatre dépêches adressées à S. E. Si vous voyez M. Mi[gnet][1], tâchez de lire l'historique de tout ce qui vient de se passer en Toscane[2].

Facevano a chi avevano più paura[3]. Voilà ce que m'a dit un homme du peuple plein de bon sens.

Je veux faire le métier en conscience ; malheureusement il me semble qu'il faut le faire *autrement*. — Nos agents s'*isolent* et ne voient rien.

Comment ne dites-vous pas à M. de G..., disais-je à un de vos amis, M. C....., ce que vous me dites-là ? — Cela lui déplairait et nous serions moins bien ensemble. — Ces messieurs ne voient que l'excellentissime compagnie. Moi, j'ai appris mille choses en voiturin. Je viens de voyager avec un homme sage, prudent, qui s'éloigne avec ses fils. Les deux premiers jours ont été à la méfiance ; ensuite sont venues les meilleures anecdotes.

Mille tendresses à Clara, Delacroix et

1. Mignet était directeur des Archives aux Affaires Étrangères.

2. Allant de Trieste à Civita-Vecchia par Florence où il demeura cinq jours, Beyle mit ce voyage à profit pour écrire un long rapport sur les affaires de Toscane qu'il envoya à son ministre. Voir les lettres précédentes.

3. Ils jouent à qui aura le plus peur.

tutti quanti. N'oubliez pas M[me] Azur. Aussitôt l'exequatur, je ferai venir des livres et mon fauteuil de Paris. Commandez-le rue St-Guillaume, couvert en cuir noir ou obscur. Voici un bon de 150 fr. Mes lettres de Rome porteront la date de Naples, et toujours un mois en arrière. Les lettres d'ici seront datées *Abeille* ou Ab., un mois en arrière [1]. Rappelez-moi au souvenir d'Apolli[naire] et de M[me] d'Arg[out] et de l'excellent Tourangin.

922. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, 18 Avril 1831.

Monsieur le Comte,

Je suis arrivé à Civita-Vecchia hier 17 avril et je viens de recevoir des mains de M. Devaux la gestion de ce consulat.

J'espère que quatre dépêches par moi

1. Cette précaution de Stendhal explique que les dates de certaines de ses lettres doivent être corrigées. Mais il ne pensait pas toujours à son système et datait parfois fort correctement.

écrites de Florence seront parvenues au Ministère.

Je suis, etc...

Envoi du dernier numéro du *Diario*.

923. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Rome, le 26 Avril 1831.

DOMINIQUE a *l'exequatur*[1]. Que ne puis-je vous tout dire ! Les Français sont exécrés, les Autrichiens haïs. Le discours du général Lamarque ne dit pas toute la vérité ; les niaiseries sont incroyables. Je ne puis être explicite, et encore moins plaisant, m'enveloppant dans les nuages de l'abstrait. Le malheur de nos agents est de vivre *isolés*. Ils ne voient que des gens de très bonne compagnie, par conséquent *étiolés*. Constantin m'a dit un mot vrai que je vous ai raconté.

J'ai à Civita-Vecchia trois fois par mois le bateau à vapeur ; vous recevrez quelques lettres de Marseille. Tout fait événement

1. Le 30 avril, le C[te] de Sainte-Aulaire écrivait au ministère qu'il avait obtenu l'*exequatur* de Beyle « sans autre mauvaise grâce que d'indiquer très confidentiellement combien un autre choix aurait paru plus désirable au gouvernement de Sa Sainteté ».

ici ; ce qu'a obtenu Dominique a occupé pendant quatre jours la ville des Césars ; on y lit tous les journaux ; la correspondance va le mieux du monde. Un courrier extraordinaire vous porte ma trop insignifiante épître ; ce n'est pas faute de matière. — Un seul homme *habet lumina*, le cardinal Micara [1]. Un autre est excellent, un cœur vraiment rare, mais pas l'intelligence d'un sous-préfet, Bernetti, un M^gnore^ Marini. Le reste est incroyable. Mon M. de Belleyme a tourné casaque ; on est encore à savoir où il ira.

Mettez sur l'adresse de vos lettres : *par Huningue.* Avec ces deux mots, les lettres arrivent trois jours plus tôt. Les bateaux à vapeur de M. Bazin arrivent à Marseille 3 fois par mois. Je prie Colomb de m'envoyer par M. Bazin mes livres et mes manuscrits. Envoyez-moi le fauteuil couvert de cuir noir et pour un derrière aussi conséquent que le vôtre. Avez-vous reçu ma traite de 150 fr. ? Colomb vous remettra le surplus. L'emballage devra être fait par M. le tapissier. Avez-vous eu ou non un petit branle-bas ? Mille choses à La ✠, à Clara, à Ancilla, et à Mme Azur. Je vous en dirai plus long par la vapeur.

Pas l'ombre de société à Civita-Vecchia ; nous y sommes adorés du bas-peuple, car

1. Général de l'ordre des capucins.

feu Napoléon y dépensait quinze mille francs par semaine. Ce trou est réellement plus laid que Saint-Cloud. Mais papa s'est ruiné !

Baron DORMANT.

924. — D

A Mlle SOPHIE DUVAUCEL [1]

Rome, 28 Avril [1831].

Mademoiselle,

VOTRE lettre me fait le plus grand plaisir. Je reviens de Saint-Pierre où il y avait une fête. Ma paresse me l'a fait manquer. J'ai trouvé le pavé de marbre de l'église jonché de fleurs et de feuilles de laurier. Ces feuilles un peu meurtries répandaient l'odeur la plus suave, point trop forte, ce qui convient à mes nerfs de jolie femme. Mon âme était bien disposée. Votre lettre a paru comme un jour doux destiné à frapper des yeux délicats. Dans mes jours de patriotisme ardent, elle m'eût indigné. Je méprise sincèrement, et sans haine, la plupart des gens que vous estimez. Pour se mêler d'affaires publiques, il faut de l'expérience. Peut-être M. De-

1. Mademoiselle, Mademoiselle Sophie d'Uvaucel, chez M. le Baron Cuvier, au Jardin du Roy, à Paris.

jean [1], ou tout autre jeune homme nommé préfet par M. Guizot, sera-t-il un homme habile en 1840. Mais rappelez-vous que l'œil du public voit nettement et clairement au bout de six mois ce qui se passe dans le cœur de tout homme qui reçoit plus de 20.000 fr. du budget et le rôle de Pénélope est dangereux. *See* L[ouis] XVI. Mais parlons de fadaises.

Vous avez vu quelques très jeunes gens faire de grandes fortunes. Soyez convaincue que quelles que soient les phrases et les apparences, pendant deux ou trois mois de leur vie, ils ont été comme Julien. De 1806 à 1813, j'ai été à peu près aide de camp de M. le comte Daru. Il était très puissant à Berlin en 1806, 7, 8, à Vienne en 1809. J'étais dans une sorte de faveur à Saint-Cloud en 1811. Je vous assure que personne n'a fait une grande fortune sans être Julien. La forme de notre civilisation exclut les grands mouvements, tout ce qui ressemble à la passion. De là, le rôle pitoyable des femmes. La société actuelle ne les emploie que comme intrigantes. Voyez MM^mes^ Récamier, Pastoret, Rumfort.

Il faut pour avancer être doux, humble,

1. Benjamin Barthélemy Dejean avait été nommé préfet de l'Aude en 1830. Stendhal lui a emprunté quelques traits pour peindre le préfet Fléron dans *Lucien Leuwen.*

faire vingt visites en bas de soie par semaine. Un jour que le protecteur s'ennuiera, un jour de pluie à Saint-Cloud, au mois d'octobre, un trait de bassesse bien placé vous vaudra une préfecture. Je méprise les charges. Julien n'est pas si futé qu'il vous le paraît. Le jeune homme de dix-huit ans est *niais* à Paris. Il songe toujours au modèle à imiter. Et quelquefois il y a quatre règles contradictoires sur la façon dont il faut tirer son mouchoir de sa poche chez une duchesse. Cette perplexité au moment où il s'agit de choisir entre des règles contradictoires, aidée par les trois changements de tenue par 24 heures, qui ont lieu à Paris est cause de la *niaiserie*. Nos jeunes paysans du Dauphiné savent très bien suivre leur intérêt.

J'aime à discuter sur le cœur humain, chose difficile avec les Françaises, qui presque toujours mentent pour se conformer à la règle 1451 qui régit leur conduite ou à la règle 8.600. Votre lettre est infiniment plus sincère qu'aucune que vous m'ayez écrite. Elle ne blâme pas assez le roman en question. Vous avez adouci. Il fallait m'écrire le premier jour. Il y avait à Venise un homme qui, pour aimer sa femme, avait besoin qu'elle lui donnât des soufflets. Je suis cet homme. Rien ne m'ennuie comme le compliment. Si j'en avais

10.000 comme cela, pensè-je, on me ferait baron et académicien. Mais que faire d'un fagot ou deux ? Cela ne suffit pas pour chauffer le four. Soyez donc, je vous en supplie, Mademoiselle, ultra-sincère avec moi ; plus le soufflet sera fort, plus je sentirai la vie. Mme Az[ur] me croit l'original de Julien parce que pour être nommé Inspecteur du Mobilier, le général Duroc qui m'aimait (par parenthèse à cause de ma sincérité) voyant : *fils de noble chevalier Beyle* dans mon extrait de baptême, me donna le *De* Beyle dans le projet de décret qui fut signé le 11 août 1810. Alors commença pour moi l'époque du plus grand bonheur.

Pour en revenir, la lettre de Mme Az[ur] qui m'accable des plus grands mépris, a fait toute ma joie pendant un voyage que j'ai fait à Capo d'Istria et j'y songe encore après un mois. Si j'avais voulu faire le Julien dans le salon de M. Aubernon, chez M. Pastoret que je ne suis jamais allé voir au Luxembourg, chez M. de Lafayette, etc., etc., je serais tout au moins préfet de Guéret. Mais je serais destitué, car certainement j'aurais administré comme M. Pons de l'Hérault, préfet du Jura. Gardez cette ligne pour vous. Elle me porterait dommage dans ma retraite. De 15.000 je suis tombé à 10.000. Si je tombais plus bas,

il n'y aurait pas moyen de vivre avec la dignité nécessaire. Ici, je veux dire au midi des Apennins, le public n'est dupe d'aucune affectation. Vous avez beau vous étaler avec une noble négligence sur quatre chaises à la promenade, la canaille ne vous estime qu'au prorata de la dépense que vous faites. Nous avons pour ennemis les libéraux depuis Bologne [1], les ultras depuis 1789. Le rôle d'un agent français est difficile, très difficile. Il faudrait en avoir moins et les mieux payer. Autrement je me renfermerai dans une nullité complète comme mon prédécesseur, qui s'est mis cependant à danser dans l'unique café de ma ville en apprenant la nouvelle des ordonnances du 25 juillet [2]. J'ai passé cinq jours à Florence sans trouver le temps de monter à la Galerie ou d'aller au Palais Pitti. J'ai cherché la vérité, j'ai écrit quatre dépêches à mon ministre. Celle qui décrit ce qui a failli se passer à Flor[ence] vous amuserait. Comme vous êtres Française, il faut ici placer une petite batterie contre le ridicule, donc... vous amuserait, non certes à cause du talent du narrateur, mais par le caractère plaisant

1. Les Autrichiens étaient entrés à Bologne le 21 mars 1831 pour réprimer l'insurrection des libéraux qui en voulurent à la France de ne les avoir point soutenus.

2. Le baron de Vaux, prédécesseur de Stendhal à Civita-Vecchia, était légitimiste.

des acteurs. Ma dépêche étant sincère aura déplu. Je me le disais en l'écrivant. Mais par le plus grand des hasards, il peut se trouver un homme de mérite, un Mérimée, dans les bureaux, et je serais bien aise qu'il se dise : « Celui-là n'est pas si niais que les autres. » A seize ans, mon père m'a donné 150 fr. par mois pour venir me faire recevoir à l'École Polytechnique. Or cela se passait en 1799. Les nigauds à demi-hypocrites que vous estimez vous mènent tout droit à la Grande Colère du Père Duchêne. Le tigre se réveillera pour repousser l'étranger qui nous méprise et nous donnera tant de soufflets qu'il faudra finir par où il fallait commencer. L'opération n'eût pas duré plus de six mois. Dans l'état actuel du malade, elle durera trois ans. Je vous offre refuge dans une forêt à trois lieues de mon endroit. Ceci est sérieux. Faute de bonne foi, vous êtes flambés. Comprenez-vous l'admirable finesse de mon langage ? Rien de mieux établi que notre correspondance. Rien ne se perd. Daignez donc m'écrire plus souvent. Mes respects à M. et à Mme C[uvier] et à Mme Martial. Dites à tous les niais que je suis devenu très grave, très profond, très digne du *docto corpore* où je suis. Au fond quelques phrases plus ou moins piquantes me coûtent 5.000 fr. C'était tout le *superflu*,

chose si nécessaire. Ce malheur doit m'ôter la colère et l'envie des sots. Au reste j'ai pitié d'eux ; ils vont avoir une belle venette d'ici à quelques mois. Voulez-vous le remède ?

Recipe: Sincérité et bonne foi.

F. DE MARTIN.

925 [1]

AU COMTE SÉBASTIANI

[Rome, 28 *Avril* 1831.]

Le commerce de Rome, dont je me suis rapproché, et les gens d'ordinaire les mieux informés croient au parfait accord de la cour de Rome avec celle de Vienne. Trente pièces de gros calibre auraient été débarquées à Ancône que l'on fortifierait en toute hâte. Les Autrichiens auraient le projet de venir occuper le petit fort de Civita-Vecchia. Quelques personnes vont jusqu'à supposer que le 10 mai, jour destiné par Sa Sainteté pour prendre *il possesso*, un corps de deux mille Autrichiens paraîtra dans Rome pour maintenir la police. On croit généralement que les

1. Fragment de dépêche cité par Louis Farge, *loc.cit.*, p. 82-89.

cardinaux influents sont extrêmement irrités contre la France. Plusieurs personnes modérées désirent le retour de Mgr Capparini, qui serait élevé au poste de secrétaire d'État. On annonce comme très prochaine une amnistie avec quarante noms exceptés.

J'ai peut-être tort de prendre la parole sur des objets étrangers au commerce.

Je profite de la liberté de langage que permet le bateau à vapeur pour présenter à Votre Excellence des bruits accrédités parmi les gens sages, et qui, suivant moi, méritent quelque examen.

On ne peut se dissimuler que les cardinaux influents, plus que Sa Sainteté elle-même, regardent comme extrêmement offensante, et même quelque chose de plus, la prétention qu'ils supposent à la France et à l'Angleterre de s'immiscer dans la réforme de l'administration des États romains. « Ne nous sommes-nous pas tirés du danger tout seuls ? » répètent-ils entre eux. « Qu'on nous laisse avec une puissance qui pense comme nous et qui a du canon. »

Ces cardinaux se proposent de lasser *la furia di questi forestieri* (l'ardeur de ces étrangers), ce sont leurs termes, par plusieurs mois de négociation sans résultats. Ces messieurs sont profondément irrités contre la France, dont le *mauvais exemple* est venu troubler la tranquillité où s'écou-

lait leur vieillesse. C'est absolument comme le vieux M. Fossombroni à Florence.

Ce que j'avais l'honneur d'annoncer hier à Votre Excellence sur Ancône se confirme : les Autrichiens auraient débarqué soixante pièces de gros calibre, au lieu de trente. Sur quoi les Romains, qui vont vite en besogne, se disent : « La France va occuper Civita-Vecchia. »

En apprenant de telles choses, je prie Votre Excellence d'être persuadée que j'ai sans cesse devant les yeux que le gouvernement du roi ne veut pas de propagande. Sans m'écarter de ce grand principe, je cherche à voir toute espèce de société, et même la petite bourgeoisie qui, étrangère au culte des convenances, appelle les choses par leur nom et parle de tout ce qu'elle sait. Ici, la plupart des personnages influents sont menés par quelque subalterne (qu'il faudrait acheter).

Les Romains, que je connais depuis vingt ans, sont loin d'être mûrs pour une charte et pour l'ordre légal. La civilisation européenne s'arrête aux frontières de Toscane. Arrivé là, le voyageur voit une lieue de chemin changer tout, même l'aspect du pays. Le souverain en Toscane est cependant absolu, mais les bons règlements de Pierre-Léopold ont créé un tiers état et une opinion publique.

Avant d'arriver à une constitution, il faut aux Romains vingt ans d'un monarque vigoureux comme Frédéric II. Comme ils sont extrêmement moqueurs, au milieu de leur barbarie, il faut imposer par de l'audace, ou l'on est ridicule et perdu.

Les gens sages pensent que les réformes proposables se réduiront à trois :

1. L'introduction d'un code raisonnable et uniforme, celui d'Autriche ou celui de France, peu importe. En huit jours on exécuterait les modifications nécessaires.

Le serment est le grand moyen de la jurisprudence romaine actuelle, c'est une suite du droit canonique. Il n'y a peut-être pas de pays au monde où il se prête plus de faux serments.

Par exemple, la loi ne reconnaissant pas le prêt d'une somme d'argent à 5 %, il faut trois ou quatre faux serments pour établir un prêt de cette espèce.

2. Les délégués ou préfets sont de petits jeunes gens ignorants de vingt à vingt-cinq ans : l'un d'eux, ces jours derniers, ne savait pas exactement où était la Pologne. Il est malheureusement trop fréquent que la plus jolie femme de la ville a du crédit sur le jeune délégué. Cette femme se croirait déshonorée *et le serait* si un de ses parents perdait un procès. Le public voudrait que nul ne fût délégué

avant trente ans et s'il n'a femme et enfant. Tous les délégués actuels sont pris parmi les *Monsignori*. Les places d'administration supérieure, par exemple celle de *légat à Bologne*, recevraient un autre nom et seraient remplies par des laïques de distinction ; par exemple M. le prince Chigi.

3. Chaque année, on imprimerait le budget de l'État, ce qui, après un demi-siècle, pourrait amener à discuter ce budget.

Tout le monde est d'accord qu'aucune réforme ne s'opérera dans ce pays hors de la vue du canon. De là l'opinion des Romains que tout traité qui n'est pas conclu en trois jours est manqué.

926. — E

LETTRE CIRCULAIRE A MM. LES AGENTS CONSULAIRES [1]

Civita-Vecchia, le 4 Mai 1831.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que S. M. le Roi des Français a daigné me nommer consul de France dans les États Romains. Le 26 avril dernier,

1. Lettre déjà publiée par Ferdinand Boyer : *Le gagne-pain de Stendhal* (1830-1842). Editions du Stendhal-Club, n° 6. Cette lettre dut être adressée aux agents consulaires

mon Brevet a été revêtu du visa de Son Éminence M. le Cardinal Bernetti, Pro-Secrétaire d'État.

Je me félicite, Monsieur, des rapports que je vais avoir avec vous. S. E. M. le Ministre des Affaires Étrangères demande beaucoup de célérité dans la correspondance. Il ne faut jamais remettre au lendemain un renseignement que l'on peut donner le jour même. Quatre fois par mois, des bateaux à vapeur relâchent à Civita-Vecchia en allant à Marseille. Son Excellence m'ordonne de me servir de ce moyen de correspondance économique et rapide. J'entre dans ce détail, Monsieur, pour vous montrer comment un retard de 24 heures, dans l'envoi d'un renseignement que je vous aurai demandé, peut en entraîner un d'une semaine dans l'expédition d'une dépêche pour Paris.

La tranquillité est heureusement rétablie et il est à espérer que vous n'aurez plus de nouvelles politiques à me transmettre. Dans le cas, Monsieur, où vous auriez à me faire quelque communication de ce genre, je vous engage à séparer vos nouvelles en trois classes distinctes :

1° Ce que vous avez vu.

2° Ce qui est un bruit accrédité parmi les gens sages.

d'Ancône, Corneto, Fermo, Lorette, Montalto, Pesaro, Porto d'Anzo, Ravenne, Rimini, Sinigaglia, Terracina.

3° Ce qui se réduit à un simple bruit de ville, à un simple *on dit.*

Nous avons vu, dans les derniers troubles combien les nouvelles se dénaturent en passant de bouche en bouche.

Il est essentiel que S. E. M. le Ministre des Affaires Étrangères reçoive, pour chaque événement, le rapport original de l'agent français *le plus rapproché du lieu où il s'est passé.*

Il ne faut pas craindre d'être trop long. Il convient de donner beaucoup de détails. Souvent un détail, qui semble insignifiant à celui qui l'écrit, prend un caractère important quand il est réuni à tous ceux que reçoit l'autorité supérieure.

Au reste, Monsieur, j'espère que de longtemps vous n'aurez à faire usage de ces instructions pour les nouvelles politiques proprement dites ; mais je vous engage à ne pas perdre de vue que depuis l'établissement des bateaux à vapeur passant chaque semaine, Civita-Vecchia doit au ministère des Affaires Étrangères des nouvelles détaillées de toute l'Italie. Je vous engage, Monsieur, à me mettre à même de rendre compte à S. E. le Ministre de ce qui se passe dans votre arrondissement. Les mensonges des gazettes ont pris une telle extension depuis les troubles que souvent c'est donner une nouvelle

rassurante que de dire qu'il n'y a rien de nouveau.

Je vous prie de ne pas douter, Monsieur, du zèle que j'apporterai à faire tout ce qui pourra vous être agréable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

927. — E

A M. GARNIER,
CAPITAINE DE FRÉGATE

Civita-Vecchia, le 5 Mai 1831.

Monsieur,

D'APRÈS le désir que vous m'en avez témoigné, j'ai l'honneur de vous prévenir que je puis tirer sur M. le Trésorier de la Marine à Paris une lettre de change avec le montant de laquelle sera payé le solde de MM. les officiers de votre bord. Je vous engage, Monsieur, à faire établir les états de solde dans la forme voulue.

928. — E

A M. JULLIEN, A ROME

8 Mai 1831.

J'ESPÈRE que vous pouvez négocier plus facilement des petits effets, c'est pourquoi ayant à faire une lettre de change de fr. 1.100, j'aime mieux ainsi en établir une de 500 dont vous m'avez envoyé le montant en 92 écus romains et une de 600 francs, que je vous envoie ci-joint par 1re et 2e. Je vous prie de payer à Rome 51,80 baïoques à M. Guglielmoti qui pendant le mois d'avril a fourni 1.068 livres de viande au brick de l'État, *la Surprise*. J'ai donné à M. Guglielmoti un bon sur vous de 51,80 à trois jours de vue. Je ne suis pas pressé pour le reste. Si deux lettres de change de 300 fr. chaque conviennent mieux qu'une lettre de 600 fr. je vous prie de me renvoyer celles-ci et je les remplirai aussitôt.

La dépense du pilotage pour le *d'Assas* s'élève à 19,20 baïocs, — ce bâtiment a été entré le 16 mars au port et sorti le 9 avril.

Je n'ai pris la gestion de ce consulat que le 18 avril.

M. le Baron m'a engagé de me charger de cette dépense.

Rien de plus simple que chaque article d'un règlement de finances à moi inconnu prescrive que chaque consul paie les dépenses survenues sous sa gestion. Apparemment M. de Vaux avait fini son compte avec S. E. le ministre de la marine et n'a pas voulu réclamer une dépense aussi minime. Dites-moi, je vous prie, vous qui, depuis nombre d'années, avez l'expérience des traites tirées de Civita-Vecchia pour le service de la Marine, si vous croyez que le payeur à Paris admettra mes traites tirées pour une dépense antérieure à ma gestion. Je fais de vaines recherches dans le recueil des règlements et circulaires de la Marine.

929. — E

AU COMTE DE RIGNY, MINISTRE DE LA MARINE

Civita-Vecchia, le 8 Mai 1831.

J'ai l'honneur d'annoncer à V. E. que le 6 mai j'ai tiré sur M. le Payeur des dépenses centrales pour le compte du ministère de la Marine une lettre de change de 500 fr. par 1re et 2e. Aujourd'hui

8 mai j'ai tiré par 1re et 2e une lettre de change comme dessus de 600. Total : 1.100 fr. Ces lettres de change sont à trente jours de vue. Je prie V. E. de donner des ordres pour qu'elles soient acquittées. J'ai payé les frais de pilotage de l'entrée et de la sortie du *d'Assas*, capitaine Puyol, et de l'entrée du brick *la Surprise*, capitaine Garnier : frs 296 20

J'ai payé pour viande fraîche fournie à *la Surprise* du 31 mars au 1er mai 281 52

J'ai payé pour traitement de table à M. de Ceris, enseigne de 2e classe, chef de famille. . . . 145 »

722 72

Je vais faire fournir à *la Surprise* du linge et pansement ; j'aurai à payer au 1er juin la viande fraîche fournie pendant le courant du mois. J'aurai l'honneur de vous adresser les pièces justificatives de ces diverses dépenses.

930. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Civita-Vecchia, le 11 Mai 1831 [1].

Je vous écris uniquement pour vous donner signe de vie, et d'une mauvaise vie. Le 26 avril [2], en sortant du plus bel appartement du monde, palazzo Colonna, où j'avais dîné avec Horace Vernet, sa femme, son père et sa fille (tout cela m'avait enflammé sans doute), j'ai trouvé, dans la rue, qui ? — La Tramontana, laquelle m'a donné un rhume abominable qui dure encore aujourd'hui. En même temps, la Tramontana me vola ma bourse avec douze napoléons ; quel bonheur que cela ne me soit pas arrivé à mes autres voyages ! — Tout cela n'était rien ; j'ai voulu prendre de l'eau de sureau chaude, pour transpirer ; j'oubliais que l'eau chaude, le soir, me donne cette fameuse névralgie dans le ventre, qui me fait jurer. Elle est venue, la coquine, cependant pas jusqu'au jurement, mais bien forte pourtant pendant quatre jours.

1. La lettre a été datée d'un mois en arrière, du 11 avril.
2. Beyle a écrit, fidèle à son système, 26 mars, date où il était encore à Trieste.

Si forte, que je n'étais séparé que par une petite porte mal fermée, de la plus jolie femme de ce pays. Je l'ai entendue crier toutes les nuits ; c'était pour une espèce de névralgie, mais agréable. Elle jette de petits cris, par intervalles, pendant trois quarts d'heure ; elle n'est mariée que depuis deux mois. — Une chose a coupé court à mon imagination : La chaise percée est à côté du lit. Le premier jour j'ai entendu son mari qui se déshabillait avec elle faire une pétarade abominable sur cette chaise percée. Ils sont fort pauvres ; il y a sept orphelins ; tout cela rit si fort, que j'en suis étourdi, mais cependant heureux.

Malgré les quatorze pour cent de retenue [1], je me ruine. Demain la fête du pays me coûtera vingt-cinq francs d'illumination. Un homme comme moi, ou plutôt comme mon habit, doit mettre des torches et non des lampions. Un homme comme moi ne peut loger que sur la grande place, dans un appartement provisoire, à six francs cinquante centimes par jour. En Toscane, on peut encore économiser, mais parmi ces barbares africains-ci, on n'estime que la dépense, et la dépense *actuelle*.

1. La pénurie du Trésor avait obligé le gouvernement à exercer une retenue temporaire sur le traitement de tous ses agents. (*Note de Romain Colomb*).

Vous seriez Montmorency, avec le grand cordon, qu'on vous abandonne pour le premier Rothschild qui fera de la dépense ; ils sont accoutumés à voir tant de grandeurs déchues !

J'ai écrit à Clara sur le fond du sac. Il est propre à fonder. Quel géant serait Clara ! L'ignorance, bêtise, stupidité des *hauts sur cravate* passent ce que j'en croyais à Paris. Là ils n'ont pas d'affaires. *The soldiers are very worthy of their general, your* frère [1]. Ne perdez pas patience pour la ✠. Hélas ! le temps me fait peur pour cet objet. Je vois désunion. Le pauvre Apolli[naire] s'en ira au moment où il se croira le plus ferme.

Mille choses à Mme Azur et à M. Schnetz dont je suivrai les bons conseils. *I cannot say* [2] les détails. Figurez-vous Arlequin, préfet de Paris, un jour de bagarre ; mais, Arlequin avec de la gravité dans le caractère. Voilà un côté. De l'autre, 4 fats observant leurs cravates.

Avez-vous reçu le mandat de 150 fr. ?

Demandez à Colomb l'adresse de mes correspondants à Marseille ; figurez-vous, pour tout, que je l'habite ; j'en suis à trois pas et pour rien.

1. Les soldats sont très dignes de leur général, votre frère (Louis-Philippe).
2. Je ne peux dire...

931. — E

AU BARON DE VAUX, EX-CONSUL

Civita-Vecchia, 11 Mai 1831.

Vous avez eu la bonté de faire remettre un encaissement de 10 écus. Mais il manque le livre de caisse qui montre *comment* on est arrivé à ce résultat. Comment pourrai-je rendre compte au Ministre de ce manque de registre ? Dites-moi, Monsieur le baron, ce que je dois dire à S. E.

932. — E

A Mlle SUZANNE BEAUJEAN, A THOISY[1]

Civita-Vecchia, 11 Mai 1831.

J'ai reçu seulement aujourd'hui la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 avril. Mais j'avais reçu depuis longtemps la lettre que

1. Le bordereau des lettres adressées par le ministre des Affaires Mtrangères à M. Beyle, qui se trouve aux Archives du ministère des Affaires Etrangères, mentionne une lettre du 31 mars émanant du ministre Sébastiani et recommandant Mlle Beaujean.

S. E. le Ministre des Affaires Étrangères en a écrite le 31 mars pour votre affaire. Je m'en étais occupé. Votre agent M. Dque Theoli jouit de l'estime publique et me semble digne de votre confiance. M. Beaujean avait été sur le point de vendre la propriété qu'il vous a laissée aux Pères Dominicains du couvent Sainte-Marie. Le prix de vente aurait été de 8.000 écus. L'écu romain vaut 5 fr. 38 c. Les Dominicains ne payaient comptant qu'une partie de cette somme. M. Beaujean comprit qu'il n'aurait moyen de presser la rentrée du restant du prix de vente. Vu les circonstances je crois que la valeur de votre immeuble est de 5.000 écus, 6 mille tout au plus. Si tout s'arrangeait pour le mieux, peut-être dans un an ou deux vous pourriez obtenir 6.500 écus. Quant à un procès avec les Dominicains, vous pouvez avoir raison au fond, mais il est probable que ce procès durera 8 ou 10 ans et vous entraînera dans les soucis et des frais infinis. Vous me demandez mon avis, Mademoiselle. Il convient de vendre et de laisser le procès à l'acquéreur. Je ferai tout ce qui dépend de moi pour vous être utile [et remplir] mon devoir, et je le remplis toujours avec zèle. Il faut vendre, mais les circonstances ne sont pas favorables à la vente. Pour rien au monde je n'entre-

prendrai, moi qui suis sur les lieux, un procès avec les Dominicains.

Je vous prie de croire, Mademoiselle...

933. — A

AU BARON DE MARESTE

Civita-Vecchia, le 15 Mai 1831.

MALGRÉ l'imprudence, je vous dirai une bouffonnerie déjà ancienne, mais vérissime. Contez-la à mon père *Di Fiore*. (Songez combien je l'ai moins vu qu'Apolli[naire].)

Il y avait disette abominable dans tout l'État. Arrivent à Civita-Vecchia, quatre vaisseaux chargés de blés d'Odessa. Au lieu de les envoyer faire quarantaine à Gênes, le gouverneur les fait mettre à *la Rota* (on jette une ancre ; le vaisseau s'y attache avec une corde et tourne, selon le vent, *rota*, autour de l'ancre). Le gouverneur écrit au ministre ces précieuses paroles :

« Les quatre bâtiments chargés de blé sont arrivés. Ils ont passé à Constantinople ; leur patente est donc des plus *sporche* (douteuses). Mais vu la disette, je les ai mis à la *Rota* et je prends la hardiesse

d'envoyer un courrier à V. E., pour lui demander des ordres. »

Réponse: « J'ai reçu votre courrier, etc., etc. Puisque les quatre vaisseaux sont à la *Rota*, nous attendrons la décision de ce très saint tribunal [1]. »

N'est-ce pas Arlequin ministre ?

934 [2]

A M. LEONI, VICE-CONSUL DE FRANCE A ANCONE [3]

Civita-Vecchia, le 15 Mai 1831.

Monsieur, j'ai lieu de croire que Ancône a été évacué par les troupes de Sa Majesté Impériale et Royale.

Je suis étonné de ne pas apprendre par vous, Monsieur, une nouvelle si bien faite pour accroître notre confiance dans le maintien d'une heureuse paix.

Depuis le passage du bateau à vapeur pour Civita-Vecchia les 1, 11 et 21 de

1. Le célèbre tribunal de *la Rota*, à Rome, est composé de douze prélats de différentes nations catholiques, revêtus du titre d'auditeurs. (*Note de Romain Colomb.*)

2. Cette lettre fait partie de la belle collection de M. Gentili di Giuseppe qui m'en a obligeamment donné une copie, avant de la publier avec un excellent commentaire dans a revue *Dante*, juillet-août 1934.

3. All'Ornatissimo Signore, il Signore Leoni, Vice Console di Francia, in Ancona.

chaque mois MM. les vice-consuls me doivent des rapports détaillés. J'ai eu l'honneur de vous écrire à ce sujet. Je vous renouvelle la prière, Monsieur, de me donner et *avec détail* le récit de tout ce qui se passe dans Ancône.

Vous me devez également le récit des nouvelles qui vous parviennent. Je vous demande des *détails clairs* et positifs, des noms propres. Au milieu des exagérations de toute espèce qui m'entourent, les détails seuls peuvent amener à la vérité.

Faites en sorte, Monsieur, que votre réponse me parvienne avant le 21 du courant. Vos nouvelles doivent se diviser en trois classes :

1° Ce que vous avez vu.

2° Ce qui passe pour très probable parmi les gens sages du pays.

3° Les simples *on dit.*

Ancône est un point intéressant depuis plus d'un mois, et cependant vous ne m'avez envoyé aucune nouvelle *claire et précise.* Je vous engage à plus d'exactitude.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

P.-S. — Que savez-vous de Bologne ?

935. — E

AU COMTE DE SAINTE-AULAIRE
AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME

Civita-Vecchia, 19 Mai 1831.

Depuis près de quatre ans le nommé Nicolas Rossa est détenu au fort de Civita-Vecchia comme accusé d'avoir fourni des vivres à la troupe du fameux Gasparone. Il résulte de deux certificats que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joints [1] que Nicolas Rossa est Corse ; je proposerai à votre Excellence de réclamer ce Français, je le ferai passer directement de la prison en Corse. Il m'a paru que les autorités du pays seraient bien aises de se débarrasser d'une bouche inutile.

1. Ci-joints étaient deux certificats datés du 16 mai, émanant de Giacomo Padovani, et de Louis Gentili, né à Bastia, qui après avoir interrogé Rossa sont convaincus qu'il est Corse et né à Orneto.

936. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Civita-Vecchia, le 21-28 Mai 1831 [1].

Soleil tous les jours ; j'en suis déjà à désirer la pluie comme chose agréable. On n'a pas le mauvais temps ici ; des nuages amenés par le siroco et accompagnés sur terre de rafales de vent. En un mot, climat à souhait, bien supérieur à celui de Trieste ; mais M. Guglielmi, qui a cinq millions, se couche, ainsi que sa famille, à une heure de nuit [2]. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que c'est, à vous, ancien habitant du pays.

Après l'entrée heureuse de ces habitants du Nord, qui ont apaisé la Révolution, deux des fonctionnaires de ce pays se sont mis à dénoncer tout ce qui a figure humaine, et par conséquent les autres fonctionnaires, des gens qui ont des appointements superbes pour eux, quarante écus (deux cent vingt francs) par mois. Ces dénonciations ont été reçues comme sauvant l'État par les trois Labourdonnaye du

1. Cette lettre a été datée par Beyle faussement et volontairement du 21 avril.
2. Une heure après le coucher du soleil.

pays : MM. Bernetti[1], Guerrieri et Gregorio. — Mais ce pays a un immense avantage sur tous les autres despotismes ; la première place s'y tire au sort, de temps en temps, et les gens qui ont les grandes places ont tous passé par les petites. Voilà donc nos dénoncés qui trottinent vers Naples ; chacun fait agir le petit neveu d'un cardinal ; ils se justifient et reviennent dans leur trou avec la peur mortelle d'être jetés en prison pour quinze ou vingt ans, si jamais le Labourdonnaye a un instant de courage. Dans le moment actuel le Labourdonnaye est absolument comme un blaireau ; c'est une venette si forte, que je ne puis en trouver la cause que dans une lâcheté immense et la conscience d'avoir fait du mal à tout le monde.

La seule consolation qu'ils pouvaient avoir, c'est de duper Régime[2]. Cela est réellement trop fort. Les subalternes en font des gorges chaudes. Je me figure quelquefois les collègues d'Apolli[naire] raisonnant creux sur les lettres de Régime.

1. Le cardinal Bernetti, mort à Fermo, le 21 mars 1852 ; il y était né le 29 décembre 1779. Le pape Léon XII, après l'avoir fait cardinal le 8 octobre 1826, le nomma *segretario di stato*. Au moment de sa mort, le cardinal Bernetti était vice-chancelier de la Sainte Eglise romaine. (*Note de Romain Colomb.*)

2. Le comte de Sainte-Aulaire.

Cela doit être, dans un genre plus élevé, de la force des vaisseaux à la rota de ma dernière lettre. Dominique doit-il dire un peu la vérité en écrivant à Lutèce ? Il s'est déterminé pour oui, car enfin il peut y avoir *in these offices*[1] quelque Clara Gazul qui, comme M. de Rayneval, sera patron dans 10 ans. En lisant *my letters*[2] au bout de 2 ou 3 ans et les comparant à celles de Régime, on verra. Mon mépris est sans bornes, ni limites. — Grand Dieu ! quelle différence avec Daru ! J'ai donc fabriqué 3 ou 4 dissertations pleines de faits, c'est du jus de faits. Je m'attends à quelque phrase désobligeante. J'ai prié M. Hérard de savoir où l'on aimait ce genre. J'ai entrevu une ou deux lettres de Régime. Chaque page se réduisait à 6 lignes, et encore quelles lignes ! Ces gens-là s'isolent. Tout est là. Ce qui est public dans un pays, ils le savent 15 jours après. On craint de lui déplaire en n'étant pas *ultra*.

J'ai eu la visite de Constantin[3] à qui j'ai fait boire de fameux vin de Bordeaux. Nous avons de tout, c'est absolument comme Marseille. Le quintal coûte 3 fr. 5 sous. Je déplairai à vos opinions de

1. Dans ces bureaux.
2. Mes lettres.
3. C'est en mai en effet que Constantin, peintre genevois, réfugié à Florence à cause des événements politiques, rentra à Rome et passa par Civita-Vecchia.

droite, mais la vérité est que *the Mob* [1] ne veut plus du genre actuel dans toute la ligne de Bologne, Rimini, Ancône, Spoletta. La chose va beaucoup plus mal que *a month ago* [2]. Tous les gens dénoncés (exemple mon trou) craignent que le Labourdonnaye ne les campe en prison. Toute leur vie, ils auront cette crainte. Vous savez ce que valent les promesses en ce pays. Constantin m'a confirmé dans toutes ces idées ; il y a 36 heures qu'il était chez M. Imbert. Il m'a dit que non seulement Mandiar, mais aussi Coquainder, ont trahi. Vous êtes injustes envers la bravoure *of those people* à Paris. Voyez dans Mignet, comme quoi, lors du meurtre de Dillon, trois corps d'armée f... le camp rondement. La guerre est une habitude. Si vous coupez toujours vos blés au mois de mars, en pourrez-vous conclure qu'ils sont de nature à ne jamais porter d'épis ? Les gens qui ne sont pas sensibles au raisonnement ont les faits de Raab et Malo-Iaroslavetz [3]. Mais je m'en moque, cette bêtise s'usera comme une autre dans la tête des sages Parisiens. Quand ils ne pourront plus faire de phrases nouvelles sur la

1. Le peuple.
2. Il y a un mois.
3. Raab et Malo-Iaroslavetz sont deux batailles où les troupes italiennes se sont fort bien comportées.

lâcheté italienne comparée à la bravoure polonaise, ils s'apercevront qu'ils nagent dans le vide. Chaque jour, ou plutôt chaque nuit, produit plusieurs cadavres sur la ligne que je vous ai tracée ci-dessus. *If the Tedeschi go pat*[1], tout recommence. Si les amis d'Apollinaire avaient l'ombre de l'ombre d'une K...ouille, ils diraient : *Recipe:* 5.000 Gaulois ; mêlez avec 5.000 Ted[eschi] et distribuez le tout sur la partie malade. Nous n'avons pas le sou..., pas l'ombre de sou, nous vendons nos amphithéoges ou emphitéries. Est-ce un *a* ? est-ce un *e* ? Nous *send out of service*[2] nos carabiniers, nous voulons remettre les sbires. A quoi les populations répondent qu'elles piqueront les sbires comme autant de fricandeaux. En un mot, le bal masqué est complet.

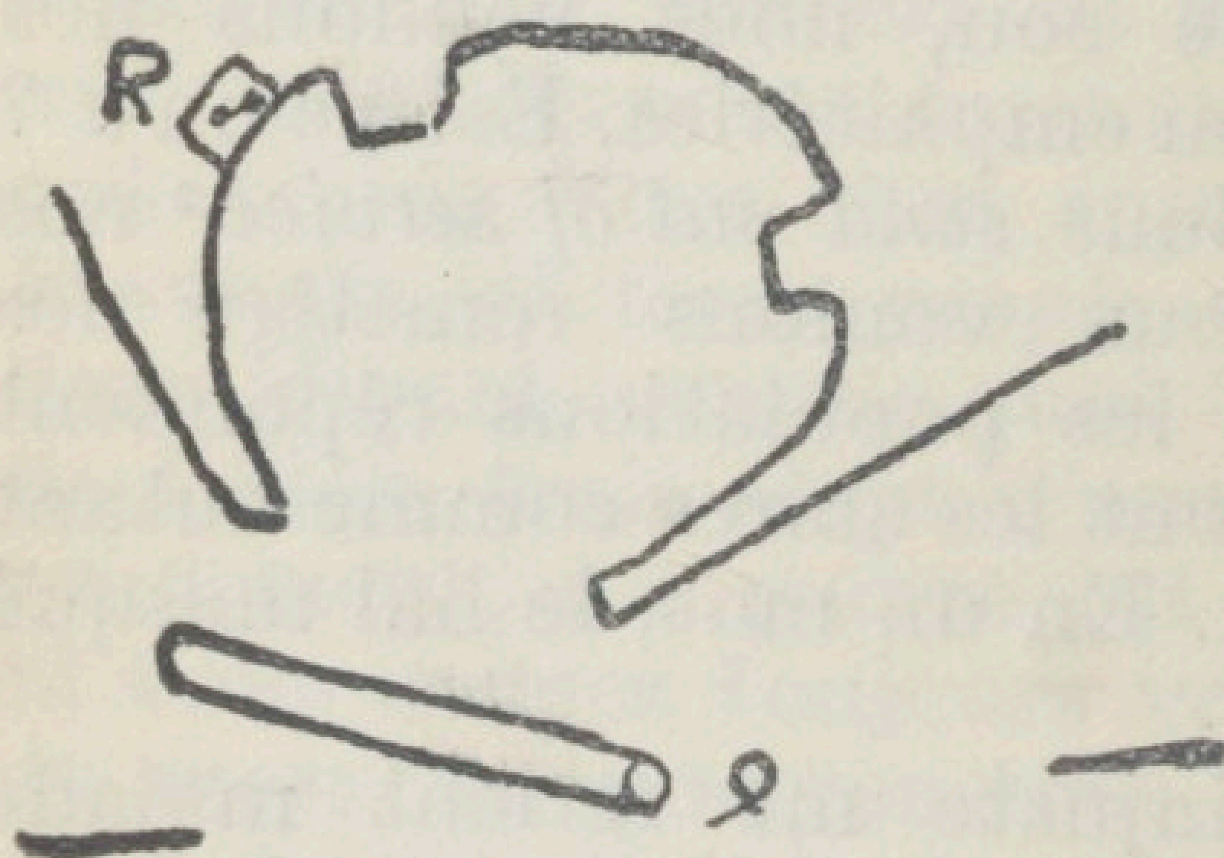
La nature injuste me retient malade depuis 20 jours ; je me suis levé à 4 heures. Sans cette faiblesse corporelle, je serais à Naples[3], où j'ai trouvé le plus fin de mes anciens amis, qui est comme l'homme gris : il sait tout. Le métier où Fiori a placé Dominique a-t-il toujours été aussi ridicule ? Les lettres de M. « Kolincourt », que je lisais quelquefois du

1. Si les Autrichiens viennent à propos.
2. Nous licencions.
3. Rome.

temps de Daru, me prouvent le contraire. Savez-vous que dans les archives de Dominique, il y a toute la correspondance de ce genre depuis 1764 ? Il lit tout cela.

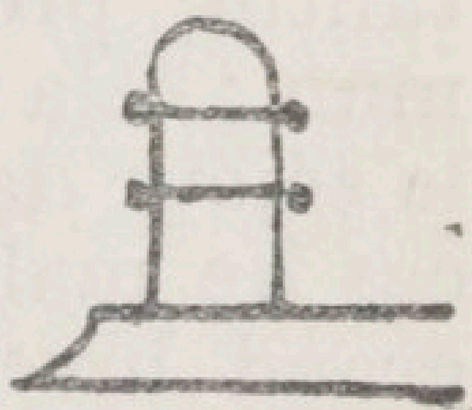
C'était le 15 la fête du pays ; là a paru l'Italie ; on aurait dit une ville de soixante mille âmes. Lyon n'a jamais eu un feu d'artifice comme celui du second jour, ni une illumination comme celle d'hier.

Le port est rond en q. Il y a un fanal bâti par feu M. Trajan. Sur la plate-forme R, il y avait *nine* officiers *of french* marine présentés par Dominique au cardinal Galeffi, qui les a reçus avec une distinction remarquée de toute la ville. Il les a fait asseoir, le premier jour, et les a accompagnés jusqu'à la porte de son salon. Chose admirable, et qui n'a été faite pour personne. Hier, il a retenu longtemps Dominique auprès de lui et lui a raconté sa vie. Les deux points, dans le carré R, figurent un bon petit vieillard, avec des yeux vifs et une vieille redingote rouge, garnie



d'un très petit gilet fort usé. L'autre avait un bel habit bleu, avec une broderie de 18 lignes de large, ni plus ni moins, qui coûte 250 fr. Il y avait là les 30 ou 40 plus jolies femmes mises comme à Paris, avec cette exception qu'elles sont de toutes couleurs. Comprenez-vous cela, Mme Azur ? Oui, car vos jolis pieds, que j'aime malgré vous, ont foulé le sol de la *via* Condotti. Je mourais de peur de me réenrhumer. Peu à peu, je me suis éloigné de ce personnage simple, poli et bonhomme, et je suis revenu me tapir dans ma redingote.

L'illumination, la joute sur l'eau, les coups de canon toutes les cinq minutes formaient un ensemble très joli. Notre terrasse était élevée de cinquante pieds et dominait les barques, chacune garnie de deux falots. La tour élevée par Trajan, refaite par Urbain VIII, je crois, était surtout admirable, — Bernin avait l'art de rendre les fortifications jolies au moyen de beaucoup de cordons de pierre de taille ; les lampions marquaient tous ces cordons-là. Mais je suis fatigué. Adieu.



Les *Tedeschi* répandent tous les quinze jours, régulièrement, la nouvelle d'une bagarre complète sur le quai de la Mégisse-

rie. Les libéraux, qui nous abhorrent, n'oubliez jamais cela, en sont ravis.

Tout Naples a cru, pendant 6 jours, que le 1er mai la Garde Nationale rassemblée avait crié comme la veille de sa dissolution par Charles X. Enfin, par grâce, par hasard, je lis, le 17, le journal du 2. C'est le *Courrier* que je trouve mal écrit et bien intentionné comme de coutume.

Ce chien de Kolon a tant d'occupations qu'il ne m'a pas encore abonné à deux ou trois journaux un peu plus propres. Je le maudis tous les matins. O mes amis, il n'est plus d'amis !

Combien le plus vil bouquin que vous rejetez sur les quais, pour quinze sous, me serait précieux dans ce coin de l'Afrique !

Je vais louer un appartement avec Constantin, prendre un domestique en commun ; cela me sera moins dispendieux que le séjour dans les auberges de bon ton. En cas de maladie, nous nous soignerons. Le grand hiver et le grand été sont impossibles ici ; mon prédécesseur filait.

A propos, le dit arriva à Rome avec un million *de votre temps* ; il a réduit cela à trente ou quarante mille francs de capital ; il s'appelle le comte de Tufières ; il a une figure superbe, absolument comme C[olomb], encore mieux s'il est possible, plus

grand et l'âge du Comte S[iméon][1]. Je ne trouve personne d'assez emphatiquement bête, dans notre société, pour vous donner une idée de son esprit : un bourgeois de Lyon enrichi et fait baron ; portant toujours aux nues tout ce qui lui appartient ; sa hauteur lui avait concilié une haine générale et sans exception.

Le 2, j'ai été malade et n'ai pu écrire. Si vous voyez le docteur Edwards, dites-lui combien je le regrette.

Réparation à C[olomb], j'ai reçu ou plutôt j'ai vu les neuf premiers numéros du *National*.

En mettant par Huningue, tout arrive 2 jours plus tôt, lettres et journaux. *This country* est plus disposé au bal que *the day* de l'entrée des Ted[eschi]. Ils n'ont plus le sou, absolument plus le sou. Ils vendent tout le vendable. Ils vont renvoyer les gendarmes, la seule et unique force. Ce bruit met en fureur ce corps puissant. Si j'avais un copiste de confiance, je vous enverrais un historique de 9 pages que j'envoie à mon maître par le même bateau.

Je souffre beaucoup depuis le 26 et écris aujourd'hui le 28. Et cela dans le

1. Le vicomte Siméon, ami de Mareste, avait recommandé Beyle au ministre de l'Intérieur pour la place de bibliothécaire qu'il postulait en 1829.

plus beau climat. Quelle loterie que toutes les choses de la vie. Je vais décidément faire ménage à Rome avec Constantin[1]. Mille choses à Dela ✠. J'ai vu son tableau dans les journaux. Qu'en pensez-vous ? Je n'écris pas à Clara par faiblesse.

937. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 21 Mai 1831.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence l'inventaire des registres, papiers et effets de tout genre appartenant au Consulat de Civita-Vecchia, qui m'ont été remis par M. le baron de Vaux mon prédécesseur. M. Devaux m'a remis la caisse du consulat consistant en dix écus romains 36 baioques et demi (environ 56 fr.).

J'ai pris pour chancelier M. Lysimaque Caftangiu Tavernier, fils de la fille de M. Tavernier autrefois consul à Salonique.

1. Sur les rapports de Beyle et de Constantin et leur cohabitation à Rome, voir la Préface de l'éditeur aux *Idées Italiennes sur quelques tableaux célèbres*, Le Divan, 1931.

M. Tavernier n'étant pas français, je recevrai moi-même les actes de l'état-civil. M. Tavernier a été employé trois années dans le bureau de M. le baron De Vaux, je joins sa signature à la présente lettre [1].

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

938. — E

AU COMTE SÉBASTIANI [2]

Civita-Vecchia, le 25 Mai 1831.

Monsieur le Comte,

J'AI l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que la frégate *l'Armide* sous les ordres de M. de Parseval capitaine de frégate, et le brick *La Cigogne* ont mouillé ce matin vis-à-vis le port de Civita-Vecchia qui n'admet pas des grands bâtiments.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

1. L'inventaire, et la signature de Tavernier, sont joints à cette lettre.
2. Même lettre au ministère de la Marine.

939. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

Rome, le 6 Juin 1831.

JE souffre toujours. Savez-vous que vers le 20 mai les ambassadeurs des *five* grandes puissances se sont réunis pour demander au pape des modifications dans sa façon de gouverner ? — Par exemple : les laïques admissibles à tous les emplois d'administration ; un conseil d'État à Rome, composé d'un tiers de cardinaux et de deux tiers de laïques ; l'abolition des jugements dits *économiques* (bouffons à force d'être injustes).

Que n'ai-je la force de vous peindre les cardinaux et leurs dialogues ! Ils étaient résolus de refuser, disaient-ils ; mais ils sont haïs de leurs soldats, de leurs sujets, n'ont pas le sou, pas de crédit. Le 1er juin, il y a eu une notification du ci-devant *Belleyme*[1], qui établit, pour le gouvernement des quatre légations, un corps de quatre laïques pour chacune ; et l'on m'assure que les choix sont bons ; il y a un M. Paolucci qu'on regarde comme le premier homme des Marches.

1. Belleyme, magistrat et préfet de police, est mis ici pour indiquer le magistrat romain exerçant des fonctions analogues.

Belleyme ne veut pas publier cet étrange arrêté dans le *Diario* ; il espère une *war*[1] entre l'Autriche et la France, pour la Belgique et le Simplon. Cependant l'arrêté s'exécute. Sans cela, de Foligno à Pesaro, Rimini et Bologne, on recommencerait le jour du départ des Autrichiens. Ces messieurs annoncent ledit départ pour le dix juin. Je n'y conçois rien. Enfin voilà l'Autriche qui porte le pape à donner cet exécrable exemple ; on gagne quelque chose à se révolter.

Vous jugez de l'état moral de Rome, qui se trouve entre le zist et le zest. — Sa Sainteté n'a pas osé aller à la procession d'avant-hier, de peur d'être enlevée par les libéraux ; elle en avait été avertie par une lettre anonyme.

La liste des concessions ou changements court les cafés. Le mal, c'est qu'on peut choisir les plus mauvais sujets des laïques. C'est M. de Lutzow, ambassadeur d'Autriche, qui a proposé au pape de donner ainsi sa démission. C'est ainsi que le prince Eugène, en 1810, porta la parole pour le divorce de Joséphine.

Hier soir, à Livourne, on croyait à la guerre.

Les 10, 20, 30 du mois, le bateau à

1. Une guerre.

vapeur part de Marseille. Adressez vos lettres à M. G... du Ministère des Affaires Étrangères. Mettez une enveloppe affranchie. Le tout, quand vous aurez la charité de m'écrire, les 6, 16 et 25 du mois. En 4 jours, votre lettre est à Marseille et, 4 jours après, ici. J'ai reçu votre lettre du 18, mais tard. Envoyez-moi la moitié des lettres par Marseille. Je suis fort content de Régime et lui de moi.

Mille tendresses à Mme Azur.

940. — E

A M. COLEINE, SUBDÉLÉGUÉ A CIVITA-VECCHIA [1]

Civita-Vecchia, 9 juin 1831.

M. Lysimaque Caftangioglu Tavernier, chancelier du consulat de France à Civita-Vecchia, se trouvera dans le cas de viser les passeports et les expéditions maritimes. Je vous prie, Monsieur, d'ajouter foi à la signature de M. Lysimaque telle qu'elle est au bas de la présente.

Lysimaque C. Tavernier,
chancelier du Consulat.

Le consul de France,
Henri Beyle.

1 La même lettre à toutes les autorités de la ville.

941. — A

AU BARON DE MARESTE

Rome, dimanche, 12 juin [1831].

Les douleurs se calment un peu, cher ami. Je souffrais depuis le 26 avril. On dit que le gouvernement *of* ... [1] accepte la dernière réforme. Cette réforme ne plaît pas à tout le monde. J'ai reçu la lettre de Clara et celle de Mlle Mamouth [2]. La faiblesse de l'animal est grande. Il a souffert ferme, surtout du 15 mai au 11 juin. Donnez de mes nouvelles au petit nombre de curieux. Adieu.

Comte Change.

942. — A

AU BARON DE MARESTE

Rome, le 30 Juin 1831.

L'opium a suspendu les douleurs plutôt qu'il ne m'a guéri ; je suis très faible. J'ai passé plusieurs fois six jours avec un verre de limonade. J'ai eu

1. Illisible. Le gouvernement du Pape.
2. Mlle Duvaucel, belle-fille de Cuvier.

une inflammation d'estomac me donnant horreur pour tout. Je n'ai pas de grandes douleurs depuis le 15 juin. — J'ai reçu les 3 colis, la cravate, la ceinture. Mille grâces. Dissolution complète et sans remède chez vos amis [1]. Si j'avais un secrétaire, je vous en dirais long. Le malade ne peut vivre. Mille tendresses à nos amis. Qu'ils me voient faible et non froid.

Baron RELGUIR.

943. — A

AU BARON DE MARESTE

[*Rome*], 4 Juillet [1831].

CETTE lettre ira de Rome à Toulon en 45 heures, malheureusement je suis faible. Les Autrichiens évacuent le 15 prochain, mais nulle concession pour les natifs du pays. Cependant, ça ne peut pas aller. Le premier ministre [2] vient de donner pour 700 mille écus, à 5,37, la ferme des Sels et Tabacs. Les Tabacs seuls rapportent ordinairement 1.200 mille écus. C'est un pillage complet. Le maître de

1. La Chambre avait été dissoute le 31 mai.
2. Bernetti.

céans[1] est absolument lige de M. de Metter[nich]. Le maître a fort bonne mine. Il ressemble, trait pour trait, au Général Rivaut de la Raffinière qui commandait à Rome et anciennement à Brunswick. L'air ennuyé. Le 16, 24 heures après le départ, la révolte recommença. Nous avons ici M. de St-Priest, d'Espagne, duc d'Almanbaza[2], je crois ; il est l'ambassadeur d'Henri V. Je vous envoie des lettres originales pour vous montrer la dissolution.

Comte DE CHABLIS.

944. — A

A M. DI FIORE, À PARIS

Rome, le 5 Juillet 1831.

MALGRÉ mon menton en avant, je suis au mieux, cher ami, avec mon chef d'ici. Voici un rouleau pour faire votre pâtisserie, plus deux Cenci, par le divin Giovita Garavaglia. Le tout vous est porté par M. Horace Vernet, qui, en trente-six heures, va de mon trou à Toulon. Choisissez celle des deux qui vous dit le

1. Le pape.
2. Le vicomte de Saint-Priest avait été fait duc d'Almazan par le roi Ferdinand d'Espagne en septembre 1830.

plus ; envoyez l'autre à mademoiselle Julie Berlinghieri [1].

Le grand secret de ce pays est que les *Tedeschi* s'en vont tout à fait le 15 juillet, ce qui sera annoncé à la Chambre le 22 ; mais le 16 la révolte recommence. Du reste, le pillage est sans bornes ni pudeur. Le cardinal Nettiber [2] donne la ferme des tabacs et sels pour sept cent mille écus ; elle en rend douze cent mille ordinairement. N'allez pas me croire imprudent ; je frémis en formant ces caractères. Sans l'occasion des Pâques [3], je n'écrirais pas de telles horreurs. C'est absolument la dissolution.

Le maître d'ici a une fort bonne figure ; j'ai reçu sa bénédiction il y a un quart d'heure. Il a l'air surtout ennuyé ; tout à fait lige à M. de Metternich.

L'ambassadeur d'Henri V ici est M. de Saint-Priest qui était en Espagne et que Ferdinand VII a fait duc d'Almanzara ou quelque chose comme cela [4].

Ma santé revient, mais lentement. Grand

1. Julia Rinieri qui habitant avec son tuteur avait pris son nom. C'est elle que Beyle avait demandée en mariage l'année précédente. Voir L.-F. Benedetto : *Indiscrétions sur Giulia*. Paris, Le Divan, 1933.

2. Bernetti.

3. Il s'agit sans doute ici des Pâques qu'en Italie on renouvelle assez généralement vers la Pentecôte. (*Note de l'édition Paupe.*)

4. Voir la lettre précédente.

Dieu ! quel séjour que celui de Grotta-Ferrata ! dix mille rossignols et les plus beaux arbres ; deux lacs incroyables, une forêt où je veux monter ; — mais il y a les brigands. Malheureusement j'étais trop faible, mon esprit seul admirait ce divin pain de sucre, au milieu de la plaine, nommé la montagne d'Albano. Le cœur était mort et tout à la douleur physique.

Je ne sais ce que je vous écris ; je fais mon métier, qui donne mille tracas au moment de l'expédition d'un *Sphinx* ; c'est le nom de l'admirable bateau à vapeur qui emporte le petit cardinal d'Isoard.

Adieu, cher ami, je vous aime tendrement. Dites à M. Dijon[1] que tout va en bouillie, tout tombe, tout languit ; c'est une maladie de langueur. Les chefs sont niais et ne veulent pas d'avis. Dominique ferait des rapports superbes. Mlle Sophie[2] lui a fait conseiller de *s'abstenir.*

1. Le comte Molé.
2. Sophie Duvaucel.

945. — A

AU BARON DE MARESTE

[*Rome*], 7 Juillet [1831].

Ma santé se rétablit lentement. J'ai acheté fort cher le Budget et des notes. Je vous enverrai ce fatras par Marseille. J'ai reçu toutes les commissions dont s'est chargée la complaisance de Colomb, excepté la ceinture. Nous ne pensons qu'aux élections. Il semble que Dalmatie [1] les voyant tourner un peu à gauche, se brouille avec Casimir Périer. Nous brûlons de curiosité. Envoyez-nous un mot sur les élections. Sont-elles Casimir ? Sont-elles Laffitte ? Beaucoup d'hommes nouveaux, je pense. On annonce le choléra morbus à Vienne, à Trieste. On craint pour Ancône. Permettra-t-on la foire de *Sinigaglia* ?

Clara a-t-elle accompagné Apoll[inaire] ? Je le voudrais, c'est un joli spectacle [2]. Si vous voyez Fiore, engagez-le à

1. Le maréchal Soult, ministre de la Guerre.

2. Le comte d'Argout (Apollinaire), ministre du Commerce de qui Mérimée était le chef de cabinet, emmena en effet celui-ci pour un voyage de 27 jours à la suite du roi Louis-Philippe dans les provinces de l'Est. Le départ eut lieu le 8 juin.

faire demander à l'Hôtel des Princes, rue Richelieu, à M. Horace Vernet, un paquet que lui porte ce grand peintre. Les Autrichiens évacuent le 15 juillet.

946. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 9 Juillet 1831.

Monsieur le Comte,

J'AI enfin l'honneur de pouvoir adresser à Votre Excellence les états de navigation, — d'importation, — et d'exportation, de l'État ecclésiastique pour 1830.

Il est entré et sorti pendant 1830 : 3.645 bâtiments, tonnage 189.163. La France figure dans ce total pour 77 bâtiments portant 5.355 tonneaux.

L'importation s'élève à seize millions 611 mille 314 fr. . . . 16.611.314 fr.

La France a importé dans l'état ecclésiastique une valeur de . . . . . 1.483.765 »

L'exportation s'élève à 11.432.124 »

La France a reçu de l'état ecclésiastique une valeur de . . . . . . 405.113 »

Tandis qu'elle y a importé . . . . 1.483.765 »

Je n'ai pris la gestion du Consulat qu'au mois d'avril 1831. J'espère être à même avant la fin de l'année d'adresser à Votre Excellence un rapport détaillé sur les produits, le commerce et les finances de ce pays-ci. L'un des plus grands secrets de l'État, c'est le budget. Je me suis procuré depuis peu cette pièce importante. Je n'ai pas pu obtenir encore toutes les vérifications nécessaires, rien de plus difficile, l'intérêt d'un grand nombre d'individus commande le secret le plus profond.

A titre *de renseignement seulement*, je me permets de mettre sous les yeux de Votre Excellence un aperçu du budget des États romains pour 1831 [1]. Je la prie d'excuser plusieurs erreurs du copiste qui a traduit trop littéralement l'original italien à moi confié, et qui à Rome n'est pas connu de vingt personnes.

Je suis, avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

1. Des « observations sur le budget de 1831 » sont jointes à cette lettre.

947. — E

AU COMTE DE RIGNY, MINISTRE DE LA MARINE

Civita-Vecchia, le 16 Juillet 1831.

J'AI l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que je viens de tirer sur M. le Payeur des dépenses centrales du Trésor et à trente jours de vue 5 traites savoir :

Nº 4 :	1.300	fr.
nº 5 :	1.000	»
nº 6 :	990	»
nº 7 :	880	»
nº 8 :	610	»
fr.	4.780	»

Cette somme de fr. 4.780 a été dépensée à très peu de chose près par M. Quilliet, vice-consul provisoire à Ancône, pour la frégate l'*Armide* et le brick qui sont sous les ordres de M. de Parseval, capitaine. Cette dépense se divise en pilotage, vivre, frais de table. Suivant les prescriptions des dernières circulaires j'aurai bien désiré faire une traite à part pour les dépenses de chaque chapitre, mais il deviendrait difficile et fort dispendieux de négocier sur cette place de petites traites sur Paris. Il faudrait employer l'intermédiaire fort cher de la maison Torlonia.

Je me suis entendu avec M. P. Jullien banquier et agent consulaire de France à Rome pour diviser la somme de 4.780 de façon à rendre la négociation plus facile. Je rappelle pour mémoire que j'ai tiré il y a quinze jours le 1er juillet une lettre de change de 900 francs sur M. le Payeur des dépenses centrales du trésor à Paris. Cette traite de 900 a acquitté les dépenses effectuées à Civita-Vecchia. Les pièces justificatives de toutes ces dépenses seront jointes au compte trimestriel que j'aurai l'honneur d'adresser à V. E.

948. — A

AU BARON DE MARESTE

[*Rome*], 19 Juillet [1831].

Si vous avez la patience de lire la lettre à M. Rœderer, elle contient la vérité. La chaleur m'accable d'autant plus que je suis encore faible de la maladie et affaibli par une diable d'*aqua santa* que je bois. La danse recommence à Forli, Spoletto, Bologne, Rimini. Nous ne connaissons encore que 81 noms de députés [1].

1. Les nouvelles élections avaient eu lieu en France le 5 juillet.

MM. Jou. et Labare nous ont bien étonnés. A tout prendre, le nombre de noms nouveaux me fait croire que cette Chambre sera moins « *Dupine* » que l'autre. Après tout, ce serait une tyrannie que de vouloir forcer un pays à être plus libre, plus généreux qu'il ne le veut. Je vous envoie des fragments [1], car vous êtes capable de me croire exagérant. Régime est fort poli et fort bon pour votre serviteur. Si vous savez le nom de la terre de M. Rœderer, substituez-le à la rue St-Honoré et jetez à la poste. Bien des choses à Mme Azur et à Mlle Clara. A-t-elle suivi Apoll[inaire] ?

MARTIN.

Le tableau des Moissonneurs de M. Léopold Robert n'avait eu ici aucun succès. Je ne l'ai pas vu et sens quelque peine à le croire supérieur à Schnetz. Qu'en pensez-vous ?

1. **Fragments joints à la lettre:** I. « Les Autrichiens sont partis de Rimini dans la nuit du 9 au 10, et 500 hommes de troupes pontificales, de diverses armes, y sont arrivés. Quelques jeunes gens du parti libéral, piqués des railleries du parti contraire, rassemblèrent une foule de leurs amis et, le soir, parcoururent les rues, sans armes, en chantant des airs patriotiques. Lorsqu'ils arrivèrent près de la demeure du colonel qu'ils voulaient, disaient-ils applaudir, soit que la sentinelle n'ait pas crié : Qui vive ! soit que ceux-ci n'aient pas entendu, la sentinelle tira sur eux, et, au même instant, plusieurs coups de fusil partirent des fenêtres du

colonel. La foule se dispersa aussitôt, en laissant 4 blessés dont l'un l'est mortellement. »

I. Choses sures et vues par moi	Événements regardés comme certains par les gens sages.	On dit
Mécontentement sensible causé par la non-arrivée de l'amnistie. Effervescence pour ainsi dire palpable.	Tout porte à croire au retour des Autrichiens, qui pour revenir, excitent aux yeux des moins clairvoyants les troubles que l'on voit éclater à Rimini. Le soir du 11, lorsque les troupes papales remplaçaient les Aurichiens, 200 jeunes gens se sont réunis, criant : Vive l'Union ! Vive la Liberté ! Il se sont présentés à la garde, qui a crié : Qui vive ! La réponse a déplu à la sentinelle qui a tiré. Le feu s'est augmenté. Il y a eu un jeune homme tué, plusieurs blessés. Le lendemain, des canons sur la place n'ont pu rétablir encore la tranquillité.	Que tout est à la guerre. Que Varsovie est tombée. Que S. S. a formellement déclaré ne vouloir rien accorder de ce qu'elle avait promis. Les têtes se ressentent de tous ces cancans.

949. — E

A L'INTENDANT DE LA SANTÉ A MARSEILLE

Civita-Vecchia, le 24 Juillet 1831.

Je me hâte de vous annoncer que l'autorité pontificale alarmée des progrès du choléra morbus vient de soumettre à une quarantaine de 14 jours tous les bâtiments provenant de ports de France sur l'océan. L'acte de l'autorité pontificale que je reçois à la fois d'Ancône et de la part de son Excellence M. l'Ambassadeur du Roi près le St-Siège est composé de cinq articles. Voici le texte de l'art. 4 : « Le derivazioni dalle scale della Francia della parte d'ell Oceano fino alla linea Spagnola sanano appogettere ed una observazione contumaziale di giorni quatordici [1]. »

Il est bien entendu que rien de semblable n'a lieu pour les ports français de la Méditerranée. Il y a eu de grandes craintes à Venise à cause de quelques voyageurs provenant de Fiume qui depuis quelques

1. Les provenances des escales de France depuis l'Océan jusqu'à la ligne espagnole seront soumises à une quarantaine de quatorze jours.

années fait partie du royaume de Hongrie. Mais l'on n'a pu citer aucun cas de choléra ordinaire comme on en voit chaque année. On croit que les attaques sont plus fréquentes qu'à l'ordinaire. Il y a eu des décès rapides causés par des inflammations du bas ventre, mais rien de semblable au choléra russe.

J'étais à Fiume il y a quelques mois; je crains bien que le gouvernement n'ait pas le moyen, le cas échéant, de faire observer en ce pays-là une quarantaine exacte. Avec quelques sacrifices pécuniaires on passerait les lignes établies sur terre et gardées par des soldats. Peut-être la même chose serait-elle à craindre en Italie. Plusieurs médecins instruits de ce pays pensent que nous y verrons le choléra morbus d'ici à un an ou deux, *quod Deus avertet*... En supposant que le choléra est contagieux, il ne serait pas sage de compter sur une ligne de terre gardée par des soldats italiens.

Vous avez dû, Monsieur, recevoir directement du vice-consul d'Ancône l'annonce d'une quarantaine imposée sur les continents autrichiens. Les barques qui arrivent devant Sinigaglia sont envoyées à Ancône.

La foire de Sinigaglia est prolongée de 6 jours. A Vienne la terreur est à son comble.

950. — E

AU BARON DECAZES, CONSUL A GÊNES

Civita-Vecchia, 24 Juillet 1831.

Je n'ai pas répondu comme je l'aurais désiré aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en m'adressant divers paquets pour S. E. J'ai été fort malade pendant six semaines et hors d'état d'écrire pendant plus longtemps. Je profite des premiers moments de santé pour vous prier de disposer de moi, je serais heureux de trouver l'occasion de vous être bon à quelque chose en ce pays. Le gouvernement de Sa Sainteté vient de mettre une quarantaine de 14 jours sur les bâtiments français provenant de l'Océan. J'ai l'honneur de vous envoyer une copie de déclaration de la *Sagra Consulta.*

Tout est ici assez tranquille de Pérouse et Spolète à Rome. On vient de faire à Rome 17 arrestations de la classe inférieure et 3 dans le *ceto di mezzo*. La frégate française l'*Armide* a quitté Ancône. La terreur du choléra est à son comble à Vienne. On établit à Ancône une quarantaine sévère sur les bâtiments venant des ports de l'Autriche.

951. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 24 Juillet 1831.

Monsieur le Comte,

Je me hâte d'annoncer à Votre Excellence que le gouvernement de Sa Sainteté vient de soumettre à une quarantaine de 14 jours les bâtiments français provenant des ports de l'Océan.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence une copie de la déclaration officielle de la *Sagra Consulta;* l'article 4 est relatif à la France. J'envoie une copie de ce document à MM. les consuls de Palerme, Malte, Naples, Livourne, Gênes et Nice. J'annonce cette quarantaine à MM. les administrateurs de la Santé à Marseille.

Une quarantaine sévère a été établie à Ancône, sur les bâtiments provenant des ports de l'empire d'Autriche. J'ai fait connaître cette mesure à M. le baron Denois, consul général de France à Milan.

Je suis, avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence...

H. Beyle.

952. — E

AU BARON DE VAUX[1]

Civita-Vecchia, 26 Juillet 1831.

M. Leoni ancien vice-consul à Ancône m'a demandé 63 écus 36 baïoques pour ses frais de service pendant les deux premiers trimestres 1831. Je lui ai répondu que j'étais arrivé à Civita-Vecchia le 18 avril, que sans doute mon prédécesseur avait porté les frais de service du vice-consulat d'Ancône pendant le 1er trimestre 1831 dans son état général de frais durant ce trimestre, que j'allais porter dans mes états pour le deuxième trimestre les dépenses effectuées par M. Leoni pendant ce temps. Là-dessus ce bon homme m'écrit une lettre en style vif que je joins à la mienne.

1. M. le baron de Vaux, ex-consul de Civita-Vecchia.

953. — A

A Mme LA MARQUISE DE..., HENRIQUINQUISTE EXALTÉE, A PARIS [1]

Civita-Vecchia, le 11 Août 1831.

Memorandum.

POUR ne pas vous exposer à prendre des vessies pour des lanternes, examinez au fond du cœur, chère amie, si les idées suivantes ne se trouvent pas vraies avec le temps :

1° L'Enfant du miracle n'aurait de chances réelles qu'autant qu'il se ferait protestant. Le mot *jésuite* est un croquemitaine dont ce peuple aura toujours peur. Pilez ensemble trente Sémonville, cinquante Talleyrand, deux Robespierre et trois bourreaux, et vous aurez fait la pommade qu'on appelle l'*ordre de Jésus*. Toujours l'imagination française aura peur du petit pot où sera cette pommade.

2° La révolution de 1688, à Londres, fut faite par la *noblesse* ; le hasard a voulu que celle de 1830 fût faite par le peuple.

1. Les éditeurs de la *Correspondance* due aux soins de MM. Paupe et Chéramy se sont demandé en note si cette lettre n'était pas adressée à Mme A. de Rubempré (Mme Azur).

(Si Charles X n'eût pas dissous la garde nationale, l'aristocratie profitait de la révolution.) MM. Guizot, Dupin et compagnie veulent ramener 1830 à n'être qu'un 1688 : la presse jusqu'ici a empêché cet escamotage. Je crois vous avoir écrit, il y a six mois, que *mon frère* ne pouvait se soutenir que par l'émétique salutaire qu'on appelle *guerre* ; mais il y a une répugnance invincible.

3º Vérité (pour amener laquelle les deux premières ont été écrites) : — Rien ne sera plus triste que la vie des nobles et des riches qui, de *bonne foi et sérieusement*, vont prendre à cœur la cause de l'Enfant du miracle. Rien de plus gai et de meilleur ton (c'est-à-dire de plus confortable pour l'unique passion des Français, la vanité) que de se jeter au plus fort de ce parti, mais sans y attacher son cœur le moins du monde. Il faut prendre cela comme une partie de billard qu'il serait agréable de gagner ; mais cette partie se gagnera-t-elle ?

4º En 1745, je crois, à Culloden, le parti battu par l'aristocratie de Londres, en 1688, *cinquante-sept ans auparavant*, fut sur le point de remonter sur sa bête ; depuis, les romans de Walter Scott vous ont montré que les Stuarts avaient une portion du peuple pour eux. Quoi qu'on

dise de la *Vendée* les nobles et les prêtres n'ont pour eux que les nobles et les prêtres, ils ont contre eux la presse, moyen rapide.

Je crains qu'il n'y ait d'ici à dix ans, peut-être d'ici à deux ans, un *trois septembre* effroyable.

Ce grand crime commis deux mois après sera oublié. Les peureux qui auront survécu se détacheront peu à peu de l'Enfant du miracle, et tout finira comme les Stuarts, par un *prétendant* ivrogne, cocufié par un Alfieri. Ainsi l'Enfant du miracle sera perdu par les fautes du parti Guizot. — Gardez ce papier deux ans, pour voir, si, par hasard, je devine ce grand logogriphe.

Baron RAISINET.

954. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, 20 Août 1831.

Monsieur le Comte,

JE réponds à la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 juillet dernier [1]. Je me suis assuré des moyens d'adresser au Ministère

1. Par cette lettre le comte Sébastiani nommait Lysimaque

des renseignements commerciaux sur la foire de Sinigaglia. Une chose aussi simple est devenue assez difficile depuis l'année dernière. Une sorte de terreur panique s'est emparée de toute la classe bourgeoise de ce pays-ci. Elle ne doute pas d'avoir à subir tôt ou tard des châtiments terribles et qu'elle croit mérités. Les employés surtout, les seuls qui puissent fournir des renseignements, redoutent toute relation avec les agents français. Malgré l'extrême difficulté, bien plus grande que l'importance de la chose ne semble le comporter, j'espère pouvoir adresser au ministère des renseignements complets sur la foire de Sinigaglia bien peu importante cette année.

J'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence les états annuels qui rendent compte du commerce et de la navigation des États romains pendant 1830. J'y ai joint, comme renseignement, un aperçu du budget de ce pays, pièce fort secrète. J'avais fait parvenir, dès le mois de février, des états semblables pour le port de Trieste où j'étais alors employé ; je ne manque pas de zèle à cet égard ; mais j'ai trouvé en arrivant à Civita-Vecchia, le 18 avril, que la peur avait à peu près rompu toutes nos correspondances. Quel-

Caftangiu aux fonctions de Chancelier et demandait des renseignements sur la foire de Sinigaglia.

ques-uns de MM. les agents consulaires ne répondaient que par des lettres respectueuses, mais encore plus insignifiantes, aux pressantes demandes que je leur adressais.

J'ai exécuté à l'instant les ordres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser pour la réduction à moitié des droits consulaires perçus et à percevoir, à l'occasion de l'entrée à Civita-Vecchia des bateaux à vapeur le *Henri IV* et le *Sully* [1]. J'avais conseillé à MM. Bazin, propriétaires de ces bateaux, de solliciter une réduction de droits. Leur apparition dans les ports d'Italie est utile, et ce me semble doit être favorisée par tous les moyens.

Je prie Votre Excellence de ne pas douter du zèle avec lequel je chercherai toujours à donner à ma correspondance tous les développements possibles.

Civita-Vecchia est une petite ville de 7.500 habitants dont 4.000 manouvriers ou pêcheurs. L'ignorance de cette population n'est comparable qu'à la peur qu'elle a, dans ce moment, de se compromettre par des relations avec des français. Ce n'est qu'à Rome que je puis trouver les

1. C'est le 3 mai que le comte Sebastiani, ministre des Affaires Etrangères, écrivait au consul au sujet de la réduction des droits perçus sur les paquebots de la Compagnie Bazin : le *Henri IV* et le *Sully*.

renseignements qu'il est de mon devoir de faire parvenir à Votre Excellence.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

955. — A

A M. DI FIORE, A PARIS

Civita-Vecchia, le 14 Septembre 1831.

UNE occasion se présente à l'improviste. Voici des nouvelles. De Perouse à Bologne, le pays est tombé dans un état singulier ; c'est le triomphe de la force d'inertie. Tout se fait au nom du pape et contre sa volonté. Il y a deux cent soixante-dix écus dans le trésor pontifical à Rome. Le pape a une armée de deux mille cinq cents hommes vers Pesaro ; mille hommes, anciens soldats qui ont pris part à la révolte, sont prêts à recommencer ; le reste ne songe qu'à déserter. Un détachement, parti deux cent cinquante hommes de Rome, est arrivé quatre-vingts à Pesaro.

M. Horace Vernet vous a-t-il remis deux Cenci [1] ? Cette belle fille vous a-t-elle plu ?

1. Portrait de Béatrix Cenci, d'après le Guide, gravé par Garavaglia. Voir la lettre du 5 juillet 1831.

J'ai une amie qui a trente-six ans, de la fortune et un nom ; elle est *henriquinquiste* folle ; je lui ai fait passer la note ci-jointe[1]. Êtes-vous de l'avis du baron Raisin, qui craint fort un trois septembre ?

Voici l'époque où vous allez être libre ; comment occuperez-vous vos matinées ? Voilà, ce me semble, la grande question. Je ne l'ai pas résolue pour moi ; que ferai-je cet hiver ?

De ma fenêtre j'ai une vue et un air admirables. Je jette dans la mer les grappes d'un excellent raisin, qu'on nous apporte de l'île de Giglio à vingt lieues ; je la vois de ma croisée. La belle digue et les deux tours qui défendent l'entrée du port sont l'ouvrage de Trajan.

M. de Sainte-Aulaire me traite avec beaucoup de politesse ; je vais à Rome quand je veux. Mais cependant, au fond, il faut se tenir à son poste. Or que faire dans ce poste ?

Rome est triste. Il y avait quatre mille étrangers qui dépensaient quarante mille francs par jour, et cette somme tombait sur le peuple en petits paquets de vingt ou trente sous. Je crois qu'il n'y a pas maintenant cinq cents étrangers, et encore tous artistes, pauvres, gueux, économes ; au

1. C'est la lettre du 11 août précédent.

moins, plus de riches familles anglaises.

Il y a ici un savant qui a une belle âme ; il parle le grec comme vous le napolitain ; il fait des fouilles et déterre des vases étrusques ou grecs, et des tombeaux.

Je vois en noir les choses de France. Envoyez quatre ou cinq mille francs en Amérique ; vous les ferez revenir dans dix ans avec peu de perte. Si le 3 septembre vous chasse de Paris, vous irez à Lausanne ou à Vevey, ville d'une propreté charmante. — Je vais rabâcher. Prenez un commis qui, quatre fois la semaine, viendra chez vous de midi à deux heures. Écrivez l'histoire de ce qui se passait dans votre cœur, quand votre maîtresse vous nourrissait de confitures à Genlis, sans avoir l'air d'y songer. Après avoir dicté trois fois, les faits vous arriveront en foule ; vous *revivrez*.

L'Ennuyé.

956. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 15 Septembre 1831.

Monsieur le Comte,

La *Sagra Consulta*, qui dans les États romains est chargée de la santé publique, a déclaré plusieurs fois, et notamment le 31 août dernier, que les navires français provenant des ports de la Méditerranée seraient soumis à une observation de sept jours. Toutefois j'obtiens libre pratique sans aucun délai, pour les navires français arrivant à Civita-Vecchia.

Le 31 août dernier la *Sagra Consulta* a déclaré que les navires provenant des ports français sur l'Océan seraient soumis à la *contumacia classe terza*, *specie terza*, art. 58 du code sanitaire, ce qui veut dire que la quarantaine sera de 21 jours pour les bâtiments arrivant sur leur lest sans marchandises, et de 28 jours pour les bâtiments chargés.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

957. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 15 Septembre 1831.

Monsieur le Comte,

Je reçois la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 août dernier relativement au choléra morbus [1]. Je ne manquerai pas d'adresser au ministère toutes les informations que je pourrai avoir sur les progrès *réels* de cette maladie. La peur est extrême dans les États romains, on affiche des édits pour recommander la propreté, on fait des processions qui ont du moins le mérite de frapper vivement l'esprit des peuples. On arme des bâtiments pour surveiller les côtes de l'Adriatique et celles de la Méditerranée. Je ne vois rien dans ces précautions qui me semble de nature à être imité en France. Je ne crois pas qu'elles doivent inspirer beaucoup de confiance. Le gouvernement romain manque d'argent, les employés ne sont pas payés, il y est à

1. Le ministre dans cette lettre s'inquiétait en effet des progrès du choléra et demandait un complément d'informations.

craindre que la corruption ne trouve le moyen de traverser les cordons sanitaires.

Jusqu'ici l'état de la santé publique est fort satisfaisant, car je ne fais pas entrer en ligne de compte les fièvres plus nombreuses cette année que de coutume ; moi-même j'ai été malade pendant deux mois ; les trois quarts de ces fièvres proviennent du manque de propreté, l'algue pourrit sur le rivage de la mer, les rues sont remplies d'odeurs infectes, ce qui donnerait des craintes pour le nombre des malades si le choléra morbus parvenait jusqu'à l'État ecclésiastique.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

958. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 21 Septembre 1831.

Monsieur le Comte,

Au moment où j'ai reçu la circulaire du 12 août par laquelle Votre Excellence ordonne que les agents français à l'étranger n'aient plus de correspon dance directe avec les autorités établies

en France, j'allais écrire au Bureau de la Santé à Marseille.

Dans ce moment où tant de bruits faux sont répandus relativement à la santé publique, mon but était de fournir à cette administration des renseignements précis, certains et détaillés.

Très souvent une quarantaine imposée à Marseille a pour effet de disposer le gouvernement romain à établir à la première occasion une quarantaine sur les bâtiments français. J'allais dire à l'administration de la Santé de Marseille : L'état sanitaire des États romains est excellent, car je ne fais pas entrer en considération les fièvres plus nombreuses cette année que l'année passée.

A Ancône, l'intendant des douanes et MM. les intendants de la santé publique s'occupent à armer trois trabaques de la portée de 60 tonneaux, 16 hommes d'équipage, une garde de santé.

	Écus romains	Fr.
Les hommes d'équipage sont payés chacun par mois.	8	43 48
Le capitaine.	16	86 96
La garde sanitaire . . .	15	81 52
Le trabaque.	60	326 09

Ces bâtiments surveilleront les côtes des

États romains qui s'étendent sur l'Adriatique, ils veilleront surtout à ce qu'il n'y ait pas de débarquements clandestins. Les mesures relatives à la conservation de la santé publique seront exécutées tant sur le littoral de l'Adriatique que sur celui de la Méditerranée avec toute la vigueur que comporte ce gouvernement, les armements à Ancône ont commencé le 12 septembre.

A Civita-Vecchia on vient d'armer aussi cinq petits bâtiments à voile latine, ils sont chargés de surveiller la côte sur le rapport sanitaire.

La *Sagra Consulta* chargée de la direction de la santé publique dans les États romains paraît disposée à mettre autant de jours de quarantaine sur les bâtiments français provenant de la Méditerranée qu'on en mettra à Marseille sur les bâtiments pontificaux.

A Gratz, à Trieste, à Fiume, à Venise, la terreur inspirée par le choléra est extrême ; et les magistratures des villes prennent en général toutes les précautions dont elles se peuvent aviser. On dispose des locaux pour les hôpitaux. Dans les villes riches comme Trieste, on annonce au Commerce qu'il sera nécessaire de venir au secours des pauvres : on dit que le conseil sanitaire de Venise a témoigné

beaucoup de mécontentement à l'administration de la Santé d'Ancône pour la libre pratique donnée si rapidement dans cette dernière ville à Sir W. Adams venant de Corfou.

Les bords du Pô vers Ponte-Lago-Oscuro sont fort bien gardés sous le rapport sanitaire.

Depuis mon arrivée à Civita-Vecchia (avril 1831), j'ai écrit deux fois à l'administration de la Santé à Marseille pour la prévenir des quarantaines imposées ou levées.

Je suis, avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

959. — E

A SON EXCELLENCE M. LE PRINCE MASSIMO, ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES POSTES PONTIFICALES A ROME

[*Septembre* 1831.]

J'ai des remerciements à faire à Votre Excellence de ce qu'elle a bien voulu s'occuper de ma réclamation en ordonnant que mes journaux me soient renvoyés régulièrement et intacts, mais je

dois maintenant l'informer qu'elle n'a pas été obéie ce qui prouve que chez vous comme partout ailleurs les bureaux font [plus] que les chefs. Je devrais recevoir aujourd'hui la *Gazette* arrivée du 29 et 30 au 31 août. Je n'ai reçu que celle du 1er septembre qui aura échappée aux interrupteurs. Celle du 2 septembre dont le *Diario* porte un extrait a été également retenue.

Ces contretemps qui sont peu de choses pour un particulier deviennent graves envers un officier public qui doit être au courant de ce qui se passe dans sa patrie et c'est pourquoi je me plains.

Veuillez faire grâce à mes importunités en considérant.....

960. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 1er Octobre 1831.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence deux états descriptifs de la dernière foire de Sinigaglia.

La valeur approximative des marchandises de toute nature, arrivées à Sinigaglia, par mer et par terre, a été évaluée par les

négociants français et italiens que j'ai consultés à 7.870.000 écus (l'écu romain vaut 5 fr. 35).

Cette foire a produit en droits perçus au gouvernement de Sa Sainteté 34.308 écus.

La valeur totale des marchandises provenant de France qui ont paru à la foire de Sinigaglia s'élève à 1.008.287 écus.

Le premier des tableaux ci-joint donne le détail des marchandises nationales ou étrangères aux États de Sa Sainteté, arrivées à Sinigaglia par terre ou par mer. Ont été admises comme nationales les marchandises étrangères douanées en Romagne, pendant la dernière révolution.

Le second des tableaux que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence se compose de plusieurs détails qui auraient pu trouver leur place dans la colonne d'observations du premier. J'ai pensé qu'on obtiendrait plus de clarté en les présentant à part.

J'ai soumis ces deux états aux lumières des négociants les plus instruits (MM. Balfin, La Rosière, Laisné, Dubois, Gabriac). J'ai eu le bonheur de pouvoir vérifier leur exactitude, sur les rapports officiels parvenus à Rome dans les divers départements administratifs. Ils ont soutenu cette double épreuve, et je pense qu'on peut les regarder comme parfaitement exacts.

Je m'occupe depuis deux mois d'un mémoire descriptif de l'état actuel des Douanes pontificales. J'espère que ce travail fort étendu, retardé par une longue maladie, pourra être complété d'ici à peu de semaines.

Je suis, avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

961. — E

A M. QUILLIET, VICE-CONSUL A ANCONE

Civita-Vecchia, le 9 Octobre 1831.

Je n'ai dépensé pour frais de service pendant le 3e trimestre de 1831 que 56 écus romains. Vous avez dépensé 57 écus. Je crains que les bureaux du ministère n'approuvent pas cette dépense qu'ils trouveront peut-être forte. Vous portez pour frais de bureau : registres, papiers, 26 écus. Il s'agit de justifier cette dépense par des reçus en bonne forme. Vous savez, Monsieur, que les comptes des consulats passent à la Cour des Comptes. Cette cour rejette toute dépense non appuyée par une pièce régulière. Je vous

engage en conséquence à me faire parvenir : 1° pour les registres, pour le papier et autres fournitures du bureau le reçu du papetier ; 2° pour les frais du bureau proprement dit le reçu du commis extraordinaire employé par vous. A l'avenir je vous prie de joindre à chaque état de frais les reçus en bonne forme ; je vous engage à viser et signer chacun de ces reçus.

962. — E

A M. BAZIN, PROPRIÉTAIRE DES BATEAUX A VAPEUR, A MARSEILLE

Civita-Vecchia, le 17 Octobre 1831.

Monsieur,

Vous me rendez justice lorsque vous me parlez dans votre lettre du 10 octobre du vif désir que j'ai de voir réussir les bateaux à vapeur français. Pour l'affaire de Naples, je vous engage, Monsieur, à vous adresser à la fois à S. E. M. le Ministre des Affaires Étrangères à Paris et à M. le Chargé d'affaires à Naples. Il ne serait pas mal d'écrire à S. E. M. le Cte de Latour-Maubourg qui se trouve présentement à Paris.

Ce n'est point l'élégance du *François Ier* qui pourrait nuire à votre entreprise, mais bien les façons d'agir de MM. vos capitaines avec les passagers. A chaque arrivée de vos bateaux à vapeur des plaintes me sont portées à cet égard, et j'en ai reçu de M. Andrac, commandant le *Henri IV*.

Un voyageur anglais (M. B.) m'a dit qu'il préférait attendre 20 jours et prendre passage à bord du *François Ier* dont le capitaine est plus poli que M. Andrac, capitaine du *Henri IV*. Le *François Ier* vient d'apporter beaucoup de colis pour des négociants français. Il me semble, Monsieur, que dans votre intérêt vous pourriez faire cesser ces plaintes. En ma qualité de Français je n'aime pas voir mettre en doute la politesse et les égards pour lesquels notre pays est renommé en Europe. Il est fâcheux que sous ce rapport un capitaine napolitain soit préféré à un français.

Vous recevrez sous peu de jours, Messieurs, une petite caisse de journaux (*Le Dauphinois* et le *Figaro*). Je vous prie de m'envoyer tout cela à Civita-Vecchia avec la note des frais. J'attends les livres de M. Decazes, etc.

963. — E

AU BARON DE FORMONT,
CONSUL DE FRANCE A LIVOURNE

Civita-Vecchia, le 27 Octobre 1831.

Monsieur le baron,

J'ai fait délivrer un pauvre Corse nommé Rossa qui, sans jugement et comme soupçonné était en prison depuis quatre ans. Cet homme attendait en prison une occasion pour Bastia. Pour abréger sa prison je prends le parti de l'expédier à Livourne où votre humanité lui trouvera un passage pour la Corse.

964. — E

A M. BAZIN, A MARSEILLE

Civita-Vecchia, le 16 Novembre 1831.

Je n'ai que des remerciements à vous offrir pour le petit envoi que vous voulez bien me faire passer.

Mais le service de vos bateaux à vapeur excite des plaintes unanimes. J'ai l'hon-

neur de vous adresser une copie de la lettre que j'ai écrite à M. le baron de Cazes à Gênes. Je ne l'aurais pas écrite si votre entreprise n'était pas française.

965. — E

AU BARON DECAZES, A GÊNES

Civita-Vecchia, le 16 Novembre 1831.

JE prends intérêt aux bateaux à vapeur le *Sully* et l'*Henri IV* parce que l'entreprise est française. J'ai averti plusieurs fois MM. Bazin à Marseille que leurs bateaux donnaient lieu à toutes sortes de plaintes. Les passeports des voyageurs sont égarés ou ne sont pas revêtus des visas nécessaires.

Le manque d'égards des capitaines est extrême. On force les voyageurs à payer tout en francs et l'on ne prend leurs écus romains qu'à une valeur inférieure au cours : 5 fr. 31.

Le bateau à vapeur le *François I*er qui est passé le 1er octobre à Civita-Vecchia n'a donné lieu à aucune plainte. La plupart de celles qui me sont portées sont causées par l'administration du bateau à vapeur à Gênes. On fait payer aux passagers le

visa de M. le Consul de Naples à Gênes, et trop souvent ce visa n'existe pas sur les passe-ports.

Si vous portez quelque intérêt à une entreprise française, vous pourriez, Monsieur le baron, faire appeler M. Carboni qui paraît le chef de l'entreprise à Gênes et l'engager à ne pas faire payer les visas qui n'existent pas. Il serait juste que M. Carboni fît connaître l'état des quarantaines imposées à Naples aux voyageurs qui se rendent dans cette ville. Mais probablement tout cela sera négligé et il se formera quelque nouvelle entreprise mieux réglée.

966. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 28 Novembre 1831.

Monsieur le Comte,

Je viens d'adresser à Son Excellence M. le Ministre de la Marine une lettre dont j'ai l'honneur de mettre une copie sous les yeux de Votre Excellence.

« J'ai à me plaindre de la conduite tenue par le bateau à vapeur *Le Scipion* dans le

port de Civita-Vecchia ; ce bateau, commandé par le capitaine Rouxel, va de Marseille à Naples.

« Le 25 novembre, à cinq heures du soir, *le Scipion* est entré dans le port de Civita-Vecchia. Aussitôt le capitaine a essayé de débarquer, sans se soumettre à aucune des formalités exigées par l'administration de la santé et par la police.

« Le gardien de la santé était absent, les cris de la femme de cet homme, effrayée de la tentative de débarquement, ont fait doubler le pas au chancelier du Consulat qui sur l'annonce de l'arrivée du *Scipion* était descendu au port.

« Il était alors nuit close, et le bureau de la santé était légalement fermé.

« Le chancelier a sommé M. le capitaine du *Scipion* de s'éloigner ; le capitaine insistant, le chancelier a donné ordre à deux des soldats qui étaient accourus de s'opposer par la force à tout débarquement illégal. M. le capitaine du *Scipion* ayant témoigné le désir de s'entretenir avec M. Bucci, négociant de Civita-Vecchia et correspondant de la maison de commerce à laquelle le *Scipion* appartient, M. le chancelier a envoyé trois personnes à la recherche de M. Bucci.

« Quand ce négociant est arrivé au port, il n'a pas pu parler à M. le capitaine du

Scipion à cause du bruit causé par les roues de la machine à vapeur. Le bâtiment sortait du port.

« Cette affaire a irrité toutes les autorités du pays. D'après les lois et règlements en vigueur dans les États romains, il y a peine de mort pour tout débarquement exécuté en contravention des lois sanitaires. Le garde-port a ordre de tirer sur tout bâtiment qui sort du port, sans avoir remis au Commandant du *guarda-porto* le permis de sortie.

« L'administration de la police lui donne des ordres fort sévères ; cette affaire pouvait devenir désagréable.

« Depuis les bruits de *choléra* en Angleterre, j'ai toutes les peines du monde à éviter les quarantaines pour les bâtiments à vapeur français. Il était fort à craindre que l'on ne mît une quarantaine pour se venger de l'apparence du mépris. J'ai fait des démarches auprès des autorités supérieures à Rome, et l'on veut bien considérer ce qui s'est passé dans la nuit du 25 novembre, comme une *étourderie*, et non pas comme une *prepotenza francese*.

« Je suis parvenu après beaucoup de soins et de prévenances à me mettre dans de bons rapports avec les autorités de Civita-Vecchia. Mais la bienveillance est loin d'être à toute épreuve. Les craintes exagérées ins-

pirées par le choléra pouvaient rendre cet événement fatal aux intérêts de notre commerce.

« Il me semblerait convenable que Votre Excellence fît réprimander M. le capitaine du *Scipion*. »

Je suis, avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, etc...

H. BEYLE.

967. — E

A Mlle BEAUJEAN, A THOISY[1]

Civita-Vecchia, le 10 Décembre 1831.

JE n'ai point oublié la recommandation de S. E. M. le Ministre des Affaires Étrangères. Je suis vos intérêts avec un soin particulier. M. Martini, négociant en cette ville, offre cinq mille écus romains de votre maison, et, ce qui est peut-être plus important, il offre de payer comptant. L'écu romain vaut *au pair* 5 fr. 35. Dans ce moment le cours au pair est de 5 fr. 30. Par conséquent M. Martini offre de votre maison, Mademoiselle, 26.500 francs.

Sans les craintes du choléra morbus, sans les ... [2] que quelques personnes ont

1. Voir la lettre du 11 mai 1831.
2. En blanc dans la copie.

encore relativement aux événements politiques, votre maison vaudrait 6 à 7.000 écus, et M. Martini n'en offre que cinq. Voyez, Mademoiselle, ce qu'il vous convient de faire, demandez conseil à votre agent. Il serait à désirer que vous puissiez donner une réponse avec les premiers jours de janvier prochain. L'offre de payer comptant est tellement rare dans ce pays que j'aurais des craintes pour la résolution de l'acquéreur si la réponse se faisait trop attendre. Votre maison est située de la manière la plus avantageuse entre le port et la ville. Si les bateaux à vapeur continuent, sans doute quelque spéculateur établira ici une nouvelle auberge un peu décente. Votre maison, Mademoiselle, est on ne peut pas mieux située pour ce genre de spéculation. Si les affaires vont bien dans ce port, il est possible que dans une année ou deux vous trouviez une offre supérieure à celle de M. Martini. Malgré toutes ces considérations si la maison m'appartenait et que je ne fusse pas dans le pays, j'accepterai cinq mille écus comptant.

J'ai l'honneur d'être, etc...

968. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 12 Décembre 1831.

Monsieur le Comte,

La Chambre de commerce d'Ancône croit que le choléra morbus est à *Segna*, petite ville située vis-à-vis d'Ancône de l'autre côté de l'Adriatique, à 35 ou 40 lieues. Il est fort possible que ce soit une terreur panique.

A partir du 9 décembre, et d'après une décision de la *Sagra Consulta*, les provenances de la Croatie et du littoral de la Hongrie sont soumises à une contumace de 21 jours, quand les navires portent des marchandises susceptibles, et de 14 jours seulement pour les autres marchandises. Cette quarantaine aura lieu dans le port d'Ancône où devront se rendre les bâtiments provenant de la Croatie et du littoral hongrois. Tous les navires partis de ces localités après le 8 novembre dernier sont assujettis à la susdite quarantaine.

La douceur comparative de ces mesures me fait penser que l'on n'est rien moins

que certain de l'existence du choléra à Segna. J'écris dans ce sens à l'Intendance de la Santé à Marseille.

Je suis avec respect, etc...

969. — E

A M. LE DÉLÉGUÉ, A CIVITA-VECCHIA

Civita-Vecchia, le 12 Décembre 1831.

Vous avez ouï parler sans doute d'un vol considérable de médailles d'or qui a été fait à la Bibliothèque royale à Paris. Il n'est que trop probable que les voleurs auront fondu les médailles ; mais enfin quelquefois le crime est imprudent. J'ai l'honneur de vous prier de donner les ordres que vous croirez opportuns dans votre sagesse pour arrêter les vendeurs des médailles volées s'ils cherchaient à s'en défaire à Civita-Vecchia. Peut-être serait-il à propos de faire prévenir les orfèvres du pays, et la douane qui en visitant les effets des voyageurs arrivant par le bateau à vapeur, peut trouver des médailles.

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, Monsieur le délégué, la lettre que m'écrit son Excellence M. le Ministre des Affaires

Étrangères : vous y verrez l'intérêt que le gouvernement français met à retrouver les traces de ce vol. La protection que vous accordez aux lettres et aux arts m'est un sûr garant, M. le délégué, du soin que vous aurez la bonté de prendre pour l'objet sur lequel j'ai l'honneur d'appeler votre attention.

970. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 17 Décembre 1831.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire relativement au vol de médailles à la Bibliothèque du Roi. Je suis allé moi-même chez tous les orfèvres de Civita-Vecchia qui m'ont promis de me donner connaissance de toutes les offres de vente qui leur seraient faites. Mgr le Délégat a donné des ordres dans ce sens à tous les magistrats de la Province. J'ai fait connaître l'intention de Votre Excellence à MM. les vice-consuls et agents consulaires employés dans les États romains. Je puis

répondre que tout ce qui est possible sera fait.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

971. — D

A Mme CUVIER

Civita-Vecchia, 25 Décembre [1831].

Madame,

SI l'Europe avait eu à nommer un pair, elle aurait nommé M. Cuvier [1]. En mon particulier, j'aurais donné ma voix, non pas seulement par admiration, mais par reconnaissance. Je me rappelle les lettres qu'il a eu la bonté de signer, lorsqu'il était question de Bibliothèques [2]. J'ai parlé beaucoup des *samedis* [3] avec M. Ampère dont l'esprit vif et français nous a apporté la France. Je passe ma vie à faire le pédant avec M. de Jussieu [4]. Je

1. Cuvier avait été nommé pair de France par ordonnance du 19 novembre 1831.
2. Sur la candidature de Beyle à un poste de bibliothécaire à Paris, voir les lettres nos 832, 833, 834.
3. Le *samedi* était le jour de réception des Cuvier au jardin des Plantes.
4. Ampère et Jussieu voyageaient ensemble en Italie.

ne lui permets pas d'admirer Rome comme le vulgaire, je veux qu'il l'admire exactement comme moi. Vous me trouverez imprudent, Madame, de parler aussi librement de Rome. Ma gravité, ma maturité a sous ses ordres treize vice-consuls ou agents consulaires qui font briller le nom français à Rimini, Ravenne, Pesaro, Ancône, Terracine, Fermo et bien d'autres endroits encore, dont Rome est comme le centre. De façon que, pendant quelques jours par mois, je me tiens au centre. Dès qu'il fait chaud, la peur de la fièvre m'attache au rivage, et, comme Louis XIV, je me plains de ma grandeur. Elle n'est pas fort amusante, ma grandeur ! Heureux les habitués des samedis ! C'est du fond du cœur que je leur souhaite pour je ne sais combien d'années la continuation de l'état présent. Aurez-vous la bonté, Madame, de me rappeler au souvenir de M. votre fils et de sa jolie femme ? J'ai profité des sages avis de Mlle S[ophie] ; je me fais plat, j'écris peu ou point. Je suis fort bien avec mon chef. Je compte, un de ces jours, décrire toutes mes vertus, toutes mes prudences à Mlle S[ophie]. J'espère ainsi être oublié de mes amis. Mais, Madame, vous qui ne me voulez mal qu'au fond du cœur et qui ne le dites pas en public, je vous prie de ne pas m'oublier et de dire,

si jamais mon nom a l'honneur d'être prononcé devant vous, « que je deviens lourd et pédant, par l'effet de l'âge ». Tout mon but est d'être moral comme un sous-chef de bureau. Si Mlle S[ophie] et vous, Madame, avez la bonté de répéter seulement deux fois par mois les deux lignes précédentes que j'ai marqués avec des guillemets, je serai heureux. Je fais des fouilles à Corneto[1], à trois lieues de chez moi. J'y ai mené M. Ampère. Je ne m'occupe plus que de vases étrusques et je deviens sévère et brusque comme M. de Caylus. Daignez, Madame, présenter mes respects à M. Cuvier et agréer l'hommage de mon dévouement.

H. BEYLE.

1. Voir à ce sujet les pages de Stendhal sur *les Tombeaux de Corneto* publiées dans *la Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1853 et reprises dans les *Mélanges d'art*, édit. du Divan, p. 197.

972. — E

AU MAIRE DE BASTIA

Civita-Vecchia, le Décembre 1831.

Monsieur le Maire,

Le vous annonce avec plaisir que les effets de M. Sansonetti, (ou du moins une valise que l'on m'a dit contenir ces effets), ont été mis à ma disposition. J'ai l'honneur de vous les adresser à Bastia.

Je serai charmé, M. le Maire, de pouvoir vous être utile à quelque chose dans l'État de Sa Sainteté. Je vous prie d'en agréer l'assurance ainsi que celle de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc...

Beyle.

973 [1]

AU COMTE SÉBASTIANI

[*Décembre* 1831.]

Le gouvernement de Sa Sainteté ne paie pas les pensions. L'esprit des provinces a entièrement changé depuis le mois de mars dernier ; alors il y

1. Publié par Louis Farges : *loc. cit.*, p. 131-132.

eut un mouvement tout à fait dans le sens du gouvernement. A Rome, on jette des pierres la nuit aux prêtres, qui n'osent plus sortir le soir qu'en chapeau rond. Le 24 décembre, à 9 heures du soir, les cardinaux n'ont pas osé se rendre au Vatican.

Le peuple que l'on redoute en ce moment est le même qui, au mois de mars dernier, avait le projet d'assassiner les Français. Les gens légers envient le sort de Bologne qui, disent-ils, sera autrichienne...

Chaque jour, depuis une semaine, tout prend une apparence plus contraire au gouvernement de Sa Sainteté. Le pays prend absolument la même physionomie qu'au mois de février dernier. Les alarmes du gouvernement ont été telles qu'il s'est déterminé à rappeler à Rome le fameux colonel *Bentivoglio*, si odieux dans les légations. Le colonel Barbieri le remplace à Rimini.

Le ministère doit savoir que les troupes employées dans la ville de Rimini ont double paie. Il y a près de 3.000 hommes dont 1.200 grenadiers. Un grenadier a les vivres et environ treize sous par jour. On vient de s'apercevoir, seulement à cette heure, que presque tous ces grenadiers sont de Bologne ou de la Romagne. On craint la désertion aussitôt après le commencement des hostilités.

Presque tous les jours, il y a à Bologne des assemblées de 2.000 ou 3.000 personnes qui s'occupent des intérêts du pays. Il était question, dernièrement, dans ce club, d'envoyer des députés au roi des Français et à l'empereur d'Autriche. Les Bolonais se tiennent sûrs de la victoire en cas d'attaque. Le gouvernement de Sa Sainteté paraît compter beaucoup sur l'intervention de M. le cardinal Albani. Les Bolonais ont beaucoup de respect pour M. le cardinal Albani, qu'ils savent intimement lié avec M. le prince de Metternich.

Le gouvernement de Sa Sainteté a les plus grandes craintes dans ce moment.

974 [1]

AU COMTE SÉBASTIANI

[*Décembre* 1831.]

Il est probable que d'ici à deux ou trois mois les affaires de Bologne seront terminées. A cette époque, la présence d'un agent français à Rimini, Ravenne, Pesaro, etc., ne pourra donner

1. Publié par Louis Farges : *loc. cit.*, p. 137-138.

d'ombrage au gouvernement de Sa Sainteté. Je croirais utile d'aller passer deux ou trois jours auprès de chacun de MM. les vice-consuls et agents consulaires employés dans les États romains. J'aurais le plus grand soin de ne parler à ces messieurs que d'intérêts commerciaux. Cette tournée d'inspection n'en aurait pas moins pour effet immédiat de ranimer le respect dû au nom français.

Aussitôt que la tranquillité sera parfaitement rétablie à Bologne, je proposerai à Votre Excellence d'y placer un vice-consul ou agent consulaire. M. le comte de Saurau, qui règne à Florence, entretient des correspondances avec Bologne, Rimini, Ravenne. Ces correspondances ne sont pas de nature à augmenter notre crédit dans ces villes. Il serait à propos qu'un habitant de Bologne riche et considéré voulût y être vice-consul de France. J'ai été en garnison à Bologne en 1801, j'y ai repassé huit ou dix fois depuis cette époque, et je puis assurer que les mesures que j'indique seraient utiles.

975 [1]

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia [1831].

Il y a une quantité de petites dépenses de deux à quatre écus (11 à 22 fr.), qui sont nécessaires au bien du service en ce pays. Dans les pays de légalité parfaite, en Angleterre, en Hollande, les choses se passent peut-être bien différemment, mais ici, à Civita-Vecchia, il m'est essentiel d'être bien avec les bateliers, avec les agents de la santé, avec les gendarmes. Cela n'est nullement important pour moi personnellement, mais pour les Français qui abordent avec des passeports non revêtus des visas nécessaires, ou sur le compte desquels il y a de mauvaises notes. Ainsi, M. le comte de Panis, pair démissionnaire, a été pris apparemment pour le Panis de 93, et, malgré trois ou quatre heures de démarches les plus vives, ne put pas débarquer à Civita-Vecchia et fut obligé de pousser jusqu'à Naples. Ainsi, un Français de soixante et un ans, prédicateur en Amé-

1. Lettre publiée par Farges : *loc. cit.*, p. 223-224.

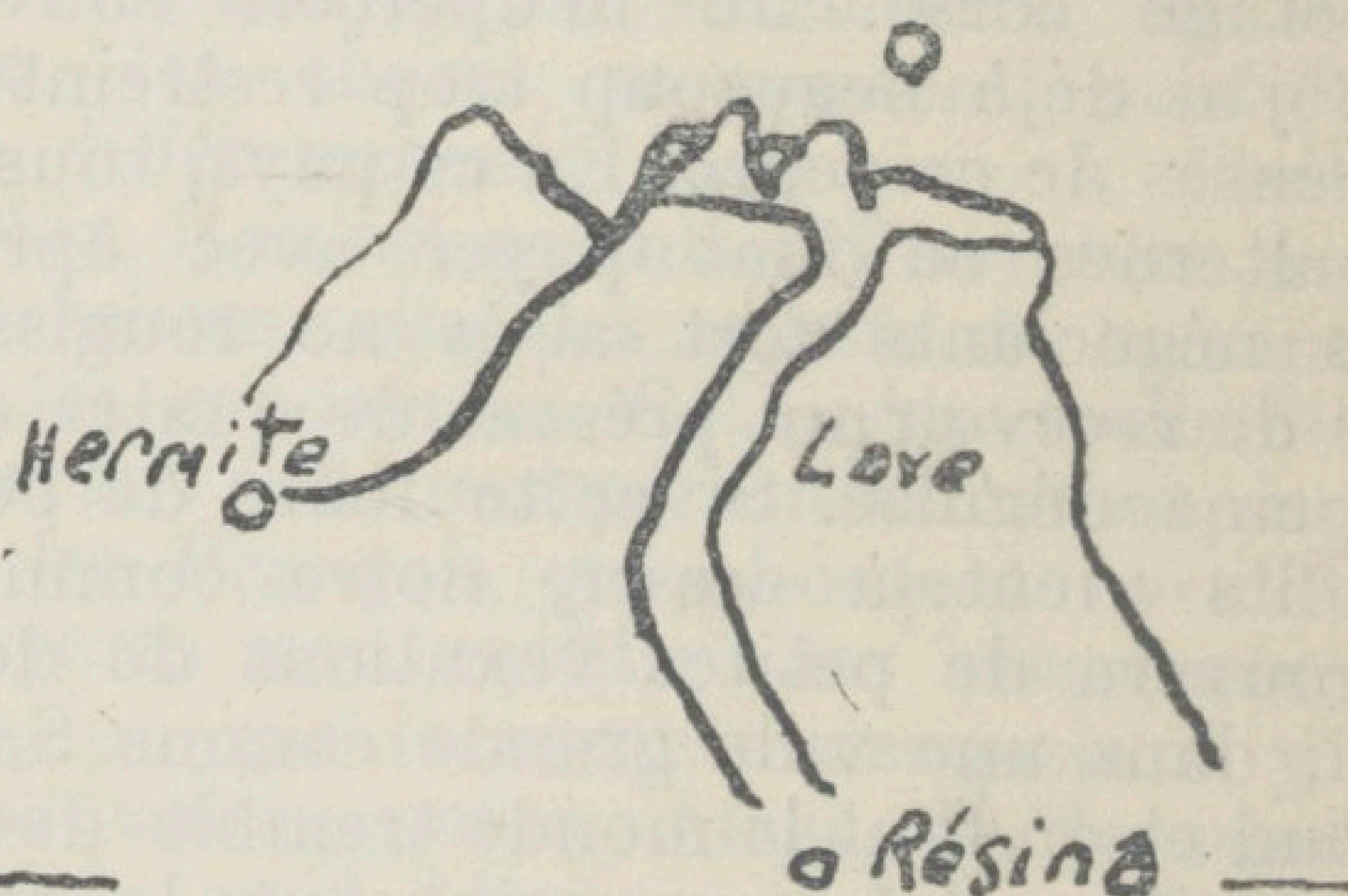
rique, a été maltraité et conduit dans un cachot de la citadelle de Civita-Vecchia, comme étant M. Achille Murat. Les menues dépenses, qui me mettent à même de prévenir ou d'adoucir les incidents de ce genre, ne sont nullement utiles à moi personnellement, mais bien au commerce et aux Français qui voyagent. Il n'est pas de mois où les étrennes que je donne aux agents de la santé ne soient utiles au cabotage corse. Je m'aperçois souvent que j'ai déjà beaucoup trop restreint les dépenses de ce genre. En ce pays, tous les subalternes se font payer avec âpreté. Des négociants fort aisés ne rougissent pas de recevoir un présent de quatre écus à peine déguisé. Si cette foule de petits profits vient à cesser, notre commerce éprouvera de petites vexations de détail qui, dans une ville grande comme Saint-Cloud et où tout le monde tremble devant l'autorité arbitraire, nuiront à la considération de la France.

976. — A

A M. DI FIORE, A PARIS

[*Naples, le*] 14 Janvier 1832.

CHER ami, je vous écris de la Speranzella. Comprenez-vous ? La Speranzella, derrière Toledo, à laquelle on monte par la Trinita degli Spagnuoli.



Je pense sans cesse à vous depuis que je suis ici, ce qui fait que je vous écris sans avoir rien à vous dire.

L'image ci-jointe est la cause de ma venue ; figurez-vous une lave de huit à dix pieds de large qui sort exactement du bord du ci-devant cratère (lequel est plein, ce qui annonce une grande *irruption*, disent les Vésuvistes). Cette lave fait

deux toises par minute ; son cours a six ou sept cents toises. Si elle continuait toujours de la même ardeur, elle menacerait *Resina*, mais elle se calme tous les jours. Hier donc, à deux heures, je suis arrivé à la source de la lave et y suis resté tout ébaubi d'admiration, jusqu'à deux heures de nuit. Il y avait là, pour commencer par rang d'utilité, un polisson qui vendait du vin et des pommes, qu'il faisait cuire sur le bord de la lave. Ce polisson a fait mon bonheur. Il y avait le Prince Charles, celui que l'on dit fils d'un Anglais, parce qu'il est moins énormément rond que le *King* et ses autres frères. Il faisait imprimer des morceaux de lave comme on imprime des oublies, avec des moules de bois, et à tout moment les moules prenaient feu. On aurait pu faire de très beaux bustes colossaux avec cette lave. Cela coûterait le prix du moule en bois ou en plâtre, et les bustes seraient éternels. Les chambellans du prince empêchaient les curieux de rester à l'endroit vers lequel son Altesse Royale roulait ses pas impérieux. Rien de plus ridicule qu'un chambellan à cette hauteur. Le prince changeant de place à tout moment, j'ai bravé le chambellan, sans y songer, et le prince a été très honnête pour les Français. J'étais là avec M. de Jussieu,

de l'Institut, mon ami ; c'est un esprit fin et dégoûté de tout comme Fontenelle ; il me tient pour fou.

Sur le cratère il y a un petit pain de sucre, qui jette des pierres rouges toutes les cinq minutes. M. de Jussieu a voulu y aller et s'est joliment écorché les mains et les chevilles en parcourant une plaine composée de filigranes de lave qui se brisent sous les pieds. La montée est abominable ; c'est mille pieds de cendre, avec une pente de quarante-cinq degrés, tout juste. Sans cesse le pied sur lequel on s'appuie pour monter recule. Dans ma colère, j'ai fait cinq ou six plans pour rendre ce chemin commode avec mille écus. Par exemple, des troncs de sapin mis au bout les uns des autres et un fauteuil glissant sur ce plan incliné et remorqué, comme aux montagnes russes, par une petite machine à vapeur. Le roi de Naples acquerrait un nom européen avec cette belle invention.

A propos, on est fort content de l'idée qu'a eue ce jeune avare de nommer M. San Angelo Ministre de l'intérieur. Le San Angelo est un brasseur d'affaires, sans trop d'idée du juste et de l'injuste, un d'Argout, qui a été préfet en deux ou trois endroits ; on se loue de lui à Foggia.

J'avais deux projets : être prudent et écrire lisiblement. En vérité, parlant à

vous, je ne puis. Cette lettre attendra le bateau à vapeur. J'ai passé six heures au charmant bal de M. de Latour-Maubourg [1], où le roi était, et je vous assure le moins fat, le moins affecté de tous les porteurs d'uniformes qui se trouvaient là. Il a fait ma conquête. Il ne marche pas, il *roule*, comme Louis XVI, dit-on. Avec cela et garni d'énormes éperons, il veut danser. Mais qui n'a pas des prétentions ? Celles du King ne s'étendent pas au delà de danser, comme vous allez voir.

Il avait engagé Mlle de La Ferronays [2], la cadette, qui rougissait jusqu'aux épaules de danser avec un roi. Ces épaules étaient à deux pieds de mes yeux. Le roi a dit : « Ah ! mon Dieu, Mademoiselle, je vous ai engagée, croyant que c'était une contre-danse, et c'est une galope ; je ne sais pas cette danse. — J'ai dansé bien rarement la galope, » a dit la demoiselle, prononçant à peine. Ils avaient l'air fort embarrassés. Enfin le roi a dit : « Voilà le premier couple qui est parti qui ne s'en tire pas trop bien, espérons que nous ne nous en tirerons pas plus mal », et le bon sire s'est mis à sauter ; il est fort

1. M. de Latour-Maubourg était alors Ambassadeur de France à Naples. Il allait cette même année être nommé à Rome.
2. Le Cte de la Ferronnays, ancien ambassadeur de France à Rome, avait résilié ses fonctions à l'avènement de Louis-Philippe et s'était retiré à Naples.

gros, fort grand, fort timide ; vous jugez comment il s'en est tiré. Ses éperons, surtout, le gênaient horriblement.

Cela est vrai dans tous les sens ; il se ruine pour son armée. Il a huit mille Suisses qui font peur à l'armée et l'armée fait peur aux citoyens. Figurez-vous qu'un colonel suisse (souvent marchand drapier ou épicier ruiné à Fribourg) reçoit à Naples six mille ducats, plus le tour du bâton sur l'habillement et les rations. J'ai écrit quatre pages sur l'état actuel politique ; elles vous ennuieraient. Ce qui est incroyable, incompréhensible, contradictoire avec les mœurs du XIXe siècle, c'est qu'on prétend que ce grand jeune homme, qui a le derrière si gros, a de la *fermeté*. Je ne veux pas dire de la bravoure, chose si inutile à un roi ; il a la force d'avoir une volonté et d'y tenir. Si cela se confirme, c'est mon héros. Commençant ainsi à vingt-deux ans, il sera roi d'Europe à cinquante. On le dit peu puissant, ce qui ne l'empêche pas de parler constamment à une anglaise à la mine pointue ; le mari, véritable aristocrate, est ravi. Pour combler sa joie, le prince Charles fait la cour à la sœur de sa femme. Ce prince Charles est un fat sans figure, comme le prince héréditaire de Bavière, qui vient en Italie se former le cœur et l'esprit, est un fat avec figure.

M. de Latour-Maubourg a fait ma conquête ; c'est un homme raisonnable, chose bien rare dans ce métier, je vous le jure. Avez-vous lu une note de M. Chateaubriand dans ses *Discours historiques?* Mettez quatre dièzes à ce qu'il révèle et vous n'y serez pas encore. On ne vit qu'avec les *ultras* d'un pays qui, encore, pour vous faire la cour, vous cachent, ou s'abstiennent de parler devant vous de tout ce qui peut vous choquer. Dominique en sait plus au bout de deux jours, en parlant à ses négociants, que ces beaux messieurs qui sont ici depuis deux ans. Leur ignorance est au point de ne pas distinguer les uniformes ; ils prennent un chambellan pour un maréchal de camp.

Mme la princesse ou duchesse Tricasi passe à Naples pour la plus jolie. Toutes ces dames sont duchesses. Mme Tricasi a l'air piqué d'une beauté française qui ne fait pas assez d'effet (la physionomie de Mme de Marcellus-Forbin, si vous voulez). Je préfère Mme la duchesse de Fondi. Mme la princesse Scatella ou Catella, mariée depuis cinq ans, n'a pas encore d'amant ; c'est une rare beauté qui ressemble à une figure de cire. Quand à moi, je préfère à tout une marquise sicilienne, blonde, vraie figure normande, dont personne n'a pu me dire le nom. J'ai revu

tout cela à deux bals du Casino des nobles, via Toledo, vis-à-vis le palais du prince Dentice. La duchesse Corsi est leste, vive, alerte comme une Française : la sublime..... a l'air de Mlle Mars, il y a trente ans, dans *Araminte*. Mlle de la Ferronays, l'aînée, ressemble à M. de Chateaubriand ; on lui donne beaucoup d'esprit, du génie. Ce n'est peut-être que l'*étiquette* faite demoiselle. En dansant, et elle danse beaucoup, elle a l'air d'accomplir un devoir de diplomatie.

La société à Naples fait *masse*. Ce n'est pas comme à Rome, où la broderie a l'air d'emporter l'étoffe, où les étrangers ont l'air de faire le monde, dans lequel quelques Romains apparaissent par-ci par-là. Il y a ici quatre-vingts femmes dont je puis vous copier les noms dans mon journal et que l'on trouve partout. Souvent leur amant ne leur parle pas dans le monde. Napoléon a réformé les mœurs ici comme à Milan. On ne cite plus, comme ayant plusieurs amants à la fois, que des dames qui ont passé leur jeunesse en Sicile, pendant que Napoléon civilisait l'Italie. La tristesse protestante qui infecte Paris se fait sentir ici dans la société Acton [1], que

1. Joseph Acton, né à Besançon d'une famille irlandaise établie en France, avait été premier ministre de la reine Caroline de Naples. Il était mort en 1811. Voir la lettre à Eugène Guinot, de janvier 1830, n° 839.

je n'ai point vue. Naples est plus remuant et plus criard que jamais. Le contraste est épouvantable entre Toledo plus vivant que la rue Vivienne (car ici on ne *passe* pas, on *demeure* dans la rue), et la sombre Rome.

La mosaïque découverte il y a deux mois à Pompéi est réellement ce qu'on a trouvé de plus beau en peinture antique. C'est un objet d'art presque au niveau de l'*Apollon*, non pour la beauté, mais pour la curiosité. C'est une bataille ; un roi barbare sur son char va être pris par des guerriers portant casques et piques. Un barbare se fait tuer pour sauver son roi, lequel roi, sur son char, a une mine des plus effarées. Ces personnages sont à peu près de grandeur naturelle. On empêche de dessiner et même d'écrire devant ce chef-d'œuvre.

Bolo[*gna*][1] était amoureuse depuis vingt ans d'un amant qui s'est trouvé impuissant ; par dépit, elle cherche à se donner à un autre homme un peu bête, qu'elle croit sincèrement aimer. De là ses folies. Elle peut trouver sept à huit ans de bien-être avec cet animal à deux têtes. Que dites-vous de la mine de l'amant impuis-

1. Ce paragraphe fait allusion à l'état politique de la Romagne dans laquelle il y avait beaucoup d'effervescence. Le pape, l'Autriche, les libéraux, s'observaient avec anxiété. Quelques-unes des lettres précédentes et des suivantes donnent le mot de l'énigme. (*Note de Romain Colomb.*)

sant, qui ne veut ni faire, ni laisser faire ?

Un paysan faisait un trou à Misène ; avant-hier il a trouvé deux têtes de marbre, que j'ai achetées ; j'ai gagné à cette loterie. J'avais reconnu les beaux yeux de Tibère. Croiriez-vous que ce coquin est fort rare ? Il a cependant régné vingt-deux ans, je crois, et sur cent vingt millions de *sujets*. Enfin, mon buste vient, pour le mérite, immédiatement après les chefs-d'œuvre ; il me coûte quatre piastres, et on l'estime cent au moins. L'un des meilleurs sculpteurs de Rome, mon ami intime (il aime le *beau*, comme moi, avec passion, folie, bêtise), M. Vogelsberg s'occupe à faire un nez à mon buste. Si je crève, la circonstance *unique* de ma mort, me donnant de l'audace, vous recevrez ce buste *sans frais* et le ferez arriver chez M. Dijon [1].

Avez-vous eu votre liberté au 1er janvier ? C'est une grande épreuve ; nous le sentîmes tous en 1814. Comment vous en tirez-vous ? Dictez-vous à une jeune femme de chambre l'histoire sincère de votre vie de *Paglietta*, à Naples [2] ? Plus,

1. Le comte Molé, à qui ce buste a en effet été remis à la mort de Stendhal. Il a été conservé par les descendants du comte Molé et se trouve actuellement au château de Champlâtreux.

2. Di Fiore était un ancien paglietta (avoué-avocat) de Naples, un de ceux qui avaient fait la révolution de 1799 ;

votre conspiration pour livrer le port de Naples aux Anglais, de concert avec Mme de Belmonte ; plus, la vente des boutons avec l'empreinte de Saint-Pierre ; plus, l'arrivée à Genlis avec dix-huit sous, et enfin la délicieuse histoire des présents de *confitures*.

Je m'amuse à écrire les jolis moments de ma vie [1], ensuite je ferai probablement comme avec un plat de cerises, j'écrirai aussi les mauvais moments, les torts que j'ai eus et ce malheur que j'ai eu de déplaire toujours aux personnes auxquelles je voulais trop plaire, comme il vient de m'arriver à Naples, avec Mme des Joberts (née à Bruxelles). Bien entendu, je ne songeais pas à l'amour ; ses yeux étaient doux et me plaisaient, et le contour du profil ressemblait à Mme de Castellane. Hélas ! comme auprès de la Giudita, j'ai vu un président Pellot m'enlever toutes les préférences [2]. Ne dites pas mon voyage à ces chers amis, qui me font rayer des listes de la croix. Je pense qu'en invoquant l'oubli la petite jalousie s'éteindra. Dites :

à ce titre, il avait alors été condamné à mort par contumace.

1. Beyle songeait déjà à écrire sa *Vie de Henri Brulard* et en avait jeté sur le papier quelques lignes initiales. Il allait bientôt commencer ses *Souvenirs d'Égotisme*.

2. Sur les marges de son manuscrit de *Lucien Leuwen*, Beyle évoque le président Pellot : « Ne m'a-t-il pas gâté à jamais la Giuditta [Mme Pasta ?] », écrit-il.

Il devient vieux, il se rouille. Ne sortez pas de là.

Savez-vous mon chagrin réel : comment lirez-vous cette lettre ? Combien faudra-t-il de bésicles ? Enfin, lisez un peu tous les dimanches, quand vous n'aurez rien à faire. On se fiche de nous de la façon la plus plaisante ; mais *semper benedicere dei Domini Priori*.

Croyez que je vous suis tendrement attaché.

A.-L. FÉBURIER.

Aimeriez-vous des vues de Naples au *simple trait?* Cela aide et *ne gâte pas* la mémoire. Comprenez-vous ce *ne gâte pas ;* il dit plus qu'il n'est gros. Ces vues au trait ont deux pieds de long sur douze ou quinze pouces de hauteur. Je vous enverrai mon exemplaire, autour d'un bâton, si vous en êtes digne. J'ai vu deux têtes antiques de terre cuite chez M. San Angelo (à Corso di Napoli), le nouveau ministre en un mot. Ah ! que ne puis-je les voler pour vous ou pour moi !

977. — E

A M. FRÉDÉRIC QUILLIET, VICE-CONSUL A ANCONE

Civita-Vecchia, 17 Janvier 1832.

Il est malheureusement trop certain que les frais de service de tout l'établissement consulaire dans les États de Sa Sainteté sont réduits à partir du 1er janvier de cette année à mille francs. Je suis forcé pour l'intérêt du service qui doit passer avant tout de descendre au détail de la plus sévère économie. Cette économie doit aller jusqu'à faire souffrir les intérêts de mes collaborateurs.

Vous réclamez, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 du courant, une somme de 5 piastres, soit 27 fr. 17 c. pour vos frais de poste du mois de janvier. En supposant, comme il est naturel de le penser, que les dépenses en port de lettres du vice-consulat d'Ancône soient les mêmes pour tous les mois de l'année, la place d'Ancône seule, et seulement pour les frais de poste, prélèverait une somme de 326 fr. 04 sur celle de mille francs qui doit pourvoir aux frais de poste et à tous les autres frais du

consulat de Civita-Vecchia et ceux de six vice-consulats : de Loreto, Ancône, Rimini, Fermo, Pesaro et Ravenne et de sept agences consulaires : de Rome, Fiumicino, Porto d'Anzo, Terracine, Corneto, Montalto, et Sinigaglia.

La dépense que je dois payer avant tout est celle des Etats de commerce et de navigation, celle occasionnée par les Etats de la foire de Sinigaglia. J'entre dans tous ces détails nouveaux pour vous faire sentir que je ne puis allouer 326 fr. 04 de frais de poste annuels pour le vice-consulat d'Ancône. En regardant bien à cette somme de 27 fr. 17 déboursée par vous pendant le mois de janvier, j'ai lieu d'espérer, Monsieur, que vous vous convaincrez que ce ne sont pas les 4 ou 5 lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire pendant le mois de janvier et les deux ou trois que vous avez bien voulu me répondre qui ont occasionné ces frais. La plupart des lettres que j'ai l'honneur de vous adresser sont affranchies par moi quand le bureau d'affranchissement est ouvert.

Il est possible que vos frais de poste de 27 fr. 17 c. soient causés par votre correspondance avec son Excellence M. le Ministre des Affaires Étrangères ou avec son Excellence M. l'Ambassadeur de France à Rome. Le consulat réduit, j'ai

l'honneur de vous le répéter, à cette somme insuffisante de mille francs ne peut, ce me semble, supporter que les frais directement causés par lui.

Recevez, Monsieur le vice-consul, l'assurance, etc.

Le consul de France,
BEYLE.

978. — A

AU BARON DE MARESTE

[*Paris*, 7 *Février* 1832.]

JE viens de suivre vos avis. J'ai écrit à Apolli[naire] pour le prévenir. Mais les convenances lui permettront-elles de parler à Iro [1]. Je ne voudrais pas pour tout au monde être importun.

Pardonnez ce reste d'une illustre fortune,

dit une des princesses de Racine. Si vous voyez Apolli[naire], dites-lui de ne pas se gêner. Moi-même je ne voudrais rien demander à M. Cuvier. Je sens parfaitement, que, peut-être, il ne se soucie pas de parler au terrible *Iro*. J'ai lu le discours

1. Au Roi.

du *King of England ;* l'émancipation y est. Ce discours a coûté 800 francs à Galignani[1].

COTTONET.

979 [2]

A M. VIEUSSEUX, A FLORENCE [3]

[*Civita-Vecchia, le* 19 *Février* 1832.]

MONSIEUR et cher ami, permettez que je vous présente mon ami M. de Jussieu, membre de l'Institut. M. de Jussieu, fort savant lui-même et point charlatan, désire fort connaître les hommes qui honorent Florence. Vous les rassemblez chez vous et je ne pouvais mieux

1. Ce volume était sous presse quand nous avons pu lire les *Problèmes de Chronologie stendhalienne* de M. Robert Vigneron dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, avril-juin 1934. M. Vigneron propose de dater cette lettre du 7 février 1829, car c'est le 5 février 1829 que le Lord Chancelier lut au Parlement le discours du roi qui renfermait une recommandation en faveur de l'émancipation des catholiques d'Irlande. La nouvelle en parvint à Paris le samedi 7. Le *Galignani's messenger* dut pouvoir, à prix d'argent, en publier le texte le premier.

2. Lettre publiée déjà par Pierre Jourda : *Vieusseux et ses correspondants français*. Éditions du Stendhal-Club, nº 16 ; et colligée par M. L. F. Benedetto sur les originaux de Florence.

3. Monsieur, Monsieur Vieusseux, directeur de l'Antologia, Palazzo Buondelmonti, à Santa-Trinita, Florence.

adresser M. de Jussieu. Avant de retourner en France, M. de Jussieu compte visiter Bologne, Venise et Milan. Vous m'obligerez de lui donner la liste des 3 ou 4 hommes à voir dans chacune de ces villes. Je pense vous voir cet été. J'irai chercher le bon air qui me manque à Sienne, Lucques et Florence. Agréez, Monsieur, les nouvelles assurances de mon très parfait dévouement.

H. Beyle.

Bien des choses à tous vos amis qui sont aussi un peu les miens.

M. de Jussieu aurait besoin de quelque recommandation pour Vérone et Brescia. Son but est de tout voir en 24 heures. Les amis que j'avais dans ces deux villes sont morts ou absents. Si vous le pouvez, faites adresser M. de Jussieu à quelque homme allant et complaisant qui lui fasse un peu le cicerone. Mme Benzoni me fait écrire le 3 février dernier qu'elle n'a pas reçu *le Rouge et le Noir*. C'est comme quand je vous adressais des livres de Paris. Si vous vous rappelez le nom de la personne qui s'était chargée de remettre ce roman à Mme Benzoni, écrivez à ce retardataire. Mille pardons et mille remerciements.

980. — E

AU COMTE DE RIGNY, MINISTRE DE LA MARINE

Civita-Vecchia, le 22 Février 1832.

Le capitaine Demartino, commandant le bateau à vapeur napolitain *Francesco I°* qui vient d'entrer en ce port, déclare avoir rencontré à la hauteur de Messine, le 16 de ce mois, un vaisseau de guerre français suivi de deux frégates, ces bâtiments se dirigeaient vers le sud-est.

Les politiques de ce pays supposent que les bâtiments rencontrés par le capitaine Demartino sont le *Suffren* et les frégates l'*Arthémise* et l'*Arethuse*, dont *le Sémaphore*, journal de Marseille, a annoncé le départ à la date du 6 février. On croit à Naples que les troupes françaises vont occuper Ancône [1].

Les navires français continuent à être bien traités dans les ports de l'État Ecclésiastique.

Je suis avec respect, etc...

BEYLE.

1. Cette petite escadre, en effet, sous les ordres du capitaine de vaisseau Le Gallois, était partie de Toulon le 6 février, elle emmenait 1.500 hommes de troupes de débarquement

981. — E

A M. LE PRÉFET MARITIME DE TOULON

Civita-Vecchia, le 27 Février 1832.

Il serait à propos d'approvisionner de charbon de terre les bateaux à vapeur dirigés sur Civita-Vecchia. Ce port n'a pas de charbon de terre à vendre ; il n'y a que le dépôt de charbon appartenant à MM. Charles et Auguste Bazin de Marseille, propriétaires des deux bateaux à vapeur français le *Sully* et l'*Henri IV* et celui de la société napolitaine des bateaux à vapeur napolitains le *Francesco I°* et le *Ferdinando* dont l'agent à Civita-Vecchia est le consul de Russie.

J'aurais, je le crains, beaucoup de peine à obtenir du charbon des agents de ces messieurs qui ont à ce sujet les ordres les plus sévères. Une fois, j'ai emprunté à l'agent de MM. Bazin un tonneau de charbon, il a été blâmé de ses chefs pour

que le général de Cubières allait rejoindre par terre. Il s'agissait d'occuper Ancône en vue de pacifier les Romagnes soulevées contre l'autorité pontificale et ne pas laisser aux Autrichiens le bénéfice d'intervenir seuls. C'est le 23 que le débarquement eut lieu à Ancône.

l'avoir prêté sur ma demande à un bâtiment français qui en avait le besoin le plus urgent.

Ce matin 27 février, à 11 heures, le *Nageur*, bâtiment à vapeur de l'État, a paru devant ce port venant de Livourne d'où il est parti hier. Le *Nageur* est allé en Corse d'après l'ordre de S. E. M. le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Rome. Le *Nageur* reviendra ici dans deux ou trois jours. M. le capitaine Janvier a demandé à mon chancelier 60 tonneaux de charbon de terre. Je ne pourrai fournir, je le crains, que du bois ou du charbon de bois. J'ai lieu de craindre que les opérations ultérieures du *Nageur* ne soient retardées par le manque de charbon de terre.

J'ai cru devoir vous prévenir, M. le Préfet, que ce combustible manque absolument à Civita-Vecchia où d'ailleurs on trouve beaucoup de charbon de bois.

Civita-Vecchia, ville habitée par de pauvre pêcheurs et par des marchands de blé, n'offre de ressource en aucun genre.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, etc...

BEYLE,
Consul.

982. — E

A M. DI FIORE, A PARIS

De chez moi (Civita-Vecchia), 28 Février 1832.

Lisez, si ce jour-là vous en avez envie, cher ami, et puis renvoyez à M. Colomb (par la poste) ; mon agent général loge n° 35, rue Godot-de-Mauroy.

En écrivant à M. Rœderer[1], j'ai pensé que c'était un homme de 1780, plaçant sans doute le bon ton à trouver que l'autorité (qui donne les grâces et pensions) a toujours raison. Je n'ai pas voulu prendre de la couleur noire sur ma palette. Vous qui avez eu l'honneur insigne, le seul vrai, d'être condamné à mort[2], ajoutez du noir. Hier et le 26, on voulait faire tomber des têtes ; j'aurai peut-être à ajouter quelque chose avant de cacheter.

Le 21, à Forli[3], à la tombée de la nuit, les soldats se sont mis à tuer tout ce qu'il y avait dans la rue. Le plaisant, c'est qu'il n'y a eu que des ultras de tués. Entre

1. Voir la lettre à Mareste du 19 juillet précédent.
2. Voir au même la lettre du 14 janvier précédent.
3. Les troupes papales avaient battu les insurgés italiens à Cesena le 20 janvier, et le lendemain avaient mis Forli à sac.

autres, un ultra, célèbre usurier, qui, depuis trente ans, ne manquait pas les litanies de la Madonna del Fuoco. Ses neveux, ne le voyant point rentrer, ont osé, à minuit, au milieu des coups de fusil des corps de garde, aller à la recherche de l'oncle avare ; ils l'ont trouvé au dépôt des cadavres, à la municipalité, tout nu et ayant à côté de lui sept à huit lettres de change à lui appartenant, que les voleurs d'habits avaient laissé là, comme inutiles paperasses. Tout le nœud de la comédie, c'est que M. Albani a imprimé et écrit à Rome que, effrayé de la colère des bourgeois le 21 ou plutôt et *au plus tôt* le 22, il avait appelé les Autrichiens, tandis que la proclamation du brave Hongrois Radetsky est imprimée dans les journaux de Milan ou de Modène, le 20 ou le 21, au plus tard. Or, il y a cinquante lieues au moins de Forli à Milan.

Pourquoi diable aussi *proclamer?* Le duc de Modène, lui-même, s'est senti obligé à faire un journal ultra, tant l'opinion s'occupe de politique. Aussi, adieu la musique ! Ces indignes Romains, qui applaudissent Bellini, viennent de siffler les *Cantatrici villane*, que le pauvre vieux Fioravanti, âgé de soixante-dix-neuf ans, avait fortifiées d'instrumentation. Le pauvre vieillard était présent à l'orchestre,

Je n'ai pas eu le chagrin d'être là. Depuis un mois, comme vous comprenez bien, je suis comme Actentirkoff, *à mon poste.*

Nettiber[1] est comme un ancien ministre se faisant ultra pour rester. Albani, qui a trois fois plus d'esprit et d'activité, malgré ses quatre-vingt-quatre ans, est Villèle. Lambruschini est la Bourdonnaye, l'homme aux catégories, formes aimables, accoutumé aux *rimesse* [2] et Louis XVI placé au dogat par le hasard.

Avez-vous reçu, cher ami, une lettre énorme ? mais j'écrivais de la Speranzella ; j'ai espéré que le lieu de la scène soutiendrait votre attention. Au reste, il se peut que vous n'ayez pas pu lire : je suis arrivé à ce point de décadence, que, dès que je cherche à former des caractères passables, je suis absurde. Vous saurez que j'ai un chagrin ; tous les secrétaires d'ambassade et consuls me font des compliments de condoléance, sur ce qu'un *homme de ma portée* n'a pas une certaine chose (ce n'est pas la vérole que je veux dire)[3]. Indiquez-moi un moyen de prouver que je ne suis pas malheureux d'une chose à laquelle, si j'étais seul, je ne penserais pas une fois par mois. L'essentiel est d'aller

1. Le cardinal Bernetti.
2. Remises, ajournements.
3 C'est encore de la légion d'honneur qu'il s'agit

à Livourne, dans trois ou quatre ans. L'âme est un feu qui s'éteint s'il ne s'augmente ; le pauvre diable d'employé, qui n'obtient ou ne *refuse* pas de l'avancement, marche à la destitution.

Que si j'étais évêque ou seulement inamovible référendaire à la Cour des comptes, mon égoïsme ne vous parlerait pas de moi pendant deux pages.

Notre position est amusante depuis quinze jours ; chaque quart d'heure peut tout changer. Je vous écris à trois heures du matin ; le courrier que j'attends à huit peut bouleverser toutes les données. Y a-t-il eu débarquement à Ancône[1] ? La citadelle a-t-elle résisté comme Manuel résista pour se faire *empoigner* et chasser de la Chambre ? M'arrive-t-il deux mille hommes ici ? Je les attends depuis quinze jours.

Pesaro est ivre de joie ; *idem* à Pérouse, Spoletto ; le voisinage du *tricolore* les rend folles.

1. Le débarquement des Français à Ancône avait eu lieu le 23 février. Nous allons voir que Beyle y fut envoyé, pour remplir les fonctions d'intendant militaire, par une lettre du comte de Sainte-Aulaire, en date du 6 mars. Il y arriva le 10.

983. — E

A M. P. JULLIEN, A ROME

Civita-Vecchia, 29 Février 1832.

Je vous prie de mettre 800 écus à la disposition de M. Quilliet, vice-consul à Ancône, qui m'écrit qu'il les a déjà dépensés.

Je n'ai pas ici les lettres de change imprimées par vos soins. Ayez l'extrême complaisance d'aller dans mon cabinet Palazzo Cavalieri, vous trouverez le paquet de ces lettres de change sur la table entre les deux fenêtres. Préparez-en pour la valeur de 4.280 francs, valeur de 800 écus. Envoyez-moi ces lettres de change. Je vous les renverrai signées de moi par le prochain courrier.

Ayez la bonté d'envoyer 800 écus à M. Quilliet sans délai, et recevez les assurances de ma considération distinguée.

984. — E

A M. QUILLIET
VICE-CONSUL A ANCONE

Civita-Vecchia, le 29 Février 1832.

Je reçois, Monsieur, votre lettre du 25, vous auriez dû me faire parvenir un récit de ce qui s'est passé dans votre pays.

Vous m'annoncez avoir dépensé 765 écus. Je vous fais adresser par M. Jullien 800 écus correspondant à 4.280 francs.

Je vous engage à établir vos comptes avec beaucoup de soin, en donnant à l'écu romain une valeur de 5 fr. 43.

Je demande à S. E. M. le Ministre des Affaires Etrangères de vous faire payer avec un fonds à part les faux frais qui seront occasionnés par l'expédition.

Tenez, Monsieur, un compte à part pour les dépenses ordinaires et pour les dépenses extraordinaires occasionnées par l'expédition. Je ne puis pas faire passer celles-ci sur les mille francs qui doivent servir à tant de choses.

Je vous recommande, Monsieur, la plus grande publicité et la [concurrence] la plus

étendue dans les marchés que vous serez dans le cas de passer. Rappelez-vous que tous les comptes dont vous rassemblez les éléments seront examinés par des bureaux accoutumés à la plus grande régularité et qui rejettent une pièce pour la plus petite irrégularité.

Envoyez-moi le plus tôt possible les pièces qui justifient chaque dépense, afin que si j'y trouve des irrégularités, je puisse vous les renvoyer pendant que les signataires sont encore à Ancône[1]. Faites-moi connaître les noms de MM. les Généraux, Colonels, Intendants militaires et Officiers généraux et principaux de la marine.

J'ai l'honneur, etc...

985. — E

A M. FRÉDÉRIC QUILLIET, VICE-CONSUL A ANCONE

Civita-Vecchia, le 2 Mars 1832.

Je reçois, monsieur votre lettre du 28 février dernier. J'écris à S. E. M. le Ministre des Affaires Etrangères relativement aux cinq écus de frais de poste payés par vous, Monsieur, pour le

1. C'est la non-observation de ces recommandations qui allait amener tant d'ennuis à Beyle.

seul mois de janvier. J'ai adressé à S. E. l'état de M. le directeur de la poste à Civita-Vecchia, qui prouve que j'ai payé dix écus de port de lettres ou d'affranchissement pendant le même mois de janvier. Nous arrivons donc à une dépense de 15 écus par mois pour les seuls frais de poste. J'aurai encore à payer pour janvier les menus frais de 12 de mes collaborateurs. Je vous engage à adresser directement à S. E. M. le Ministre des Affaires Etrangères, l'état imprimé montant à écus 5, 14 b., signé Alessandrini. Je reçois cet état aujourd'hui et n'ai pu le joindre à ma lettre.

J'en ai écrit une autre à S. E. M. le Ministre, pour représenter que les circonstances où nous nous trouvons dans ce consulat sont telles qu'aucune prévision n'a pu les calculer.

J'ai écrit dans le même sens à S. E. M. l'Ambassadeur du roi près le Saint-Siège. S. E. me répond avec sa bonté accoutumée que : « les frais de service de M. Quilliet vont bien certainement dépasser les bornes étroites qui sont assignées pour mon consulat ; S. E. est disposée à les faire supporter par son Ambassade. » Réclamez donc auprès de M. l'Ambassadeur auquel on ne fera pas de difficultés pour les dépenses qu'il aura jugé convenables. Sa haute position lui donne à cet égard une

autorité que je n'ai point. Malgré mes réclamations, je crains bien que le budget arrêté pour moi et mes treize collaborateurs ne soit point augmenté. J'en suis désolé pour les états de commerce et de navigation qui, après la protection des marines marchandes, sont l'essentiel de notre besogne.

D'après ce que S. E. M. l'Ambassadeur me fait l'honneur de m'écrire le 1er mars, S. E. a ouvert un crédit sur la maison Torlonia à M. le Général de Cubières. C'est auprès de M. le Général que vous devez solliciter le paiement de tous les frais quelconques occasionnés par l'expéditeur. Dans le cas où M. le Général de Cubières ne trouverait pas convenable de les acquitter, je vous engage à en solliciter le paiement auprès de l'Ambassade de Rome. Il est trop évident que notre petit budget de 1.000 francs, sur lequel il faut prélever 15 écus ou 80 fr. 25 pour les frais de poste de janvier dans deux seulement des 14 résidences consulaires, ne peut payer les frais extraordinaires causés par l'expédition. Il ne peut m'être permis, sous aucun prétexte, de dépasser mon budget. M. le Général commandant l'expédition, S. E. M. l'Ambassadeur sont dans une position plus élevée et il ne leur sera point fait d'objections.

Pour être bien d'accord avec vous, Monsieur, sur le remboursement des dépenses, je vais transcrire ici un passage de la lettre de S. E. M. de Sainte-Aulaire, qui *doit nous servir de guide :*

« Je fais fournir directement à M. le Général de Cubières, par la maison Torlonia, les sommes qui lui sont nécessaires. Cette manière me paraît plus simple. Les dépenses de l'expédition ne *seront pas confondues* avec nos frais de service. »

J'appelle toute votre attention, Monsieur, sur cette dernière phrase. Je vous prie de tenir deux registres séparés : sur l'un, vous porterez les petites dépenses auxquelles vous auriez dû faire face dans le cas où nos troupes ne seraient pas venues à Ancône. Dans le second registre, vous porterez, *à partir du* 21 *février*, toutes les dépenses, tous les faux frais auxquels notre expédition a donné lieu.

Je vais donner avis à S. E. M. le Ministre des Affaires Etrangères de l'établissement de ces deux registres. Je prierai S. E. de permettre qu'au premier mai je lui adresse en original le second de ces registres. Les bureaux seront ainsi convaincus de la réalité et de la nature des dépenses. Je vous engage, Monsieur, à ne pas dépenser un paul sans vous en faire donner un reçu bien en règle.

Annoncez-moi la formation des deux registres de dépenses dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir. J'enverrai votre lettre au Ministère.

Si vous prévoyez que quelques-uns de MM. les agents consulaires sur la mer Adriatique sont dans le cas de faire quelque dépense pour l'expédition, donnez-leur, je vous en prie, Monsieur, communication de ma lettre. Vous devez tous vos soins, tous vos moyens à l'expédition. Je n'ai pas besoin de vous demander rien de tel. Le crédit ouvert sur la Maison Torlonia ou l'agent de la maison Rothschild, s'il arrive à Ancône, doivent solder tous les frais occasionnés par l'expédition.

Je vous prie instamment, Monsieur, de ne pas vous écarter des règles que je viens d'avoir l'honneur de vous rappeler.

J'ai l'honneur, etc...

986. — J

Rome, le 6 Mars 1832.

Je soussigné Consul de France ai reçu de S. E. M. l'Ambassadeur Comte de Sainte-Aulaire, *cinq cent vingt-six Napoléons d'or* plus 12 pauls.

J'emploierai cette somme aux besoins de la flotte et du Corps d'armée d'Ancône[1].

H. Beyle.

987. — J

AU COMTE DE SAINTE-AULAIRE [2]

Ancône, le 14 Mars 1832[3].

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence des lettres de change qui représentent ce qu'elle a avancé pour l'expédition d'Ancône.

1. Ce reçu est éclairé par la lettre adressée par le banquier Torlonia, au comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Rome :

Monsieur le Comte,

Nous avons l'honneur de vous envoyer sur-le-champ les deux mille piastres en Napoléons d'or que vous nous demandez par le billet que vous venez de nous faire remettre, et nous portons ce paiement au débit d'un compte particulier que nous vous avons ouvert pour dépenses extraordinaires de l'Ambassade ; mais nous devons vous dire que jusqu'ici aucun crédit n'a été ouvert chez nous par personne en faveur de M. le Général Cubières. Nous n'en sommes pas moins prêts à fournir toute somme que votre Excellence pourra être dans le cas de nous demander.

Nous avons l'honneur d'être, avec la plus haute considération, Monsieur le Comte, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

6 mars 1832. Torlonia.

2. S. E. M. le comte de Sainte-Aulaire, Pair de France Ambassadeur, etc.

3. Le comte de Sainte-Aulaire avait donné à Beyle, le 6 mars, l'ordre de partir pour Ancône. Il y arriva au plus tard le 10.

Ces lettres de change sont établies au nom de Votre Excellence, ce qui est plus régulier. Si vous désiriez, Monsieur le Comte, que ces lettres de change fussent établies au nom de la Maison Torlonia, je vous prierais de me renvoyer celles qui sont jointes à ma lettre et j'en ferais d'autres.

Votre Excellence a mis à la disposition de M. le Général de Cubières :

1° 7.450 écus romains ci....	7.450 »
2° Les 526 Napoléons d'or plus 12 pauls que votre Excellence m'a remis et que j'ai apportés à Ancône. Ces Napoléons représentent une somme de 2.000 écus prise chez M. Torlonia. Ces Napoléons que M. Torlonia a comptés pour 38 pauls, ne valent ici, selon le change du 12 mars, que 3 écus 72 baïoques. 526 Napoléons à 3,72 font	1.956 72
L'appoint de 12 pauls . . .	1 20
	9.407 92

C'est cette somme de 9.407 écus 92 baïoques réellement dépensés à Ancône que je vais rembourser à Votre Excellence au moyen de lettres de change.

Il y aura un petit compte à faire avec la Maison Torlonia, en conséquence de la différence de valeur des mêmes monnaies à Rome et à Ancône.

Savoir :

1° Pour les 7.450 piastres qui valaient à Rome, le jour de la remise, 5 francs plus un nombre de centimes à moi inconnu et qui valent ici 5,37 (d'après un ordre du jour de M. le Général de Cubières).

2° Pour les 526 Napoléons d'or et 12 pauls. Le Napoléon vendu 38 pauls le 6 mars par M. Torlonia ne vaut ici que 3,72.

Pour représenter la somme de E. 9.407,92, votre Excellence trouvera ici :
lettres de change, savoir : Service Guerre, timbrés :
avances remboursables par le Département de la Guerre.

N° 1, une lettre de change à son ordre de Fr.	10.000
N° 2, une lettre de change à son ordre de Fr.	10.000
N° 3, une lettre de change à son ordre de Fr.	10.000
N° 4, une lettre de change à son ordre de Fr	12.896 93
	42.896 93

D'autre part

Service Guerre.	42.896 93
Service Marine :	
Une lettre de change de 7.620 fr. 3 c...	7.620 03
Total	50.516 96

Je n'ai eu les pièces nécessaires pour ce compte qu'à onze heures. Le courrier part à midi. Il y a peut-être quelque erreur de chiffre. Mais j'ai voulu prouver à Votre Excellence mon empressement à le couvrir des sommes avancées. S'il y a erreur, je la réparerai par le courrier suivant.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

988. — F[1] et J

AU COMTE DE SAINTE-AULAIRE[2]

Ancône, le 14 Mars 1832.

Monsieur le Comte,

Je prie Votre Excellence de me pardonner la précipitation de ma dernière lettre, celle qui portait les lettres de change. Je voulais avant tout mettre à couvert votre signature.

M. Quilliet nous a évité de grands embarras, mais va un peu vite en affaires de finance. Il a établi tous les comptes de la marine en comptant la piastre pour 5,37. C'est sur ce pied qu'il m'a donné la note des dépenses faites. Hier soir, en parlant de nos arrangements d'argent avec M. le Général de Cubières, M. le Général m'a appris que, par ordre du jour du 5 mars, il avait fixé la valeur de la piastre espagnole à 5 francs 38 centimes 50/1.000, 5, 385.

Il suit de ce renseignement, reçu un

1. Lettre publiée par Ferdinand Boyer : *La mission de Stendhal à Ancône* (*mars* 1832). Le Figaro, 14, 21 et 28 juillet 1923. C'est la meilleure étude à lire pour comprendre le rôle de Stendhal à Ancône.
2. S. E. M. le comte de Sainte-Aulaire, Pair de France Ambassadeur.

peu tard, que les 7.450 piastres que vous avez envoyées, Monsieur le Comte, à M. le Général de Cubières, et que les 526 napoléons d'or plus 12 pauls que j'ai apportés et ensuite partagés entre M. le Général de Cubières et M. Quilliet, ont payé un plus grand nombre de francs que si la piastre n'avait valu que 5,37.

La perte du gouvernement pour frais d'avances et de transport à Ancône sera moindre. Je vais m'occuper à établir deux petites lettres de change que Votre Excellence pourra remettre à la maison Torlonia comme *complétant la représentation* des 7.450 piastres et des 526 napoléons plus 12 pauls avancés par vous, Monsieur le Comte, pour l'expédition d'Ancône.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

989. — F et J

AU COMTE DE SAINTE-AULAIRE [1]

Ancône, le 15 Mars 1832.

Monsieur le Comte,

Je n'ai pu me refuser, pour le bien du service, à accepter *momentanément* les fonctions les plus étrangères à celles de consul, comme Votre Excellence le verra par l'ordre du jour ci-joint. Je lui avouerai que ces fonctions me contrarient beaucoup.

Comme sous-intendant militaire, je suis obligé de certifier par ma signature des choses auxquelles je ne comprends rien. J'ai signé ce matin une foule de papiers de ce genre.

En second lieu, je fais payer comme présents sous les armes 2.000 hommes, il se peut que par suite de quelques erreurs, involontaires sans doute, il n'y ait que 1.990 hommes. Je sais bien que tout ce qu'on paye jusqu'à la revue du trimestre n'est qu'un acompte, mais il me sera désagréable, lors de l'arrivée d'un inten-

1. S. E. M. le comte de Sainte-Aulaire, Pair de France, Ambassadeur.

dant militaire, de voir refaire et *corriger* tout ce que j'aurais fait.

Enfin, je suis ici au milieu de fonctionnaires du pays, et de militaires que je n'ai pas l'honneur de connaître ; les fonctions de payeur et de sous-intendant me donnent moins de considérations officielles que celles de consul.

Pour toutes ces raisons, j'ai grande envie de retourner à mon poste. Je demanderai comme une grâce à Votre Excellence de vouloir rendre compte de ces nouvelles fonctions à S. Exc. M. le Ministre des Affaires Etrangères. Si Votre Excellence voulait écrire sur mon compte, avec sa bonté accoutumée, ce serait une occasion d'effacer les mauvaises impressions qu'ont pu laisser les insinuations de la rue de la Planche, et les rapports de M. le maréchal Maison au sujet du refus d'*exequatur* de M. de Metternich. Si Votre Excellence a la bonté de s'occuper un instant de moi, cette mission, qui devient désagréable, pourra m'être du moins utile.

Je vais être obligé de faire 51.000 francs d'ici au 1er avril. Le prix de cet argent peut paraître excessif au ministère de la marine. Je réponds à tous les banquiers qui viennent me voir, en diminuant nos besoins futurs. Mais je prévois que je ne pourrai avoir que 184 écus pour mille francs

à 30 jours de vue. Il est réellement d'une bien mauvaise administration de ne pas payer 15 jours d'avance (par acompte dans la caisse de l'officier payeur) aux troupes qui viennent ici. M. Beugnot[1], qui connaît les détails d'administration d'un régiment, sera, je l'espère, de mon avis à cet égard.

Il serait, ce me semble, à propos, pour répondre au mot *crédit ouvert*, dans la lettre du 16 février, que Votre Excellence prévînt M. le Ministre de la marine que, pendant le mois de mars, j'aurai tiré pour environ cent mille francs sur M. le Payeur des dépenses centrales, pour le compte de son ministère.

Votre Excellence apprendra peut-être avec étonnement que le ministère de la marine m'a écrit naguères pour une différence de 2 centimes dans mes comptes des trois premiers trimestres de 1831. J'avais dépensé 7 à 8.000 francs. Que de vérifications et peut-être de reproches ne vais-je pas avoir à subir pour une dépense de cent ou de deux cent mille francs !

Et j'agis pour un ministère qui me refuse même le payement de port de lettres. Je désire vivement rentrer dans mes paisibles fonctions.

1. M. Beugnot, fils du Comte Beugnot, l'ancien protecteur de Beyle, était alors secrétaire d'ambassade à Rome.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

Je reçois, à l'instant, une nouvelle vague et peu croyable encore.

Le 12 ou le 13, trois cents hommes de troupe de Sa Sainteté entrant dans Bologne auraient été attaqués à coups de pierre. M. le colonel Zamboni aurait été obligé de se réfugier dans une maison voisine. M. le Général Krabowski aurait fait rentrer les trois cents hommes de troupes de Sa Sainteté. Celles-ci, insultées dans leurs casernes, auraient fait feu et blessé huit personnes. Tout cela mérite confirmation.

990. — F et J

AU COMTE DE SAINTE-AULAIRE [1]

Ancône, 17 Mars 1832.

Monsieur le Comte,

J'AI placé hier, au taux désastreux de 184 écus 50 baïoques pour mille francs, à 30 jours de vue, 7.500 francs. On a besoin de plus de

1. S. E. M. le comte de Sainte-Aulaire Ambassadeur de S. M. à Rome.

50.000 francs d'ici à la fin de mars ; le change va tomber au moment où les Juifs d'Ancône, gens très fins, connaîtront nos besoins.

Je supplierai Votre Excellence d'écrire à M. le Ministre de la marine à ce sujet. Je crains des reproches. Peut-être y a-t-il malentendu ; peut-être le ministre croit-il que je demande de l'argent à M. Rothschild. Une fois ces opérations faites, il sera également facile et commode de blâmer les négociations de traites effectuées par le consulat de France dans les Etats romains. On ira peut-être jusqu'à croire que le consul y gagne. Le militaire qui aura touché sa solde, déclarera ne pas avoir à s'occuper de la façon dont on s'est procuré de l'argent.

Tous ces procédés me semblent dangereux pour moi ou du moins fort désagréables. Il y a toujours mauvaise grâce en administration à attirer une perte sensible au gouvernement. Je supplie Votre Excellence de faire connaître ma position au ministre.

Je suis, avec respect, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

991. — F et J

AU COMTE DE SAINTE-AULAIRE [1]

Ancône, le 19 Mars 1832, lundi.

Monsieur le Comte,

HIER matin, j'ai reçu l'avis que les troupes de S. M. l'Empereur d'Autriche marchaient sur Rimini. M. le chancelier de M. le marquis Diotalevi est arrivé hier soir de Rimini à Ancône; ce fonctionnaire croit savoir d'une manière positive que 6.500 Autrichiens vont passer à Rimini et continuer leur route vers Ancône.

Cette nouvelle ne m'empêche pas de croire à la paix. La paix ne sera pas violée tant que les Autrichiens ne s'approcheront pas d'Ancône plus près que la portée du canon. La marche des troupes de S. M. l'Empereur détermine M. le Général de Cubières à faire partir un courrier pour Rome. Je charge ce courrier de plusieurs lettres pour Votre Excellence.

J'ai tiré avant-hier pour 7.500 francs de lettres de change. On m'a donné 184 écus 50 baïoques pour chaque

1. S. Exc. M. le comte de Sainte-Aulaire, Ambassadeur de S. M. à Rome.

mille francs. M. le Général de Cubières désire avoir 30.000 francs d'ici à deux jours. Je vais essayer d'en négocier 15.000 aujourd'hui, et pareille somme demain. Probablement, je n'obtiendrai pas plus de 184 écus par mille francs. C'est le cours actuel. Même en supposant que S. Exc. M. le Ministre de la marine ait entendu que je me servirais du crédit ouvert sur la maison Rothschild, l'argent ne coûterait pas moins cher au gouvernement. Il faudrait la présence à Ancône d'un agent de la maison Rothschild, pour que cette maison pût fournir au gouvernement de l'argent à un peu meilleur marché.

La ville continue à jouir de la plus profonde tranquillité et le premier magistrat continue à vouloir nous faire apercevoir des troubles là où il n'y en a point. Je prie Votre Excellence de me permettre un détail. Hier, j'ai dîné chez M. le marquis del Monte, avec M. le Général de Cubières et cinq ou six des principaux citoyens parmi lesquels se trouvait M. Le Gonfalonier. Tout le monde a rendu témoignage de la profonde tranquillité. Les dames ont loué la discipline parfaite de nos soldats. M. le marquis del Monte m'a promis d'écrire à M. Louis de Sainte-Aulaire[1].

1. Fils de l'ambassadeur, que son père envoya plusieurs fois en mission à Ancône.

Pour que la lettre ne soit pas interceptée, elle sera mise à la poste ailleurs qu'à Ancône. Des bruits ridicules ont couru à Naples sur ce qu'on fait ici. S. Exc. le marquis de Latour-Maubourg a écrit à M. le Général de Cubières, qui va lui mander la vérité.

J'aurais droit à recevoir ici les journaux qui arrivent pour moi à Rome. Dans le cas où je ne pourrais pas les obtenir, M. le Général de Cubières doit prier Votre Excellence de lui envoyer en cadeau un des journaux qu'elle reçoit à Rome. MM. les officiers de marine sont abonnés à quatre journaux qu'ils ne reçoivent point. Ces messieurs prendraient, ainsi que moi, l'engagement de ne communiquer ces journaux à aucun des sujets de Sa Sainteté.

Je suis avec respect, M. le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

992. — F et J

AU COMTE DE SAINTE-AULAIRE [1]

Ancône, le 22 Mars 1832.

Monsieur le Comte,

Hier soir, est arrivé, de Paris, M. Simon, payeur de la guerre, qui, jusqu'au mois de février dernier, a été employé en Belgique. M. Simon est parti de Paris le 14 mars au matin. Il apporte des fonds suffisants. M. Simon précède de quelques heures M. Bonnet, aide de camp de M. le Ministre de la guerre, et M. Behaghel, sous-intendant militaire. Tout était à la paix le 14 au moment du départ de M. le Payeur de la guerre ; les fonds étaient très hauts. J'espère être à même, sous peu [2], de rendre compte à Votre Excellence, de vive voix, de tout ce qui se fait ici. La prudence du Général a su conserver la plus profonde tranquillité.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

1. S. E. M. le comte de Sainte-Aulaire, Ambassadeur.
2. L'arrivée du payeur de la guerre allait mettre fin à la mission de Beyle. Mais les ennuis n'avaient fait que commencer pour lui.

993. — J

AU COMTE DE SAINTE-AULAIRE [1]

Ancône, le 27 Mars 1832.

Monsieur le Comte,

J'AI l'honneur d'adresser à Votre Excellence deux lettres de change (par première et seconde). La première traite de 119 fr. 82 centimes représente la plus-value des 7.988 piastres ou écus romains, 26 baïoques qui, au lieu d'être dépensés pour 5,37 chacune, ont été reçues par les troupes françaises à Ancône pour 5,385.

Cette somme de 7.988 écus romains, 26 baïoques, a été avancée par Votre Excellence pour les dépenses de l'expédition d'Ancône. Votre Excellence a été remboursée moyennant 1° une traite sur M. le Payeur des dépenses centrales du Trésor à Paris, en date du 15 mai 1832, 2° la traite ci-jointe de 119 fr. 82 c.

Une seconde traite de 321 fr. 64 représente les trois cent vingt et un francs soixante-quatre centimes que Votre Excellence a avancés à M. le Chevalier des

1. S. E. M. le comte de Sainte-Aulaire, Ambassadeur de France.

Maisons, officier au 66e Régiment, envoyé à Rome en courrier par M. le Général de Cubières.

Ces deux lettres de change de 321 fr. 64 et de 119 fr. 82 c. forment des avances remboursables au ministère de la marine par le Département de la guerre.

Je supplierai Votre Excellence de vouloir bien m'en faire accuser réception.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

994. — E

AU COMTE SÉBASTIANI [1]

Civita-Vecchia, le 14 Avril 1832.

Monsieur le Comte,

Le gouvernement de Sa Sainteté vient d'adopter les mesures sanitaires suivantes pour les bâtiments provenant de France :

21 jours de quarantaine pour les bâtiments ;

1. A S. E. M. le comte Sébastiani, Ministre des Affaires Étrangères, à Paris.

18 jours pour les passagers arrivant par ces bâtiments ;

28 jours pour les marchandises.

Les lettres arrivant par voie de terre seront désinfectées.

Toutes ces mesures avaient été adoptées pour les provenances d'Allemagne, lorsque le choléra morbus y régnait. Malgré les récits exagérés des journaux, nous ne sommes pas sans espérance de voir ces mesures adoucies pour les provenances de France. La bienveillance dont les autorités de Civita-Vecchia veulent bien m'honorer me fait croire que toutes les interprétations qui dépendent d'elles, auront lieu dans un sens favorable aux bâtiments français. Cette petite ville doit une grande partie de l'aisance qui y règne depuis une année aux bâtiments à vapeur français.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, etc..., etc...

H. Beyle.

995. — E et F

A M. L'AMIRAL COMTE DE RIGNY, MINISTRE DE LA MARINE

Civita-Vecchia, 15 Avril 1832.

Monsieur le Comte,

M. Frédéric Quilliet, envoyé il y a plusieurs mois à Ancône par S. Exc. M. le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Rome, pour y remplir provisoirement les fonctions de vice-consul de France, vient de tirer plusieurs lettres pour le compte de la marine sur M. le payeur des dépenses centrales du Trésor.

J'ai fait connaître plusieurs fois à M. Quilliet qu'il n'avait pas le droit d'émettre de semblables traites. Je ne sais s'il conviendra au ministère de la marine d'accepter les traites de M. Quilliet. A moins d'ordres de Votre Excellence, je n'admettrai point ces traites dans mon compte avec le ministère.

Sans doute avec les meilleures intentions possibles, M. Quilliet m'a souvent fait attendre les pièces nécessaires à ma comptabilité. Souvent ces pièces se sont trouvées n'être pas en règle, elles ont dû faire

plusieurs fois le voyage de Civita-Vecchia à Ancône. Par ces raisons, je n'ai pas une extrême confiance dans les comptes et marchés établis par M. Quilliet pour le compte de la marine.

Aussitôt que j'ai eu connaissance de l'émission des traites dont j'ai l'honneur d'entretenir Votre Excellence, j'ai écrit à M. Quilliet pour l'engager à les retirer. J'ai écrit également à un banquier d'Ancône, nommé Antonio Corradi, que je sais être dans l'habitude de prendre le papier sur Paris. Je préviens M. Corradi qu'il est fort possible que le ministère de la marine se refuse à payer des traites tirées d'une façon qui me semble irrégulière : M. Quilliet et M. Corradi savent depuis longtemps que l'usage est que sur la remise des pièces en règle, je délivre des traites sur M. le payeur des dépenses centrales du Trésor. C'est ainsi qu'ils ont vu les choses se passer pendant mon séjour à Ancône.

MM. Quilliet et Corradi ne paraissent pas disposés jusqu'ici à retirer les traites irrégulières, émises par le premier, et probablement prises par le second ; j'ai cru devoir faire connaître à Votre Excellence cet état de choses. M. Frédéric Quilliet vient d'être rappelé d'Ancône par S. Exc. M. le comte de Sainte-Aulaire.

On a proposé à S. Exc. M. le ministre des Affaires Étrangères, pour le poste de vice-consul à Ancône, M. le marquis Bourbon del Monte, riche propriétaire du pays.

Je suis, etc..., etc...

996. — E

M. ANTOINE CORRADI, A ANCONE

Civita-Vecchia, 13 Mai 1832.

Je ne puis concevoir, Monsieur, la conduite financière de M. Quilliet. M. Quilliet n'a pas le droit de fournir des traites sur le trésor. Ces traites ne seront pas acquittées. Les personnes qui les ont prises n'auront droit à aucune indemnité. Voici le second avis que j'ai l'honneur de vous adresser. Si vous connaissez ces personnes, engagez-les, Monsieur, à retirer ces traites.

Si M. Quilliet me fait parvenir les pièces bien en règle, je remettrai des traites valables sur le trésor.

J'ai l'honneur...

997. — E

A M. F. QUILLIET, A ANCONE

Civita-Vecchia, le 13 Mai 1832.

Je ne puis que vous répéter, puisque vous m'y forcez, que vous n'avez pas droit de tirer des traites sur le trésor et qu'elles ne seront pas payées. Je vous l'avais dit et écrit pendant mon séjour à Ancône. Engagez les personnes qui ont pris ces traites à les retirer. Envoyez-moi les pièces en règle et je vous remettrai des traites valables.

J'ai, Monsieur, l'honneur, etc...

998. — F et J

[A M. BELLOCQ] SECRÉTAIRE D'AMBASSADE [1]

Rome, le 15 Mai 1832.

Monsieur,

Je comprends de moins en moins la conduite de M. Quilliet, vice-consul à Ancône. Si vous avez la bonté de parcourir les lettres ci-jointes, vous verrez,

1. Voir la lettre au comte de Rigny, 21 août 1833

Monsieur, que M. Quilliet s'obstine à émettre des traites sur le Trésor à Paris. M. Quilliet n'a pas ce droit, je le lui ai dit et écrit fort souvent. J'ai prévenu deux fois par écrit un M. Corradi d'Ancône, auquel il paraît que M. Quilliet a négocié ces traites. Il me semble que ces traites ne seront pas payées à Paris. Dans tous les cas je ne pourrai pas les prendre à mon compte.

Je crois devoir annoncer à Monsieur l'ambassadeur la singulière conduite de M. Quilliet. Je serais très reconnaissant si vous vouliez en dire un mot à Son Excellence. Je ne voudrais pas nuire à M. Quilliet, mais cependant comme ceci peut avoir des conséquences graves, il m'a semblé que Son Excellence ne devait pas ignorer ce qui se passe.

Agréez avec bonté, Monsieur, les nouvelles assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

999. — E

AU MARQUIS DEL MONTE[1]

Civita-Vecchia, le 20 Mai 1832.

Monsieur,

N° 1

Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 mai (N° 7).

Je suis enchanté des rapports que je vais avoir avec vous [2], Monsieur. J'ai reconnu avec plaisir l'écriture de M. Paul [3]. De son temps il n'y a jamais eu de retard dans l'envoi des états que vous me devez le premier jour de chaque trimestre pour le trimestre précédent.

Sur la proposition que vous m'en ferez, j'émettrai les lettres de changes ou traites sur le trésor nécessaire aux dépenses de la marine.

Je vous prie de me communiquer les événements intéressant le gouvernement.

1. Monsieur, Monsieur le marquis P. del Monte, vice-consul de France, Ancône.
2. Après le départ de Quilliet, le marquis Bourbon del Monte venait d'être agréé comme vice-consul de France.
3. Paul Léoni, ancien vice-consul, devenait secrétaire du consulat.

Il faut faire trois colonnes :

Choses certaines ou vues par moi	Bruits accrédités parmi les gens sages	Simples on dit

La besogne, Monsieur, dont vous êtes chargé, n'est pas difficile, il ne faut que de *l'exactitude.*

Agréez, Monsieur, les assurances de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

1000. — E

AU MARQUIS DEL MONTE

Civita-Vecchia, le 20 Mai 1832.

Monsieur,

N° 2

JE vous prie de demander à M. le Commandant de la Marine française les états *bien en règle* des sommes qui peuvent être dues aux officiers et marins le *premier juin* prochain.

Envoyez-moi ces états bien en règle le

25 mai s'il se peut, le premier juin je vous enverrai des lettres de change sur le trésor à 30 jours de vue. Vous consulterez sur la valeur de ces lettres de change M. Simon, payeur de la guerre à Ancône.

Vous prierez M. Simon de vous donner son avis *par écrit.*

Ensuite, vous négocierez ces lettres de change et vous remettrez l'argent qui en proviendra à celui parmi MM. les officiers de marine qui sera désigné par M. le Commandant. Cet officier vous donnera *reçu.*

De mon temps, pour mille francs le change donnait 184 écus 50 baïoques.

Dites à M. le Commandant de la Marine que l'époque du paiement dépend *uniquement* du moment où des pièces *en règle* vous seront remises.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

1001. — E

AU MARQUIS DEL MONTE [1]

Civita-Vecchia, le 21 Mai 1832.

Monsieur,

Il ne faut accorder des passe-ports pour Alger qu'aux personnes qui y portent des capitaux. Le 28 avril, S. E. M. le Ministre des Affaires Etrangères m'a donné cet ordre. Je vous engage à écrire à M. Fiorenzi, délégué d'Ancône, la lettre ci-jointe ou tout autre dans le même sens.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

[*Suivait la copie suivante* [2]] :

Consulat de France
Dans les États de Sa Sainteté

Monsieur le délégué,

Son Excellence M. le général Sébastiani m'invite de prier les autorités de ma résidence d'empêcher autant que possible le

1. Monsieur, Monsieur le marquis P. Bourbon del Monte, vice-consul de France, Ancône.
2. Copie, avec surcharges de la main de Beyle.

départ des étrangers exerçant des professions industrielles qui voudraient se rendre à Alger dans l'espoir d'y exercer leur métier avec plus de profit. Ce pays est loin d'offrir à la classe des ouvriers les ressources que l'on s'imagine, ils ne pourraient y rencontrer que la misère. Pour prospérer à Alger, il faut y porter des capitaux.

Je saisis avec empressement cette occasion pour renouveler à M. le délégué les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Civita-Vecchia, le 17 mai 1832.

1002. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 22 Mai 1832.

Monsieur le Comte,

Des affaires de famille me font désirer de passer quelques jours à Grenoble, ma patrie, pendant le mois de juin ou de juillet. J'ai l'honneur de solliciter auprès de Votre Excellence un congé d'un mois. Mon service ne souffrirait nullement de cette courte absence ; tout se passera comme pendant la mission que je viens de remplir à Ancône. Mon chancelier s'est

acquitté d'une manière fort convenable des fonctions qui lui avaient été confiées. Je ne me servirai du congé d'un mois, que je sollicite des bontés de Votre Excellence, qu'autant que ma présence sera absolument nécessaire à Grenoble[1].

Je suis, avec respect, Monsieur le Comte, de V...

H. Beyle.

1003. — F et J

AU COMTE DE SAINTE-AULAIRE[2]

Rome, le 26 Mai 1832.

Monsieur le Comte,

J'ai eu l'honneur, il y a quelque temps, de faire connaître à Votre Excellence que M. Quilliet, alors vice-consul à Ancône, s'était attribué le droit de tirer des lettres de change sur M. le payeur des dépenses centrales du Trésor à Paris. J'ai annoncé l'émission

1. Cette lettre est ainsi annotée en tête : « M. Beyle sert avec zèle. Son service ne souffrirait pas de sa courte absence. J'ai approuvé la demande qu'il adresse à Votre Excellence. Sainte-Aulaire. »

Un congé d'un mois fut accordé le 20 juin 1832 et son assurance renouvelée le 16 octobre 1832.

2. S. E. M. le comte de Sainte-Aulaire, Pair de France, Ambassadeur à Rome.

de ces traites à M. le Ministre de la marine. Je ne tiens nullement au droit exclusif d'émettre des traites, mais je préviens S. Exc. M. le Ministre de la marine qu'à moins d'ordres précis, je n'admettrai point dans mon compte les traites de M. Quilliet.

Tel était l'état des choses, lorsque, le 24 mai dernier, M. de La Susse, commandant la marine à Ancône, m'a fait l'honneur de m'écrire la lettre ci-jointe. Votre Excellence remarquera qu'en citant l'article 52 du Règlement de la marine de 1784 et l'article 234 de l'ordonnance du 31 octobre 1827, M. le capitaine de vaisseau de La Susse établit le droit des *simples consuls*. Ce sont les termes de la lettre de M. le baron de La Susse.

Il n'est donc pas question des vice-consuls et encore moins de vice-consuls qui, en quarante-huit heures, peuvent correspondre avec leur chef.

Je ne tiens nullement au droit exclusif d'émettre des traites, mais il m'est impossible de me charger de la responsabilité des opérations financières de M. le marquis del Monte, homme intègre, sans doute, mais probablement peu versé dans la connaissance des règlements militaires.

Je vais adresser à S. Exc. M. le Ministre de la marine la lettre de M. le baron de

La Susse que je supplierai Votre Excellence de me renvoyer. Je n'ai pas cru que Votre Excellence dut ignorer ce qui se passe dans la partie financière du service d'Ancône. Votre Excellence remarquera que les marchés de la marine ont été passés entre MM. Gallois et Quilliet, d'une part, et M. Antonio Corradi, de l'autre, sans ma participation et antérieurement à mon arrivée à Ancône.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

1004. — E

AU BARON DE LA SUSSE [1]

Civita-Vecchia, le 29 Mai 1832.

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'engager à changer le mode de comptabilité que j'ai suivi jusqu'ici pour l'acquittement des dépenses de la Marine à Ancône. Sur la vue des pièces de comptabilité régulière, j'émettais des traites sur M. le payeur des dépenses

1. M. le baron de La Susse, commandant la Marine française à Ancône.

centrales du trésor à Paris. Vous pensez, Monsieur le baron, que je dois transmettre à M. le vice-consul d'Ancône le droit de tirer des traites sur le trésor. Je placerai ici quelques lignes de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire :

« L'article 52 du règlement de la Marine de 1784, confirmé par l'article 234 de l'ordonnance du 31 octobre 1827, par une série de dépêches ministérielles fort explicites et, j'ajouterai, par une pratique constante, attribue aux simples consuls le droit de tirer les lettres de change dont l'émission est nécessitée pour les dépenses de la Marine à l'étranger. »

Dans ce qui précède, je ne vois pas le mot *vice-consul.* C'est aux consuls que les règlements et les instructions ministérielles donnent le droit de tirer des lettres de change. Tout délai dans le paiement de ces traites même quand ce délai.....

....

.....................................[1]

de communication fort difficile, qu'un consul doit transmettre le droit de tirer des lettres de change.

Ce qui vient de se passer dernièrement dans la comptabilité de la place d'Ancône me semble un avertissement frappant. La

1. Ces deux lignes sont demeurées en blanc dans le registre où la correspondance fut recopiée.

Marine a fourni à M. Quilliet, vice-consul de France, des pièces que ce fonctionnaire m'a transmises. En examinant ces pièces, je me suis convaincu qu'elles ne présentaient pas la parfaite régularité impérieusement exigée par le Ministère de la Marine. Ce qui manquait à ces pièces a donné lieu à une longue correspondance entre M. Quilliet et moi, enfin j'ai dû renvoyer les pièces à Ancône en priant M. Quilliet de les faire régler.

Si de pareilles erreurs pouvaient avoir lieu dans les bureaux de M. Quilliet, français de naissance et qui a rempli plusieurs places d'administration aux armées, je pourrais les craindre encore maintenant que le vice-consulat d'Ancône vient d'être confié, par M. l'Ambassadeur de France à Rome, à l'un des hommes les plus distingués du pays, sous tous les rapports, mais qui enfin ne s'est jamais occupé de l'étude de notre comptabilité et de nos règlements. . . .

Supposons que j'engage ma signature pour les lettres de change tirées par M. le marquis Pietro Bourbon del Monte, vice-consul d'Ancône, supposons encore que ce qui est arrivé, il y a deux mois, sous l'administration de M. Quilliet, se renouvelle, c'est-à-dire que la Marine fournisse des pièces qui ne soient pas parfaitement

en règle. Le Ministère de la Marine n'admettra point mon compte, [et me renverra] ces pièces dans 4 ou 5 mois : alors il est possible que les mêmes vaisseaux ne soient pas à Ancône et je devrais écrire dans les ports de France pour solliciter la régularisation de ces pièces.

Je me résume, M. le vice-consul de France à Ancône, d'ailleurs si distingué sous tous les rapports, s'occupe depuis 15 jours tout au plus de l'étude des règlements sur la comptabilité de la Marine, sa signature ne peut être, pour le moment, garant d'un examen suffisant.

Je ne connais pas de règlement qui donne à un vice-consul étranger et sans appointements, placé à 48 heures d'un consul, le droit d'émettre des lettres de change sur le trésor.

La question va être bientôt dissoute par S. E. M. le Ministre de la Marine, auquel j'ai fait connaître que, malgré mes avertissements réitérés, M. Quilliet avait émis plusieurs lettres de change sur le trésor.

Je désire, Monsieur le baron, que S. E. M. le Ministre de la Marine autorise le mode de comptabilité que vous proposez : M. le vice-consul d'Ancône établirait un compte qu'il présenterait *directement* au Ministère de la Marine. Alors je serai déchargé de toute responsabilité. M. le

vice-consul d'Ancône émettra des traites qui formeront le *Doit* d'un compte dont l'*Avoir* résultera des pièces fournies par la Marine et reconnues en règle par lui.

Le règlement parlant des consuls et non des vice-consuls et, pour le moment, la signature de M. le vice-consul n'étant pas pour moi garantie suffisante de la parfaite régularité des pièces qui doivent former l'*Avoir* de mon compte et être sévèrement examinées dans les bureaux de la Marine, j'ai le regret, Monsieur le Baron, de ne pouvoir accéder à la mesure que vous me faites l'honneur de me proposer.

Si le 24 de chaque mois, il vous convenait, Monsieur le Baron, de faire remettre les pièces de comptabilité de la Marine à M. le vice-consul d'Ancône qui en donnerait reçu, ces pièces m'arriveraient le 26 ou le 27 et, dans le cas où elles satisferaient à toutes les rigueurs des règlements, le 30, j'adresserai à M. le vice-consul d'Ancône les lettres de change sur le trésor, au moyen desquelles les dépenses de toute nature seraient soldées.

Telle est, Monsieur le Baron, la marche que ma responsabilité personnelle pour les sommes payées par moi me fait un devoir de continuer à suivre jusqu'à la réception des ordres de S. E. M. le Ministre de la Marine qui, au reste, ne peuvent beaucoup tarder.

Vous me faites l'honneur de me dire, Monsieur le Baron, que si je persiste dans ce .... consulaire .... [1], je ne puis qu'applaudir à cette manière d'émettre des lettres de change ; elles offrent, ce me semble, tout autant de garantie au Ministère de la Marine que la signature d'un vice-consul étranger et qui n'a pu commencer qu'il y a 15 jours l'étude des règlements français.

Recevez, Monsieur le Baron....

1005. — A

A MADAME CUVIER, AU JARDIN DU ROI, PARIS

Civita-Vecchia, le 1er Juin 1832.

Comment, Madame, exprimer dignement la part que je prends au douloureux événement qui met l'Europe en deuil[2] ? Comment espérer alléger une douleur si juste ? Du moins, elle est partagée et par moi, Madame, autant que par aucun des admirateurs de M. Cuvier. Il nous a quittés à l'âge qu'aurait Napoléon ; je rapproche ces deux noms parce que la douleur que m'a donnée la fatale annonce

1. En blanc dans le registre.
2. Cuvier venait de mourir le 13 mai 1832.

du journal m'a rappelé ce regret profond, mêlé d'admiration, que je sentis en 1821.

Je n'oublierai jamais, Madame, les lettres pressantes que M. Cuvier voulut bien signer, dans des temps où il fallait être un peu boueux pour parvenir. Je n'oublie pas non plus l'aimable secrétaire dont la grosse plume écrivait ses lettres. Cette plume m'a donné depuis de bien bons avis. Je n'écris pas à Paris parce que je désire y être oublié et finir ma vie dans mon petit port. Mais j'aurais été trop malheureux, Madame, si vous n'aviez pas su la part réelle que je prends à votre juste douleur.

BEYLE.

1006. — E

AU MARQUIS DEL MONTE [1]

Civita-Vecchia, le 2 Juin 1832.

Monsieur,

J'AI reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je désapprouve tout à fait la conduite administrative de M. Quilliet. Il devait vous faire la remise régulière de toutes les pièces, registres, lettres, etc., etc.

1. Monsieur, Monsieur le marquis Pietro B. del Monte vice-consul de France, Ancône.

du consulat, et surtout la remise du *marché des vivres de la marine.* On prétend que les conditions de ces marchés sont onéreuses pour le gouvernement. Vous m'obligerez si vous pouvez m'indiquer de combien de baïoques ou de centièmes de baïoques chaque ration de la marine est trop chère. Je n'ai pas d'opinion sur ce marché.

J'ai écrit une longue lettre à M. le Baron de La Susse sur les traites à tirer pour les dépenses de la marine. Je ne pense pas qu'il vous convienne de vous charger de cette responsabilité. Quant à moi, à moins d'ordres précis de S. E. M. le Ministre de la Marine, je ne signerai de lettres de change que sur la remise de *pièces en règle.* Vous croyez-vous en état, Monsieur, de bien distinguer si un état de solde de la marine est en règle ? Pour moi, je n'en puis venir à bout qu'en feuilletant pendant toute une journée les règlements. J'ai demandé des ordres à S. E. M. le Ministre de la Marine. Vous serez heureux, Monsieur, de n'être pas chargé de l'examen des pièces d'une comptabilité compliquée où le plus beau succès *esl de n'être pas blâmé.* J'espère que S. E. M. l'Ambassadeur engagera M. Quilliet à vous remettre les papiers du Consulat. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

1007. — E

AU COMTE DE SAINTE-AULAIRE[1]

Civita-Vecchia, 6 Juin 1832.

Monsieur le Comte,

Le 3 juin dernier, on a reçu à Civita-Vecchia un ordre de la *Sagra Consulta* qui prescrit aux capitaines des navires marchands arrivant de Gênes, Livourne, Marseille, etc., de se munir d'un certificat d'origine relatif aux marchandises qu'ils apportent. Hier, 5 juin, est arrivé le *Francesco I*°, bâtiment à vapeur napolitain : il venait de Livourne et n'avait point le certificat d'origine prescrit par l'ordre de la *Sagra Consulta* dont on n'eut connaissance à Civita-Vecchia que le 3.

Le *Francesco I*° n'a pas eu pratique. Il amenait à Civita-Vecchia un Français, M. Jacquet, qui a été débarqué au lazaret, où il se trouve dans la position la plus désagréable, car depuis quatre ans ce lieu humide et sale n'a servi de refuge à personne. J'ai envoyé à M. Jacquet un

1. A Son Excellence M. le comte de Sainte-Aulaire, Ambassadeur de France à Rome.

lit, une table, des chaises. Mais sa liberté qu'il réclame avant tout ne dépend nullement des autorités locales, il faut absolument une décision de la *Sagra Consulta.*

M. Antoine Jacquet représente la Maison française Dufour et Leroy, de Paris, dont les intérêts l'appellent à Rome.

Je désire que Votre Excellence veuille bien faire une démarche auprès de M. le Cardinal secrétaire d'Etat.

Rien de nouveau ici, que la présence de S. E. M. de Lutzow, avec une suite de 15 personnes. M. de Lutzow annonce un séjour de 3 jours. MM. les cardinaux Machi et Sali sont aussi à Civita-Vecchia.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, etc., etc...

1008. — E

AU MARQUIS DEL MONTE [1]

Civita-Vecchia, le 6 Juin 1832.

Monsieur,

Je vais chercher à me rendre intelligible par un exemple.

MM. de la Marine vous présenteront un état de paiement de..1.000 fr.

1. Monsieur, Monsieur le marquis Pietro del Monte, consul de France, Ancône.

Vous l'acquitteriez, Monsieur, par une lettre de change que je vous aurai envoyé d'avance.

Supposons qu'en examinant de près cet état de paiement, je trouve que, par une erreur involontaire, il y manque la signature d'un de MM. les officiers de Marine. *Comme il est arrivé le mois passé pour les pièces à moi adressées par M. Quilliet*, supposons que M. l'officier de Marine dont il s'agit ait quitté la station d'Ancône quand je m'aperçois du petit manque de formalité de l'état de paiement ; je devrais écrire à Alger, à Toulon, à Brest, pour avoir le visa prescrit par les règlements.

Remarquez, Monsieur, que les bureaux de la Marine sont on ne peut pas plus sévères pour la régularité des pièces à l'appui des paiements.

Je désire fort, Monsieur, que S. E. M. le Ministre de la Marine veuille ouvrir un compte *direct* avec vous. J'ai adressé cette prière à Son Excellence.

Dans ce cas, Monsieur, vous vous assurerez *par vous-même* de la parfaite régularité des pièces fournies par la Marine.

Je suis bien fâché de ne pouvoir accéder aux désirs de M. le Commandant de la Marine. Je n vois nul inconvénient

1° pour le bien du service,

2° pour l'administration consulaire,

à ce que M. le Commandant fasse tirer par un de MM. les officiers d'administration des lettres de change sur le trésor.

Le ministère se chargera lui-même de faire réparer les erreurs de forme s'il s'en trouvait, ce qui sera très facile au ministère qui sait toujours *exactement* où se trouvent MM. les officiers de Marine.

Si vous pouvez, Monsieur, me faire voir l'erreur de mon raisonnement, je changerai aussitôt de détermination.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

Je fais des démarches pour [que] M. Quilliet vous rende les papiers qu'il a enlevés au Consulat.

1009. — E

AU COMTE DE SAINTE-AULAIRE

Civita, 8 Juin 1832.

Monsieur le Comte,

Le bateau à vapeur français le *Sully*, arrivé ici hier de Gênes et Livourne, a subi le même sort que le *François Ier*, bateau napolitain, arrivé avant-hier, et on lui refuse la libre entrée faute du certificat consulaire de M. le consul

de Sa Sainteté à Livourne, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence par ma lettre du 6 courant, et de réclamer vos bontés pour le passager français qu'on avait mis au lazaret ici.

La *Sagra Consulta* ordonna le 2 septembra 1830 que tous les bâtiments qui viendraient dans les ports de Sa Sainteté fussent munis du seul certificat du bureau de la santé du lieu de leur départ, regardant comme superflus les certificats délivrés par MM. les consuls de Sa Sainteté. Elle ordonna en même temps que cette mesure ne serait exécutoire qu'après le commencement du mois de janvier 1831. Elle a donné par conséquent quatre mois de temps afin que le commerce soit instruit de cette innovation.

Aujourd'hui, la *Sagra Consulta* exige tout le contraire de ce qu'elle avait décrété le 2 septembre et, par sa dépêche du 30 mai dernier, annonce à la commission de santé de Civita-Vecchia que sa décision annulée du 2 septembre 1830 reprend sa vigueur. Mais en émanant cette nouvelle décision, elle devait aussi fixer le temps nécessaire pour que le commerce en soit instruit. Voici l'origine de toutes les peines que souffrent les passagers et qui ne viennent cependant que de Livourne et de Gênes, pays dont les provenances sont

admises en libre pratique et cependant par le manque de ce certificat on leur fait subir le maximum des rigueurs sanitaires, rigueurs qui ne sont point portées dans la lettre de S. E. M. le Secrétaire d'Etat.

Les capitaines du *François Ier* et du *Sully* n'avaient pas la moindre connaissance de cette nouvelle mesure de la *Sagra Consulta* à leur départ de Gênes et de Livourne. Ils ont eu l'occasion de voir le consul de Sa Sainteté à Livourne, qui signa d'autres papiers, mais il ne les a point instruits du certificat nouvellement exigé de la *Sagra Consulta*. Apparemment que M. le Consul n'était pas encore informé.

En attendant, les passagers, au nombre de 10, débarqués par le *Sully*, se trouvent pêle-mêle dans un magasin du lazaret, et leur situation est des plus désagréables. Malgré mes réclamations les plus vives au nom de la pudeur publique, deux femmes encore assez jeunes passeront la nuit avec huit hommes dans une chambre absolument dépourvue de meubles. J'ai fait tout ce que je pouvais sans me compromettre en cet état de choses.

1010. — A

AU BARON DE MARESTE, A PARIS

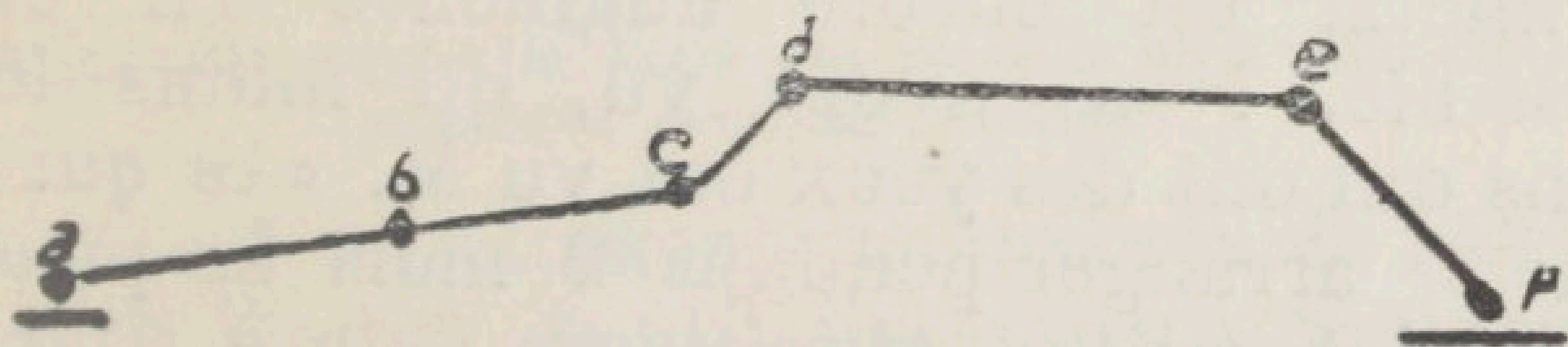
Civita-Vecchia, le 11 Juin 1832.

J'ai reçu votre lettre du 28 avril. J'ai écrit plusieurs fois l'année dernière à vous, à L[olot] [1], à ce pauvre Lambert, à de Barral ; pas de réponse. Je croyais que vous, en particulier, la correspondance vous ennuyait ; rien de plus naturel : deux hommes de cinquante ans se sont tout dit sur tout ; ils ne désirent pas les mêmes choses en politique ; de là, ennui d'écrire. Rien de plus raisonnable et de moins offensant : c'est l'approche de la vieillesse, la sensibilité se retire.

En réponse à votre lettre du 28 avril, j'avais écrit une page que je viens de déchirer. — Pour me réduire aux choses personnelles : je commence à faire mon nid, je ne pense pas plus à Paris qu'à Babylone. — Colomb m'écrit le 23 mai que mon neveu [2] sera envoyé non chez Jacques le Songeur, mais chez Dulcinée de Toboso ; il prendra cela fort raisonnablement. Cependant si l'on y met les formes et que

1. C'est le Barot des *Souvenirs d'Égotisme.*
2. Beyle parle ici de lui-même, et de son déplacement en Angleterre ou en Espagne, projeté par le ministère.

l'on consulte le chef, le voyage ne pourra guère avoir lieu avant l'hiver. Quelle joie pour les amis de Paris ! Non seulement on ne lui a pas donné la croix, mais encore on le fait voyager. Si ce jeune homme a réellement du cœur, il tâchera de prendre la chose raisonnablement. Ce pays-là sera nouveau pour lui ; il suivra les conseils du grand M[érimée] dans l'étude de la littérature espagnole. Quant à moi, mes connaissances en peinture ont triplé depuis un an ; j'ai étudié un à un tous les tableaux qui sont à Rome ; je vois parfaitement le mouvement d'ascension du talent de Raphaël, dont j'ai écrit la vie [1] :



La grande montée de C en D, c'est la connaissance de Fra Bartolommeo della Porta, à Florence, 1507. De D en E, il peint sa première fresque : la *Dispute du Saint-Sacrement* au Vatican. Il se soutient quelque temps à cette élévation ; ensuite, rassasié d'honneurs, il paraît qu'il aime

1. C'est en effet vers cette époque (du 19 au 26 octobre 1831, a dit Colomb), que Stendhal écrivit une vie inachevée de Raphaël. On trouvera ces pages dans les ***Écoles italiennes de Peinture***, édition du Divan, t. I p. 93.

moins la peinture, il prend une manière plus large, c'est-à-dire qu'il se contente *d'à peu près;* il était en décadence de E en F, quand il mourut. Il excelle à rendre les nuances légères du sentiment, mais non les grands mouvements de passion. A la vérité, un seul personnage dans un tableau a, pour la plupart du temps, un grand mouvement de passion. Raphaël n'a rien fait d'aussi passionné que le *Saint Jean*, fresque du Dominiquin, laquelle forme un des pendentifs de l'église de Saint-André della Valle. Voilà le résumé de mon manuscrit sur Raphaël.

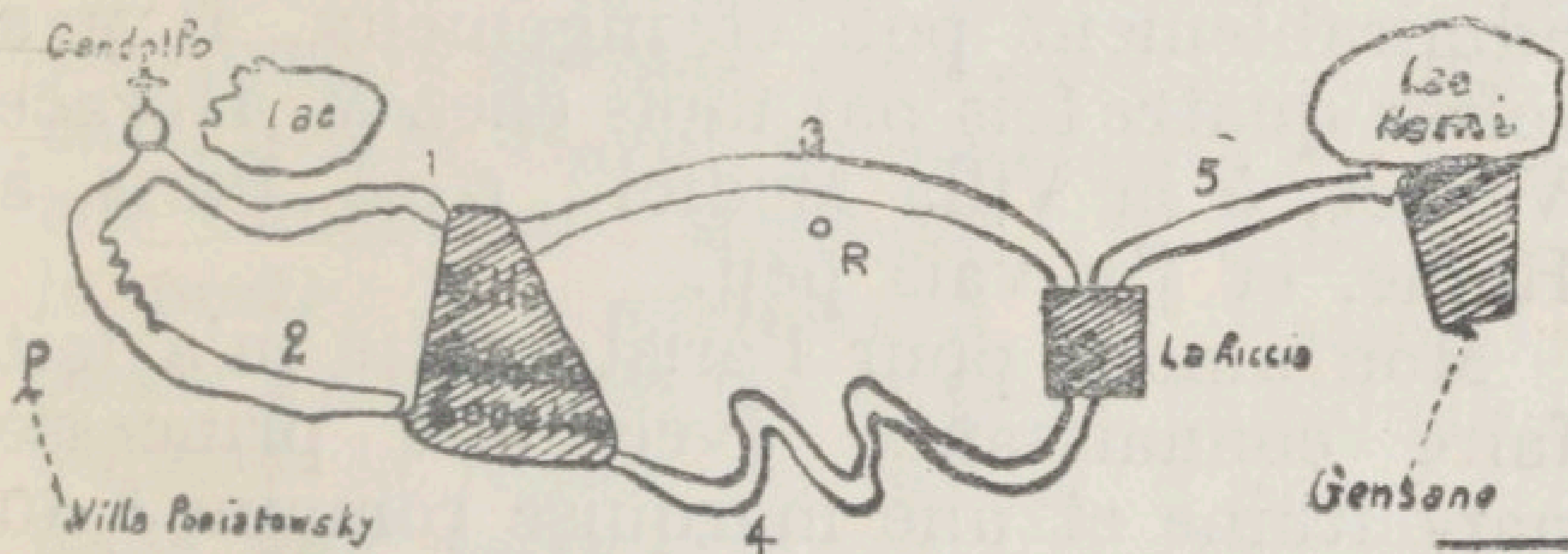
Mon mépris pour les Français, excepté Schnetz, est encore augmenté s'il est possible. Nous avons vu, du moins les gens qui ont des yeux ont vu M. « *ce qui a fino* »[1] arranger pendant 2 mois la pièce qui est tombée à Marseille[2]. Cela a beaucoup amusé 5 ou 6 clairvoyants.

Quand je ne suis pas ici, je me tiens à la Riccia, à trois lieues de Rome, sur la route de Naples. Là, un aubergiste loge et nourrit vingt ou trente curieux, moyennant six paoli ou trois francs trente centimes par jour, le déjeuner non compris ;

1. Faut-il lire : Schiaffino ?
1. Allusion à l'équipée de la duchesse de Berry qui s'embarqua pour la France le 24 avril 1832, ayant compté sur le soulèvement de Marseille.

en une demi-heure on va à Albano. — On vient de compléter quatre promenades charmantes qu'on appelle, je ne sais trop pourquoi, les *Galeries :* Sa Sainteté y va souvent.

La ville d'Albano nous fournit deux maisons où l'on passe la soirée, et avec lesquelles on fait des pique-niques. — Le



Voici les quatre galeries. Celle qui porte le nº 3 vient d'être arrangée pour Sa Sainteté

siroco est absolument insupportable pour moi, à Rome, du 10 juin aux premières pluies. Par exemple, aujourd'hui 11, je sens le premier siroco de l'année ; mais, comme je suis à Civita-Vecchia, la mer le rend supportable.

A Rome, je loge avec l'excellent Constantin [1], dans un appartement dont trois pièces sur huit ont été arrangées à la française par feu Mme Candellori, la maîtresse de feu le cardinal Lante. Cet

1. Le célèbre peintre sur porcelaine qui a copié si admirablement Raphaël. (*Note de Romain Colomb.*)

appartement est à deux pas du palais Caetani[1]; les trois princes de ce nom sont mes meilleurs amis. Leur mère, ancienne amie de Paul-Louis Courier, me donnait une occasion charmante de bavarder le soir ; mais elle a une maladie de femme depuis trois mois ; elle est à peine hors de danger. — Il y a bal ou grand dîner trois fois par mois chez notre ambassadeur, admirablement poli et ingénieux. Il y a soirée quatre fois par mois chez M. Horace Vernet, à la Villa Medici ; c'est Paris à Rome, et j'y vais peu.

Mon amour pour l'aristocratie m'a fait faire connaissance avec une princesse napolitaine et une marquise romaine [2] où je vais quatre fois la semaine. Tous les deux jours je vais expédier mes affaires de vive voix chez le chef. — Si le hasard m'avait fait aide de camp d'un tel homme à dix-huit ans, au lieu du Général Michaud, je serais bien plus poli. Mes atomes crochus ne se sont pas accrochés avec le reste de la famille de ce chevalier français. — Ma mission à Ancône m'a beaucoup intéressé, je viens de déchirer une page là-dessus.

Je fais toujours le Cicerone à quelques

1. Les Caetani habitaient leur palais de la Bottegha Oscure.
2. M. P.-P. Trompeo pense qu'il s'agit de la marquise Potenziani, amie des Cini.

Français, parmi lesquels M. Adrien de Jussieu m'a fort convenu, ainsi que M. Giraud (de Chaillot). Voilà ma vie. Écrivez-moi ce qu'on dit, pense et fait à Paris.

Mille tendresses à nos amis. Je commence à ignorer beaucoup ce qu'on fait à Paris. On nous vole 15 ou 20 numéros du *Journal* chaque mois. Mettez une de vos lettres à la poste, adressée à Rome. Envoyez la seconde, sous enveloppe affranchie, à MM. Bazin, propriétaires du *Sully*, rue Canebière, à Marseille ; la troisième à la poste, la quatrième à M. Bazin. On passe au vinaigre les lettres. Quelquefois, on met la feuille du milieu d'une lettre dans une autre. Une maison de Naples a perdu 36.000 francs de traites. Les journaux (la *Gazette*, la *Quotidienne*) arrivent jaunis par le vinaigre. Un Anglais, homme d'un vrai mérite, me prête les *Galignani* 15 jours après leur départ de Paris. C'est là ma meilleure source d'informations. Je reçois, tantôt en 4 jours, tantôt en 1 mois, tout ce qu'on envoie pour moi à MM. Bazin, à Marseille. Avez-vous reçu, il y a un an, le *Monti*, adressé à M. Bérenger Labaume, n° 10, rue de la Darse, à Marseille [1] ? Que devient

1. Jean-Baptiste-François de Bérenger-Labaume, né et mort à Marseille (1773-1832). Connu par ses travaux sur les

cet homme aimable ? Que devient le grand Buchon ?

SIMON.

Mille tendresses à M. Lolot. Demandez-lui s'il a reçu une longue lettre de moi, en décembre 31. — *Idem* à Barral.

1011. — A

A M. DI FIORE, A PARIS

Civita-Vecchia, le 12 Juin 1832.

ENNUYEUX comme la peste ! J'espère, cher ami, que le choléra n'est plus qu'ennuyeux, comme éternel lieu commun des sots. — Mon cœur a saigné en apprenant la perte immense que vient d'éprouver notre bienfaiteur[1] commun. C'est pour moi le seul souvenir tragique de cette affaire fâcheuse pour l'humanité. Mais comment aussi, à la première certitude du danger *réel* (je ne parle pas des bavardages de la société), comment ne

mathématiques, et l'astronomie, membre de l'Académie de Marseille depuis 1812. Il est peut-être l'auteur des trois lettres du Classique dans *Racine et Shakspeare*, II, paru en 1825.

1. Il s'agit de la mort de Mme de Champlâtreux, fille du comte Molé (*Note de Romain Colomb*). Le choléra venait de faire à Paris de nombreuses victimes.

pas envoyer à Marseille ce qui nous est cher ?

Je pense que vous ne vous êtes pas plus ennuyé pendant le mois d'avril que l'on ne s'ennuie pendant une bataille. Vous étiez transformé, m'a-t-on dit, en pharmacie ambulante. Ici, nous n'avons jamais cru les journaux. L'esprit examinant les degrés de probabilité, le cœur sent moins. Nous n'avons songé au danger qu'à l'arrivée des lettres particulières. Ici, petit trou de sept mille cinq cents habitants, la grippe tuait sept personnes par jour. Mais personne ne s'avisait d'avoir peur ; la presse n'avait pas frictionné les imaginations. J'ai vu pour la première fois que la liberté de la presse peut être nuisible. Napoléon eût défendu d'imprimer le mot choléra. Qu'a fait Mme de Curial ? Vous voyez que j'aime qui m'aime : avis au lecteur.

J'ai eu une attaque de goutte au pied droit ; approche de la cinquantaine ; du reste, le cœur plus ferme que jamais.

Je suis devenu ami de Mme la princesse Torella (Caracioli), qui loge à Chiaja. Vous connaissez mon goût pour l'aristocratie ; je l'aime quand elle n'est pas étiolée par une éducation de *trop bon ton*. On dit qu'un envoyé a fait une démarche contre votre fils Dominique. Le chef ici

est très bien, ou a l'air d'être très bien. Quelle joie intime pour les amis de Paris ! Ne pas lui donner ce qu'a eu le dernier barbouilleur de papier, et le faire courir de pays en pays, comme un navire démâté, devant la bourrasque [1]. Il ne ferait pas à ses amis le plaisir d'en être au désespoir, ce qui n'empêche pas de manœuvrer. Que de choses pour un coin de bouche ironique.

Quand je suis exilé ici, j'écris l'histoire de mon dernier voyage à Paris, de juin 1821 à novembre 1830 [2]. Je m'amuse à décrire toutes les faiblesses de l'animal ; je ne l'épargne nullement ; cela sera drôle quand on le verra dans les montres du Palais-Royal, alors Palais-....., en 1860.

Beaucoup de gens n'ont pas d'yeux ; mais Dominique en a, ce qui le fait souvent rire depuis trois mois. D'abord, grand ballet, sifflé depuis à Marseille [3], préparé ici par M. S..., gendre de M. C..., dont la fille fait l'amour avec un puissant personnage. Tous ceux qui n'ont pas d'yeux niaient cela en février. Dominique avait la confidence des joies anticipées, sur la seconde édition du golfe de Juan.

Mais c'est là la petite pièce. Avez-vous

1. Allusion à ce qu'on ne lui accordait pas la croix de la Légion d'honneur et qu'on menaçait de l'envoyer en Espagne.
2. Les *Souvenirs d'Égotisme*.
3. Allusicn à l'équipée de la duchesse de Berry, comme à la lettre précédente.

lu le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chef-d'œuvre du *chambellanisme?* Dans ce livre, se trouve la mort de la république de Venise, admirablement décrite, non pas par le chambellan, il est vrai. Ce qu'il a transcrit, je le vois ; on m'a même envoyé le voir, dans cet heureux pays, dont le nom porta bonheur à certain *Babilan*, qui se rendait à Rome, en 1740, suivant le président de Brosses.

Si j'avais un courrier, je vous écrirais dix pages ; tout est comique, les détails comme l'ensemble. Mais hélas ! un détail, pour être intelligible et surtout comique, exige dix pages. Je ne puis vous donner que du burlesque en *quintessence*, qui est à ce que je vous dirais, comme la quinine est au quina. Malheureusement, la désaffectation augmente chaque mois. Rien ne se passe naturellement, simplement, raisonnablement. Rabelais est appelé à délibérer sur chaque détail et ordonne ce qu'il y a de plus bouffon. Les employés meurent de faim à la lettre ; ils doivent chez le boulanger, l'épicier, et voilà qu'on leur demande officiellement de contribuer à un emprunt ; même dans les moments prospères, ils n'auraient pas donné trente mille francs dans tout l'État. Il n'y a que trois remèdes ; aucun des trois ne sera visible à Paris, pendant cette année bis-

sextile 1832. Premièrement : faire tomber trois cents *caput*, non pas au hasard, mais avec l'apparence et les formes de la justice, prenant les cinq ou six réellement plus enragés, dans chaque population ; mais la force, et plus encore l'apparence de la justice ! Où prendre ces drogues ? — Deuxième remède : huit garnisons de cinq cents hommes et six de mille hommes ; plus, une colonne mobile de six mille hommes de troupes sages, disciplinées, bien conduites, moitié Gaulois, moitié gens du Nord. Mais où est le cardinal de Richelieu pour organiser une telle mesure ? — Reste donc, pour la troisième alternative, des concessions ; or, nous n'en voulons point faire.

Exactement comme le Sénat de Venise en 1798. Nous nous confions à la Providence ; ceci est à la lettre. L'an passé, Paris devait être englouti le 4 novembre. Le courrier arrivé le 14 n'ayant rien apporté, on attendit autre chose. « Si nous faisons des concessions réelles, disent les gros bonnets, nous sommes perdus à jamais ; si l'on nous conquiert, nous sommes des martyrs, et nous pouvons ressusciter, comme après Napoléon. » Chacun est roi dans sa petite sphère ; voilà ce qui caractérise la république de Maroc. Le sous-lieutenant a une sphère moins étendue

que le lieutenant ; mais il se moque parfaitement du lieutenant, du capitaine, etc., etc. Du reste, tous comptent fermement sur un miracle ; si ce n'est pour le 4 novembre, comme l'an passé, ce sera pour un autre jour. Tous ne sont fermes que dans un point : pas de concessions. Du reste, pas le sou, absolument comme Louis XVI après MM. de Calonne et de Loménie.

On va faire dix ou douze cardinaux ; si vous songez à cette place pour vous, pressez-vous. Tout ce que je vous écris là est bien froid et bien pâle. Des faits, morbleu ! des faits ! mais comment les envoyer ? Mon cœur saigne de tant de malheurs.

L'incertitude de la durée gâte le port où vous avez jeté ma barque. S'il y avait certitude, je planterais quelques arbres. Tout vient à ravir ; on donne douze cents artichauts pour vingt et un sous, vingt-cinq figues pour un sou. — Les habitants sont bien plus heureux que les Anglais ; ils mangent du pain fort blanc, ils ont d'excellente viande, du vin à discrétion, ils font l'amour et crient comme des Napolitains (quatre mille sur sept mille cinq cents sont natifs de Torre del Greco).

DURAND.

1012. — E

A M. BÉRARD, COMMISSAIRE DE LA MARINE, A TOULON

Civita-Vecchia, le 13 Juin 1832.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 mai dernier, relativement à l'envoi de 200 tonnes de pozzolane pour le service de la Marine. Je vois que cet envoi ne presse point et qu'il convient d'attendre une occasion favorable et économique pour vous faire parvenir cette matière. Vous jugerez, Monsieur le commissaire, par les renseignements suivants, s'il convient d'acheter de la pozzolane à Civita-Vecchia pour l'envoyer à Toulon.

Le mètre cube se compose de 1.184 kilogrammes. La charretée (mesure romaine pour la pozzolane) correspond à 458 kilogrammes (livres romaines 1.350).

Le prix de la charretée à Civita-Vecchia est de 65 à 70 (3 fr. 53 à 3 fr. 80). Le mètre cube correspond à 9 fr. 81.

Le prix de la pozzolane à Toulon étant de 20 francs le mètre cube, et à Civita-Vecchia le mètre cube, de 9 fr. 81. Prix en moins à Civita-Vecchia : 10 fr. 19.

Or, le prix de transport de la pozzolane sera de 22 à 25 francs le tonneau. Il serait assez difficile de trouver quelque bâtiment de retour. Les petites bombardes qui viennent dans ce port reviennent en France avec du blé ou des douves. Nous avons en ce moment une bombarde qui charge du blé pour Marseille à 18 francs par tonneau.

Le gouvernement trouverait un avantage dans cette opération, si l'on avait à Toulon quelque bâtiment disponible pour venir à Civita-Vecchia emporter cette matière. On aurait alors la pozzolane à Toulon pour 10 francs à 11, le mètre cube, vu que les frais de chargement ne sont pas forts ici.

Recevez, etc...

1013. — E

AU COMTE SÉBASTIANI

Civita-Vecchia, le 13 Juin 1832.

Monsieur le Comte,

LE 18 avril 1831, quand je pris la gestion du consulat de Civita-Vecchia, je trouvai dans le bureau un tarif des droits à percevoir signé le 21 octobre 1815, par M. le Baron de Vaux, mon prédé-

cesseur. Pendant toute l'année 1831 j'ai exempté du droit à payer pour le visa des passeports presque tous les Français qui faisaient des réclamations à cet égard. Mais la loi des finances actuelle ayant rendu nécessaires des économies, par suite desquelles une grande partie des frais de service du consulat de Civita-Vecchia proprement dit tombe à ma charge, ainsi que les frais de service des six vice-consuls et des sept agents consulaires que je dirige, je trouve juste de faire acquitter par tout le monde le tarif des droits à percevoir.

Même en suivant cette marche, je devrai acquitter sur mes appointements une partie des frais de service. A Rimini, à Sinigalia, à Ravenne, à Terracine, le zèle pour le service de la France n'est pas grand. Je dois rembourser au moins toutes les avances que MM. les vice-consuls font pour le service.

Le droit qui est payé le plus souvent est celui des passeports. J'ai l'honneur de placer ci-joint sous les yeux de Votre Excellence un extrait du tarif en ce qui regarde les passeports. Le tarif de Civita-Vecchia a été approuvé par une lettre de M. de Richelieu, alors Ministre des Affaires Étrangères, en date du 22 mars 1816. Plusieurs personnes engagées à solder le droit ont répondu que cette fixation était

bien ancienne, que les choses devaient avoir changé depuis seize ans. Le tarif d'ailleurs a été rendu peu lisible par le temps. D'après ces considérations, je prie Votre Excellence de daigner revêtir de son approbation le tarif ci-joint ou tout autre qu'elle jugera convenable. La pièce revêtue de l'approbation de Votre Excellence sera, aussitôt que je l'aurai reçue, la règle du consulat de Civita-Vecchia et des vice-consulats qui en dépendent.

Je suis,

H. Beyle.

[*Les tarifs des droits à percevoir sont joints à cette lettre.*]

1014. — E

AU COMTE DE RIGNY, MINISTRE DE LA MARINE

Civita-Vecchia, le 13 Juin 1832.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence :

1° Une lettre que je reçois de M. le marquis Bourbon del Monte, chargé provisoirement des fonctions de vice-consul à Ancône ;

2° Une lettre que M. le baron de La Susse, commandant de la marine à Ancône, a adressé à M. le marquis Bourbon del Monte.

Par sa lettre du... de laquelle j'ai envoyé copie à Votre Excellence, M. le baron de La Susse m'avait annoncé qu'il ferait tirer des lettres de change *directement* par MM. ses officiers d'administration. J'aurais préféré que M. le baron de la Susse s'en tint à cette mesure.

M. le marquis Bourbon del Monte signera tout ce qu'on voudra. C'est un fort brave homme, riche, décoré, réunissant toutes les conditions demandées par les règlements pour les places de vice-consul, mais sa signature en choses d'administration proprement dite ne prouvera rien. M. la marquis del Monte n'avait pas même, il y a deux jours, la copie du marché de vivres de la marine, marché passé avant mon arrivée à Ancône.

V. E. jugera peut-être convenable d'ouvrir un compte *direct* avec M. le vice-consul d'Ancône. Ma responsabilité ne peut, ce me semble, se trouver engagée par une signature *requise* (lettre de M. de La Susse). Surtout quand 48 heures suffiraient pour faire arriver à Civita-Vecchia les pièces d'après l'examen desquelles j'aurais fourni des lettres de change.

Je suis avec respect...

1015. — E

A M. ANTONIO CORRADI, ANCONE

Civita-Vecchia, 15 Juin 1832.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 du courant. Vous me demandez des lettres de change sur le trésor pour le paiement des fournitures faites par vous, Monsieur, aux bâtiments de guerre français stationnés devant Ancône.

Vous savez que, malgré mes instructions plusieurs fois répétées, M. Quilliet, ancien vice-consul à Ancône, a jugé à propos de tirer des lettres de change sur le trésor public à Paris. Dès ce moment, l'affaire de l'acquittement des fournitures faites à la Marine ne me regarde plus, mais bien M. Quilliet qui a dû vous remettre ces lettres de change.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur...

1016. — E

AU MARQUIS DEL MONTE[1]

Civita-Vecchia, le 17 Juin 1832.

Monsieur,

SON Excellence Monsieur le Comte de Sainte-Aulaire veut bien me faire connaître le désir que vous avez de recevoir des instructions de moi sur la manière de remplir les fonctions de vice-consul. Je ne sais trop que vous dire, Monsieur, vos lettres ne sont pas encourageantes. Vous m'annoncez que les marins français se révolteront si vous ne tirez pas de lettres de change sur Paris. Une assertion aussi étrange, aussi contraire à l'honneur de cette brave troupe, serait peu en harmonie avec le parfait bon sens que j'ai eu l'occasion d'apprécier chez vous, Monsieur, lorsque j'ai eu l'honneur de faire votre connaissance à Ancône. Elle me fait supposer que vous êtes environné de mauvais conseils. Je vous engage à vous méfier de M. Paul et à étudier l'histoire de la marine ; vous y verrez, Monsieur, que les marins français savent

1. A M. le marquis Bourbon del Monte Santa Maria, vice-consul honoraire de France à Ancône.

endurer les plus grandes privations sans cesser d'être fidèles au devoir. Je répète qu'il n'y aurait eu aucun retard de solde si l'on avait voulu vous remettre le 24 de chaque mois les pièces destinées à justifier les paiements à effectuer le 1er du mois suivant. Je vous engage, de la manière la plus précise, à ne tirer aucune lettre de change avant d'avoir reçu les ordres de Son Excellence M. le Ministre de la Marine.

M. le baron de La Susse, Commandant de la Marine à Ancône, m'a fait l'honneur de m'écrire le 24 mai : « Si vous persistez dans ce système (celui d'engager M. le vice-consul d'Ancône à ne pas émettre de traites), il me resterait à pourvoir directement aux besoins financiers de la division navale, en faisant tirer par les commis de l'administration les traites nécessaires, après avoir constaté d'une manière authentique le déni administratif de l'autorité consulaire. »

J'ai écrit à M. le baron de La Susse et à Son Excellence M. le Ministre de la Marine que je désirais que M. le baron de La Susse prît ce parti.

Je vous le demande, Monsieur, quelle certitude, quelle garantie peut donner votre signature au ministère de la marine que le ministère ne trouve déjà dans la signature de l'officier d'un rang élevé qui

commande la station ? Avez-vous fait une étude assez approfondie des règlements de la comptabilité de la Marine pour apercevoir si une pièce est en règle ou l'est ne pas ? Je ne doute pas, Monsieur le Marquis, que dans quelques mois vous ne soyez parfaitement à même de remplir cette partie de vos fonctions. Il vous suffira d'appliquer aux règlements de la comptabilité française une partie de cette rectitude de jugement qui vous distingue. Jusque-là vous ne pourrez que vous livrer à des conseils dont je vous réitère l'avis de vous méfier.

Quant au marché à renouveler pour les fournitures de la marine, je vous engage à suivre exactement *les formes* du marché passé par M. Quilliet, mais les formes seulement. Les prix accordés à M. Corradi pour les rations de la marine ne me semblent pas en rapport avec les prix stipulés *à la même époque*, pour la ration des troupes de terre par M. le Général de Cubières.

Je vous engage à faire annoncer par une affiche que vous ferez placer à Osimo, à Loretto, à Sinigaglia, et insérer dans la *Gazette de Bologne* que tel jour, a Ancône, il sera passé un marché pour la fourniture des vivres de la marine.

Vous soumettrez cette affiche à l'appro-

bation de M. le Général de Cubières avant de la faire imprimer.

Je vous recommande d'appeler par tous les moyens possibles la *publicité* et la *concurrence*. Vous sentez, Monsieur, que les bureaux de la comptabilité du ministère de la marine à Paris, doivent s'étonner beaucoup de la différence des prix accordés pour les rations de la marine et pour les rations des troupes de terre. Les rations de la marine étant autrement composées, le prix doit être un peu différent, mais il doit être *rigoureusement proportionnel*.

Je ne sais pas, Monsieur, si vous jugerez à propos de suivre les instructions que vous me demandez. Les voici résumées en deux mots :

1° Publicité et concurrence pour les marchés à passer.

2° Point de prix exagéré.

3° Ne signer aucune lettre de change.

Au moment même du reçu de ma lettre, faites annoncer aux bouchers et aux boulangers d'Ancône et de Sinigaglia qu'incessamment la marine passera un marché pour les fournitures de rations de... de... du... etc. Engagez les bouchers et boulangers à concourir ; en un mot, Monsieur, si les prix étaient trop élevés, vous vous exposeriez à de fâcheuses interprétations

de la part de ceux qui ne connaissent pas comme moi la noblesse de vos façons d'agir et de penser. Cette partie de vos fonctions est vraiment délicate.

Voici, Monsieur, le passage de votre lettre du 7 juin que je suis vraiment peiné de voir signé par vous : « Quant à l'article des fonds nécessaires pour faire face au paiement des états de solde dus à la marine, je me croirai obligé de me les procurer par la voie la plus courte toutes les fois qu'ils me seront demandés par urgence, par écrit, [par] qui non plus que moi ne voudrait point s'exposer à quelque mutinerie parmi les équipages des bâtiments qui sont sous ses ordres et auxquels il est dû plusieurs mois de paie. Les circonstances où nous nous trouvons dans ce pays-ci ne prêteraient que trop à de pareils inconvénients. »

Remarquez, Monsieur, qu'on peut toujours avoir des fonds en six jours en m'envoyant au préalable des pièces en règle. L'usage des hommes et des choses, le bon sens exquis qui vous distinguent, Monsieur, ont-ils pu vous porter à croire à une *mutinerie?* Méfiez-vous, Monsieur, de la personne qui vous a fait signer une telle assertion. Méditez sérieusement ma lettre, et croyez aux sentiments de haute considération avec lesquels, j'ai l'honneur

d'être, Monsieur le marquis, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

1017. — A

A M. HENRI DUPUY [1]

Civita-Vecchia, le 23 Juin 1832.

Je suis extrêmement sensible, Monsieur, à votre offre obligeante. J'ai pris la résolution de ne rien publier tant que je serai employé par le gouvernement. Mon style est malheureusement arrangé de façon à blesser les balivernes, que plusieurs coteries veulent faire passer pour des vérités.

Dans le temps, j'ai eu le malheur de blesser la coterie du *Globe*. Les coteries actuelles, dont j'ignore jusqu'au nom, mais qui, sans doute, veulent faire fortune, comme le *Globe*, nuiraient par leurs articles à la petite portion de tranquille considération qui doit environner un agent du gouvernement.

Si nous devions entrer en arrangement, je ne vous dissimulerais pas un obstacle terrible : je ne suis pas un charlatan, je

1. M. Henri Dupuy, imprimeur-libraire, 11, rue de la Monnaie, à Paris.

ne puis pas promettre à un éditeur, *un seul article* de journal.

Si jamais je change de dessein, j'aurai l'honneur, Monsieur, de vous en prévenir. L'action du roman est à Dresde en 1813. Avant de traiter avec toute autre personne, j'aurai l'honneur de vous prévenir, mais je compte me taire huit ou dix ans.

Agréez, Monsieur, les assurances de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

P.-S. — Si vous rencontrez cet homme de tant d'esprit, M***, je vous prie de lui dire que bien souvent je regrette sa piquante conversation.

1018 [1]

A M. SIMON, PAYEUR DE LA GUERRE A ANCONE

Civita-Vecchia, 27 Juin 1832.

Monsieur,

Vous avez mis tant d'obligeance à m'envoyer, il y a un mois, le reçu dont j'avais besoin pour le ministère de la marine, que je prends la liberté de vous demander encore un moment de votre attention.

Il s'agit toujours du même compte. Il manque à mon avoir une somme de 17 fr. 96. Si je ne puis pas la trouver par mon arithmétique, je la paierai au ministère de la marine... Elle n'est d'aucune importance, mais il est piquant pour mon arithmétique de me tromper dans un compte aussi simple.

1. Lettre publiée par Ferdinand Boyer : *Le Gagne-Pain de Stendhal*. Editions du Stendhal-Club, n° 6.

1019. — E

A Mgr PERALDI, DÉLÉGUÉ, A CIVITA-VECCHIA

Civita-Vecchia, le 30 Juin 1832.

Le sieur Meunier Dominique, français natif de Ganges, département de l'Hérault, attaché à la compagnie des joueurs de tours d'agilité actuellement à Civita-Vecchia, désire se rendre à Corneto pour des affaires de la susdite compagnie. Je viens vous prier, Monsieur le Délégué, de vouloir bien donner l'ordre au bureau de la police qu'on relâche un permis au sieur Dominique Meunier, pour effectuer sa course à Corneto.

Je saisis cette occasion pour présenter à Monsignor Peraldi les hommages de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être...

1020. — E

AU MARQUIS DEL MONTE

Civita-Vecchia, le 5 Juillet 1832.

Monsieur,

Je me vois obligé de vous renouveler l'instante prière de me faire parvenir bien exactement et au *moment prescrit par les ordonnances* et règlements les rapports que vous me devez.

Par sa lettre du 20 juin dernier, S. E. M. le Ministre des Affaires Étrangères me rend responsable de tous les retards que M. Quilliet mettait à remplir les obligations de sa place. Je vous recommande particulièrement, Monsieur, quelque activité à la fin de chaque trimestre. Si, contre mes instructions, vous avez cru devoir émettre des traites pour *éviter la révolte*, vous devez au ministre un compte détaillé établi par *doit* et *avoir*, sur le modèle des comptes des banquiers. Vous devez, Monsieur, adresser à son Excellence :

1o Les pièces qui justifient vos dépenses et forment votre *Avoir*.

2o L'historique exact des dépenses.

Je vous prie, Monsieur, de m'accuser réception de la présente.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

Note. — Dans le compte des dépenses de la marine pour le 1er trimestre de 1832, par moi adressé à S. E. M. le Ministre de la marine, il y a un excédent de dépenses de. . . . . 25.375 fr. 50

Les lettres de change tirées par M. Quilliet ont dû probablement couvrir cette dépense.

Ces 25.375 fr. 50 doivent figurer à l'*avoir* du compte de M. Quilliet.

S. E. M. le Ministre des Affaires Étrangères a refusé les frais du service d'Ancône pendant la gestion de M. Quilliet.

1021. — E

AU MARQUIS DEL MONTE

[*5 Juillet 1832*]

MONSIEUR, j'ai consulté M. Simon, payeur de la guerre à Ancône, sur le compte que j'ai adressé à M. le Ministre de la marine. Vous pourriez, Monsieur, *demander communication de ce*

compte à M. Simon. Il me semble que c'est ainsi que doit être rédigé votre compte et celui de M. Quilliet. Dans tous les cas, demandez des conseils à M. Simon dont l'obligeance vous fera connaître les formes voulues.

Agréez, Monsieur, mes salutations.

H. BEYLE.

1022. — E

AU MARQUIS DEL MONTE

Civita-Vecchia, le 7 Juillet 1832.

Monsieur,

JE reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 du courant.

C'est avec le plus vif plaisir que j'ai appris que S. E. M. le Ministre de la marine a pris des mesures pour que M. le Payeur de la Guerre paie la marine. C'est une marche dont j'avais sollicité l'adoption.

Maintenant, M. Quilliet et vous, Monsieur, *devez rendre compte* des traites émises malgré mes instructions.

J'ai appris par hasard, hier seulement, que M. Quilliet avait émis pour environ cinquante-deux mille francs de traites.

Vous devez, Monsieur, vous occuper avant tout des comptes que S. E. M. le Ministre de la marine réclame. On a déjà reçu des lettres sévères à ce sujet.

Votre compte doit avoir la forme adoptée par le commerce, *doit* et *avoir*, avec *balance.*

Votre *avoir* se composera des reçus de la marine et de la *perte au change* sur vos traites. Je suppose que vous avez obtenu 184 écus 50ᵇ· pour chaque mille francs.

Dans ce cas, la perte est de 6 francs et une fraction par chaque mille

Le cours du change doit être établi par des *certificats de MM. les agents de change* d'Ancône.

Enfin, Monsieur, vous devez établir l'*historique* de vos dépenses.

Tout doit être de la plus grande clarté.

Si vous avez à cœur, comme je n'en doute pas, Monsieur, de vous épargner des lettres sévères de la part de MM. les Ministres de la Marine et de la Guerre, je vous engage à vous presser.

Il y a plus, Monsieur. Il importe à l'honneur du vice-consulat d'Ancône que les comptes de M. Quilliet soient rendus.

Ne pourriez-vous pas, Monsieur, avoir l'extrême complaisance :

1° de demander à M. Corradi la liste exacte des lettres de change qu'il a reçues

de M. Quilliet. L'indication du taux de la négociation. J'espère 184 écus 50b. par mille.

2o d'établir un aperçu du compte de M. Quilliet. Vous *avez les pièces* qui doivent avec *la perte à la négociation* former l'*Avoir* du compte de M. Quilliet.

J'ai reçu de S. E. M. le Ministre des Affaires étrangères une lettre sévère sur les comptes d'Ancône. Voilà ce que l'on a gagné à s'écarter de la marche légale.

Si vous avez l'obligeance, Monsieur, d'établir un aperçu du compte de M. Quilliet, je vous engage à l'adresser à S. E. M. l'Ambassadeur.

Je crois qu'il serait bien, Monsieur, de vous occuper, *toute affaire cessante* et avant tout :

1o de votre compte.

2o de celui de M. Quilliet *dont vous avez les pièces.*

MM. les Ministres désapprouvent extrêmement tous les retards qui ont eu lieu dans les comptes.

Je ne doute pas, Monsieur, du zèle que vous apporterez à vous sortir de la pénible situation où nous ont plongé les démarches faites en opposition à l'ordre régulier de la comptabilité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

P.-S. — Vos comptes doivent avoir absolument la forme de ceux qu'un banquier adresse à ses correspondants ; savoir *doit* et *avoir* et une balance pour *somme égale.*

1023. — E

AU MARQUIS DEL MONTE [1]

Civita-Vecchia, le 12 Juillet 1832.

Monsieur,

Le ministère n'a pas alloué les frais de service proposés pour le vice-consulat d'Ancône pendant le 1er trimestre de 1832.

S'il vous convient, Monsieur, de me faire parvenir l'état de vos frais de service, depuis le moment où vous avez pris la gestion du consulat, je le présenterai au ministère.

Je vous renouvelle la prière de hâter 1° La confection de vos comptes avec la marine pour les traites que vous avez eu le tort d'émettre.

2° Il serait bien que vous fissiez à M. Quilliet la charité d'essayer d'établir

1. Monsieur, Monsieur le marquis del Monte, vice-consul de France, Ancône.

son compte. Ceci serait un acte de complaisance de votre part. Cette complaisance accélérerait la fin de cette malheureuse affaire d'Ancône.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

1024. — E

AU MARQUIS DEL MONTE

Civita-Vecchia, le 14 Juillet 1832.

Monsieur,

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 du courant, l'état de vos frais de service.

Il y a une petite erreur dans l'évaluation de ces frais, erreur qui aurait été relevée par la *Cour des Comptes*. (Il ne faut jamais perdre de vue cet examen sévère de toutes nos comptabilités.)

Le total de vos dépenses s'élève à 10 écus 98 baïoques que vous évaluez à 58 fr. 30 centimes. 10 écus 98 au change de 18 2/5 forment 59 fr. 67, c'est pour

1. M. P. Bourbon, marquis del Monte S[te] Maria, Ancône

cette somme que j'ai compris dans mon état général le vice-consulat d'Ancône. Je crains bien, Monsieur, que cette petite somme ne soit pas ordonnancée en entier par le Ministère des Affaires étrangères. Les frais de bureau de M. Quilliet ont été rejetés. Il paraît que l'intention du ministère est de n'allouer au vice-consulat d'Ancône que les *frais de correspondance.*

Les frais de bateau pour aller à bord des bâtiments de l'État ne seront probablement pas alloués par le Ministère des Affaires étrangères. On répondra que cette dépense regarde la marine.

Je ne sais, Monsieur, s'il vous conviendra de suivre mes instructions. Mon opinion très décidée est que vous ne devez plus, sous aucun prétexte, tirer de lettres de change pour le service de la marine. L'effet de ce que vous avez fait, Monsieur, ainsi que M. Quilliet, a été de mécontenter tout le monde. Je reçois constamment depuis un mois des lettres de reproche.

M. Simon, payeur de la guerre, et dont les talents financiers sont connus, trouvera le moyen de payer le S[r] Corradi de façon à ce que l'État ne perde rien.

Je n'ai su que par *oui-dire* que M. Quilliet avait tiré pour environ cinquante-deux mille francs de traites. La conduite extrêmement irrégulière de M. Quilliet va

donner bien de l'embarras. Il peut y avoir recours contre cet agent, ce qui serait désagréable. Vous, Monsieur, vous pourriez par charité essayer d'établir le compte de M. Quilliet. M. Corradi peut vous fournir l'état des lettres de change tirées indûment par M. Quilliet et de la perte qu'il y a eue à la négociation.

Vous voyez, Monsieur, combien dans une administration financière, aussi bien réglée que celle de France, sont désagréables et longues les suites des moindres irrégularités. Je vous engage pour votre intérêt à être correct à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

1025. — A

A M. DI FIORE, A PARIS

Rome, le 28 Juillet 1832.

Avis de chien enragé

Un des plus grands talents de Rome dans le genre scélérat, c'est une Mme Bartolozzi. Elle est laide, noire, courte, âgée ; malgré ces avantages, elle séduit tout le monde. Quelque noire

intrigue tramée par elle, bien entendu, l'avait jetée en prison, il y a deux ou trois ans. Là, sous les verrous, aidée de son fils et de deux abbés, elle se mit à fabriquer de faux *bons* sur la caisse de Rome. Elle contrefaisait parfaitement la signature du cardinal Pedicini. Elle amassa ainsi huit ou dix mille francs ; ensuite se fit un ordre de liberté. Elle persuada à un nommé Poli, ex-portier de M. de Celles, de partir pour Livourne avec sa femme et le passeport servit pour elle. Mme Bartolozzi a été à Livourne, Lucques, Modène, où elle a séduit ce tyranneau. C'est un talent admirable ; il y aurait huit pages d'anecdotes à écrire. Enfin, accompagnée de sa fille, aussi laide qu'elle, on dit qu'à Paris elle exploite les *réfugiés* italiens.

N'oubliez pas, quand votre sagacité en trouvera le joint, de parler de ma reconnaissance à M. Dijon [1]. Quand je compare sa bonté à la méchanceté de....., je sens des transports de bienveillance pour le premier. — Que faites-vous aujourd'hui ?

Baron Brisset.

1. Le comte Molé.

1026. — E

A Mgr PERALDI, DÉLÉGUÉ A CIVITA-VECCHIA

Civita-Vecchia, 30 Juillet 1832.

Monsieur le Délégué,

M. Martin Turney, Irlandais, se rendant à Rome pour faire ses études en théologie et porteur d'un passeport français en règle a eu le malheur d'oublier de faire viser son passeport par M. le consul de Sa Sainteté à Marseille.

Je réponds de M. Turney et j'ose espérer qu'il ne sera puni d'un oubli involontaire. M. Turney vient de sortir du lazaret après y avoir été enfermé dix-huit jours. C'est un titre de plus pour que vous vouliez bien ordonner qu'on lui délivre le permis nécessaire pour aller à Rome, où il est attendu depuis longtemps.

Je saisis cette occasion pour renouveler à M. Peraldi les assurances de la haute considération avec laquelle...

TABLE
DU SEPTIÈME VOLUME




RF

